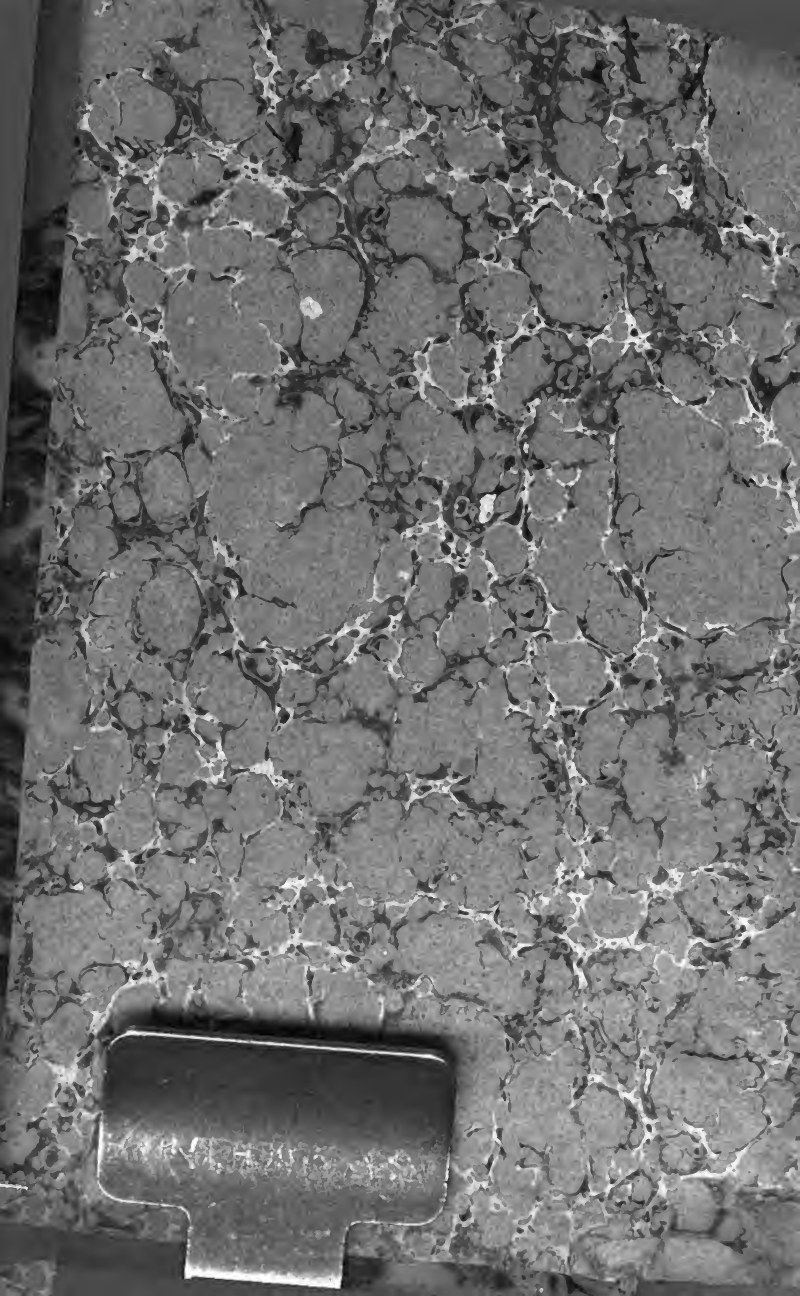
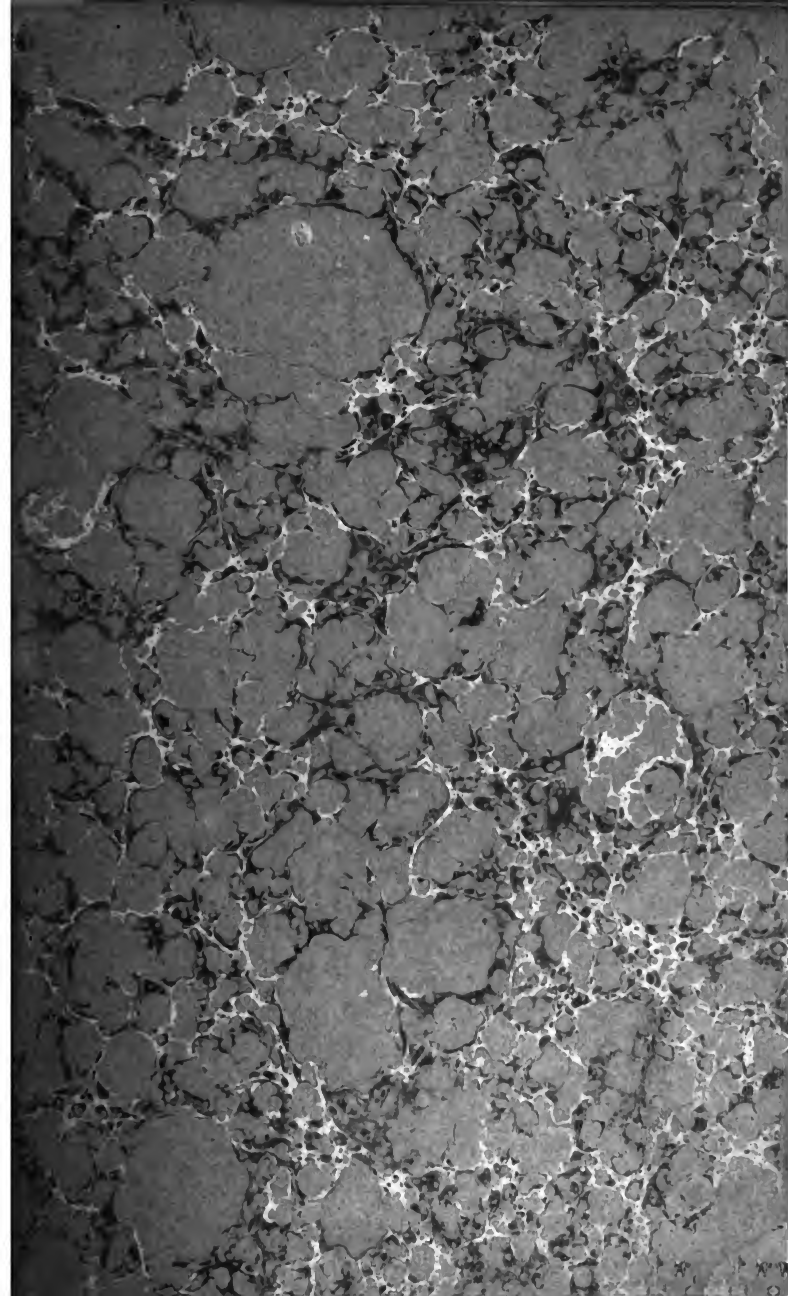
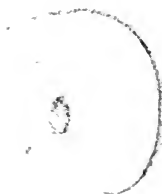








CL M

Manuel

rue S^t. jea

C C



Richard Seguin, Né à Vire,
le 7 Octobre 1772.

ESSAI
SUR
L'HISTOIRE
DE L'INDUSTRIE DU BOCAGE
EN GÉNÉRAL,
ET DE LA VILLE DE VIRE,
SA CAPITALE, EN PARTICULIER,

Précédée d'une Introduction, contenant la Description historique et topographique de ce pays;
Avec des Recherches sur les Mœurs, les Coutumes et les anciens Usages des Bocains,
Suivie de la Notice des hommes qui s'y sont illustrés par leur industrie et leurs talens, soit dans les Sciences ou dans les Arts,

Par M. RICHARD SEGUIN.

Notre souvenir voit revivre
Ce que nos yeux ont vu périr.
Rousseau.





A VIRE,
Chez ADAM, Imprimeur, an 1810.

PRÉFACE.

L'INDUSTRIE et le Commerce sont les moyens les plus propres à procurer la subsistance aux nations, à rendre les états riches et florissans, indépendamment de leur étendue ou de leur situation, et même de l'ingratitude ou de la fertilité de leur sol.

L'expérience nous apprend que des peuples peu nombreux, les habitans des contrées arides ou insalubres, quoique semblans condamnés par la nature, à végéter péniblement dans des pays stériles, peuvent par le secours de l'industrie, s'élever au rang des grandes puissances.

Les Venitiens, au milieu des lagunes de l'Adriatique, n'ayant, pour ainsi dire, de libre, de tous les élémens, que la mer, fondèrent par leur industrie, une des plus belles villes du monde, et une république très-puissante, dans le tems même que les farouches conquérans du nord déchiraient les états de l'ancienne Rome.

Les Génois, les Pisans, les Florentins ne durent leur longue indépendance qu'à leur commerce joint à leur courage.

L'Allemagne qui, au neuvième siècle, était encore à demi couverte de bois, et dont les barbares habitans ne vivaient que de légumes, doit la prospérité dont elle

jouit, à la noble émulation que les fameuses villes anséatiques imprimèrent aux peuples de ces vastes provinces.

Dans des siècles moins reculés, les Suisses au milieu de leurs rochers et de leurs glaces éternelles, et les Hollandais dans leurs marécages ont donné au monde la mesure de ce que peuvent l'industrie et le commerce, les uns en vivant heureux et indépendans au milieu de plusieurs grands empires, dans des cantons stériles et sauvages : les autres en butte à tous les élémens conjurés contre eux, par leur patiente industrie créèrent, pour ainsi dire, leurs provinces, et élevèrent leur état au plus haut dégré d'opulence et de gloire, en forçant plus de vingt rois dans les Indes à devenir leurs vassaux ou leurs tributaires.

Je ne m'étendrai pas sur l'industrie de l'Angleterre, personne n'ignore que cette île fameuse, quoique de médiocre étendue, est devenue, par son industrie, jusqu'au point d'usurper le commerce du monde entier, et a poussé l'orgueil jusqu'à prétendre que la grande place de Londres devait être le marché de l'univers.

La France, par sa situation sur plusieurs mers, par son étendue, ses productions, sa position au milieu de l'Europe, et surtout par le génie de ses habitans, est destinée à être le centre de l'industrie et des

arts, comme elle l'est de la puissance et de la politesse.

Le commerce et l'industrie de cette vaste contrée ont langui pendant bien des siècles à cause des guerres presque continuelles qui déchirèrent si long-tems ses plus belles provinces; d'un côté les ducs de Bourgogne, d'autre part les Normands, les Bretons, les Anglais possédant les contrées maritimes, les ports les plus surs et les plus fréquentés, réduisirent le commerce et l'industrie en France, presqu'à rien, jusqu'à la fin du quinzième siècle. Alors les Anglais chassés de nos provinces, la réunion de la Bretagne à la couronne, l'invention de l'imprimerie, de la boussole et sur-tout la découverte de l'Amérique préparèrent au siècle suivant la plus brillante perspective.

C'est de cette époque qu'on peut dater l'établissement d'un grand nombre de manufactures et le perfectionnement des autres.

Ce fut au commencement du seizième siècle que l'industrie du Bocage prit naissance. On n'en trouve que de faibles traces avant cette époque. Les Bocains, et surtout les Virois, dans ce siècle, prirent un essor dont jusques-là ils n'avaient guère laissé soupçonner l'idée. Ils ne fabriquaient auparavant que quelques grosses toiles ou

droguets, quelques meubles et ustensiles à l'usage du pays, et rien pour l'exportation.

Depuis, à cette époque, plusieurs manufactures s'établirent ou se perfectionnèrent considérablement; mais le plus grand service rendu au commerce du Bocage, fut la confection des grandes routes; car auparavant les chemins étaient impraticables six mois l'année.

Aussi ce pays n'était-il guère fréquenté par les étrangers, ce qui faisait que les objets les plus communs aujourd'hui étaient très-rares.

Si quelqu'un voulait se procurer une glace, une montre, un fauteuil, il était obligé d'aller les chercher à grands frais, jusque dans la capitale de l'Empire.

L'indienne, la mousseline n'étaient vendues que par des colporteurs étrangers qui passaient de temps en tems: il en était de même des marchands de bas, de rubans, de cannes, de parapluies, d'instrumens de musique et d'une infinité d'autres marchandises qu'on ne voyait que très-rarement, et qui par conséquent étaient fort chères.

Les merciers étaient libraires, les épiciers pharmaciens, et la seule vaisselle étrangère qu'on apportât dans le pays, était les beaux plats qu'on changeait pour des savates.

Cet état de commerce a duré jusqu'à la fin du dix-septième siècle (1). Alors les grandes routes s'ouvrant de toutes parts, et les colonies étant dans un état de prospérité, le commerce fleurit extraordinairement.

Alors les bourgs rivalisèrent d'émulation avec les villes, et de méchans villages devinrent des bourgs considérables; les peuples se firent negocians et manufacturiers. Bientôt les productions des deux hémisphères furent aussi communes, qu'elles étaient rares auparavant. On vit s'élever des fabriques dans tous les cantons, et le pays devint plus peuplé et plus vivant à la faveur de l'industrie.

Comme personne n'a encore rien écrit sur celle du Bocage, c'est pour la tirer de l'oubli où nos écrivains l'ont laissée, que je me suis proposé de réunir dans cet essai tout ce que j'ai pu recueillir sur l'établissement, les progrès et la décadence des manufactures du pays en général, et de la ville de Vire en particulier.

---

(1) Ce ne fut que sous Louis XIV que la navigation française commença à se distinguer. Ce grand roi créa une nouvelle marine militaire et commerçante. Il fit construire 190 vaisseaux de guerre et 30 galères. On classa 166 mille matelots sous son règne. (*Encyclopédie militaire.*)

Je me suis fait un devoir de ne rapporter que la vérité, autant qu'il m'a été possible de la découvrir. J'ai visité par moi-même, un grand nombre de fabriques. J'ai pris des informations et conféré avec des hommes des différens arts, pour acquérir les lumières utiles sur les diverses branches d'industrie.

Quant à la seconde partie de cet ouvrage, je n'ai rien négligé pour y rassembler un grand nombre de faits, d'anecdotes, d'usages, de coutumes et de cérémonies anciennes qu'on pratiquait autrefois au bocage et dont on trouve encore des vestiges pratiquées ça et là, mais défigurées par le tems. Je les ai observées exactement, j'ai consulté les anciens titres, visité les vieux monumens, les tombeaux, les inscriptions, les tableaux, ainsi que tous les objets où j'ai cru trouver matière à perfectionner cet essai et à désennuyer le lecteur, en l'engageant, au moins par la curiosité, à en pousser la lecture jusqu'au bout.

Quant aux solennités religieuses, ce sont des cérémonies autrefois en usage en divers lieux, qui étant abolies, appartiennent à l'histoire. Si, parmi celles que j'ai rapportées, il s'en trouve quelques-unes actuellement en vigueur, c'est qu'écrivant dans un tems où on n'avait nul espoir de les voir revivre, j'avais cru devoir en laisser le tableau à la postérité, pour

lui apprendre que tels étaient les usages et la religion de ses pères, et je n'ai pas cru devoir les supprimer puisqu'elles étaient écrites.

Telle est la tâche que je m'étais imposée; c'est au lecteur à juger si je l'ai remplie. Si cet essai est de quelque utilité, mes desirs seront accomplis; car l'unique but qui m'a fait entreprendre cet ouvrage est d'être utile à mes concitoyens. Puisse-t-il en être bien reçu!



INTRODUCTION

Contenant la Description

HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

DU BOCAGE.

LE pays ci-devant connu sous le nom de Bocage, tire son nom des immenses forêts dont il était presqu'entièrement couvert et dont celles de Saint Sever, de Gâvrai, de Gers, d'Andennes et une quantité d'autres bois, de moindre étendue, sont des restes. Il faisait partie des *Viducassiens* qui habitaient le Bessin et le Bocage, et qui formaient, comme les autres peuples des Gaules, une cité ou état particulier qui était au rang de celles que les anciens nommaient *Armoriques* ou *Maritimes* à cause de leur situation sur le bord de la mer.

Augustodurum, qu'on croit être Torigni, en était la capitale. Quelqu'uns la placent à Vieux ou à Harcourt; d'autres la mettent à Torigni. Cette opinion me paraîtrait la plus sûre, s'il était vrai, ainsi que l'a cru le célèbre Huet évêque d'Avranches, que

Vieux ne fût qu'un lieu de campement pour les Romains. (1)

Les Bocains du tems de César étaient appellés en langue Celtique *Gwynelli* et par les Romains *Venelli* ou *Vnelli* parçe qu'ils avaient conservé la couleur naturelle de leur peau qui était blanche et fort belle; c'était ce qui les faisait distinguer d'une autre colonie qui habitait le Cotentin, aux environs de Carentan, qui se nommait alors *Cronciatonum* qui signifiait cité des hommes peints, parce qu'ils se peignaient le corps en rouge ou couleur de cuivre ou de chair. Ce qui pourrait faire croire que ces peuples n'étaient guère vêtus.

Ils comptaient le tems par nuits et non par jours. Il n'y avait que deux ordres de citoyens libres: les Druides et les nobles. Le peuple était esclave. Les Druides étaient les prêtres de la religion. C'était une sorte de devins et de magiciens qui vivaient mystérieusement retirés sur des montagnes.

---

(1) On peut consulter là-dessus les mémoires de l'Académie des sciences, Tome 21 page 489, Huet, orig. de Caen. La notice des Gaules, par M. Valois. Le journal de Verdun août 1760.

écartées entourées de forêts, où étaient leurs temples. Leurs personnes étaient inviolables et sacrées. (1)

Leurs décisions étaient reçues comme les oracles de la Divinité. La souveraine autorité était entre leurs mains. Ils étaient également les législateurs et les commandans des armées. Ils enseignaient seuls les sciences, pratiquaient la médecine et rendaient la justice au peuple. Il n'y avait qu'eux qui pussent offrir des sacrifices. Le respect qu'on leur portait était si grand, que les guerriers les plus acharnés s'adoucissaient et cessaient de combattre à la moindre parole d'un Druide. Ils étaient partagés en divers ordres, qui composaient une espèce de hiérarchie, divisée en plusieurs classes : ceux qu'on nommait Druides étaient les ministres ordinaires du culte; les Faids étaient des prêtres d'un ordre et d'une dignité plus éminente. C'était une espèce de prophètes inspirés et qui composaient les hymnes et les poësies sacrées qu'ils prétendaient leur avoir été révélées du Ciel. Ils prédisaient les choses futures, et annonçaient au peuple la volonté des Dieux. Les Bardes paraissent avoir été les

---

(1) César de bell. Gall. livre 6.

docteurs des Druides. C'était une sorte d'académiciens, qui étaient les historiens, les généalogistes et les poëtes héroïques de la nation où ils tenaient le premier rang. Mais la plus grande dignité était celle du souverain prêtre qu'on nommait Archidruide. Cette éminente dignité réunissait toute la puissance, les honneurs et les richesses; c'était une sorte de pontificat royal, à qui tout était soumis: lui seul avait le privilège de couper le gui, le dixième de la lune de mars, qui était leur grande fête annuelle et le commencement de leur nouvelle année. Vers la fin de l'automne, le peuple portait le tribut annuel aux prêtres du temple duquel il dépendait. Si quelqu'un négligeait à porter cette offrande, il était privé de l'usage du feu jusqu'à ce qu'il eût rempli son oblation. Alors on lui donnait du feu sacré qui brûlait sur l'autel avec lequel il rallumait celui de ses foyers, mais s'il s'en trouvait quelqu'un d'assez hardi pour ne pas payer le tribut ordinaire. il était frappé de l'anathême qui le privait, non-seulement du droit d'assister aux solennités de la religion, mais il était sensé hors la loi; il ne pouvait réclamer le secours de la justice, ni aucuns des avantages de la société.

Les principales divinités des Druides étaient Jupiter qu'ils croyaient habiter dans

les plus grands chênes ; de-là leur extrême vénération pour ces arbres. Ils adoraient aussi Mercure, Mars, et Pluton, Dieu des Enfers et des Ombres. Mais ce qu'il y avait de plus horrible dans leurs sacrifices, c'est qu'ils immolaient des victimes humaines ; c'était principalement dans les grandes réjouissances ou les calamités publiques, qu'ils brûlaient des hommes vivans dans les énormes simulacres de leurs Dieux, qu'ils croyaient ne pouvoir satisfaire ou appaiser qu'à ce prix. Cette coutume barbare avait particulièrement lieu dans les forêts qui couvraient les côtes armoriques dont le Bocage faisait partie. Bayeux avait une école fameuse où on enseignait les mystères du Druidisme. C'était surement de ce séminaire que les temples subalternes tiraient leurs ministres. Il en existait sans doute plusieurs dans le Bocage. On croit qu'il y en avait quelques-uns sur le Mont-Joie, qui paraît tirer son nom de Jupiter ; cela paraît d'autant plus probable, que ce lieu, extrêmement élevé, est encore entouré de forêts. On en trouvait un à Coutances, et quelques auteurs assurent que la rivière de Druance avait sa source à peu de distance d'un de ces temples des Druides, qui était dans les environs de Danvou, d'où lui est venu le nom qu'elle porte encore.

La seconde classe de la nation était les

nobles. Leur unique occupation était la chasse et la pêche. Ils regardaient comme perdu le tems qu'ils n'employaient pas à la guerre. Leur caractère était dur et indocile; Ils traitaient en esclaves leurs enfans et leurs femmes, sur qui ils avaient droit de vie et de mort. Leurs enterremens étaient magnifiques, accompagnés de festins et d'un grand nombre de cérémonies magiques et superstitieuses. On élevait un bûcher où le corps était réduit en cendres; on brûlait avec lui son épée, sa lance, son bouclier, son cheval, et celles de ses esclaves qu'il avait le plus aimées. La conduite de leurs femmes était scrupuleusement examinée, et si elles se trouvaient convaincues de la moindre infidélité, elles étaient brûlées vives, après diverses formalités mystérieuses et ridicules, qu'on peut voir dans les auteurs qui ont traité cette matière, mais que je ne peux rapporter ici, parce qu'elles me conduiraient trop loin.

Le Bocage est actuellement partagé entre les départemens du Calvados, de l'Orne et de la Manche. Il a environ vingt lieues de longueur, et presqu'autant de large.

J'y comprends la petite contrée, connue sous le nom d'Avranchin, ainsi que le canton de Houlme. Ces deux petits territoires étant comme enclavés dans ce pays il ne serait guère possible de les partager dans le sujet que je me suis proposé de

traiter ; tant parce que le terrain également couvert de bois, rapporte les mêmes productions, que parce que les habitans ont les mêmes mœurs, les mêmes usages et la même industrie. Plusieurs manufactures, dont j'aurai à parler, s'étendent également dans ces petits pays, ainsi je les comprendrai sous le seul nom de Bocage.

Ce pays est borné au nord par le Cotentin et les plaines de Caen et du Bessin; au levant, par la rivière d'Orne, la forêt d'Andennes et le ci-devant pays du Maine; au midi, il confine à la ci-devant Bretagne et au Maine; et vers le couchant, il touche à l'Océan, qui, de ce côté, lui sert de limite naturelle. Indépendamment de cette circonscription, ce pays a quelque extension vers Fallaise.

Le Bocage, qui est une des parties la plus occidentale de l'ancienne Normandie, est situé au dix-septième et dix-huitième dégré de longitude, et entre les quarante-huitième et quarante-neuvième de latitude.

Il renferme les villes de Vire, Saint-Lo, Granville, Coutances, Avranches, Mortain, Domfront, Torigni, Condé-sur-Noireau, Tinchebray, Ville-Dieu, Pontorson et Sainte-James, outre les bourgs de Villers, Aunay, Vassy, Saint-Hilaire, Sourdeval, Saint-Sever, Canisy, Gavré, le Bény, Tessy, &c., &c.

Ce pays est arrosé par une infinité de ruisseaux et de rivières, dont les eaux sont excellentes. Les principales prennent leur source au pied de la butte de Brimbal, à deux lieues sud-est de la ville de Vire; par-tout, de ce centre commun, elles se répandent dans tout le pays, en prenant des directions différentes.

La rivière de Noireau coule au nord-est, passe par Tinchebray et Condé et va se perdre dans l'Orne au Pont-d'Ouilli.

La rivière de Grenne passe au Pont-de Grenne, Lonlay, et va se perdre dans la Mayenne au-dessous de Domfront.

La Sée coule du levant au couchant: elle arrose Sourdeval, Cuves, Avranches, et se jette dans la mer au-dessous de cette ville.

La Sellune, autre rivière qui prend sa source dans la forêt de Ger, passe à Saint-Hilaire et va se perdre dans la baie du Mont-Saint-Michel.

La Sienne, qui prend naissance dans la forêt de Saint-Sever, auprès de l'hermitage, se rend à Villedieu, passe à Gavrai, auprès de Coutances, et se jette dans la mer au hâvre de Regneville.

La Vire a sa source à Brimbal: elle coule du midi au nord; elle passe à Vire où elle prend son nom, se rend par Etouvi, Pont-Farcy, Tessy, à Saint-Lo et va se jeter

dans la mer de la Manche, auprès d'Isigny, par une large embouchure, où elle forme un grand golfe, nommé le Vey.

On voit sur les bords de la Vire, en plusieurs endroits, tels qu'à Etouvi, Torigni, et Smilli, les ruines d'anciennes cités auxquelles ont succédé les villes actuelles du Bocage.

Smilli est un village à une lieue de Saint-Lo. On y voit un ancien château avec trois avenues qui aboutissaient sans doute anciennement à autant de portes. L'une va à Saint-Lo; l'autre à la grande route de Bayeux et la troisième s'avance vers le chemin de Vire et de Torigni. On trouve dans les environs divers fondemens, quelques voûtes, d'anciennes tours et murailles ruinées, qui annoncent qu'il a existé à cet endroit un camp ou une ville. M. Toustain de Boiseville, curé du Mesnil-au-Parc, dit qu'on la nommait le Vieux-Saint-Lo, et qu'on y a trouvé des médailles du haut et bas Empire, ce qui fait juger qu'elle existait du tems des Romains, dont elle paraît avoir été une station, ou garnison. On a trouvé à Saint-Jean-des-Baisans, commune contiguë, des traces d'un ancien chemin des Romains. M. Besiers croit que Smilli était une ville bâtie par les Gaulois; (1)

(1) Besiers. J. V. août 1762.

mais on ne sait en quel tems ni par qui elle a été détruite; il est à croire que ce fut par les Saxons qui firent tant de ravages sur nos côtes dans les 4e. et 5e. siècles, ou par les Normands qui désolèrent tout le pays au neuvième. Il est vrai qu'aucun auteur du tems n'en fait mention ; mais dans ces tems de calamités et de désordres chacun était plus occupé à sauver sa vie qu'à écrire. D'ailleurs, les abbayes, qui étaient les seuls endroits où on trouvât des hommes lettrés, furent toutes détruites, et la plupart des moines, ainsi que le peuple, périrent par le fer des barbares. On trouve également Vieux, près Caen ; Etouvi, proche Vire, et *Augustodurum* à Torigni, qui ont éprouvé le même sort, sans qu'aucun historien ancien l'ait remarqué. Il est cependant reconnu qu'il a existé des villes dans ces divers endroits, qui ont vraisemblablement donné naissance : Vieux à la ville de Caen, Smilli à Saint-Lo, *Augustodurum* à Torigni et Etouvi à celle de Vire, qui n'étaient surement alors que des châteaux forts où les habitans se refugièrent. C'est à-peu-près le sentiment de M. Besiers sur les deux premières ; mais on doit toujours supposer que ce ne fut qu'après le sac de ces anciennes villes, et non pas des vues de convenance pour se rapprocher du bord

des rivières, comme il semble l'insinuer. L'histoire ne nous offre point d'exemple de villes ainsi entièrement délaissées par ses habitans. D'ailleurs, plusieurs autres villes détruites dans le même pays, pour qui les mêmes raisons n'ont pu exister, sont de fortes raisons de croire que toutes ces anciennes cités ont été ruinées dans le même tems et par les mêmes conquérans. Ainsi Torigni bâti sur les ruines *d'Augustodurum* n'est plus qu'un bourg sans murailles. Cette antique capitale des *Viducassiens* était forte sans doute, plus grande et plus peuplée qu'elle ne l'est actuellement. Etouvi était une ancienne ville, également ruinée; on y voit encore d'anciennes voûtes de porches. Les fondations d'anciens édifices, les divers meubles et ustensiles qu'on y a trouvés en différens tems, ne laissent aucun doute sur son existence. De toutes ces circonstances réunies, on peut juger, avec quelques fondemens, que ces trois villes, qui n'étaient éloignées que de trois lieues les unes des autres, ont été saccagées dans le même tems et que les débris de leurs malheureux habitans échappés au carnage, se retirèrent dans les châteaux forts, qui dans la suite devinrent des villes.

Vire est la capitale du Bocage et la ville la plus considérable du pays, par sa grandeur, sa population et son commerce; on y compte huit mille habitans, non compris

ceux des grands faubourgs des Vaux, de Martilly, de la Besnardière, de Saint-Clair, des Monts, de Blon, etc., qui ne sont point de la commune de Vire, qui sont très-populeux, ce qui fait que le monde y fourmille.

Elle est située sur le penchant d'un côteau qui s'incline au midi, en forme de croissant, au milieu duquel s'avance un grand rocher, presqu'entouré de la rivière, sur lequel était assis un fort château, dont on voit encore le donjon à demi ruiné; l'ancien enclos de ses murailles contenait environ 14 acres 12 perches. (1)

L'origine de cette ville est fort incertaine: les uns font honneur de sa fondation à Virodovix (2), fameux général des Gaulois, qui livra bataille aux Romains à Champrepus; d'autres l'attribuent à je ne sais quel aventurier de la Thrace que la tempête aurait jeté sur nos côtes.

La première de ces deux opinions n'est fondée que sur le faible indice de la ressemblance de noms; la seconde est invraisemblable et ne mérite aucune refutation. Au reste, comme ce ne sont que des conjectures, chacun pourra en adopter ce qu'il jugera à propos.

---

(1) Beautés de Normandie p. 124.

(2) 56 ans avant J. C.

Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, assure dans le supplément de la chronique de Sigebert qu'il continua de 1000 à 1186; que le château de Vire ne fut établi que dans l'onzième siècle, par Henri premier roi d'Angleterre; mais les religieux de l'abbaye de Trouard ont produit, dans un procès contre les moines de Belle-Etoile, la copie collationnée d'un titre qui prouve l'erreur de cet abbé, en donnant l'état du château avant cet historien, ainsi Henri premier n'aurait fait qu'augmenter l'ancienne forteresse déjà existante.

Vire doit donc assurément son existence au château, qu'on croit avec vraisemblance avoir été fondé par Charlemagne. Cette opinion est appuyée sur le papier terrier, fait par ordre du roi en 1540 (1), qui porte que le château de Vire a été bâti au huitième siècle, qui est le tems où régnait déjà ce grand prince; on sait d'ailleurs qu'il fit élever en divers endroits du Bocage des forteresses pour opposer aux Normands. Le château de Vire fut saccagé par eux, dès l'année 905.

Ces pirates qui infestaient toutes les côtes de l'Empire français descendirent pour la première fois dans le Cotentin, le 12 de mai de l'an 841, d'où ils se répandirent dans tout le Bocage.

François Ier, roi de France.

Comme ils ne voyagaient guère que par eau, ils ne pouvaient remonter la rivière jusqu'à Vire, à cause des rochers et autres écueils dont elle était remplie. Le pays étant d'ailleurs couvert de bois et de broussailles très-épaisses, la garnison française pouvait y être en sureté. Voilà l'opinion la plus vraisemblable, fondée sur quelques monumens anciens.

Ainsi que je l'ai remarqué (*Ituvium*), Etouvi, était une bonne ville à une lieue de Vire, sur la même rivière. Les ruines qu'on y voit encore, les fondations, les ustensiles et autres débris qu'on y a trouvés en divers endroits ne laissent aucun doute à cet égard.

Cette ville ayant été ruinée par les Normands au neuvième siècle, on croit que les habitans échappés au massacre de ces barbares, se retirèrent dans le château de Vire, place très forte en ce tems-là, et s'y habituèrent si bien qu'ils ne retournèrent jamais à Etouvi qui n'a point été rebâtie.

Vire, à la fin du douzième siècle, était déjà un gros bourg qui avait vicomté, tabellions, foires et marchés, ce qui fit que les rois d'Angleterre, ducs de Normandie, dans le siècle suivant, la firent clorre de murailles fort hautes, flanquées de grosses tours, avec des fossés très-profonds, qui en défendaient les approches; ce qui la

rendit si considérable que Jean premier, roi de France, ayant été fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers et conduit à Londres, la ville de Vire leur fut cédée avec quelques autres, pour sa rançon, en 1358.

L'importance de cette ville et de son château, jugé imprenable, la firent considérer comme une ville et forteresse royale, aussi elle ne fut jamais aliénée à aucun seigneur particulier; mais elle a toujours joui de la prérogative, fort rare autrefois, de ne dépendre immédiatement que du souverain.

Je sais qu'on rapporte une chartre où Richard, comte de Cestre, donne, conjointement avec le roi, les dîmes et le patronage de l'église du château de Vire, à l'abbaye de Trouard; mais il serait très-possible que partie de ces dîmes s'étendît dans les paroisses dépendant des baronnies de Saint-Sever et de Landelles, dont Richard était seigneur; ce qui aurait rendu son intervention nécessaire.

Quoi qu'il en soit, on ne trouve nulle part que cette ville ait été donnée en fief à personne; mais il est certain qu'elle a toujours fait partie du domaine royal, et a été gouvernée par des vicomtes, sous l'autorité du roi.

Cette prérogative, que nous devons considérer comme un honneur pour cette ville,

une marque de sa liberté et du génie de ses habitans, lui fut apparamment peu profitable, éloignée comme elle était de la résidence du souverain; aussi n'y voyait-on aucuns de ces anciens et superbes édifices ni de ces riches fondations ou concessions de fiefs ou de terre, faites aux églises, qu'on trouvait si fréquemment dans les lieux dépendant des comtes, des évêques ou des abbés. Ainsi Vire ne doit son accroissement et sa prospérité qu'à son industrie.

L'église Saint-Thomas, qui, dans les plus anciens titres, est appelée l'Eglise-du-Champ-de-Vire, pourrait bien avoir donné son nom à la ville, quoique l'opinion la plus générale soit que c'est du cours tortueux de la rivière, qui vire ou tourne presque toujours aux environs de cette ville. Ce qui est certain, c'est qu'aucun écrivain ancien ne nous l'apprend. Ainsi, cette ville a cela de commun avec une infinité d'autres, qui, quoique très-fameuses, ne doivent leur nom qu'aux plus faibles établissemens, quelquefois à un pauvre hameau, à un pont, une fontaine, un bois, un rocher, qui s'est rencontré là par hasard.

L'église Notre-Dame, fondée un peu avant la fin du 13e. siècle, paraît avoir été bâtie aux frais des habitans et au lieu où elle est, à cause de la proximité du château, dont ils n'osaient guère s'éloigner dans ces

tems d'anarchie où les guerres civiles étaient presque continuelles.

Le grand cœur qui fut commencé en 1511, ne fut fini qu'en 1535.

La chapelle St-Maur fut fondée en 1346 par Payen, seigneur de Chaulieu.

L'Hôtel-Dieu fut établi pour les étrangers et les pélerins qui se rendaient à grandes troupes à Rome, à Saint-Jacques en Galice et sur-tout au Mont Saint-Michel. Le prieur était obligé de donner des habits à ceux qui n'en avaient pas. Il est très-ancien, puisque Hugues de Morville, évêque de Coutances le fit rédifier en 1208; mais on ignore l'année de sa fondation. Il ne devait guères les biens dont il jouissait avant la révolution qu'aux Virois, qui, en différens tems, fondèrent des lits, avec 150 ou 200 livres de rente pour la pension du malade qui devait le remplir.

La chapelle Sainte-Anne, fondée en 1348, était un prieuré très-ancien, dépendant de l'hôtel-Dieu. On croit que le culte de cette Sainte à Vire, remonte au tems de l'émigration des Ituviens, qui l'auraient introduit à Vire après la destruction de leur ville, où il y avait trois églises, dont une sous son invocation.

Ce qui est certain, c'est que cette chapelle est très-ancienne et célèbre par plu-

sieurs miracles, opérés par l'intercession de cette sainte en différens siècles.

Cette église a été considérablement augmentée en 1627 et 1699, le tout par la charité publique; mais elle fut dévastée pendant la révolution et changée en écurie. Depuis, on l'a réparée et consacrée de nouveau à l'usage du culte catholique, le 23 août 1803.

Le couvent des cordeliers fut fondé par Thomas de Bourdeaux et Jeanne Lebegue, son épouse, en 1481; un an après, plusieurs religieux s'y étant réunis, ils commencèrent à bâtir ce monastère. Leur église ne fut consacrée qu'en 1495, par Guillaume, évêque de Porphire, abbé de Hambie, par permission de Réné de Prie, évêque de Bayeux.

En 1623, partie du terrain du couvent des capucins fut donnée par le sieur Halboult, conseiller au bailliage de Vire et depuis capucin, sous le nom de frère Elzéard, mort à Caen, en odeur de sainteté, le 6 août 1626.

Le sieur de Renti, baron du Bény, donna une grande partie de l'argent pour faire bâtir les lieux réguliers.

En 1631, les religieuses ursulines, furent établies à Vire par Avoye Durosel et Claude Durosel, son frère, abbé de Saint-Sever. Les premières furent tirées de la communauté de Fallaise.

En 1642, une peste violente ayant affligé la ville, Susanne Deslandes fit bâtir dans les Monts, la chapelle Saint-Roch, qui fut consacrée en 1647.

Les bénédictines furent fondées par Claude Mangot, conseiller-d'état; maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, et Hélène de la Flèche, son épouse. Les religieuses, sorties de l'abbaye de la sainte Trinité de Caen, vinrent en prendre possession en 1648. Leur église achevée en 1657 fut consacrée par Patrice Planquet, évêque d'Audak en Irlande, un dimanche 7 septembre 1659, par permission des vicaires-généraux et du chapitre, le siège de Bayeux étant vacant. Les lettres-patentes sont du mois d'août 1645.

Les religieuses chanoinesses de Saint-Augustin, s'établirent au monastère, près l'Hôtel-Dieu, le 4 de mai 1660. Leur fondatrice, la dame Davy, veuve du sieur de la Bigne, de Montfrou, n'ayant pas été secondée comme elle avait droit d'attendre, elles ne purent y entrer que le 4 de juin 1661. Ayant trouvé les portes fermées auparavant par la malice de quelques envieux puissans, en sorte qu'elles furent obligées de prendre cette place comme d'assaut, après un siège de quinze mois.

Jeanne Davy, sœur de la fondatrice, en fut la première supérieure.

Julien Davy, père du célèbre cardinal Duperron, parent de cette vertueuse fondatrice, ministre calviniste à Vire, quelques années auparavant, tenait le prêche dans la salle de l'Hôtel-Dieu, et dans la chambre même où elle rendit l'esprit.

Son oraison funèbre fut prononcée par le père de la Coquerie de l'oratoire, le 26 avril 1672. L'orateur prit pour texte de son discours, ces paroles : *Abstulit (David) opprobrium de gente*... Faisant allusion à son nom de Davy.

Ces religieuses sont vraîment les mères des pauvres, qu'elles gouvernent dans leurs maladies les plus douloureuses et les plus dégoûtantes. Il fallait tout le zèle et l'intrépidité de cette vénérable Jeanne Davy pour entrer, pour ainsi dire, par violence, dans cet asile de la misère et de la douleur et s'y ensevelir toute vivante. Il faut convenir que de pareils miracles font merveilleusement l'éloge de la Religion chrétienne puisqu'elle seule sait les inspirer. Leur nouvelle église ne fut achevée qu'en 1702.

La charité bienfaisante de ces religieuses ne put les mettre à l'abri des tempêtes révolutionnaires. Elles furent chassées au mois de janvier 1794, quoiqu'elles fussent entièrement occupées au soulagement des soldats malades. L'Hôtel-Dieu ayant été à cette époque transformé en Hôpital-Militaire, et peu après tout-à-fait déserté, la

salle des pauvres, ainsi que l'église des religieuses servirent de magasins. Celle de sainte Anne fut changée en écurie, où les chevaux de la cavalerie logèrent pendant bien des années. Mais Napoléon-le-Grand ayant été élevé sur le trône impérial, les religieuses furent rappelées et reconduites processionnellement, par le clergé de la grande église, où assistèrent le sieur Dubosq de la Roberdière, maire, et le sieur Noel Duparc, juge de paix, nommé commissaire à cet effet; ils prononcèrent chacun un discours à cet occasion. Le tout fut terminé par un *Te Deum* d'actions de grâces.

Cette cérémonie, qui fut accompagnée des bénédictions de toute la ville, fut faite le 23 septembre 1804.

Le collége royal de Vire fut établi en 1682. L'ouverture s'en fit l'onze octobre; le fondateur fut le sieur Lechartier, prêtre, docteur de Sorbonne, doyen du val de Vire et curé de Neuville, où on voit encore son tombeau.

Cette école, où on comptait jusqu'à huit cents écoliers, devint célèbre par la bonté de ses études et les talens de ses professeurs. Il en est sorti une foule de savans, dont quelques-uns du premier ordre. (1)

(1) L'école secondaire, d'abord établie à l'Hôtel-Dieu, fut transférée aux Bénédictines en 1804.

En 1747, le roi, en lui donnant les lettres-patentes, lui accorda tous les privilèges dont jouissaient les colléges royaux, en considération, y est-il dit, des grands sujets qui y avaient déjà fait leurs études.

L'Hôpital-Général, ne doit pareillement son origine qu'à la charité publique, excitée par le père Chaura, jésuite; ce charitable religieux, touché de la misère d'une foule de pauvres, acheta un âne, et, faisant journellement le tour de la ville, il recueillait les aumônes, dont il chargeait cet animal, et le soir il les distribuait aux malheureux indigens. Tel fut le commencement de l'Hôpital-Général.

Le 10 mars 1683, le père Chaura fit sonner la cloche, pour assembler les bougeois, et les ayant exhortés, ils résolurent de louer l'ancienne maison de la Cour d'orange, et deux ans après, elle fut achetée cinq mille livres pour loger les pauvres. Le 5 avril de la même année, ils y furent conduits par le clergé et le peuple en procession, les enfans des principaux de la ville, habillés en Anges, en tenant chacun un par la main.

C'est ainsi que nos pères rapportaient tout à la piété, car la charité est la fille de la Religion.

En 1794, l'Hôpital fut transféré aux Ursulines, et les sœurs chassées quelques

tems après. Mais tout prenant une nouvelle face sous un gouvernement réparateur les sœurs ont été rappelées, et ces précieuses filles sont accourues au secours des pauvres, à qui elles prodiguent leurs soins et tous les secours possibles.

Cet asile de la pauvreté, qui a commencé par de si faibles moyens, est maintenant le plus bel édifice de la ville, ressemblant plutôt à un palais qu'à un Hospice.

La providence, pour l'instruction gratuite des filles, fut fondée par les demoiselles Goidier sœurs, en 1699; cet institut détruit par la révolution, est heureusement rétabli. (1)

Les frères des Ecoles chrétiennes de St-Yon, avaient été établis en cette ville par les mêmes sœurs Goidier, en 1736, pour l'éducation gratuite des garçons; mais la tempête révolutionnaire a aussi anéanti cet établissement inestimable. Ces hommes rares se sont réunis depuis quelques années dans la ville de Lion, par l'autorité de l'Empereur. (2)

Ainsi, comme aucuns instituteurs jusqu'ici n'ont pu les remplacer, sur-tout quand à l'éducation religieuse, je fais des vœux pour que la ville de Vire les rappellent;

---

(1) La Providence a existé à Vire 93 ans.

(2) Les Frères ont existé à Vire 56 ans.

tous les pères de famille le désirent et en sentent la nécessité ; leur maison qui est intacte, et qui n'a point été aliénée, faciliterait beaucoup cette réintégration, si désirée et si nécessaire.

La ville de Vire a soutenu différens sièges. Elle a été prise et reprise un grand nombre de fois, par les Français, les Anglais, les Bretons, et sur-tout par les Huguenots.

En 1367, les Anglais s'en rendirent maîtres, sans pouvoir prendre le château. Quelques années après, ils en sortirent pour une somme d'argent.

Sous Charles VI, elle retomba encore sous leur domination ; mais en 1450, après la bataille de Fourmigny, où les Anglais furent défaits, les Français la reprirent.

En 1562, la ville de Vire fut prise par les Huguenots, et ses églises pillées par eux. Ils en enlevèrent plus de 45 marcs d'argent.

La même année, le duc d'Etampes la reprit le 4 septembre.

Mais le 12 de mars suivant, Montgommeri, à la tête des Huguenots, la reprit pour la seconde fois ; et l'ayant perdue quelque tems après, il la reprit le 1er. de septembre 1568 ; dépouilla entièrement les églises, brûla le couvent des Cordeliers, et quel-

que tems après Montgommery reprit encore Vire pour la quatrième fois ; il fit écorcher vifs cinq religieux cordeliers et massacra 40 ecclésiastiques.

En 1590, Vire ayant pris le parti de la Ligue, cette ville et ses faubourgs furent pris et pillés par les Français de l'armée du roi, sans que les Ligueurs qui y tenaient garnison osassent s'y opposer, parce qu'ils étaient trop faibles.

Ils se retirèrent dans le château où un nommé Viques commandait sous l'autorité des princes de Guise; mais depuis que Montgommery eut été fait prisonnier à Domfront par le maréchal de Matignon, et ayant eu la tête tranchée à Paris en 1574, toutes les villes du Bocage furent peu à peu réduites sous l'autorité du roi.

Enfin Louis XIII ayant pris la Rochelle, dernier réfuge des séditieux, et la tranquillité étant enfin rendue à la France, le fameux château de Vire fut démoli en 1630 par ordre du roi.

Les Huguenots, sous la conduite de Montgommery, exercèrent en cette ville un grand nombre de cruautés et de pillages, particulièrement sur les prêtres et les religieux, qu'ils firent mourir par divers supplices. Ils profanèrent les églises, et firent mille exactions insupportables ; cela irrita contr'eux les Virois, qui, pour

la plupart, étant zèlés catholiques, se vengèrent en plusieurs occasions.

Je n'entrerai pas dans le détail de ces divers combats et révolutions, qui me conduirait trop loin, je me contenterai de rapporter un trait qui seul fera connaître combien ils s'étaient rendus odieux par leur tyrannie.

En 1688, les côtes étant menacées d'une descente de la part du prince d'Orange, et les Huguenots se remuant, on crut qu'ils allaient se révolter de nouveau ; 200 Virois armés partirent pour les côtes le dimanche 10 octobre de la même année, commandés par le gouverneur. Quelques tems après, le bruit s'étant répandu que les Huguenots s'assemblaient au château de Chaulieu, à deux lieues de Vire, un officier de la ville, accompagné de quelques-uns de ses amis, y courut pour s'en informer. Le peuple à qui on avait pris ses meilleures armes pour donner à ceux qui venaient de partir pour la Hague, commença à s'allarmer.

C'était un dimanche durant Vêpres ; le valet d'un nommé Grimot, directeur des aides, qui était de Lyon, ayant quelque contestation avec un bourgeois auprès de la porte de l'Horloge, une femme qui connut à la parole que c'était un étranger, se mit à crier que c'était un Huguenot ; au même moment un garçon qui passait lui jeta une pierre à la tête.

Ce mot de Huguenot, avec le bruit que fit cet homme se sentant blessé, ayant été entendu de plusieurs personnes, ils crurent que c'étaient les Huguenots qui venaient encore pour surprendre et piller la ville ; le bruit s'en répandit en un moment. Une si épouvantable frayeur saisit tellement les habitans que toutes les rues étaient pleines d'hommes, de femmes et d'enfans qui fuyaient de tous côtés, portant la terreur par-tout. Cependant il n'y avait point d'ennemi à craindre.

Deux dames qui se sauvaient ayant rencontré un prêtre, l'une d'elle le prit à la gorge, pour qu'il lui donnât l'absolution au milieu de la rue, l'autre força un frère cordelier d'entendre sa confession, quoiqu'il n'eût point d'ordres et qu'il fût sourd, disant qu'en cas de nécessité tout était bon.

Ceux qui furent moins susceptibles de peur, prirent les armes ; un prêtre nommé Fêtu se signala sur tous les autres ; s'étant armé du bâton de la croix qu'il tenait d'une main et de l'autre le crucifix, il criait qu'il fallait vaincre ou périr.

Les cordeliers s'armèrent de broches, et de tout ce qu'ils purent trouver et vinrent au secours de la ville, où il ne se trouva point de lâches; des femmes mêmes étaient dans les rues armées de fusils et de hallebardes prêtes à se défendre vigoureusement, tout

tout était dans la dernière confusion, comme si l'ennemi eût monté à l'assaut : on fit des barricades dans les rues ; on sonna le tocsin dans la ville et les paroisses voisines ; enfin cette ridicule allarme se répandit dans tout le Bocage, et même jusqu'à Alençon, d'où le duc de Guise, qui y était pour lors, s'enfuit jusqu'à Paris, avec tant de précipitation, qu'il créva deux chevaux de son carosse à force de courir.

Ce trait, sur lequel je me suis un peu étendu, ne fait pas moins connaître la pureté de la religion des Virois, que leur bravoure et leur fidélité au souverain.

Ce fut après tous les ravages des Huguenots, qu'on trouva dans les décombres de l'église Notre-Dame cette *Hostie* qu'on conserve si précieusement dans le tabernacle de cette église depuis plus de deux siècles et qu'on regarde comme une merveille : elle a encore échappé à la révolution. On la montre au peuple une fois tous les ans à la fête de Pâques.

Le bel aqueduc qui conduit l'eau à la ville, d'où elle se répand dans tous les quartiers par un grand nombre de belles fontaines jaillissantes, fut fait en 1574.

En 1782, l'établissement des pompes, pour remédier aux incendies, fut fait : il

est dû au sieur Mauduit, maire, mort en 1804.

Les reverbères pour éclairer les rues pendant la nuit, ont été achetés par le S[t]. Duboscq de la Roberdière, mort maire de Vire en 1807.

La ville de Vire possède une belle bibliothèque, donnée aux cordeliers en 1728, et depuis placée dans un des pavillons du château : elle fut rendue publique en 1800 par le maire Duboscq de la Roberdière, deux jours par décade.

Depuis 1803, Vire a une société savante sous le nom de société d'émulation : ses membres sont au nombre de dix. Leur but principal est d'encourager les sciences et les arts.

La nouvelle halle à blé a été fait bâtir par le sieur Lenouvel maire, en 1809.

La ville de Vire serait susceptible de plusieurs embellissemens. C'est par leurs avenues que les villes s'annoncent aux yeux du voyageur étranger, d'une manière noble et brillante. A Vire, celle du Calvados est de ce nombre.

Un ancien projet était d'en percer une autre qui, du haut du Haut-Chemin se serait avancée à travers la terre de Blon jusqu'au haut des monts, en partant de l'alignement de la croix Baujeard, et rien

ne serait plus facile que d'amener celle de Paris au haut du cimetière Saint-Thomas, qui deviendrait une rue superbe. (1)

Il ne manquerait plus à Vire qu'un hôtel-de-ville, dont la situation naturelle est dans la place du donjon du château ; la sous-préfecture trop éloignée serait placée avantageusement dans la partie de l'ancien hôpital, qui est à côté de la fontaine ; outre que le bâtiment est beau et régulier, il réunit

---

(1) Mais je craindrais de révolter certains esprits, si je proposais de placer le pont (qu'on doit construire au-dessus de Martilly), *vis-à-vis de l'embouchure de la rue des Cordeliers*, pour arriver directement à Vire du haut du bois de Saint-Martin. Cependant, cette entreprise ne serait ni si difficile, ni si dispendieuse qu'elle le paraît au premier coup-d'œil ; le pont ne serait pas plus grand qu'à la place projetée, il faudrait seulement une masse de terre plus considérable ; mais comme les remblais se trouveraient sur le lieu, en saignant les buttes du bois de Saint-Martin et des Cordeliers, cela accélererait beaucoup cet ouvrage, dont on peut se faire une idée en voyant le Pont-Féron. Alors la rue des Cordeliers, dont la plupart des maisons ont des avant-cours, s'élargirait aisément et une vaste route qui, partant du bout du pont, s'alignerait sur la fontaine du haut de la rue Girard, la rue des Cordeliers et irait aboutir au grand chemin au-dessus de la Croix-Bidois, formerait une entrée magnifique aussi commode que nécessaire à la ville de Vire, puisque la Carée est extraordinairement difficile, pour ne pas dire impraticable en hiver.

les avantages d'un vaste jardin, des eaux abondantes, des remises, cours, écuries et autres accessoires ; il a d'ailleurs un vaste local, telle que la place d'une superbe salle pour les séances publiques ; les bureaux, et autres appartemens capables de loger d'une manière convenable le premier magistrat de l'arrondissement, ou tout autre qui séjournerait en cette ville. Cet édifice pourrait recevoir plusieurs embellissemens, à peu de frais, la muraille de la cour abattue et une grille posée à la place, laisserait voir l'hôtel de la sous-préfecture, qui s'annoncerait par un fronton où seraient placés les armes de l'Empire, et serait un ornement pour la place de la Butte. Rien n'empêcherait alors de remettre l'école secondaire dans l'ancien collége, et les grands bâtimens des bénédictines logeraient facilement un bataillon sans gêner les bourgeois.

Cette ville est du département du Calvados : elle a une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce ; elle n'a qu'une grande paroisse et quelques annexes, autrefois la ville était mixte, partie dépendant du diocèse de Coutances, mais depuis la nouvelle circonscription, Vire est tout entier du diocèse de Bayeux.

Cette ville, ainsi qu'une grande partie de son territoire, est enclavée dans le département de la Manche, ayant les arron-

dissemens de St-Lo et de Coutances au nord, et ceux de Mortain, et d'Avranches au midi et à l'ouest.

Ainsi Vire aurait dû naturellement faire partie de ce département, puisque les quatre arrondissemens dont je viens de parler ne peuvent, pour ainsi dire, communiquer entr'eux, sans passer par cette ville ou sur son territoire.

Alors Vire aurait pu prétendre à devenir le chef-lieu de ce département et le siége de la préfecture, tant par les beaux édifices dont cette ville est remplie que par son commerce et son grand passage, étant située entre les grandes villes de Rennes et de Caen, dont elle est le point de communication nécessaire, et le chemin naturel et le plus court de la ci-devant province de Normandie en celle de Bretagne.

Mais comme c'est sur l'industrie que j'écris, je ne m'étendrai pas davantage sur la ville de Vire, n'ayant ni les talens, ni la prétention de faire son histoire ; cette entreprise serait grande et louable; il serait à désirer que quelqu'un de nos savans concitoyens s'en occupât ; le travail serait un peu long et pénible à la vérité; mais la gloire qui lui en reviendrait le dédommagerait amplement de ses peines, car la reconnaissance et l'honneur de vivre dans le souvenir de ses concitoyens ne sont-

ils pas la récompense la plus noble que l'homme qui travaille pour son pays puisse désirer ?

Les mémoires manuscrits qui existent dans le porte-feuille de quelques savans antiquaires de cette ville, et qui surement se feraient un plaisir de les communiquer, faciliteraient beaucoup cette entreprise; alors il ne s'agirait que de faire quelques recherches, vérifier quelques dates et raconter la suite des événemens, tels qu'ils se présentent, ayant soin d'élaguer tous les faits étrangers, qui ne font qu'embarasser ou retarder la rapidité de l'histoire.

Je ne parlerai donc dans la suite de cet ouvrage des événemens qui se sont passés dans cette ville, qu'autant qu'ils seront nécessaires au sujet que je traite.

Saint-Lo est la seconde ville du Bocage. Elle se nommait anciennement *Briovera* ou Pont-sur Vire, selon la notice de la Gaule par M. Valois, à cause du pont qui était en cet endroit sur la rivière de Vire, et dont on voit encore les restes au-dessous de celui qui existe sur cette même rivière; ce n'était anciennement qu'un château, qui appartenait au père de St-Lo, au commencement du 6e. siècle.

Saint-Lo son fils, qui fut fait évêque de Coutances en l'an 524, donna la baronnie de Briovera à son évêché, pour augmenter

le revenu de ses successeurs et des chanoinnes de sa cathédrale, avec les fiefs de Coursy, les terres de Rampan, Trelli, Canisy, St-Gilles, Baudre, Sainte-Croix et la Mancellière.

On ne peut connaître aujourd'hui l'état ancien de cette ville; ce n'était d'abord qu'un passage de communication, puisqu'il n'en est fait aucune mention dans la notice de l'Empire Romain. La route qui traversait les Gaules, du tems des Romains, passait par le pont Saint-Fromond, et allait jusqu'à *Alaunum*, aujourd'hui Valognes.

Si Saint-Lo avait été dès-lors une cité peuplée et célèbre, il n'y a pas de doute que les Romains n'eussent fait passer à travers ses remparts la route qui communiquait à toutes les cités de quelque considération dans les Gaules.

Il y avait un chemin qui conduisait de Rennes à Avranches et de cette ville à Coutances et à Valognes; il n'est fait nulle mention de St-Lo, quoiqu'il soit avantageusement parlé de Bayeux, dans les tems les plus reculés.

Tout ce qui reste de monumens aux environs de St-Lo, nous portent à croire que son territoire était anciennement couvert de bois qui se prolongeaient jusqu'à Carentan; le château de Semilli est plus ancien

que la ville de St-Lo, si on en juge par les médailles qu'on y a trouvées, mais jamais St-Lo ne s'est étendu jusques-là, quoiqu'en dise M. Toustain, curé du Mesnil-au-Parc.

Les courses des Saxons et Normands, depuis la fin du 4e. siècle, empêchèrent que ce pays ne fût riche et peuplé, il faut donc convenir que c'est à Charlemagne que St-Lo doit la célébrité dont il a pu jouir. Ce prince prévit, avant que de mourir, tout ce que les Saxons, qui couvraient les mers, pourraient faire de mal à son Empire, il fit bâtir en plusieurs endroits des châteaux, pour servir de retraite aux habitans des campagnes, en cas d'allarmes; c'est à lui qu'on attribue la fondation de l'abbaye de St-Lo, en 805. Elle fut d'abord érigée en collégiale, où Charlemagne mit des chanoines pour y vivre selon la règle de saint Chrodegand. Il fit fortifier la ville, pour la mettre hors d'insulte. L'église Sainte-Croix est la plus ancienne : on croit que c'était un temple dédié aux faux-dieux.

Saint Algéronde, évêque de Coutances, s'étant retiré à St-Lo, à l'approche des Normands, y fut martyrisé par eux en 887.

Reginon met la prise de cette ville par les Normands, sous la conduite de Sigefroi, qui ravagea une partie de la France, en 890; d'autres mettent la prise de St-Lo un

an plutôt, la ville fut rasée et les habitans passés au fil de l'épée.

Robert premier, évêque de Coutances en 1026, commença quelques années après la reconstruction de ses murailles et des fortifications. Il y fit bâtir un palais épiscopal et une chappelle, appelée *Santa-Maria-de-Castello*, qui est devenue par la suite l'église paroissiale de Notre-Dame, démembrée de celle de Sainte-Croix, à condition qu'elle serait desservie par un religieux de l'abbaye, et pour preuve de son ancienne dépendance, on avait conservé à la paroisse Sainte-Croix, la rue du Peufre, qui est bornée d'un côté par le presbytère de Notre-Dame et de l'autre par la porte Torteron, parce que c'était dans cette rue qu'étaient les sièges des balliages de la vicomté et de l'élection, ainsi que de toutes les autorirés constituées.

Geofroy, de Montbray, évêque de Coutances, fit faire les moulins sur la rivière de Vire à St-Lo, ainsi que les écluses qui y conduisent les eaux.

L'hôtel-Dieu était anciennement une paroisse desservie par des religieux de l'abbaye de St-Lo.

En 1141, St-Lo fut pris par Geofroy Plante-Genets, comte d'Anjou, qui fut ensuite nommé duc de Normandie.

En 1142, cette ville était encore franche de taille et de gabelle.

En 1174, l'église Saint-Thomas fut dédiée, deux ans après la mort de saint Thomas-de-Cantorbéry. Ce saint prélat passant à St-Lo comme on la bâtissait, dit qu'il fallait la dédier au premier martyr qui verserait son sang pour la foi; quelques semaines après, ayant reçu cette couronne, les habitans de St-Lo lui dédièrent leur église.

En 1274, on battait encore monnaie à St-Lo à la lettre C.

En 1345, Édouard roi d'Angleterre prétendant avoir des droits sur la couronne de France; et trois seigneurs normands, nommés *Perci*, *Bâcon* et *Thesson*, s'étant rangés de son parti, Philippe de Valois roi de France leur fit trancher la tête qu'il fit planter sur les portes de Carentan; Edouard, pour venger leur mort, brûla cette ville, et le 7 de juillet de l'année suivante, il s'empara de St-Lo et l'abandonna au pillage, après avoir fait inhumer les têtes de ces trois gentilshommes dans le sanctuaire de l'abbaye de St-Lo, où elles furent trouvées en 1493. Cette ville retomba en la puissance des Français en 1378, que Charles V s'en rendit maître.

En 1418, le duc de Clarence la reprit.

En 1430, la cloche de l'horlorge fut faite. L'église Notre-Dame a été bâtie à plusieurs fois ; ce fut en 1464 qu'on finit le portail et la tour du côté de la rue du Peuffre.

En 1449, les Français chassèrent les Anglais de St-Lo et reprirent cette ville.

En 1464, les Bretons vinrent assiéger St-Lo ; mais s'étant avancés imprudemment dans le faubourg Torteron, ils y furent bloqués et taillés en pièces par les bourgeois ; le général eut la tête tranchée.

En 1551, le grand bailliage du Cotentin fut établi à Saint Lo; réuni à celui de Caen en 1563, et enfin fixé à Courances en 1580.

En 1556, le Calvinisme fut introduit en cette ville par un religieux nommé Solère ; il gagna quelques gentilshommes à qui il faisait le prêche dans un coin du bois de Moncoq, sur le bord de la rivière de Vire, au lieu nommé la Caverne au serpent.

En 1561, Montgommery prit St-Lo le jour de la fête du St-Sacrement.

En 1562, François premier, roi de France passa par St-Lo et logea à la Vaucelle.

En 1562, le Maréchal de Matignon reprit cette ville. Montgommery la reprit une seconde fois sur les Brétons qui y tenaient garnison. La bibliothèque de l'église N.-Dame fut pillée. Elle avait été donnée

par Boucard évêque d'Avranches. Le trésor et les reliquaires furent également la proie des Calvinistes. *Arthus de Cossé*, évêque de Coutances, pris par eux, fut conduit à St-Lô avec plusieurs chanoines, et promené sur un âne, le visage tourné vers la queue qu'il tenait dans ses mains, ayant une mitre de papier sur la tête. Il échappa heureusement de leurs mains, déguisé en garçon meunier, et quelques cavaliers qui l'attendaient au pont de Vire, le conduisirent à Granville qui était aux Catholiques.

En 1574, le maréchal de Matignon reprit cette ville d'assaut. Elle contenait sept ou huit arpens dans l'enceinte de ses murailles, formant un carré long. Elle avait, du côté du couchant, deux fortes tours sur les deux angles; celle du nord près la porte d'Ollée, s'appelait la tour de l'Aurore, et celle du côté du midi, se nommait la tour de Beauregard; c'est pourquoi les Protestans fortifièrent le côté du Boug Neuf et de St-Thomas: mais Mr. de Matignon l'attaqua et la prit du côté de la rivière, qui était le plus difficile, quoiqu'elle fût défendue par un grand rocher taillé à pic, de près de quarante mètres de hauteur, d'où les assiégés pouvaient les écrâser seulement avec des pierres. Il n'y eut cependant que 60 Catholiques de tués et autant de blessés dans

cette action une des plus chaudes qu'on ait vues au Bocage. François *de Briqueville*, baron de la Colombière, un des plus ardens Calvinistes, fut tué sur la brèche, en haussant son heaume, pour boire à la santé des assiégeans : mais se sentant blessé, il prit de son sang et écrivit avec son doigt, qu'il mourait pour la vérité évangélique. C'est pourquoi sa famille portait trois barres rouges dans ses armes. Les Catholiques, après avoir été repoussés trois fois, revinrent à la charge, plantèrent leur bannière sur les murailles et en restèrent les maîtres. C'est ainsi que cette ville rentra sous l'obéissance du roi.

Cette même année, *Arthus de Cossé*, évêque de Coutances, voyant que les Sainlois l'avaient si honteusement maltraité, quoiqu'il fût leur seigneur spirituel et temporel, il échangea cette ville avec monsieur de Matignon qui lui céda la terre des Mortiers et le fief de Montgardon.

Mr. de Matignon fit bâtir une citadelle à St-Lo, et y mit pour gouverneur, Jean de Gourfaleur, seigneur de Bonfossé, pour contenir les mutins. Les cloches de Notre-Dame furent portées à Condé-sur-Vire.

En 1574, la ville de Saint-Lo fut désolée par la peste. En 1578, on bâtit un prêche

en cette ville, proche le carrefourde l'Hô-tel-Dieu dans la Neuve-Rue : mais il fut rasé en 1685.

Mr. Dubois, procureur du roi à Saint-Lo, fit beaucoup de donations à cette ville, tant pour fonder le collège, que pour payer un prédicateur, pour élever six pauvres garçons et six pauvres filles, et faire étudier des jeunes gens aux jésuites de Caen.

En 1638, il fonda les religieux Pénitens, pour prêcher la parole de Dieu à St-Lo, pour visiter & consoler les malades & les prisonniers.

En 1679, on fit la translation des reliques de St-Lo, qui sont la première vertèbre du cou et les deux palettes des genoux, que Mr. de Matignon, évêque de Condom avait obtenues de la ville de Tulles où le corps avait été transporté. Ces reliques enchassées dans un très-beau buste d'argent, furent apportées très-solennellement et déposées à Notre-Dame, en présence d'un peuple immense, accouru de plus de dix lieues à cette auguste cérémonie.

Mr Dubois, fit faire à ses frais la tour de l'Horloge, la voûte de l'église Notre-Dame, et la Pyramide de la tour des cloches; la seconde pyramide fut faite par la bourgeoisie, en 1684, pour la somme de 5000 livres.

Saint-Lo, avant 1580, n'avait aucun

siège de justice ; qui lui appartint. C'était le lieutenant du bailli qui allait *ad turnum*, y siéger comme dans les vicomtés, avant leur érection en baillage.

En 1786, Louis XVI roi de France passa par St-Lo, allant à Cherboug.

La ville de St-Lo a un Tribunal de première instance; c'est le chef-lieu du département de la Manche, et la résidence du préfet.

Coutances s'appelait originairement *Cosédia*, qui signifiait *manufacture de peaux de mouton*, dont on croit que les Bocains se servaient alors pour coucher et pour s'habiller ; on sait que les matelots qui allaient à Terre-Neuve pour y pêcher la morue avant la révolution, se servaient encore de capottes de peaux, pour se garantir de la pluie et du froid. On y fabriquait aussi du parchemin. *Cosédia* s'étant trouvée ruinée par les barbares, soit *Bretons*, *Pictes* ou *Saxons*, qui faisaient souvent des incursions sur les côtes *armoriques*, *Constance-Chlore*, devenu César en 291, plaça diverses colonies dans le *Bocage*, le *Cotentin*, le *Bessin* et tout le long des côtes *armoriques*. Il établit à Coutances, qui paraît avoir été une forteresse ou un camp, une garnison *romaine*, et ayant fait fortifier ce lieu, il lui donna son nom qu'elle porte encore. Depuis cette époque, Coutances devint considérable, quoiqu'elle n'ait jamais été bien grande. Le côteau

escarpé sur lequel elle est bâtie s'y opposant naturellement ; cela n'empêcha pas qu'elle ne devînt dans la suite la résidence du comte et le siège des tribunaux. Le *présidial* du *Côtentin* y fut établi en 1580. Le siège épiscopal fut fondé vers l'an 430, par saint *Ereptiole*, apôtre du pays et premier évêque de Coutances, dont il convertit les *Druides*. Cette ville fut ruinée vers l'an 888 et l'évêché transféré à St-Lo et de-là à Rouen où il a existé pendant plusieurs siècles.

L'église cathédrale, commencée par Robert, évêque de Coutances, fut achevée par Geofroy de *Montbray*, son successeur, aidé des libéralités des fils de *Tancrède d'Hauteville*, établis en Italie ; cette superbe basilique est encore une des plus belles qui soit en France. On y voyait sur le portail les statues de ces douze héros que Geofroy y fit placer par reconnaissance. Elle fut consacrée en 1056.

Vers l'an 585, saint *Potentin* fonda le monastère des chanoines de l'Hôtel-Dieu. Coutances fut saccagée et ses habitans passés au fil de l'épée en 866. Charles le chauve céda la plus grande partie du Bocage aux Bretons avec la ville de Coutances, en 869.

Cette ville ayant souvent pris le parti des Anglais, fut ruinée par Charles V

roi de France en 1378, et ses privilèges abolis. Alors une partie de ses habitans dispersés portèrent leur industrie dans les villes voisines.

Coutances était une évêché dont le chapitre était très-illustre. Il était composé d'un grand chantre et de sept autres dignitaires, dont quatre archidiacres, un scolastique, un trésorier et un pénitencier, de 26 chanoines, un musicien, 6 vicaires au maître-autel, 36 chapelains et 6 enfans de cœur. Cet évêché est rétabli, et celui d'Avranches lui a été réuni par le nouveau Concordat.

Le bel acqueduc, dont on voit encore les superbes ruines, à l'ouest de Coutances, servait à conduire les eaux dans la forteresse de *Pisquin*, à qui la ville de Coutances a succédé. Cet ouvrage, bâti à ce que l'on croit, sous l'empire de *Constance-Chlore*, ou *Constantin* son fils, était composé de 16 arches, au-dessus duquel était le canal. Cet ouvrage des Romains, et un grand nombre d'autres qu'on trouve dans toutes les provinces de l'Europe, fait connaître que ce peuple roi était digne de commander à l'Univers.

Coutances est encore le siège des tribunaux du département de la Manche.

Granville. En 1206, le lieu où est situé cette ville fut donné par Philippe-Auguste, roi de

France, à Jean d'Argonges, seigneur de Graton, avec la présentation à la chapelle du lieu.

En 1439, un seigneur de Graton céda à un milord anglais le roc ou montagne de Granville, pour l'hommage d'un chapeau de roses vermeilles, payable au jour saint Jean-Baptiste.

Ce seigneur anglais ayant dessein d'y faire bâtir une ville, Henri VI, roi d'Angleterre, le força de lui céder ce lieu, qu'il trouva de défense. Il y fit élever quelques fortifications en 1440. Mais Charles VII, roi de France, ayant résolu de s'en emparer avant que l'Anglais y fut établi solidement, attaqua cette ville et la prit en 1445. Il augmenta les fortifications; mais elles furent démolies par ordre de Louis XIV, en 1689. Elle fut de nouveau fermée de murailles en 1720, et ces nouveaux ouvrages augmentés en 1744.

Cette ville fut bombardée par les Anglais le 27 novembre 1693, mais sans succès.

Le port de Granville n'a été pendant long-tems à l'abri des tempêtes que par une petite muraille ou jetée qui n'empêchait pas les vaisseaux de s'endommager. En 1750, on jeta les fondemens du mole; on continua cet ouvrage en 1757, ainsi qu'en 1766 et 1772; mais le 21 février 1773, un ouragan furieux les ébranla; la partie du sud

fut endommagée ; le 25 du même mois, la tourmente continuant, la mer en fit s'écrouler une partie. En 1784, on commença à les réparer. Les plus hautes marées s'y élèvent à 45 pieds.

Cette ville a un tribunal de commerce, démembré de celui de Vire en 1769.

Un peu en avant de Granville, était une ville nommée *Fanum-Martiis*, par où passait une grande route du tems des Romains; ce chemin se rendait de Valognes à Rennes; mais cette étendue est occupée par la mer.

Les abbayes de saint *Pair* et de *Scicy* étaient très-anciennes; ayant été fondées entre l'an 500 à 512 par saint *Pair* et saint *Scubillion*; saint *Pair* est encore une église succursale sur le bord de la mer: le lieu où était l'abbaye de Sciçy est maintenant envahi par les flots.

Depuis le grouin de Cancale, jusqu'à l'île d'Origni et Grénesey, la mer est hérissée de rochers ; l'état et le nom de ces îles portent à croire qu'il y a eu anciennnement une forêt nommée la forêt de Chesey, du nom des rochers dont elle était remplie. L'ancien nom de Gersey était *Cesarea* ; d'autres l'appellent *Resia*, ce qui signifie en langue celtique grande forêt, ou auprès de la forêt, car *Ger* veut dire auprès et *Sey* forêt : on fait également dériver des mots *Ces* forêt et *Ar* grande, *Cesarea* grande forêt.

Le père Mabillon, (1) dit que l'espace occupé par la mer, entre Granville et Cancale était une vaste forêt où il y avait plusieurs abbayes, entr'autres celle de Scisy la plus célèbre de toutes. Le diocèse de Dol confinait de ce côté à celui de Coutances. La rivière de Couesnon qui faisait la limite naturelle, coulait entre le grouin de Cancale, et le rocher des Landes. La grève d'entre ces deux *caps*, s'appelle encore vieille rivière. Le chemin de Rennes à Valognes, passait à travers la forêt de Chezey, au-dessus de Barneville sur la Sandre.

L'an 709 une partie de la forêt de Chesey fut renversée par la mer; il n'en resta que quelques îlots, formés de quelques gros rochers que la mer entoura, on les nomme encore Chosey. Tomnen gros village au milieu d'une lande subit le même sort, il n'en reste plus que le rocher de Tomblaine.

L'an 860, la mer, après avoir envahi et avoir renversé la forêt qui bordait la côte et environnait le Mont St-Michel; se répandit autour de ce monastère qui devint une île. Une constitution de Louis le débonaire de l'an 817, appelle l'abbaye du Mont St-Michel *Monasterium sancti Michaëlis Marisii primi*, parce qu'il y avait deux étangs entre cette abbaye et Chosey,

(1) Ann. Ben. T. 2. Pag. 20.

Ce fut depuis cet étang jusqu'à Dol, que Maxime plaça une colonie de Bretons qu'il avait ammenée d'Angleterre ; ce qui prouve que cette partie de terre n'était pas encore occupée par la mer. Au 15e. siècle, le Bourg-Neuf fut englouti par les flots. En 1630, les villages du Bourget et de St-Etienne de la Palluelle subirent le même sort. En 1343 l'île de Chosey, était encore considérable, puisque Philippe de Valois y fonda un couvent de Cordeliers qu'ils abandonnèrent au 16e. siècle.

En 1735, il s'éleva une si grande tempête que la mer laissa voir à découvert les rues de l'ancien bourg de la Palluelle, et jeta hors du sable une infinité d'arbres.

Avranches est une petite ville, fondée par les Romains, sur le bord de la mer, à l'embouchure de la rivière de Sée. Elle est ancienne, car il en est fait mention dans les plus anciens auteurs qui ont parlé des Gaules. Elle est située au bout d'un côteau qui domine sur les monts Saint-Michel et Tomblaine, qui sont dans la mer vis-à-vis de cette ville.

L'évêché d'Avranches fut établi vers l'an 511 ; Saint Léoncien en fut le premier évêque. Soixante-sept prélats ont occupé ce siège, l'espace de 1280 ans, jusqu'en 1791, que l'assemblée Nationale le supprima. Depuis il a été réuni à celui de Coutances par le Concordat de 1802. Mr. de Bel-

beuf, qui vient de mourir en Anglèterre, en a été le dernier évêque. L'église Saint-Gervais fut bâtie en 638, sous le roi Dagobert. L'église cathédrale bâtie par Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, fut consacrée sous le titre de Saint-André en 1121 : mais durant la révolution, comme on y fouilla pour chercher du salpêtre et pour en tirer quelques cercueils de plomb, les fondemens ayant été ébranlés, une partie de cette église s'écroula, et la ville d'Avranches perdit son plus bel édifice. Il eût été facile d'empêcher sa destruction ; mais elle fut négligée dans un tems où le christianisme étant aboli, on ne croyait plus avoir besoin d'églises : ainsi au lieu de la réparer, on en abbatit une autre partie. On vient cependant de rétablir une chapelle dans ses ruines. Ainsi cette illustre cathédrale n'a pas même titre de paroisse.

Le chapître d'Avranches était composé de six dignités, de 20 chanoines, 28 chapelains, 6 vicaires perpétuels au grand autel, 14 choristes et 6 enfans de cœur. Les dignitaires étaient le doyen, le chantre le trésorier, l'écolâtre et les 2 archidiacres.

L'évêque d'Avranches était baron de cette ville. Il devait au roi le service de quatre chevaliers, en tems d'*ost* général.

En 1240, l'Hôtel-Dieu fut transféré à Pont. L'Hôpital-Général fut établi en 1696.

En 1693, le monastère de Moutons, près Mortain, fut transféré à Avranches. La même année 1693 le séminaire fut fondé.

Le Mont S.-Michel, fondé au commencement du 8e. siècle, était la merveille du Bocage et un monument des plus curieux qui fût au monde. Richard I duc de Normandie, y mit des moines bénédictins en 966, à la place des chanoines qui furent chassés. Richard II duc de Normandie, fit jeter les fondemens de l'église actuelle en 1004. Cette fameuse abbaye était bâtie sur la pointe d'un rocher, d'une hauteur prodigieuse, à 3 lieues d'Avranches, au milieu de la mer. On y montait par un escalier très-long qui conduisait au château, et en continuant à monter, on arrivait à l'abbaye et à l'église qui était grande, vaste et d'une grande richesse. Il y avait une église souterraine où était la chapelle du trésor, un des plus riches et des plus précieux qui fussent en France. On y voyait également un grand nombre de reliques, dont les châsses étaient d'un travail exquis et d'un prix inestimable. Le corps de Saint-Aubert évêque d'Avranches, fondateur de ce monastère, y était conservé tout en entier. Le cloître très-spacieux, était enrichi de colonnes de marbre et fermé de Vitraux d'une beauté merveilleuse. La bibliothèque était très-nombreuse. Elle renfermait un grand nombre

de livres et de manuscrits précieux. Parmi les appartemens, on remarquait la salle voûtée, où se tenait anciennement le chapitre de chevaliers de l'ordre royal de Saint-Michel, institué par le roi Louis XI en 1469, et rétabli par Louis XIV en 1664. C'était le plus grand appartement qui fût en France. On pouvait aisément monter par un escalier en limaçon, du sommet de la grosse tour de l'église, jusqu'à l'horloge, où les pélerins gravaient leurs noms. La vue dont on jouit de ce lieu, est une des plus belles qui soient au monde.

On remarque l'impression du pied d'un enfant dans le roc, dont la tradition est que Saint-Aubert, promenant ce petit garçon sur cette énorme masse de pierre, chaque fois que l'enfant posait son petit pied sur le rocher, il s'applanissait. La grue qui servait à monter les tonneaux et les grosses provisions de l'abbaye, était une machine curieuse. L'abbaye du Mont St-Michel jouissait de plusieurs beaux privilèges et de grands revenus qui lui avaient été accordés par les souverains et les papes. Au pied du rocher est une petite ville, dont le commerce ne consistait que dans le débit des images, médailles et autres objets pieux qu'on vendait aux pélerins. Les ducs de Normandie y avaient une telle vénération, qu'ils firent battre une monnaie où était l'image de St-Michel, tenant un

dragon

dragon sous ses pieds. Plusieurs rois des France sont venus en pélerinage au Mont Saint-Michel. Louis VII, y fut reçu par Henri duc de Normandie, fils de Guillaume le conquérant. Entre un grand nombre de princes souverains qui ont visité ce lieu vraiment digne de l'être, on remarque, les rois Philippe-Auguste, St-Louis, Charles VIII, François I, etc. qui y ont tous laissé des marques de leur piété et de leur munificence royale. La mer qui monte deux fois par jour, couvre toute cette immense grève ou plaine, de sable, qui entoure le Mont, qu'elle laisse à sec deux fois en vingt-quatre heures, en sorte qu'on voyage facilement, soit à pied, à cheval ou en voiture, au même lieu où une heure auparavant, on voyait flotter quantité de barques et de navires. Quoique la faux révolutionnaire ait moissonné toutes les richesses et décorations de cet antique et fameux monument, les bâtimens et l'église subsistent, et peuvent, à la voix d'un grand prince, redevenir célèbres comme du tems de nos pères; car le pélerinage du Mont Saint-Michel était comparable à ceux de St-Jacques en Galice, de Lorette, et même de Jérusalem et de Rome, par la qualité et la multitude des pélerins qui s'y rendaient de toutes les parties de l'Europe. Il nous reste à faire des vœux, pour que ce lieu de piété soit bientôt rendu à l'usage

du culte, d'une manière digne de lui, et de la grande réputation dont il a joui pendant plus de 1200 ans.

Ducé, gros bourg, appartenant au fameux Montgommery. Le château démoli en 1473, fut rétabli par le comte de Lorge qui du tems de la ligue y établit un prêche; mais il fut détruit peu de tems après.

Ducé avait droit de pêche, d'étalage, parcage et brébiage, etc.

L'ancienne abbaye de Montmorel, était dans les environs de Ducé.

Le baron de Saint-Pair avait droit de chasse à *Cor* et à *Cri*, tant audit lieu, que dans les paroisses de Montjoie et du Mesnil-Gilbert etc.

Le bourg des Biards, était une ancienne ville, qui avait une maladrerie et un monastère de bénédictins.

Pontorson est une petite ville sur le Coesnon. C'était la dernière ville du Bocage, du côté de la Bretagne, et la principale clef de la Normandie depuis que le duc l'eut fait fortifier.

Ce fut Henri Ier., comte de Cotentin, qui fit bâtir le château; mais il fut brûlé en 1172.

L'hôpital existait dès l'an 1515. En 1660 on y bâtit un hospice pour les femmes malades, par la charité du chapitre d'Avranches.

Sainte James proche la Bretagne, est une petite ville que Guillaume-le-Conquérant fit fortifier en 1067, pour opposer à Conan, duc de Bretagne, qui faisait des courses dans le Bocage.

En 1172, elle fut brûlée ainsi que le château du Tilleul, par Tadier comte de Fougères. Guillaume-le-Conquérant y bâtit un monastère fort riche, qu'il soumit à celui de Fleury sur Loire.

En 1425, elle fut assiégée par 25,000 Bretons; ils donnèrent l'assaut, mais ils ne purent la prendre. Les Anglais, à qui elles appartenait alors et qui y étaient en garnison, firent une sortie si terrible qu'ils enlevèrent la bannière de Bretagne, 18 enseignes, tuèrent 800 hommes aux ennemis, jetèrent dans l'eau 60 archers et pillèrent leur camp.

En 1229, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, et Robert son frère, comte d'Evreux, prirent le château et la ville de Sainte-James. (1)

Saint-Hilaire-du-Harcouet est un gros bourg, près la Sellune. Dès le 10e. siècle, il y avait un monastère de Bénédictins, qui en étaient seigneurs en partie; cette communauté relevait de l'abbaye de St-Benoît sur Loire. Robert, comte de Mortain,

---

(1) Duchesne, hist. d'Angleterre.

frère de Guillaume-le-Conquérant, y fit bâtir un fort château en 1087, par la permission des religieux, à qui les dixmes, les coutumes, la moulte des fours-à-ban, les oblations, redevances et tous les autres droits continuèrent d'appartenir: les moines s'obligèrent seulement à céder une vergée de terre à chaque habitant qui s'y établirait. On accorda au comte le droit d'hospice quand il voudrait y séjourner.

En 1177, Harcouet, seigneur du lieu, étant mort en allant à Jérusalem, le bourg prit le nom de Saint-Hilaire, qu'il retient encore.

Mortain est une petite ville sur la rivière de Cances qui se jette dans la Sellune. On croit que ce nom lui vient d'une colonie de Maures qui y fut envoyée par l'empereur Constance-Chlore, environ l'an 260. Elle est située dans des rochers, à l'extrémité d'un immense désert et d'une vaste forêt qui en est voisine. Un solitaire nommé *Evroult*, établit sa cellule en cette solitude et convertit les peuples d'alentour au Christianisme. Il fonda plusieurs monastères dans les environs et bâtit une église sur les ruines d'un temple des Idoles, au même lieu où est encore la grande église de Mortain, dont il devint le patron. (1)

(1) L'Empereur Constance-Chlore établit le long des côtes armoriques des Barbares nommés

Robert, comte de Mortain, fit rebâtir cette église plus grande et plus belle qu'auparavant. Il y établit un chapitre de 16 chanoines, dont un théologal et un chantre. Comme le comte était frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, il donna à sa nouvelle église le titre de Chapelle-Royale, ainsi qu'on le voit en la chartre de 1082. (1)

Robert de Mortain en fit faire la dédicace cette même année 1082, avec grande pompe et grande magnificence, par les évêques de la province, Guillaume archevêque de Rouen, Michel évêque d'Avranches, Eudes de Bayeux, Gilbert de Lisieux et Géofroy de Coutances. Le comte avait invité à cette cérémonie Guillaume son frère, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui s'y trouva.

Saint-Guillaume-Firmat était un hermite qui mourut dans la forêt de Mantilly, le 24 avril 1143. Le comte de Mortain l'ayant fait transporter dans sa Chapelle-Royale, qui prit le nom de Saint-Guillaume, il fut canonisé aux fêtes de la Pentecôte 1154, par les évêques de Normandie, Hugues archevêque de Rouen, Rothaire évêque

---

Letès-Francs, Maures, Suèves, Bataves, etc. Il en est fait mention dans la notice de l'empire Romain.

(1) On peut voir l'almanach historique de Mortain, an 1770, par M. Bénoit.

d'Evreux, Richard de Coutances et Hubert d'Avranches ; qui se transportèrent exprès à Mortain.

Le 1er. juin 1621, les reliques de Saint-Guillaume furent tirées de la châsse de bois où elles étaient et furent déposées dans une autre de plomb, par Mgr. de Pericart, évêque d'Avranches, aux frais de Me. la duchesse de Montpensier comtesse de Mortain. (1).

En 1139, le prieuré du Rocher fut fondé par Etienne, comte de Mortain. Cette ville avait encore l'église paroissiale du Rocher et celle du Neubourg.

En 1211, le château de Mortain fut rebâti et fortifié de tours par Rénaut, 12e. comte de cette ville ; mais ayant été assiégé un an après par Philippe-Auguste roi de France, il fut pris de vive force en 1212. Il fut assiégé de nouveau par Charles V roi de France, qui s'en rendit maître et le fit démolir en 1377 ou 1378.

Mortain a eu 38 comtes ; c'étaient les plus grands seigneurs de Normandie, après les ducs, dont ils balançaient la puissance. On verra plus bas l'abrégé de leur histoire.

Le comté de Mortain était le plus grand fief qui fût en Normandie. Il s'étendait

---

(1) Vie de St-Guil., imprimée à Avranches chez Lecourt, en 1732.

sur le territoire qui est entre la Vire, la Sée, la Sellune, la Risle, la Touque, la Dive, la Sienne, la Grenne, le Noireau, et jusqu'auprès d'Honfleur, dans le diocèse de Lisieux, etc., etc. Il avait des terres dans l'Angleterre et au Cotentin. La moitié de tous les droits royaux qu'on percevait à Coutances sur toutes les entrées, ainsi qu'aux foires et marchés, le château et vicomté de Cerences, la forêt de Foligni et le fief de ce nom, les seigneuries de Lingreville, Fervaques, Saint-Romphaire, Roncey, Manneville, Sourdeval, Smilli, Campron, Grimonville, Bacilly, Quetreville, Amonville, Troëgots, Cauville, Ronton, du Loreur, de Sainte-Marguerite, du Mesnil-Amant, de la Madraquerie, de S-Pierre-de-Coutances, du Mesnil-Rogue, de Carentilly, du Mesnil-Véneron, de St-Sauveur, de la Pommeraye, de Beauchamps; de Saint-Denis-le-Gast, de Gouville, de Quilly, etc. Les fiefs de Seye ou de Carentilly et de Gouville, devaient, l'un dix jours et l'autre quarante jours de service, à l'entrée du château de Mortain. Le fief de Carentilly devait fournir 54 hommes pour monter la garde durant la nuit à la foire de Mont-Martin. Celui de Combernon devait trois chevaliers au comte de Mortain; le fief de Saint-Sauveur, cinq; Piron, huit; le comté de Cérences, un; la seigneurie de Moyon, cinq; Monbray,

cinq ; le fief du Hommet, trois ; Bohon, quatre. La plus grande partie des terres composant les vicomtés de Valognes et Carentan étaient du comté de Mortain, ainsi qu'une infinité d'autres terres, moulins, dixmes, bois, landes, marais, péages et autres droits, tant utiles qu'honorifiques, qui rendaient les comtes de Mortain capables de marcher de pair avec les rois.

Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pu découvrir la raison qui fit choisir Mortain pour le décorer du titre de comté, et certes on ne peut s'empêcher d'être étonné de voir de si puissans princes fixer leur séjour dans un lieu desert et le plus stérile du Bocage. Il faut pourtant qu'il y eût quelque motif puissant qui lui fit donner la préférence d'un aussi illustre titre, sur tant d'autres endroits fertiles et agréables. Ce qui pourrait déterminer mon opinion, c'est que ce lieu était de défense, ayant un château que quelques auteurs assurent avoir été imprenable ; cependant à peine put-il soutenir quelques jours de siège en 1212, qu'il fut forcé de se rendre à Philippe-Auguste, et à Charles V, en 1377. Une autre raison qui aurait pu engager ces princes à y établir leur demeure était les immenses forêts qui l'environnaient et qui s'étendaient jusqu'en Bretagne et dans le pays du Maine, car on sait combien nos

ancêtres étaient passionnés pour le plaisir de la chasse.

Le comté de Mortain fut érigé par Rollon, duc de Normandie, qui s'en réserva l'hommage. Richard I[er]. laissa cinq fils: Richard II, Robert, archévêque de Rouen, comte d'Evreux; Guillaume, comte d'Hyesme, Geofroy, comte d'Eu et de Brione; et *Mauger*, qui fut le premier comte de Mortain. *Mauger* épousa Germaine fille et unique héritière d'Albert comte de Corbeil et de Gournai. Il mourut à Corbeil en 954. Son fils nommé Guillaume *Werleng* lui succéda; mais il fut dépouillé de son comté de Mortain par les intrigues de Robert comte d'Avranches. Guillaume se retira à Corbeil; mais quelque temps après il renonça au monde pour se consacrer à Dieu, dans le monastère de St-Maur-des-Fossés, où il mourut en odeur de sainteté, vers l'an 1067. Il laissa un fils nommé Renaut, qui fut comte de Corbeil. Guillaume duc de Normandie avait un frère nommé Robert, à qui il donna le comté de Mortain, en 1049.

Robert, que ses grands exploits firent surnommer *Taillefer*, fut un grand prince et un vaillant capitaine. J'aurai occasion de parler de lui dans la suite. Il fonda le prieuré de Cornwailles en Angleterre, et l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul dans

le comté de Sommerset. Il portait dans ses armes l'étendart de St-Michel. De ses deux femmes Mathilde de Montgommery et de Mabile, héritière de la maison de Bellesme, morte en 1085 et enterrée à l'abbaye de Greftain, il eut trois filles et un fils, qui fut nommé Guillaume II, comte de Mortain après son père. Robert se remaria en troisièmes noces en 1088, à Almodie dont il eut un fils nommé Robert. Ses trois filles furent mariées à plusieurs grands seigneurs. Agnès épousa André de Vitré, en considération de ce mariage, le comte de Mortain lui rendit plusieurs terres qu'il avait conquises sur lui auparavant. Denise, sa seconde fille, épousa, en 1080, Gui III, seigneur de Laval. Emme, qui était l'aînée de toutes, fut mariée à Guillaume V, comte de Toulouse, et cette alliance produisit une suite de princes et de princesses très-illustres. Les lignées des deux maisons de Vitré et de Laval, se réunirent dans la maison de Montmorency. Emme de Laval, fille et seule héritière de Gui VI comte de Laval, porta ce comté dans la maison de Montmorency, par le mariage qu'elle contracta avec Mathieu II de Montmorency, connétable de France, et Gui de Montmorency, leur fils puiné, ayant épousé Philippe, dame de Vitré, fille unique d'André III de Vitré

et de Catherine, sœur d'Alise, duchesse de Bretagne, tous les biens des deux illustres maisons de Laval et de Vitré furent transportés dans la branche cadette de la famille de Montmorency, qui devint si puissante que ces seigneurs quittèrent depuis le nom de leur maison pour prendre celui de Laval, ou plutôt ils les unirent ensemble. Telle est la lignée des deux filles cadettes de Robert Ier., comte de Mortain.

Celle *d'Emme*, qui était mariée au comte de Toulouse, est beaucoup plus illustre encore. *Mahaut*, nommée aussi Philippe leur fille et seule héritière, épousa en 2es. noces Guillaume IX duc d'Aquitaine, en 1094. Leur fils Guillaume duc d'Aquitaine et comte de Poitou, fut père d'*Alienor*, duchesse d'Aquitaine, comtesse de Poitou, qui épousa en premières noces Louis VII, roi de France, puis Henry II roi d'Angleterre, à qui elle porta ces belles provinces, dont les Anglais ont joui pendant si longtems. De ce mariage sortirent Jean, roi d'Angleterre, Mahaut qui fut mariée à Henri de Brunswick dit le Lion, duc de Saxe et de Bavière, en 1179, et Eléonore femme d'Alphonse VIII, roi de Castille.

De Jean sont sortis tous les rois d'Angleterre jusqu'à la reine Elisabeth, morte en 1603, et les rois d'Ecosse, depuis Jacques V, dont la mère Marguerite était fille

de Henri VII roi d'Angleterre. De Mahaut sont sortis les anciens électeurs, ducs, rois de Saxe, et de Pologne, les ducs présentement rois de Bavière, dont une branche règne en Suède, et enfin les princes de la maison de Brunswick, les électeurs d'Hanovre, rois d'Angleterre, &c.

Eléonore naquit dans le château de Domfront, en 1160. Elle épousa le roi de Castille Alphonse VIII, dont sortirent entre autres deux filles : Blanche, mère de St-Louis, et Berengeules, femme d'Alphonse, roi de Léon, d'où est issue une longue suite de rois et de princes très-puissans. Telles sont les illustres alliances que les filles de Robert contractèrent, qui les unirent aux plus puissantes maisons, souveraines de l'Europe.

Guillaume son fils et comte de Mortain, fut un prince très-accompli, sage politique, pieux, vaillant et d'un courage à toute épreuve, également propre pour le conseil et pour l'exécution, ses éminentes vertus, qui auraient dû l'élever au faîte de la gloire, ne servirent qu'à donner de l'ombrage à ses ennemis. Ayant des prétentions sur le comté de Kent, il voulut le réclamer ; mais Henri Ier., roi d'Angleterre ne voulant point avoir un vassal si puissant, le renvoya à Mortain, et réunit le comté de Kent à son domaine. Nous

verrons

verrons ailleurs la fin malheureuse, mais honorable, du comte de Mortain. Il semble que cette famille ne dût être heureuse que pour les femmes.

Après la défaite de Guillaume, le comté de Mortain fut réuni à la couronne d'Angleterre, mais quelques tems après, il fut donné à Robert de Vitré, d'où il passa à Etienne dit de Blois.

Etienne, surnommé dit de Blois, comte de Mortain, monta sur le trône d'Angleterre: c'était un prince juste, sage. libéral, et grand capitaine, vertus qui font les grands rois. Il épousa Mathilde de la maison de Boulogne, nièce de l'immortel Godefroy de Bouillon qui conquit la Terre Sainte, et fut le premier roi de Jerusalem. Etienne mourut le 25 octobre 1154: il laissa 2 fils, Eustache et Guillaume, tous deux comtes de Mortain successivement. Eustache mourut, mais Guillaume ne fut point roi après son père Etienne, parce qu'il était bâtard; il eut en partage le comté de Mortain. La plus grande partie du Bocage fut souvent pillée par Geofroy Plante-Genêts, comte d'Anjou, qui s'empara de Mortain, du Teilleul et de St-Hilaire, etc.

En 1141, Eustache reprit Mortain, dont il devint comte; mais il fallut enfin que ce pays subit le joug du comte d'Anjou, qui s'empara de Tinchebray, Aunay, enfin de toute la Normandie qui lui appartenait

légitimement, puisqu'il avait épousé en 1129 Mathilde, fille et unique héritière de Henri Ier. roi d'Angleterre : il mourut le 7 septembre 1150.

Guillaume, fils de Geofroy d'Anjou, fut doté du comté de Mortain par son père : il était né à Argentan en 1136 et mourut à Rouen en 1168.

Guillaume II, fils du roi Etienne, rentra en possession de Mortain ; mais il mourut sans enfans en 1160. C'était un très-brave guerrier.

Aussitôt après sa mort, Henri II roi d'Angleterre, entra dans le comté de Mortain, sans avoir égard au droit du comte de Boulogne, à qui Mortain appartenait. Henri mourut en 1119. Jean Sansterre lui succéda au comté de Mortain, il devint même duc de Normandie, dont il fut couronné duc le 25 avril 1199, et sacré roi d'Angleterre le 27 de mai suivant. Mais Philippe-Auguste roi de France ayant réuni Mortain à la couronne en 1204, le comte de Boulogne fut investi du comté de Mortain.

Renault de Boulogne comte de Mortain, fit fortifier le château de plusieurs tours ; ce qui n'empêcha pas Philippe-Auguste roi de France de s'en emparer en 1212, dès le troisième jour du siège. Renault ayant été fait prisonnier à Bovines, mou-

rut à Péronnes en 1219, il ne laissa qu'une fille nommée Mahaut, qui fut mariée à Philippe de France, comte de Clermont, qui le devint aussi de Mortain. En 1212, Jeanne sa fille et unique héritière, épousa Gaucher IV de Châtillon, qui, par ce moyen, devint comte de Mortain, et mourut glorieusement, le 5 avril 1250, à la bataille de la *Massora* ou de la *Massoure* en Egypte où il accompagna St. Louis roi de France. Il commandait l'arrière-garde de l'armée, dont il protégea la retraite au péril de sa vie. Jeanne sa femme, comtesse de Mortain, étant morte l'année suivante, ce comté revint à la couronne.

7 Guillaume d'Artois fut fait comte de Mortain; Philippe le bon comte d'Evreux lui succéda quelques tems après; il devint roi de Navarre en 1329, le 5 de mars. Coutances, Avranches et quelques autres villes des environs faisaient en ce tems-là partie du comté de Mortain. Philippe mourut à Xères en Espagne, le 26 septembre 1343. Jeanne sa femme mourut à Conflans, le 6 octobre 1349. Ils laissèrent plusieurs enfans: Blanche fut mariée à Philippe de Valois roi de France, le 29 janvier 1349; elle devint veuve le 22 août de l'année suivante; elle mourut au château de Neaufle le 5 octobre 1398: elle fut la première dame de Condé-sur-Noireau, qui fut démembré du comté de Mortain en sa faveur. Jeanne

sa sœur et son héritière, fut mariée à Jean Ier. vicomte de Rohan, qui, par cette alliance, devint seigneur de Condé.

Charles II roi de Navarre, surnommé le Mauvais, fils de Philippe le bon et frère de Blanche et de Jeanne, eut pour sa part le comté de Mortain avec plusieurs autres terres. Mais ayant eu de grands différens avec Jean roi de France, ce prince voulut avoir la garde du château de Mortain. Charles mécontent, quoique dissimulant son chagrin, ne perdit aucune occasion de susciter des affaires au roi; Charles V son successeur, fatigué de ses intrigues, confisqua ses terres en 1370, et le château de Mortain fut rasé. Charles le mauvais mourut le 1er. janvier 1386; sa femme, fille du roi Jean, mourut à Evreux, le 3 novembre 1373. Leur fils Charles III dit le noble, roi de Navarre, vint en France prier le roi de lui rendre les terres de son père, mais il n'obtint que le comté de Nemours, le comté de Mortain fut donné à son oncle Pierre de Navarre, frère de Charles le mauvais, avec quelques autres terres, et la forêt de Lande Pourrie, le 11 mai 1402. La reine Blanche, tante de Pierre de Navarre, lui donna Condé en 1398; cette seigneurie fut de nouveau réunie au comté de Mortain, par lettres patentes du mois de mai 1408; mais Pierre étant mort le 29 juillet 1412, ne laissant

qu'un fils naturel, le comté de Mortain fut réuni au domaine royal, par lettres du 2 août 1412.

Louis, duc de Guienne, dauphin du Viennois, fut fait comte de Mortain, mais il mourut sans enfans en 1415.

Louis, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, épousa Catherine d'Alençon, et devint comte de Mortain. Sa veuve porta le titre de comtesse de Mortain jusqu'à sa mort arrivée le 26 Juillet 1462.

Jean VIII d'Harcourt, fut aussi comte de Mortain. Il fut tué à la bataille de Verneuil, où il commandait l'armée du roi, le 17 août 1422. Jean duc de Betfort, fils de Henri IV de Lancastre, roi d'Angleterre, fut comte de Mortain. Il mourut à Rouen en 1435, le 14 septembre.

Edmond de Beaufort, duc de Sommerset, gouverneur de Normandie, pour le roi d'Angleterre, lui succéda et devint comte de Mortain.

Quoiqu'à cette époque, la Normandie fut au pouvoir des Anglais, et que le comté de Mortain ne fût plus pour les Français qu'un titre honorifique, sans revenus, il était d'une si haute considération, que le nom seul de comte de Mortain, rendait celui qui le portait très-considérable. Aussi était-il très-ambitionné.

Jean de Dunois, bâtard d'Orléans, fut honoré du titre de comte de Mortain par le roi Charles VII. Jean mourut en 1470.

Charles III d'Anjou fut comte de Mortain. Son fils Charles IV d'Anjon, comte du Maine, héritier de René d'Anjou, roi de Sicile, lui succéda au comté de Mortain; mais n'ayant point d'enfans, il fit Louis XI, roi de France, son héritier en 1481.

Les rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII possédèrent le comté de Mortain; mais en 1529, il fut donné par François premier à Louise de Bourbon, princesse de la Roche-sur-Yon, en échange de Leuze et de Condé-en-Hainaut, qui furent cédés à Charles-Quint, pour la rançon des fils du roi qui étaient en ôtage en Espagne. Cet échange fut de nouveau ratifié par Charles IX en 1567. Louise mourut en 1561 et son mari en 1520.

Louis VII de Bourbon, leur fils aîné, fut comte de Mortain; il fit paraître sa valeur aux journées de St-Quentin, de Jarnac et de Moncontour. Il mourut le 23 septembre 1582.

François son fils lui succéda au comté de Mortain: il fut gouverneur de Normandie et mourut à Lisieux le 4 de juin 1592, âgé de 50 ans.

Henri de Bourbon prince de Dombes,

duc de Montpensier, né le 12 mai 1573, fut comte de Mortain, gouverneur de Normandie et de Dauphiné : il mourut le 27 février 1608, et ne laissa qu'une fille nommée Marie, comtesse de Mortain, héritière des maisons de Montpensier et de la Roche-sur-Yon. En 1626, le 6 août, elle épousa Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, fils puîné de Henri IV, frère unique de Louis XIII et oncle de Louis XIV. De ce mariage il en sortit une fille nommée Anne-Marie-Louise, comtesse de Mortain, duchesse d'Orléans, de Montpensier, princesse de Dombes et de la Roche-sur-Yon : elle fit son légataire Philippe duc d'Orléans, qui lui succéda dans tous ses biens. Anne mourut le 5 avril 1693.

Philippe d'Orléans, comte de Mortain, transmit ainsi ce comté dans sa famille, où il a resté jusqu'à la révolution.

Je me suis un peu étendu sur les comtes de Mortain, dont j'ai rapporté les principales actions, autant qu'il m'a été possible, parce qu'étant les princes les plus illustres du Bocage, j'ai cru faire plaisir au lecteur en lui donnant une esquisse de leur histoire.

Mortain a une sous-préfecture et un Tribunal de première instance.

A St-Clément, entre Vire et Mortain, on trouvait Notre-Dame de *Rancoudray*, pelerinage fameux.

La célèbre abbaye de Savigni est à peu de distance de Mortain : elle fut fondée par saint Vital en 1106 ; c'était un chef d'ordre qui avait plus de 40 abbayes sous sa dépendance, et dont le fameux monastère de la Trappe était du nombre, étant de l'ordre des Saviniens qui étaient habillés de gris.

En 1148, l'abbé Serlon (1) se mit lui et toute sa congrégation sous la protection de saint Bernard.

L'abbaye Blanche fut fondée par le même saint Vital, pour les filles, vers l'an 1120. Adeline, sœur d'Oderic Vitalis en fut la première supérieure.

Le Tilleul était une petite ville anciennement. Elle soutint plusieurs sièges dans le douzième siècle. Les troupes de Henri II roi d'Angleterre, jointes aux Bretons, la brûlèrent.

Barenton est un bourg : il avait autrefois un fort château et un hôpital.

Sourdeval, joli bourg sur la Sée avec un beau château, bâti par Gabriel Leneuf. C'était un comté. On raconte que les habitans n'ayant point voulu marcher contre les Anglais, ce lieu fut depuis nommé *Sourde vallée*. On y voit la plus belle fontaine du Bocage.

---

(1) Hist. Eccl. de Fl. T. 14. P. 162 et 275.

Ceux des montagnes voisines ayant combattu contre les ennemis qui furent défaits au lieu encore nommé le *Cimetière-aux-Anglais*. Leur village fut nommé *Vengeons*, comme étant les vengeurs de leurs pays.

Domfront est une petite ville, sur une montagne, dans une position très-forte. Son nom lui vient de Saint-Front, hermite, qui vivait au même lieu, vers l'an 540. D'autres prétendent qu'elle tire son nom de ces deux mots (*Dam frons*) c'est-à-dire front des Danois ou des Normands.

Quoiqu'il en soit, ce fut Guillaume de Bellême qui fit fortifier Domfront, et y fit construire un fort château, ainsi que l'église de Notre-Dame-sur-l'eau, en 1026 et 1034. Cette ville était fortifiée de 24 tours avec des souterrains et de vastes citernes.

Divers seigneurs devaient faire le service et monter la garde, soit aux portes du château, ou dans les tours et fortifications de la ville.

Le seigneur de l'Archant devait 60 jours de garde à la porte de Normandie, en tems de guerre; celui des Sept-Forges, faisait 40 jours de service dans la tour du Boullay; ceux de la Nocherie et de Montchauveau, étaient également obligés au même service, et pendant le même espace de tems, avec leurs vassaux et à leurs frais.

Cette petite ville est une des plus fameuses du Bocage, par les sièges qu'elle a soutenus, et le grand nombre de combats qui s'y sont donnés.

Elle a été prise et reprise un grand nombre de fois; aussi a-t-elle souvent changé de maître, qui, pour la plupart, ont été des princes très-puissans.

Il y a eu une ancienne famille, du nom de Domfront qui n'est guèrres connue. On trouve un Hervé de Domfront, qui passa avec le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre. Cette châtellenie passa ensuite dans la famille des Bellême, par la donation qu'en fit Richard I duc de Normandie, à Yves de Creil, comte de Bellême.

En 1088, Domfront fut assiégé et pris par Géoffroi Martel, comte d'Anjou; Guillaume le Conquérant reprit cette ville par adresse, et Guillaume de Bellême fut remis en possession. Elle fut assiégée inutilement par Rotrou, comte du Perche, en 1089.

En 1091, Achard, châtelain de Domfront, remit cette ville à Henri I, roi d'Angleterre, qui l'en établit gouverneur. Robert, duc de Normandie, vint assiéger le château; mais il fut obligé d'abandonner cette entreprise.

En 1136, cette ville fut emportée d'assaut par Géoffroi le Bel, comte d'Anjou.

Domfront rentra sous l'obéissance de Philippe-Auguste, roi de France, en 1211 mais en 1341, elle fut encore reprise par Philippe d'Artois, seigneur de Domfront, qui en avait été dépouillé 10 ans auparavant.

En 1356, Philippe de Navarre s'empara de cette ville de vive force et la remit aux Anglais; mais elle revint à la France en 1360. Cette ville fut de nouveau assiégée en 1412, par le connétable de St-Pol, pour le duc de Bourgogne, à qui elle se rendit. Elle fut assiégée et prise par l'armée de Henri V, roi d'Agleterre, en 1418. Les Français la reprirent en 1450. En l'an 1487, Charles VIII roi de France, passa par Domfront, allant en pélerinage au Mont St-Michel. En 1562, les Huguenots commencèrent leur ravage en brûlant l'église Notre-Dame. La nuit du 27 septembre, Poli, de Bretagne, à la tête des Calvinistes, surprit cette ville, brûla les images et l'église et pilla l'argenterie. En 1570, Charles IX, roi de France, et la reine sa mère, Catherine de Médicis, passèrent à Domfront. La nuit du 26 février 1574, un chef des Huguenots nommé Touchet prit la ville et le château: les faubourgs furent réduits en cendres. En 1574, le 26 du mois de mai, elle fut reprise par le maréchal de Matignon, qui y fit prisonnier le fameux comte de Montgommery qui y commandait. C'est le dernier siège

que cette ville ait soutenu, car quoique quelques-uns de ses habitans prissent parti pour la ligue, elle resta constamment fidelle au roi Henri IV et à ses successeurs.

Cette ville n'est guères peuplée, car elle manque d'eau.

(1) On voyait anciennement dans une belle vitre de la chapelle du *château* de Domfront un écusson qui contenait une tour d'argent en champ de guelle, maçonnée de sable, crenelée de cinq pièces percées du champ, et chargées d'un petit écu antique d'azur, à face d'or, accompagnée de trois étoiles et d'un cœur en pointe. L'écusson était soutenu et entouré de deux serpens aîlés. Le chiffre gothique portait 1382. On croit que c'était les anciennes *armes* de la ville, qui furent détruites, lorsqu'on démolit le château. Cette ville a une sous-préfecture et un tribunal de première instance.

Lonlay sur la Grenne, est un gros bourg qui avait une belle abbaye de bénédictins, fondée par Guillaume de Bellême, en 1148.

Flers est un bourg avec un château. C'était un comté très-riche, appartenant à la maison de Pelvé, qui a eu le fameux cardinal de ce nom. C'était une des plus illustres familles du Bocage.

---

(1) Beautés de Normandie, page 207 et 208.

(2) Hist. de Domf. p. M. Leroyer. Antiq. de Domf. p. M. Caillebotte.

Tinchebray, sur le Noireau, est une petite ville, à trois lieues de Vire; elle a un tribunal de commerce. On croit qu'elle existait du tems des Romains. Guillaume comte de Mortain y fit bâtir un château qui fut rasé par le roi d'Angleterre, après la bataille qui se donna prés de cette ville, *in Campo Famélico*, le 27 septembre 1106 où Robert duc de Normandie et Guillaume furent faits prisonniers. En 1624, le grand bailli de Cotentin voulut transférer à Mortain les assises de Tinchebray; mais les habitans s'y opposèrent.

L'abbaye de Belle-Étoile, fut fondée en 1215, par Henri de Beaufout, seigneur du lieu. Le premier abbé fut un des hermites qui vivaient sur le Mont Cerisi.

Condé-sur-Noireau, à 5 lieues de Vire, est une petite ville dont on fait remonter l'origine jusqu'avant la fondation de la monarchie Française. Elle avait un bon château ainsi qu'une tour très-belle qui était un ouvrage des Romains; mais il n'en reste plus que quelques ruines. La grande route qui traversait les Gaules, de Valognes à Narbonne, passait par Condé.

Cette petite ville était une châtellenie très-considérable; elle comprenait huit paroisses en entier, et neuf autres en partie, trente-deux fiefs en relevaient; il y avait même trois seigneurs qui étaient obligés de monter la garde autour du château.

(1) Condé et ses dépendances étaient du comté de Mortain, comme il est déclaré dans l'aveu que Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois en rendit au roi Charles VI, le premier mai 1388.

Blanche de Navarre, dame de Condé, sœur de Charles le mauvais, roi de Navarre, épousa en 1349, Philippe de Valois roi de France. Elle resta veuve, sans enfans, et mourut à Néaufle, le 5 octobre 1398, après avoir fait beaucoup de bien à Condé, dont elle fut la première dame; cette châtellenie ayant été démembrée en sa faveur, du comté de Mortain.

Jeanne de Navarre, sa sœur épousa Jean premier du nom, vicomte de Rohan, fils d'Alain VII, en 1377. La châtellenie de Condé lui échut dans la suite, son frère Charles lui donna en mariage dix mille livres en argent, et vallant quatre mille livres en terre; ainsi la sœur d'un roi eut pour dot quatorze mille francs; aujourd'hui la fille d'un simple bourgeois en a souvent davantage.

Louis II, vicomte de Rohan Guimené, arrière-petit-fils de Jeanne de Navarre, fit hommage de ses terres de Condé, Tracy, et Vassy, le 4 février 1469.

Louis VI de Rohan Guimené, comte de

(1) Voyez l'Hist. de Condé par M. Marie, page 42.

Montbason et arrière-petit-fils du précédent, laissa plusieurs enfans, entr'autres Isabelle de Rohan qui porta la châtellenie de Condé et la terre de Tracy à son époux, Nicolas de Pelvé, comte de Flers, fils aîné de Henri de Pelvé et de Jeanne de Grosparmi.

M. de Matignon, prince de Monaco et duc du Valentinois acquît au commencement du 18e. siècle la châtellenie de Condé des descendans de la maison de Pelvé.

En 1778 la famille de Matignon vendit cette seigneurie au sieur de Villette qui la revendit à Madame la marquise de Longaunay en 1780, à qui elle est restée jusqu'à la révolution. Condé a un tribunal de commerce.

Vassy est un joli bourg (1); on y voit un superbe château avec un beau parc. C'était un comté appartenant à Messieurs de Vassy nommés aussi de la Forêt-Auvray, descendans des anciens ducs de Normandie, par Richard II surnommé sans-peur, qui fut le 5e. duc de cette province; Richard étant veuf d'Agnès, fille de Hugues-le-Grand, comte de Paris, sœur de Hugues-Capet; qui étant morte il aima Gonor, demoiselle d'une illustre maison de Dane-

---

(1.) Il fut réduit en cendres en 1803.

marx et en eut six enfans, dont entre autres *Mauger* comte de Mortain et de Corbeil dont j'ai parlé, et *Robert* qui fut archevêque de Rouen ; mais parce qu'il était bâtard, le chapitre ne le voulut pas recevoir : pour finir ce différent, le duc prit le parti d'épouser Gonor ; les enfans furent mis sous la toilète et furent légitimés en 956.

Robert, archevêque de Rouen, en 1037, quitta son archevêché et se retira à Evreux, comté qui lui appartenait, et, sans égard pour son caractère, il y épousa une demoiselle nommée Hélène, par les uns, et Claude par les autres. Il en eut trois enfans, dont *Raoul* (1) surnommé tête d'âne, à cause qu'il l'avait très grosse et les cheveux épais. Il épousa Basile, fille de Richard Flaitel, dont il eut un fils nommé Robert de Vassy ; mais il mourut sans enfans. Il laissa ses grands biens de Vassy, Croüan, Bavant, Noyon, Ecouché, &c. à Guillaume, comte d'Evreux, son cousin germain. Le duc Guillaume, le bâtard, s'empara d'abord de Vassy ; mais reconnaissant l'injustice de son procédé et le droit Guillaume d'Evreux il lui rendit les biens de la maison de Vassy. Guillaume d'Evreux céda cette terre à son fils.

(1) Odério Vital. p. 488.

Auvray, déjà seigneur de la forêt, qui prit le titre de Vassy en 1050, laissa un fils nommé Philippe de Vassy, qui fut père en 1127, d'Engueran de Vassy; celui-ci eut aussi un fils nommé Philippe II, seigneur de Vassy et de la Forêt-Auvray sur Orne. Son fils, Roulland de Vassy, épousa Elisabeth Thesson en 1312, d'où sortit Jean de Vassy en 1367, qui fut marié à Gillette de Courtonne; en 1395, elle fut mère de Guy de Vassy, qui prit alliance avec la fille du seigneur du Hommet, d'où sortit Jean II de Vassy, chevalier, seigneur de la Forêt-Auvray; en 1447, il fut père d'Olivier de Vassy, lequel ayant pris le parti du roi de France contre les Anglais, ses biens furent confisqués par le roi d'Angleterre, qui donna la terre de Vassy et les autres fiefs, en 1458, à Germette et Gillette de Vassy, tantes d'Olivier; mais elles les lui rendirent quelques tems après. Il avait épousé Thomasse de Virville dont il eut Philippe III de Vassy, seigneur de la Forêt-Auvray; marié à Elisabeth des Essarts, l'an 1508. De ce mariage sortirent Jean III de Vassy, seigneur de la Forêt, qui épousa, en 1511, Marguerite de St-Germain, fille d'Olivier Samson de St-Germain, chevalier, seigneur de Rouverou. Ils eurent un fils, nommé Gabriel de Vassy, seigneur de la Forêt-Auvray, qui prit pour femme Mar-

guerite de Harcourt, d'une très-illustre famille. Il en eut 3 enfans, dont 2 filles et un fils nommé Louis de Vassy, qui épousa Françoise d'Anfernai, fille de Jacques, chevalier, seigneur, baron de Bressey, Touchet, Bellande, &c., &c.

Jacques de Vassy, seigneur de la Forêt, fut marquis de Brecey, seigneur du Gast, de St-Vigor-des-Monts, Touchet, Celland, Préaux, Saint-Philibert, Mesnil-Hermé, Lagraverie, la Galonnière, Burcy, Mesnil-Hubert, St-Aubert, &c., &c., gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de 100 hommes d'armes, &c., &c. Il laissa six filles qui furent mariées, la première dans la maison de Sommereuil, Moulin-Mapel; la deuxième, au sieur Legris Echaufons, dont elle n'eut point d'enfans. Elle épousa en deuxième noces le président de Lisor Jumel; la troisième fut mariée à N. Leverrier, baron de Vassy, et en deuxième noces à Droulin, seigneur d'Urigny, proche Argentan; la quatrième épousa le baron de Dangis; la cinquième s'allia au sieur de Sicqueville, baron de Coulonces, et enfin la sixième fut femme du baron de Montbray.

Jacques de Vassy avait eu deux frères, morts sans être mariés; le premier nommé le sieur Dugast, fut gouverneur de Vire, et tué en trahison à Vire par un nommé

Dachy, qu'il voulait faire arrêter par ordre du roi.

Le deuxième frère de Jacques de Vassy, nommé sieur du Touchet, mourut en Allemagne où il servait en qualité de volontaire, son tombeau est à Phalsebourg. Outre les six filles dont j'ai parlé et dont j'ai rapporté les alliances, parce qu'elles peuvent intéresser plusieurs familles de Vire et des environs, il eut encore trois garçons qui sortirent de Louise de Montgommery, fille du comte Gabriel de Montgommery.

Gabriel de Vassy, chevalier, fut marquis de Brecey, seigneur et chatelain de Touchet, Celland et mestre de camp des armées du roi. Il épousa en 1640 Claude Dubois fille de Charles, seigneur de l'Epinay, de laquelle il eut Claude de Vassy, marquis de Brecey et de Piron, &c., &c. Il fut marié en 1671 à Françoise Roumilly; il en eut trois enfans qui moururent en bas âge. Il se remaria en juillet 1681 à Angélique de Motteville; ils eurent huit enfans, dont François-Marie de Vassy et plusieurs autres.

Jacques de Vassy, frère de Gabriel et deuxième fils de Jacques de Vassy-Brecey et de Louise de Montgommery, eut pour partage des biens de son père les terres de la Forêt-Auvray, Mesnil-Hubert, Lagraverie, Barville, le Bény, St-Philbert,

le Mesnil-Hermé, le Reculey, &c., &c. Il fut marié en 1653 à Judith Baudouin; il en eut deux garçons: l'aîné nommé Jacques et un second nommé Louis de Vassy.

Jacques de Vassy, son fils aîné, fut marié en 1681, à Catherine de Vanheroult, dont il eut plusieurs enfans. Jean-Baptiste de Vassy, fils de Jacques et de Louise de Montgommery, et frère de Gabriel et de Jacques, eut pour sa part de la succession de son père les seigneuries du Gast, Préault, St-Vigor-des-Monts, &c. Il épousa en 1643, Madeleine Blouet de Caynet, dont il eut Henri de Vassy, comte du Gast, mort sans postérité en 1683. Les biens de cette branche rentrèrent dans celle de Gabriel de Vassy, marquis de Brecey, et dans celle de Jacques de Vassy-la-Forêt.

Ainsi cette famille forma deux branches qui portèrent le nom de Vassy Brécey, qui était l'aînée, et qui possédait le marquisat de Brecey, &c. et Vassy la Forêt-Auvray, qui possédait le comté et château de Vassy.

Jacques de Vassy, chef de la branche de Vassy Brecey, ne laissa que deux filles: Suzanne fut mariée, en premières noces, à Jacques de Grimouville, marquis de Lande-de-Raoul et en secondes noces à Jacques de Gripon, président de la cour des aides de Normandie, dont elle eut

deux filles; l'aînée mourut fille et la seconde épousa en secondes noces Louis, marquis de Chabry, dont elle eut deux fils héritiers des grands biens de la maison de Vassy Brécey.

Quand à Louise de Vassy, sœur de Suzanne, quoiqu'elle eût été mariée, elle mourut sans postérité en 1684.

La seconde branche de Vassy a subsisté jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Le dernier comte de Vassy n'ayant laissé que deux filles, dont une mourut sans être mariée. L'autre épousa le sieur de Carbonnel marquis de Canisy. De ce mariage sont sortis plusieurs enfans qui sont vivans; l'aîné, Monsieur de Canisy Vassy, marié à Mademoiselle de Brienne, est aujourd'hui écuyer, de l'Empereur.

Telle est la généalogie des comtes de Vassy (1), une des plus illustres et des plus anciennes familles du Bocage.

Les armes des comtes de Vassy étaient trois tourteaux de sable 2e. et 1er. en champ d'argent et attachés avec des soies de la même couleur que les livrées que cette famille a portées jusqu'à la révolution.

---

(1) On peut consulter Oderic Vitalis, Guill. de Jumièges, les chroniques de Normandie et les mélanges d'histoire et de littérature par M. de Vignel-Marville, 3e. vol. an 1701, etc.

Pontécoulant, marquisat fameux par les Doulcet, seigneurs du lieu, qui se sont illustrés par leurs talens et les grandes dignités qu'ils ont possédées.

Aunay, gros bourg où il y avait une belle abbaye fondée par Jourdain de Saye, baron d'Aunay et Lièce sa femme, sous l'épiscopat de Richard de Douvres, deuxième du nom ; elle fut achevée par *Richard du Hommet*, leur beau fils, connétable de Normandie, qui y fit venir des religieux de Savigny. Il s'y fit moine lui-même quelque tems après et y mourut en 1118.

En creusant il y a quelques mois, pour élargir le chemin vicinal à St-Georges d'Aunay, on a découvert deux murailles paralelles, éloignées l'une de l'autre d'environ six mètres, sur à-peu-près cent de longueur. On croit que ce sont les restes d'une ancienne route qui conduisait *d'Augustodurum*, Torigni, par Aunay à *Thuri*, Harcourt. Cela fait voir l'ancienneté de tous ces lieux.

Le prieuré du Plessis fut fondé par Odon, évêque de Bayeux en 1074, des biens de Grimoult, seigneur du lieu, confisqués pour cause de trahison.

Villers-Bocage est un grand bourg qui avait titre de comté. Il y a encore un beau château et un parc. Il avait aussi un prieu-

ré et un hôpital, fondé en 1366 et 1369, par Jeanne Bâcon, dame de Villers,

Torigni est une petite ville qui avait deux abbayes, une d'hommes fondée en 1303 et une de filles. C'était la demeure de la famille des Matignon prince de Monaco, une des plus illustres du Bocage; on y voit encore leur superbe château ainsi qu'un très-beau parc. Torigni existait du tems des Romains, elle s'appellait alors *Augustodurum*; c'était la capitale des *Viducassiens*. Le grand chemin qui traversait les Gaules de Valognes à Narbonne passait à travers ses murailles.

L'illustre famille des *Gouyon* de *Matignon* est très-ancienne; on en tire la preuve d'un ancien manuscrit trouvé dans l'abbaye de St-Aubin-des Bois en Bretagne, fondée par les seigneurs de Matignon.

Selon cet ancien titre, la famille de Matignon était la première après le souverain. Ce manuscrit, qu'on croit être du douzième siècle, est intitulé ainsi qu'il suit : *Hic est liber sive memoriale antiquitatum Britannicarum, & fundationis abbatiæ S. Albinis binorum ex hac patriâ, &c.* Il porte que l'Empereur Maxime, vers la fin du 4e. siècle, ayant établi *Conan-Meriadée* roi en Bretagne, lui laissa 43 officiers desplus habiles de son armée pour sa défense. Conan les partagea en trois bandes,

leur distribua des terres et les envoya chacun dans son département avec le titre de Malibernes, qui, en vieux breton, signifiait très-haut et puissant seigneur, à condition que chacun entretiendrait 100 chevaliers en tems de guerre et en tems de paix; ces chevaliers se nommaient *Bannerets*, le nom des chefs était *Malibernes*. Les seigneurs de Matignon étaient les premiers. Les armes de la maison de Gouyon de Matignon étaient d'argent au lion de gueule, armé et couronné d'or, écartelées d'Orléans, Longueville et Bourbon. Ils portaient écrits autour de leurs écus, de leurs bannières : *Liesse à Matignon*.

Gouyon, sire de Matignon, premier maliberne ou chef des bannerets de Bretagne, est la souche de cette illustre famille. De son tems, Rollon, chef des Normands, ayant mis toute la Bretagne à feu et à sang, il suivit le duc de Bretagne en Angleterre, où il fut environ cinq ans. Au bout de ce tems, il revint en Bretagne à la suite du duc *Allain-Barbe-Torte*, qui, avec le secours des Anglais, recouvra son duché. Dans cette expédition, Matignon conduisait la flotte. Aussitôt qu'il fut débarqué au port de Matignon, il se mit en campagne avec ses bannerets, et tailla les Normands en pièces. Il est qualifié de cousin germain du duc Allain et de restaurateur de ses Etats. Ce fut lui qui rebâtit la ville

et

et le château de Matignon dont ses successeurs ont toujours porté le nom.

Gouyon de Matignon, fils du précédent, on sait seulement qu'il laissa un fils dont je vais parler.

N. Gouyon de Matignon assista aux Etats de Bretagne en 1057; il y disputa et obtint la préséance sur tous les autres seigneurs. Il laissa plusieurs enfans, dont Damette, mariée à Herfort, seigneur anglais; et Etienne Gouyon, sire de Matignon, premier du nom, premier banneret de Bretagne qui accompagna le duc Allain Fergent à la conquête de l'Angleterre, par Guillaume-le-Conquérant en 1066, et à Jerusalem en 1036 Il fonda le prieuré de Valery. Son fils, Denis Gouyon, sire de Matignon, fut un insigne bienfaiteur de l'abbaye de St-Jacux. Il laissa deux fils : N. Gouyon qui était l'aîné fut sire de Matignon et premier banneret de Bretagne. Il eut un fils nommé Etienne, sire de Matignon, premier banneret et chambellan de Bretagne, qui fut père de Bertrand Gouyon, sire de Matignon, qui fut père de Jean et de Lucie, vers l'an 1214.

Jean épousa Agnès de Coron et en eut un fils nommé Bertrand, qui étant mort sans postérité, en lui finit la branche aînée de Matignon. Lucie de Matignon, héritière des grands biens de cette branche, ayant

épousé Etienne Gouyon III, tous les biens des deux branches se réunirent dans ses mains. Il faut maintenant remonter à Denis Gouyon, sire de Matignon ; j'ai dit qu'il laissa deux fils, N. Gouyon l'aîné, dont je viens de raconter la généalogie jusqu'à son extinction.

Etienne Gouyon, second fils de Denis dont la postérité subsiste encore, épousa Marie Merdrignac, d'une grande famille, vers 1160, dont il eut plusieurs enfans.

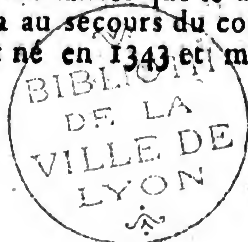
Allain, fils aîné d'Etienne, hérita des biens de Merdrignac. Il épousa Goloya, de qui il eut Etienne III du nom ; ce fut cet Etienne III qui épousa Lucie, héritière de la branche aînée de Matignon dont j'ai parlé plus haut. Il eut deux enfans ; mais Etienne IV seul, survivant à son père, posséda tous les biens de la Roche-Gouyon et de Matignon. Il fut premier banneret et chambellan de Bretagne. Il laissa un fils nommé Bertrand Gouyon, qui fut sire de Matignon, premier Banneret et chambellan de Bretagne. Il épousa Jeanne de Bretagne, fille de Jean Leroux duc de Bretagne. Ce prince était fils de Pierre de Dreux, surnommé Meauclère duc de Bretagne ; Pierre était fils de Robert premier comte de Dreux, fils cadet de Louis VI, surnommé le juste, roi de France. Ainsi la maison de Matignon devint l'alliée des maisons de France et de Bretagne.

Bertrand était né en 1243. Il mourut en en 1324, le 27 janvier. Il laissa deux enfans Etienne et Philippe ; celui-ci fut père de Bertrande Gouyon, qui épousa Renaud Duguesclin, qu'elle rendit père de Bertrand Duguesclin, connétable de France.

Etienne Gouyon V du nom, chevalier et sire de Matignon, naquit vers l'an 1271, et mourut vers l'an 1330. Il avait épousé Jacqueline de Rieux, dont il eut trois fils, Etienne, Pierre et Philppe. Etienne VI, qui était l'aîné, fut sire de Matignon. Il était né en 1300. Les maisons de Blois et de Monfort s'étant disputées la couronne ducale de Bretagne, Etienne resta attaché à celle de Blois. Il en reçut de grands biens en 1241, pour récompense des services qu'il lui avait rendus. Il laissa six enfans, le premier Allain, qui fut sire de Matignon et mourut sans postérité. Le deuxième fut Bertrand II, sire de Matignon; il portait la bannière avec Dugesclin à la journée de Cocherel, contre Charles le Mauvais, roi de Navarre. Il suivit Duguesclin en Espagne et fut tué à la journée de Nauvret.

Bertrand III, sire de Matignon, chevalier, après la mort d'Allain son oncle fut chambellan de Bretagne. Dès l'âge de 12 ans, il était un des principaux commandans des 200 lances que le duc de Bretagne envoya au secours du comte de Flandres. Il était né en 1343 et mourut en 1404. Il

F 2



laissa 4 enfans, Jean Gouyon, l'aîné fut sire de Matignon. Il fut un des premiers de la noblesse de Bretagne qui prit les armes pour délivrer le duc Jean. Ce fut ce Jean Gouyon qui épousa Marguerite de Mauny, fille d'Olivier Mauny seigneur de Torigni, et son unique héritière. Ce fut ainsi que cette illustre famille s'établit au Bocage en Normandie, où elle devint aussi puissante qu'en Bretagne.

Cette famille Mauny de Torigni était ancienne et très-illustre. Hervé Mauny fut chambellan du roi Charles VI. Il était allié aux maisons de Flandres et de Graon. Outre Torigni, ces seigneurs possédaient les terres et seigneuries de St-Aignan, de Villers-Bocage, de Monfiquet, de la Londe, la Basoque, Giesville, Planquery, &c.

De Jean et de Marguerite sortirent 4 enfans, Bertrand, qui était l'aîné et qui fut sire de Matignon après son père, irrité que son père et sa mère avaient donné à Isabeau sa sœur, les belles seigneuries de Cloué, rampan, celles de Tracy, Neuilly, Cahagnes, Planquery, la Basoque, Montfiquet et plusieurs autres, les chagrina tant, qu'ils furent obligés d'abandonner Matignon et de se retirer à Torigni. Il y mourut en l'an 1450.

Bertrand Gouyon IV, seigneur de Torigni, né en 1415, se fit rendre par sa mère

les armes et sceaux de sa maison, occupa la première place des bannerets de Bretagne aux Etats de cette province en 1451, où le duc rendit une ordonnance en sa faveur le 28 mai de la même année. Le roi Charles VII le créa conseiller-d'état, par acte passé en l'abbaye d'Ardennes près Caen, le 1er. juillet 1449, confirmé par Louis XI à Hall en Hainaut, le 6 août 1460. Il eut trois garçons de Jeanne Duperrier son épouse. Il mourut en 1466.

Guy, sire de Matignon, seigneur de Torigni, succéda à son père. Charles VIII le fit prévôt de Caen en lui faisant épouser la marquise de Laval, dont il n'eut point d'enfans. Il épousa en suite Perronne de Jaucourt qui lui apporta la seigneurie du Pont-de-l'Arche et d'un grand nombre d'autres, suivant l'acte de partage de 1485. Il en eut trois enfans.

Joachim leur fils aîné né en 1445, fut baron de Torigni, sire de Matignon; il présida aux Etats de Normandie et de Bretagne au nom du roi. C'était un prince savant et sage. Quoiqu'il eût épousé Françoise du Lude, il mourut sans enfans en 1517, et fut inhumé à St-Laurent de Torigni.

Jacques premier, seigneur de Torigni, sire de Matignon, succéda à son frère en 1519. Il fit, de la part du roi, la levée des troupes pour le Danemarck. Le roi le

nomma colonel des Suisses, suivant une lettre que Sa Majesté écrivit à Joachim son frère, le 1er. octobre 1537. Il mourut en Piémont en 1537 des blessures qu'il y avait reçues. Le roi l'avait fait baron de la Roche-Thesson, écuyer tranchant, capitaine de Caen, &c., &c. Il laissa deux filles et un fils qui fut Jacques II, comte de Torigni, baron de St-Lo, sire de Matignon, de la Roche-Guyon, comme tous ses ancêtres, et de plus, prince de Mortagne, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, capitaine de 100 hommes d'armes et lieutenant général pour le roi en Normandie, gouverneur de Guyenne et maréchal de France. Il servit sous six rois, dont il fut l'appui et le défenseur incorruptible. Il était dans Metz quand l'Empereur Charles Quint y trouva des bornes à sa gloire. Il fut fait prisonnier à la fatale journée de St-Laurent, après avoir échappé presque miraculeusement à l'assaut et la prise de Therouanne; il fut rendu au câteau Cambresis.

Catherine de Medicis, reine de France, se servit de ses conseils. Elle le fit lieutenant-général de Normandie où il rendit des services signalés. J'aurai occasion de parler de lui dans la suite. Il aida à persuader Henry IV de se faire catholique. Il assista à son sacre où il fit l'office de connétable, et mourut en son château de

Lespare en Guyenne, le 27 juillet 1597. De Françoise Daillon, fille du comte de Lude, il eut deux enfans, 1°. Anne de Matignon, mariée à Hervé de Carbonnel, marquis de Canisy, connétable héréditaire de Normandie, en qualité de baron du Hommet, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur d'Avranches. 2°. Gillonne de Matignon, mariée à Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron. Odet qui lui succéda à ses charges et dignités, Ancellot de Matignon abbé de Lessé et de Cherboutg, nommé par Henri III à l'évêché de Coutances et mort en allant à Rome.

Odet de Matignon, comte de Torigni, amiral de France; il fut lieutenant-général de Normandie, gouverneur des places de Granville, Cherbourg et St-Lo. Il mourut en 1565, regretté du roi. Je parlerai ailleurs de ses exploits militaires.

Charles, sire de Matignon, comte de Torigni, fit ériger la baronnie de Torigni en comté, dont il rebâtit le château. Il fut prince de Mortagne, comte de Selles, baron de St-Lo et de Gacé-de-Noyon, &c. seigneur de Lesparre, sire de Matignon et de la Roche-Gouyon, marquis de l'Oure, lieutenant-général en Normandie, gouverneur du Château-Trompette, et des villes de St-Lo, Granville, Cherbourg &

maréchal de France, &c. Il eut l'honneur d'épouser en 1597, Léonore de Bourbon d'Orléans, cousine germaine du roi Henri IV, et s'allia ainsi à la famille royale. De ce mariage sortirent sept enfans, dont entr'autres Léonor de Matignon, abbé de Lessé et de Torigni, évêque de Coutances, puis de Lisieux. Il mourut à Paris, le 14 février en 1680. Charles de Matignon comblé de biens et laissant une belle postérité mourut à Torigni le 9 juin 1648, âgé de 84 ans. Léonore de Bourbon d'Orléans, son épouse, mourut à Torigni le 6 juin 1639, âgée de 66 ans.

François, comte de Torigni, sire de Matignon et de la Roche-Gouyon, comte de Gacé, &c., &c., baron de St-Lo, fut conseiller du roi, lieutenant-général en Normandie, maréchal de camp de ses armées, gouverneur de St-Lo, Cherbourg, Granville et Chausey. Il naquit au mois de mars 1607, et mourut le 19 janvier 1675. Il avait épousé Anne de Mallon, dont il eut 12 enfans, dont le second fut Léonor évêque de Lisieux, et abbé de Lessé et Torigni, Jacques de Matignon, évêque de Condom, &c., &c.

Henri, comte de Torigni, sire de Matignon, réunit tous les titres de ses prédécesseurs. Il fut maréchal de camp; il épousa Marie-Françoise de la Lutumière,

le 14 octobre 1648, dame d'une très-illustre famille, qui lui porta de grands biens. Il en eut neuf enfans, dont Jean-Jacques Gouyon, sire de Matignon, comte de Torigni, en la place de ses neveux, tous morts sans enfans. Il était le cinquième des fils de François, sire de Matignon. Il naquit en 1644 et il fut gentilhomme d'honneur du dauphin, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général en Normandie, gouverneur de cette province. Il était chatelain de Condé-sur-Noireau, comte de Montami, &c., &c. Il épousa Charlotte de Matignon, fille et héritière en partie de son frère ainé, ce qui réunit dans sa maison tous les biens de Matignon et de la Lutumière, dont Charlotte était héritière par sa mère. Ainsi que je l'ai dit, il en sortit quatre enfans, dont Jacques de Matignon, comte de Torigni, qui succéda à ses pères dans tous les grands biens et dignités de sa maison.

Ici finit l'arbre généalogique de l'illustre famille des Matignons, comtes de Torigni, qu'on voyait dans le château de Torigni. Je l'ai suivi jusqu'ici : mes mémoires ne me permettent pas d'aller plus loin ; j'ajouterai seulement qu'un sieur de Matignon, comte de Torigni, épousa l'héritière de la principauté de Monaco, vers le milieu du 18e. siècle, et s'éleva ainsi au rang des

princes souverains. (1) Le magnifique château de Torigni était le plus beau et le plus riche du Bocage en meubles précieux de toutes especes. On y voyait entr'autres raretés un beau pied-destal de marbre rouge que le maréchal de Matignon y fit transporter en 1580. Il était de la hauteur d'un mètre et demi, sur environ un mètre de large. On croit qu'il servait à porter la statue de *Titus Sollennius*, prêtre de *Mercure*, de *Mars* et de *Diane*, selon le vœu des trois provinces impériales de la Gaule, savoir : la Belgique, l'Aquitaine et la Celtique, qui l'avaient ainsi décrété dans une assemblée générale en l'an 238 de l'ère chrétienne. Ce monument avait été trouvé à Vieux ; c'est ce qui a fait croire que ce lieu pouvait bien être la cité des *Viducassiens*. On croit que ce Sollennius était un grand prêtre des Druides.

On a trouvé à Vieux en différens tems, dans le cimetière de St-Martin et dans le champs nommé *Castillon-Gelez* des tombeaux de pierre couverts, dans lesquels étaient ensemble plusieurs squélettes, ayant des hallebardes à côté d'eux; des pots et des tuyaux de terre cuite, et de larges briques ornées de feuilles d'acante.

---

(1) Les anciennes et illustres familles de la Lutumière, de la Haye-Paisnel, alliées a celle de Roullours ou de Rollos, et celle de Bricquebec, se sont fondues dans la maison de Matignon.

En 1705, M. Foucault intendant de Caen, fit fouiller en plusieurs endroits à Vieux. On y trouva plus de 1000 médailles du haut Empire, dont plusieurs entr'autres de l'impératrice Crispinne, femme de l'Empereur Comode et jusqu'à Constantin.

On découvrit un beau bassin de pierre, d'environ 4 mètresde diamètre, entouré de trois rangs de sièges, avec une ouverture par laquelle, au moyen d'un escalier de cinq dégrés, on descendait dans ce bassin dont le fond était très-uni, et construit de belles pierres blanches, jointes ensemble avec un cîment très-dur et poli. Au-dessous du bassin étaient des tuyaux de brique entre des pierres liées avec le même ciment. On abattit une voûte qui couvrait une étuve dans laquelle on trouva encore le fourneau qui l'échauffait, tout noirci de fumée; dans une petite fenêtre plusieurs petits instrumens d'yvoire, qui servaient dans l'usage des bains à la propreté du corps. On découvrit plusieurs autres voûtes renversées qui faisaient partie du grand bâtiment qui renfermait les bains, dont les murs avaient plus de 70 mètres de longueur et plus d'un mètre et demi d'épaisseur; ils étaient construits alternativement d'un lit de brique d'un très-beau rouge et d'un lit de pierres blanches, toutes d'un même échantillon, liées avec du ciment. A force de travail, on découvrit un second

bassin, semblable au premier. Il avait l'écoulement de ses eaux par des tuyaux de brique qui les conduisaient dans un petit ruisseau. D'autres recherches firent appercevoir un *aqueduc* qui, selon sa direction, devait passer par dessous le village de Vieux, pour recevoir l'eau d'une fontaine qui en est voisine.

A côté était un *Gymnase* d'une grande étendue, construit selon les règles décrites, par *Vitruve*, on trouva ensuite un grand tombeau de pierres dans lequel était le squélette d'un homme et des médailles romaines.

On découvrit le fût d'une colonne de marbre, sans pouvoir trouver la base ni le chapitaeu. On trouva encore la statue d'une femme ayant la tête voilée et d'une grande beauté, tenant une patère dans la main droite. Un Mercure d'un demi mètre de hauteur, parfaitement beau. Toutes ces antiquités, ainsi qu'un plan du terrain, furent transportés par M. Foucault, à son château d'Atis près Paris.

J'aurais pu donner ici les inscriptions du fameux piédestal de marbre dont j'ai parlé; mais comme mon livre sera plus lu par les manufacturiers que par les savans, j'ai cru devoir omettre ces écritures latines.

Le

Le Bény-Bocage est un bourg à deux lieues de Vire ; c'était une baronnie appartenant à la maison de Renti. Ces seigneurs y résidaient dans un très-beau château qu'on y voit encore. L'ancienne abbaye des Vaux-de-Souleuvre, fondée en 1146, fut transférée au Val-Richer en 1150. En 1160, Henri d'Anjou fit bâtir le château d'Aumontville, aujourd'hui Ste-Marie-Laumont.

Villedieu petite ville sur la Sienne, à cinq lieues de Vire. C'était une riche commanderie de Malte, fondée par Richard III roi d'Angleterre. Elle avait anciennement une citadelle. *Champrepus*, village célèbre par la défaite de *Virodovix*, sur le bord d'un ruisseau nommé *Malhaigue* ou le ruisseau de malheur, n'est pas loin de cette ville.

Brécey, sur la Sée ; on y voit un beau château qui appartenait à la famille de Vassy-Brecey,

La Lande-Dérou était une ville des Gaulois qui avait une demi-lieue de longueur ; mais sans murailles.

Saint-Sever est un joli bourg qui avait une belle abbaye de bénédictins, fondée vers 558 ; c'était le plus ancien monastère du Bocage ; ayant été ruiné par les Normands ainsi que les monastères de Landelles et de Saint-Martindon, Hugues de Cestre, vicomte d'Avranches, la fit rebâtir en 1070, auprès du tombeau de Saint-

Sever, car ce saint prélat qui était natif du pays, quitta l'évêché d'Avranches et vint mourir dans cette solitude, vers l'an 570. Depuis son rétablissement, elle fut gouvernée par 47 abbés. Asselin, moine de Jumiège, fut le premier, et M. Danneville de Chiffrevats a été le dernier en 1791, que l'abbaye fut supprimée par la révolution. L'hermitage dans la forêt fut fondé au sixième siècle, par un militaire qui s'y retira avec deux compagnons. Ils bâtirent de petites cellules auprès d'une source qu'on nomme encore *la Fontaine-aux-trois-Hermites*. Elle est dans l'enclos de ce monastère. On voit à Sept-Frères les ruines d'une petite chapelle St-Quentin, qu'on croit être la plus ancienne église du Bocage. Elle a existé jusqu'à la révolution. (1)

Montbray est un bourg avec un beau château. C'était une baronnie très-fameuse dans les onzième et douzième siècles par les puissans seigneurs qui en ont porté le nom. Montbray fut brûlé en 1808.

---

(1) On voit près Vire les restes d'une très-ancienne chapelle, dédiée au martyr St-Clair. On tient que ce saint s'y était refugié pour se soustraire aux recherches de ses assassins, qui, l'ayant poursuivi jusques dans le vexin français, lui coupèrent la tête sur les bords de Lepte, l'an 885. Le titre de cette chappelle appartenait à MM. Drudes de Campagnoles, dont les armes se voient encore au dehors de ladite chapelle.

Cérences est un bourg sur la Sienne.

Hambie est un bourg qu'on croit être la cité des *Ambibarii*. Il y avait une belle abbaye d'hommes.

Gavray est un bourg à l'extrémité de la forêt de ce nom, sur la Sienne.

Canisy est un bourg qui a un château; c'était un marquisat appartenant à l'illustre famille qui en porte encore le nom.

Isigni est un gros bourg, avec un port, à l'embouchure de la rivière de Vire.

Cette esquisse de l'histoire du Bocage mettra le lecteur à portée de connaître la situation des fabriques et de l'industrie dont il sera question dans la suite de cet ouvrage. Il est quelques endroits sur lesquels je me suis peut-être étendu avec un peu trop de complaisance, telle que la ville de Vire; &c., &c. Mais comme c'est la principale du pays, j'ai cru devoir la faire connaître un peu plus que les autres.

Le pays de Bocage se trouve naturellement partagé, par le cours des rivières dont j'ai parlé plus haut, en six grandes parties, qu'on nomme ordinairement vallées ou vals (1). C'est sous ce nom que je dé-

(1) Val. On disait val de Vire, doyenné du val de Vire, Corbécénus était seigneur du val de Vire, etc., et ainsi des autres. Cela fait voir que cette dénomination est ancienne.

signerai les contrées voisines de chacune de ces rivières.

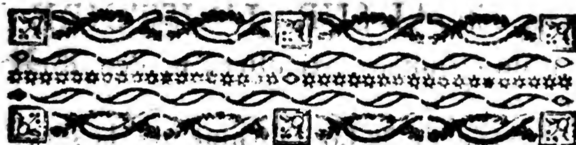
Pour procéder par ordre, et pour la facilité du lecteur, je partagerai la partie mécanique et manufacturière de cet Essai en six chapitres, où on verra toutes de suite les différentes manufactures existantes dans chaque val, désigné sous le nom de la rivière la plus voisine ou la plus centrale.

L'industrie de la ville de Vire sera traitée dans un chapitre à part.

Une des raisons qui m'ont fait adopter cette division, c'est qu'en outre leur circonscription naturelle, chacune de ces contrées a, pour ainsi dire, son industrie particulière.

On peut juger du grand commerce qui se fait en ce pays, par le nombre des tribunaux de commerce qu'on a été obligé d'y établir en différens tems, ils s'y trouvent au nombre de cinq dont deux existent dans le seul arrondissement de Vire, ce qui ne provient pas tant de ce que les habitans passent pour aimer les procès que de la multitude des transactions commerciales qui s'y font.

Ainsi on pourrait, avec raison, donner au Bocage, et sur-tout à la ville de Vire, le surnom d'industrieuse.



ESSAI
SUR
L'HISTOIRE
DE L'INDUSTRIE DU BOCAGE.



CHAPITRE PREMIER.

De l'Industrie du val de Vire.

CETTE contrée qui est sans contredit la plus abondante et la plus peuplée du Bocage, est encore la plus industrieuse, la plus florissante et la plus riche par le grand nombre de fabriques qui s'y trouvent.

Comme la rivière de Vire est la plus grande du pays, qu'elle a le plus long cours, il s'est établi tant sur ses rives que sur les bords d'un grand nombre de ruisseaux, qui versent leurs eaux dans son sein, plusieurs bonnes manufactures, particulièrement dans les villes de Vire et de St-Lo, qui sont les deux plus considérables de tout le Bocage: Mais comme j'ai promis de traiter l'industrie de la ville de Vire

dans un chapitre particulier, je n'en dirai rien ici.

La ville de St-Lo fabrique de la serge ainsi que des finettes, en une aune de laize, sur chaîne bleue. Cette dernière étoffe est tissue de laine bleue sur chaîne de fil. La finette est très-estimée pour les habits des hommes, principalement dans les campagnes.

On fabrique aussi en cette ville des droguets rayés, la plupart à très-grandes rayûres. Ils sont faits de laine tissue sur chaîne de fil. Ces droguets sont presque tous vendus dans le pays pour l'usage des femmes qui en font leur principal et plus ordinaire habillement.

La fabrique des serges de cette ville est très-ancienne, puisqu'on trouvait un *Règlement* fait en août 1371, par Silvestre évêque de Coutances et seigneur de St-Lo, pour la vente des serges (qu'il nommait draps), qu'on fabriquait dans cette ville. Cette ordonnance fut confirmée en février 1374. Elle fut de nouveau approuvée en 1388, par rapport au moulin à foulon qui s'y trouvait.

Les tisserans étaient déjà nombreux à St-Lo au douzième siècle, puisqu'il fut établi en leur faveur une *Confrairie* sous l'invocation de sainte Catherinne. Ils eurent des statuts particuliers, dont l'un entre

autres portait qu'ils ne pourraient mettre à leurs chaînes moins de 1400 fils. Ainsi comme se sont des fabricants de toiles et de droguets dont il est question, cela fait voir qu'il y avait déjà en cette ville deux bonnes manufactures. On connaît également combien l'usage des *droguets* et *tiretaines* sont anciens au Bocage.

Il y a à St-Lo un certain nombre de passementiers qui fabriquent des neufilles, bandelettes et autres rubans de fil. Ils ont des metiers à plusieurs navettes qui, par ce moyen, font dix ou douze pièces d'ouvrage à la fois. Cette ville a de bonnes tanneries. On y prépare des cuirs de vache pour empeignes qui sont renommées. On trouve des carrières d'ardoises et une poterie de terre vernissée aux environs de Balleroy. On y fait toutes sortes de pots, de plats, de cruches, d'écuelles et autres petits vases assez commodes, en usage dans tout le pays. Cette fabrique est bonne et considérable.

La mine de Litry (1) fournit beaucoup de charbon de terre. Elle renferme des eaux minerales vitrioliques qui ont de la sélénite du sel de Glober et l'union de l'acide vitriolique avec le fer dans l'état qu'on appelle eau mère. On trouve aussi

(1) Traité des eaux miner. p. M. Monet.

du minérai de cuivre aux environs de St-Lo.

Le plus grand commerce de Torigni et des environs, est la volaille qu'un grand nombre de marchands vont acheter dans les foires et marchés. Cette volaille est envoyée à Paris, Rouen et autres grandes villes de l'intérieur; mais cette petite ville n'est plus si florissante depuis que la famille des princes de la maison de Matignon n'y demeure plus. Cette famille, la plus illustre et la plus riche du Bocage, faisait en partie vivre Torigni. Mais la révolution a détruit tout l'intérieur de ce superbe château, le plus beau du pays.

Tessi est un gros bourg sur la Vire, qui est très-commerçant pour le bétail. Les boulangers de Vire y vont acheter beaucoup de froment. On trouve dans toute cette contrée des fabricants et marchands de jantes, de vans et de cercles pour les tonneaux, barriques, &c. Ce canton nourrit des veaux qui sont les plus délicats du Bocage.

Pont-Farcy, autre bourg avec un ancien pont sur la même rivière, a une fabrique d'horlogerie, qui, depuis quelques années, s'y est établie. Elle a fait quelques progrès et mérite des encouragemens.

Campeaux, bourgade avec un pont neuf sur la Vire, a une fabrique de corderie.

On y fait des câbles, poulies, cordeaux et autres cordes et ficelles de toutes grosseurs, ainsi que des sengles, licols et caparaçons pour les chevaux, des filets pour la pêche ou pour les oiseaux, &c.

On y fait encore une grande quantité de petites bougies avec de la résine pour les pauvres gens de la campagne qui ne se servent pas d'autre lumière; quoiqu'elle soit très-malpropre à cause de sa fumée, il en est cependant beacoup vendu dans Vire et les autres villes et bourgs du Bocage.

Etouvi est une ancienne ville ruinée par les Normands, au neuvième siècle; ce n'est plus qu'un village dans la plus charmante situation, dont les comtes de Roncherolles étaient seigneurs. Il s'y tient encore tous les ans, le 30 octobre, une des plus belles foires de tout le Boçage. nommée vulgairement la *Foire aux Chats*. Il s'y fait un grand commerce de bœufs, vaches, genisses et de chevaux; les herbagers du pays d'Auge et de Cotentin y descendent en grand nombre.

On fait un grand commerce de chaux dans les cantons du Bény et de Villers. On tire la pierre des environs de ce dernier lieu, d'où on la porte à Jurques, Mesnil-Ozouf, Montami et autres endroits du Bocage où il y a quantité de bruyères, de jong

marin et de petit bois, qui sert à la calciner. Les cultivateurs vont acheter toute cette chaux pour engraisser et échauffer leurs terres. On tire encore de cette contrée une assez grande quantité de charrée qui sert également aux engrais. Il y a une carrière de pierre noire pour les charpentiers à Bremoy.

On trouvait au Pont-Feron, à un quart de lieue de Vire une belle carrière d'ardoise ; on en tirait des platrons de toutes grandeurs pour paver, pour faire des marches d'escalier, des tables de jardin, &c. Mais la plus grande utilité de cette carrière était le grand nombre d'ardoises qui servaient à la couverture des maisons, églises, châteaux, &c. Toute la ville de Vire en était presque couverte. Outre que cette couverture dure bien plus long-tems que celle d'essentes, elle est encore plus utile à cause des incendies très-fréquens à Vire par les constructions en bois dont cette ville est remplie.

C'est un grand dommage pour cette ville que des intérêts particuliers ayent fait abandonner cette carrière ; je sais qu'on a dit pour excuse qu'il n'y avait plus d'ardoise ; mais il est certain qu'en creusant un peu et en découvrant de côté, on l'aurait retrouvée, et la dépense se serait trouvée recouvrée au centuple, sur-tout à présent que la ville de Vire devient de jour en jour

plus considérable par le grand nombre de beaux édifices qu'on y élève de toutes parts. Mais depuis quelques années on en a découvert plusieurs carrières dans les communes de Villers et d'Epinai, qui sont en exploitation. L'ardoise qu'on en tire est fort belle. On trouve des mines de fer dans les buttes de Montbos à Danvou, la Ferrière, &c., &c.

Il y a quelques papeteries au Champ-du-Boult, ainsi qu'une mécanique de filature de coton assez considérable, établie depuis cinq ou six ans; et le sieur Roger-Bretonnière en construit, dans ce moment, une à Saint-Manvieux pour la filature des laines.

Quelques particuliers ont essayé de tirer de la tourbe dans la lande de Martilly près Vire, et cette tentative a réussi. Ce sont de petites mottes de terre tirée dans la belle saison, qui, après avoir séché au soleil pendant quelques tems deviennent combustibles et servent beaucoup au chauffage des habitans de ce faubourg, qui prétendent, quoique sans fondement, y avoir un droit exclusif, puisqu'il est certain que cette lande, celle de Coulonces, ainsi que la brière des Monts, dépendaient anciennement de la Châtellenie de Vire.

Elles faisaient partie de la ferme du parc de Vire, et étaient louées de 3 ans en

3 ans. On y mettait à pâturer les bêtes prises en exécution des sentences envers le roi, ou envers les particuliers, lorsqu'ils le requéraient. Le fermier recevait par jour pour la nourriture, 6 deniers, par cheval, lorsqu'il était au foin, et 3 deniers quand il était à l'herbe. Pour chaque bœuf ou vache gardé au verd, 3 deniers par jour, et au sec, six deniers; mais si la vache avait du lait, il n'en coutait rien. Pour un cochon, 2 deniers par jour: pour un cent de moutons, 8 sous 4 deniers environ. (1)

Il y a environ deux siècles, il existait à Tallevendes une célèbre fabrique de poterie. Elle était située auprès du village de la Fauvellière. On y fabriquait toutes sortes de vases; mais particulièrement de grandes mayettes à beurre, qu'on appelait des Tallevendes, du nom de la commune où elles étaient faites. Ces pots étaient presque tous envoyés à Isigni, pour l'exportation de l'immense quantité d'excellent beurre qu'on fait aux environs de l'embouchure de la rivière de Vire.

---

(1) Extrait du papier terrier, fait par Jacq. Desloges, vicomte de Vire en 1540.

CHAPITRE II.

De l'Industrie du Val de Noireau.

La contrée connue sous le nom de Val de Noireau, c'est-à-dire les communes qui avoisinent, des deux côtés, la rivière de ce nom, ou qui en sont à quelque peu de distance, est sèche, aride et assez stérile.

Le pays est montueux, pierreux, et ne produit que peu de blé. Il y a quelques prairies assez bonnes; les pommiers n'y prospèrent point : mais il y a quantité de poiriers, ce qui fait que le poiré y abonde et est excellent, sur-tout celui de la côte de Clecy, que plusieurs ont fait boire à des étrangers pour du vin blanc, tant il est délicat et spiritueux.

On fait en cette commune de l'eau-de-vie très-estimée, on en bout dans quantité de hameaux.

Le Val de Noireau renferme plusieurs bonnes manufactures. Les habitans s'y livrent au commerce et y réussissent assez bien. Le plus grand nombre s'adonne à la toillerie, particulièrement dans les communes d'Athis, Sainte-Honorine-la-Chardonne, Flers, Cerisy-Belle-Etoile et quelques autres de cette contrée, où on fabrique des cotonnettes, des bazins, des

toiles et une grande quantité de coutils rayés. Il en est vendu considérablement dans le marché du bourg de Flers. Il en est beaucoup apporté à Vire : mais la majeure partie est exportée vers Paris et les villes de l'intérieur.

La plupart des cotonnettes sont rayées et sur chaîne bleue. Elles ont ordinairement trois quarts de laize, et sont fort légères. On y fait aussi une assez grande quantité de mouchoirs de coton sur chaîne de fil.

Mais un plus grand commerce, est celui des chaînes qu'on ourdit avec du fil très-fin et d'assez médiocre qualité. Ces chaînes sont toutes portées à Rouen et dans tout le pays de Caux, où elles sont vendues aux maîtres toiliers du pays et servent à faire les siamoises et mouchoirs.

Il y a de bonnes tanneries à Condé. On y prépare plusieurs sortes de cuirs, des basannes pour les cardiers et les libraires, des cuirs forts, façon St-Germain, des veaux pour empeignes et autres, tant pour l'usage des bourreliers que des selliers. La mégisserie sur-tout y est considérable. On y apprête beaucoup de peaux de mouton en blanc, qui servent à faire des tabliers, des housses de chevaux et une grande quantité de peletres qui se vendent à Vire, à Caen, à Falaise et dans les foires de Caen

et de Guibray ; mais c'est particulièrement à la foire St-Gilles qu'il s'en fait un grand commerce, parce que les marchands de Caen et Falaise y viennent s'approvisionner pour l'hiver. Une assez grande quantité de ces peaux et basannes sont exportées dans les départemens de Lindre, du Loiret, et dans les villes de Tours, Angers, Orléans, etc.

Les tanneurs de Condé tirent les peaux de mouton, en grande partie des bourgs d'Aunay et d'Harcourt. Vire leur fournit des peaux de bœufs et de vaches et beaucoup de veaux en poil. Les Condiens pellent les peaux de mouton et vendent la laine aux drapiers de Vire.

La Lingeterie est une fabrique d'étoffes qui est une espèce de serge qu'on teint en diverses couleurs. Cette fabrique était bien plus considérable autrefois. On l'exporte presque toute vers la ci-devant Bretagne.

Depuis quelques années, il s'est établi à Condé plusieurs mécaniques à carder et à filer le coton et la laine. Ces petites mécaniques, que deux ou trois personnes conduisent, occupent un certain nombre d'ouvriers, font subsister beaucoup de familles et attirent bien de l'argent dans Condé. On y teint le coton en rouge des Indes et même en toutes couleurs, ce qui est assez rare, car il n'y a pas encore

long-tems, on ne teignait le coton en rouge qu'à Rouen dans toute la province. Cette branche d'industrie a été apportée à Condé par M Després.

En 1760 l'usage de faire de la dentelle y fut introduit par Monsieur Bourgeois, prêtre et curé de cette ville.

Tinchebray fabrique beaucoup de souliers qui sont vendus aux foires St-Luc et la Madelaine, et dans les autres foires et marchés, tant du lieu que des environs. Les cordonniers de cette petite ville chaussent toute la contrée. Ils tirent leurs cuirs des tanneries de Condé et d'Harcourt, et vendent les souliers à un cinquième meilleur marché que ceux de Vire et des autres endroits, ce qui fait qu'on leur donne la préférence.

Les filles et femmes s'y occupent de la filature des fils de lin, dont la plupart sont employés à faire des chaînes qui sont vendues à Rouen et à Yvetot pour les siamoises et mouchoirs.

Les communes de St-Quentin et de Bernières-le-Patry, fabriquent des vrilles.

Vassy nourrit beaucoup de moutons qui sont vendus à Vire, Condé et Harcourt. Ils ont la réputation d'être excellents.

Aunay fournit une grande quantité de laine à la draperie de Vire, ainsi que du suif à chandelle et battu pour la reliure des tonneaux. Aunay a depuis une quinzaine

d'années une belle manufacture de filature de coton, ainsi qu'une fabrique de bazins ou futaine etc. dans les bâtimens de son ancienne abbaye de bernardins. Cet établissement est dû aux sieurs Roger-Sorière de Vire.

Danvou a de grosses forges à fer qui passe pour être cassant.

CHAPITRE III.

De l'Industrie du val de Grenne.

CETTE contrée est toute remplie d'ouvriers qui travaillent des ouvrages en fer, dans un grand nombre de communes entre Vire, Mortain et Domfront. Comme tous ces cantons sont très-stériles, les habitans sont fort pauvres et mènent une vie très-dure. Ils sont obligés pour subsister, de se livrer aux arts mécaniques. La grande quantité de bois dont le pays est couvert, y a facilité l'établissement des grosses forges à fer, qui sont à Chanu, Champségré, Saint-Bômer, Halouse et la Sauvagère, etc.

Ils tirent le minerai de la forêt d'Andennes, des communes du Châtellier, de la Ferrière et de Rânes, celui de cette

dernière est estimé par-dessus les autres, parce qu'il donne du fer très-pliant.

Mais la castine et la chaux ne se trouvent point sur le lieu ; on les tire des environs de Falaise.

Une grande partie du fer qui sort de ces forges, est exportée dans tout le pays et de-là dans tous les départemens de l'ouest de l'empire, même à l'étranger : mais il en est employé sur le lieu une immense quantité par plusieurs milliers d'ouvriers, qui travaillent beaucoup et gagnent fort peu. En voyageant dans ce pays, on rencontre fréquemment dans le coin d'un bois ou d'une pièce de terre, une méchante cabanne isolée, où, dès le point du jour en été, et plusieurs heures avant le lever du soleil en hyver, se rendent deux ou trois cloutiers qui travaillent à la même forge. Un petit garçon encore trop faible pour mannier le marteau, fait marcher le soufflet, assis sur un billot. Le dimanche ils portent leur sac de clou chez les grossiers qui les payent . et rapportent en s'en retournant un ballot de verges de fer pour la semaine suivante. C'est dans les communes de Chanu et Saint-Cornier que sont la plupart des cloutiers. On y fabrique des clous de toutes espèces.

Saint-Jean-des-Bois (1) a une belle et

(1) St-Jean se nommait autrefois Famaheust.

nombreuse manufacture de coutellerie. Au pont-de-Grenne, au Fresne-Poret, à Yvrande, Beauchêne et Larchant, on fabrique toutes sortes de quincaillerie, tels que faux, scies, haches, tarrières, ciseaux, chaînes, pinces, serrures, essieux, bandages de charrettes et toutes sortes d'autres serrurreries et outils propres pour la sabotterie, charpenterie, menuiserie, sérands, meubles de feu, ustensiles et instrumens aratoires; en général tout ce qui sert à la ferrure des meubles et des bâtimens.

C'est au Pont-de-Grenne qu'on fabrique les meilleurs outils pour travailler les ouvrages en bois. La majeure partie est exportée dans la ci-devant Basse Bretagne, par des muletiers du pays qui viennent les chercher jusques dans la fabrique qui est la meilleure du Bocage.

Tous ces objets sont exportés dans les départemens voisins, mais particulièrement dans les ci-devant provinces de Picardie et de Brie; en tems de paix il s'en embarque une immense quantité par les ports de Lorient, Nantes, Saint-Malo et par celui de Granville, pour les colonies d'Amérique.

On fait au Mênil-Cibout, St-Christophe et Truttemer, des tabatières, des chapelets et autres petits ouvrages de cette nature. Tous ces objets sont exportés.

Les communes de Ger (1), Juvigny, Saint-Marc-de-Grenne et la Chapelle-Moche, fabriquent une immense quantité de poterie de toute espèce, comme cruches, bouteilles, pots, terrines, écuelles, tuiles, briques, etc. On y trouve également des verreries, où on fait plusieurs sortes de vases de cette matière. La verrerie de Rouellé est très-renommée.

La terre glaise qui sert à faire les pots et bouteilles, se tire dans la commune de la Haute-Chapelle.

Les forges à fer sont très-anciennes dans ce pays, puisqu'on trouve dans d'anciens titres, que Guillaume-le-Conquérant, à son retour en Normandie, après avoir conquis l'Angleterre, donna à quelques uns de ses vassaux qui l'avaient suivi et aidé dans sa conquête des bois, des terres et des grosses forges. Dans la suite ces terres furent échangées contre d'autres biens, par leurs descendans, avec mademoiselle de Monpensier qui possédait le comté de Mortain. Le roi Guillaume-le-Conquérant accorda à quelques unes de ces familles le droit de bourgeoisie, dont elles ont joui jusqu'à la révolution.

---

(1) Gers est une colonie de Francs, envoyée par Constance-Chlore emp. vers la fin du 3e. siècle.

On trouve des tanneries à Domfront, à Bulon, à la Carneille et à la Lande-Patri. Il vient de s'établir une fabrique de castalognes de coton, à la Collière. Dans le hameau de Biantel à St-Front, est une carrière de pierres noires qui servent aux charpentiers, maçons, etc. Il y a une mine de cuivre à Tourailles, qu'on pourrait exploiter. On en tire une poudre jeaune, chargée de paillettes luisantes, qu'on nomme poudre d'or. Elle sert à sécher l'écriture.

Dans les communes de Torchamp, Montilly, Lépinay et quelques autres, se trouve la marne jeaune, qu'on casse avec des pilons. On s'en sert pour engraisser le sarrasin.

Les bains de Baignoles sont dans la commune de Tessé. C'est une source d'eau minérale chaude et très salutaire pour les rhumatismes et les douleurs de nerfs, etc.

Dans les communes de Fresne, Caligni, Landisac, etc., on trouve une quantité d'ouvriers qui fabriquent des serges. Les femmes y filent la laine au rouet avec la quenouille comme des étoupes.

En 1691, les tailleurs et les cordonniers de Domfront se disputèrent la préséance dans les processions et cérémonies publiques. Il y eut procès; mais les cordonniers perdirent leur cause. Il fut ordonné que les tailleurs auraient le pas sur eux, selon l'ancienne coutume.

CHAPITRE IV.

De l'industrie du val de Sellune.

CETTE Vallée est toute plantée d'arbres à fruits à noyeau et autres, tels que pruniers, pêchers, cerisiers, châtaigniers, pommiers et poiriers, dont les fruits sont excellents. Il y a aussi beaucoup de noyers. Le canton du Teilleul produit des poires, dont on fait une abondance de bon poiré, qui presque tout est converti en eau de-vie.

La commune de Barenton et plusieurs autres environnantes, occupent une grande quantité d'ouvriers tisserans, qui fabriquent la toile, dite *toile de Barenton*. Elle a ordinairement une aune de laize. Elle est très-grosse ou commune; il y en a cependant quelques pièces de fines. Elle n'est ni forte ni serrée; mais elle est sujette à être molle et claire: aussi elle est à meilleur marché que toutes les autres toiles qui se fabriquent au Bocage, où il n'y a pas de commune qui n'ait plusieurs tisserans; mais la plupart travaillent pour le public qui lui fournit la matière.

La toile de Barenton se vend dans le pays, et dans les foires et marchés de Mortain, Juvigny, St-Hilaire et les départemens voisins. On vend aussi à la foire St-Denis beaucoup de beurre en pot.

Le Harcoy est une espèce de grosse neufille qui se fabrique à St-Hilaire et aux environs. Ce sont les filles et femmes qui le plus souvent s'occupent de ce travail. Cet ouvrage peut se faire par-tout, à la maison et aux champs ; aussi on voit souvent les filles y travailler en gardant leurs bestiaux. On fait aussi dans cette contrée beaucoup d'ouvrages en bois, tels que jattes pelles, cuillers, boutons, et toutes sortes de vaisselle de bois, et sur-tout une immensité de sabots, dont une grande partie est portée à Vire, Caen, Fallaise et Bayeux. Il y avait anciennement une manufacture de neige à St-Hilaire; mais elle est presque anéantie, et il n'en reste plus que quelques métiers.

Le principal commerce de cette contrée, consiste dans la vente des cerises, des noix, des châtaignes, et de tous les autres fruits. C'est une chose vraiment remarquable que la prodigieuse abondance de ces fruits, qui souvent est telle qu'un boisseau de châtaignes n'y vaut pas 25 cent., et que les cerises même toutes apportées à Vire, ne s'y vendent que cinq centimes le kilogramme.

Toute cette vallée nourrit et graisse avec le glan, et les châtaignes, une quantité de cochons très-gros, que les bouchers de Vire vont acheter. Une partie

est conduite vers Paris et les départemens de la haute Normandie. En 1807 et 1808, ils ne vallaient pas plus de 30 cent. le kilog. sur pied. Le commerce de ces animaux est considérable et assez avantageux. Le val de Sellune est en outre garni d'une quantité de beaux arbres, dont on fait de la latte, des essentes, des planches, des solives, des douves de tonneaux, et autres ouvrages, tant pour les bâtisses que pour les voitures et les moulins.

Beaucoup de ces arbres pourraient servir à la marine, et être exportés, soit à Caen, soit à Saint-Malo, Granville, ou Cherbourg; mais comme les chemins sont presqu'impraticables, ces bois ne peuvent être enlevés. On est obligé pour en tirer quelque parti, de les réduire en charbon qu'on transporte à sommes dans les villes voisines, tel qu'à Vire et ailleurs, où on le charge sur des charrettes pour Bayeux, Caen, etc. Une partie est consumée dans les papeteries des vaux de Vire et de Sée, et les fournaux de la fonderie de cuivre de Villedieu. Les fagots se vendent en majeure partie pour les salines des environs d'Avranches. La racine de noyer est portée à Vire pour l'usage des teinturiers.

Il s'est établi depuis sept ou huit ans aux environs de Mortain, auprès du lieu nommé *Bourbe-Rouge*, un fourneau de fonte où on fait des marmittes, chaudières,

tuiles,

tuiles casseroles, poëles, et autres vases et ustensiles de cette matière. Les jeunes filles de cette petite ville s'occupent à la dentelle.

On fait du sel blanc le long de la côte, auprès d'Avranches : c'est le plus beau commerce des environs de cette ville, où on trouve quelques tanneries. Les femmes s'y occupent à la dentelle.

Le sel d'Avranches est fait de l'eau de la mer. On en fabrique en un grand nombre d'endroits le long du rivage; mais sur-tout au val Saint-Père et Marcée à Genet, Courtis, Gisors, Bouilli, Grand-Port, La Mareicherie, etc.

Tout le sel de ces ports est exporté dans tout le Bocage et les départemens voisins. Ce commerce fait circuler beaucoup d'argent dans le territoire d'Avranches

Il vient de s'établir au Mont St-Michel une manufacture de filature de coton, dans une partie des bâtimens de son ancienne abbaye.

Pontorson fait commerce de lin, de chanvre, de fil et de quelques toiles.

CHAPITRE V.

De l'Industrie du val de Sée.

Les communes du val de Sée, fournissent une multitude d'étameurs, de

fondeurs de cuillers d'étain, de chaudronniers, de fabricans de soufflets et de rémouleurs, qui se répandent dans un grand nombre des départemens de l'Empire, sur-tout dans les ci-devant provinces de Bretagne, Normandie, Picardie, Anjou, Poitou, tout le long de la Loire, à Paris et même jusqu'aux frontières d'Espagne et d'Allemagne. Ils partent ordinairement vers le commencement du carême, et ne reviennent qu'à la Toussaint, rapportant le produit de leur campagne. A leur retour, ils labourent leurs terres, sèment le seigle et pilent les pommes. Le reste du labourage et même la moisson est presque toute faite par les femmes. Au Champduboult, Gathemo, Periers, Montjoye, Vengeons, le Gast et dans une quantité d'autres communes, dont tous les hommes vont travailler hors du pays. Ils emmènent avec eux leurs petits garçons dès l'age de dix à douze ans.

Comme la récolte est peu considérable en ce pays, un grand nombre de filles et de femmes, vont scier les bleds dans les campagnes de Caen et du Bessin. A leur retour, elles coupent et battent leur sarrasin.

Chaulieu a des marchands de peaux de lapins, qu'ils vendent à Paris et aux fabricans de chapeaux de Lyon.

Vengeons renferme beaucoup de marchands de lin, qu'ils font venir de Flandres,

le peignent en le mêlant avec celui du pays, et le revendent ensuite. On fond du potin au Monchabo, à Beauficel, où on fait des poids pour peser, etc. Il y a encore dans toute cette contrée beaucoup de marchands de cheveux, qui parcourent les foires et les marchés, et vont au travers des villages, acheter les chignons des filles et des femmes.

Mais le plus beau commerce de cette contrée est le papier. Plus de cent-cinquante papeteries existent le long de la rivière de Sée dans l'espace de plus de deux lieues. Cette grande et célèbre manufacture, commence au moulin Homo, dans la commune de Vengeons, à peu de distance du bourg de Sourdeval, et s'étend dans les paroisses de Brouans, Chérencé, Beauficel, Périers et plusieurs autres de cette vallée où elle fait l'occupation d'un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. Cette manufacture est ancienne. Toutes ses usines sont bien bâties, la plupart en pierres de taille, tant les moulins, que les magasins et les maisons manables qui sont superbes.

On y fabrique toutes sortes de papiers pour l'impression, la librairie, l'écriture et les bureaux, les papiers peints, du carton, et autres pour envelopper. Tout ce papier est exporté dans les départemens et

sur-tout dans la capitale. La plus grande partie du chiffon nécessaire, se tire de la ci-devant Bretagne. Anciennement il était d'usage de nourrir les ouvriers, mais lors de la révolution, le *Maximum* ayant occasionné une disette telle qu'on fut plus de deux ans sans voir de pain sur le boutiques, ni de viande à la boucherie, voyant qu'on ne pouvait se procurer de pain qu'en cachette, avec des peines incroyables, souvent même aux risques d'être emprisonné ou de perdre la vie, les maîtres papetiers cessèrent de nourrir les compagnons, et leur augmentèrent leurs gages. Les hommes gagnent ordinairement depuis trente à trente-six francs par mois, et les filles cent francs par an, outre la nourriture et le blanchissage.

Comme les ouvriers ne peuvent travailler les uns sans les autres et qu'un seul pourrait annuler ses camarades et paraliser les travaux d'un moulin, il est de coutume dans toutes les papeteries du Bocage, qu'un ouvrier ne peut quitter de chez un maître, pour aller travailler chez un autre, qu'après l'avoir averti six semaines auparavant.

Le bourg de Cuves a des chapeliers, teinturiers et toiliers. Saint-Laurent a quelques petites mécaniques à bras pour la filature du coton. Le grand nombre de fruits à noyeau et autres que cette vallée produit en abondance, forme une des

branches les plus intéressantes de son commerce. A Saint-Pois et Juvigny, c'est la sabotterie. Sourdeval fait commerce de quincaillerie. On y trouve des magasins de papier et de chiffon. Cette jolie bourgade étant située sur la grande route de Vire à Mortain et à peu de distance de Brouans et du Pont-de-Grenne, lieux où on fabrique la quincaillerie et le papier, plusieurs marchands s'y sont établis à cause de la facilité des transports par la grande route; ce qui a fait de ce lieu, qui n'était qu'un pauvre village, un des bourgs le plus commerçans et des mieux bâti du Bocage. Ducé a quelques toileries. On trouve également plusieurs tanneries aux environs.

Granville a un port de mer qui est le seul du Bocage. Il est très-fréquenté. On y embarque beaucoup d'eau-de-vie, du Teilleul, de Clecy et de Pont-Farcy; de la quincaillerie, de la dinanderie, des coiffes à perruque, etc.

Il y débarque du sel de Bretagne, de la résine, des vins de Bordeaux, du savon de Marseille, de l'huile d'olive, des oranges, du coton, des épiceries de toutes espèces, et sur-tout de la merluche et de la morue, que les marins vont pêcher au grand Banc. Outre cette pêche, il s'en fait une autre très-considérable, le long de la côte où on prend du poisson frais, tel que bar, saumon,

raie, raitons, soles, plies, etc. On pêche aussi quelques coquillages, comme moules, cocques, crâbes; mais la pêche des huîtres est plus considérable. Un grand nombre de pêcheurs dans des bateaux, y sont occupés. C'est principalement aux environs de Cancale, que cette pêche est abondante. Un grand nombre de filles et de femmes sont occupées à les écaler pour la facilité du transport: on en exporte cependant avec leurs écales pour ceux qui veulent les manger fraîches, mais elles sont bien plus chères. Outre la grande consommation qui en est faite au Bocage, il en est vendu en quantité dans les villes de Caen, Bayeux, Falaise et les départemens de l'Orne, de la Sarthe, de Maine et Loire. Les Anglais en venaient acheter en tems de paix.

Le port de Granville était encore fréquenté par les navires des Etats-Unis d'Amérique, et sur-tout par les habitans des îles de Jersey et Grénesey qui en sont voisines. On vendait à ces insulaires des toiles de coton et beaucoup de dentelles. Les Granvillaises sont actives, ont de l'énergie Ce sont elles qui font presque tout le commerce.

Avranches a quelques métiers à toile, et plusieurs bonnes tanneries et mégisseries. Cette petite ville devait en partie sa prospérité à l'évêché, au chapitre et au

séminaire qui s'y trouvaient. La fameuse abbaye du Mont-St-Michel qui en est voisine, était encore un objet d'utilité pour cette ville, par le grand nombre de pélerins qui s'y rendaient de toutes parts.

CHAPITRE VI.

De l'industrie du val de Sienne.

CETTE contrée renferme plusieurs manufactures considérables. Une des principales, est celle de dinanderie, établie à Villedieu, surnommé les poëles, à cause de sa fabrique. Cette petite ville est toute remplie d'ouvriers qui travaillent des ouvages en cuivre et en airain. On y fait des poëles, des chaudières de toutes formes et de toutes grandeurs, soit pour les teintures, ou pour bouillir les eaux-de-vie. On y fabrique des réchauds, bassinoires, fontaines, cuillers, alembics, casseroles, etc.

Indépendemment de tous les meubles, outils et ustensiles de cuisine, Villedieu a d'habiles ouvriers qui font les plus beaux ouvrages qui servent à l'ornement et à l'usage des églises, tels que calices, croix, lampes, chandeliers d'autel, luthrins, tombeaux, épitaphes, etc. Il y a encore à

Villedieu un grand nombre d'habiles fondeurs de cloches, canons, mortiers, obusiers et autres ouvrages, soit pour la guerre, soit pour la marine.

Les femmes même s'y occupent de la fabrique des boutons. Elles travaillent aussi une grande quantité de boucles, etc. Il y a auprès de cette ville plusieurs moulins qui servent à battre le cuivre pour l'applanir. Une grande partie des ouvrages de cette manufacture, sont exportés dans les départemens, sur-tout en Bretagne où il en est beaucoup embarqué par les ports de Saint-Malo, Lorient, et par Granville, pour l'Amérique; mais depuis que la mer est fermée par la guerre, le commerce de Villedieu a diminué. L'usage de porter des cordons au lieu de boucles aux souliers, a depuis une quinzaine d'années qu'il s'est établi, porté un grand préjudice à cette manufacture; mais ce qui a le plus contribué à la ruine des fabricans de Villedieu, ça été la ruine des églises, des abbayes et des châteaux : car c'était principalement dans nos temples qu'on voyait les plus beaux ouvrages en étain et en cuivre pour les orgues, les balustres, etc.

Mais déjà la joie se repand dans tous les cœurs, nos temples sont rouverts, nos autels se redressent de toutes parts, et l'airain sonore se fait entendre dans les airs, rappelant les fidelles aux antiques

et vénérables solennités de la religion ; d'autre part l'ordre succédant par-tout à l'anarchie, la sécurité dans nos campagnes et la sureté mère de l'abondance, fixeront de nouveau le riche propriétaire au milieu de ses domaines champêtres, et comme il est naturel à l'homme d'embellir le lieu de sa demeure, nous verrons s'élever de toutes parts de jolies maisons de campagne à la place des ruines de ces tourelles gothiques que la révolution a renversées. Il nous reste à faire des vœux pour que cette cruelle guerre qui semble s'éterniser, puisse bientôt finir. Alors la mer libre rapprochant les peuples les plus éloignés, les productions et les objets d'industrie des deux mondes réunis, échangés pour le bonheur commun, feront de nouveau fleurir le commerce, et l'industrie encouragée par le gain enfantera de nouveaux chefd'œuvres.

Les marchands dinandiers et quincailleurs qui viennent à Villedieu faire leurs emplettes et qui vont détailler en divers pays, rapportent à leur retour une quantité de vieil airain qu'ils ont échangé. C'est là principalement ce qui sert à alimenter la fabrique de Villedieu.

Le magnifique luthrin qu'on voyait dans le cœur de l'église Notre-Dame, à Vire, était un des plus beaux qui fût en France. C'était un aigle dont les aîles déployées, servaient

à porter les livres. Il était posé sur un globe assez gros, ayant un serpent entrelacé autour de ses pieds. Le tout était soutenu par un piédestal triangulaire, percé à jour, orné de figures, supporté par des lionceaux. Ce chefd'œuvre de l'art, tout de cuivre et d'un poids énorme, fut fait par un artiste de Villedieu, nommé *Roger*, en 1656; mais en 1794 il fut brisé et envoyé au creuset, où tant de merveilles des différens arts furent ensevelis pour jamais.

L'arbre de Jessé, ouvrage admirable de cuivre doré, où on voyait une belle image de la Vierge, fut détruit par les calvinistes en 1563.

En 1791, tous les chandeliers des confréries furent employés à faire les 2 pièces de canon que possède la ville de Vire.

Outre la dinanderie, il y a encore en cette petite ville une fabrique de parchemin. On trouve plusieurs papeteries à la Bloutière.

La forêt de St-Sever, les bois du Gast, de Monjoie et de Beslon, occupent un grand nombre de charbonniers, saboriers, etc. Il se fait dans les foires de Monbray un grand commerce de bœufs, vaches et autres bestiaux.

Le Gast, Champduboult, Coulouvray ont d'immenses carrières d'une pierre gra-

nitique, étincelante, d'une couleur grise, qui est fort dure et solide. On en fait des croix, des colonnes, des tombeaux. On l'emploie avec avantage dans les ports de mer, aux digues, ponts, etc. Outre sa solidité elle est belle et agréable à l'œil; aussi l'employe-t-on à toutes sortes d'édifices, aux églises, châteaux, acqueducs. On en fait une quantité d'auges, de tours de pressoirs, qu'on exporte assez loin hors du pays, malgré leur énorme pesanteur.

Gavray a une forêt où on fait quelques ouvrages en bois. On y blanchit beaucoup de toiles et de fil qui est vendu pour les fabriques de Vire, Coutances et Canisy, dans les foires de Hambie, du Guilain et des environs. Ce fil est assez commun. On y en trouve quelque peu de fin; mais en petite quantité. On fabrique encore à Gavray des toiles de crin pour les tamis.

Canisy et les environs vers Coutances, fabriquent des toiles et des coutils rayés qui sont très-beaux et d'une bonne qualité. Il en est beaucoup exporté dans les départemens de l'intérieur, en Picardie, Flandres et autres départemens du Nord; mais surtout aux environs de la Loire et au-delà, vers le midi. Cette manufacture est bonne, ancienne et considérable: mais depuis qu'il s'en est etabli une fabrique semblable à Flers et aux environs qui tirent les fils

blancs des blanchiries du côté de Messé, cela à fait tort à Canisy. Autrefois tous les voituriers qui portaient le fer et le clou des grosses forges dans ces contrées, chargeaient à leur retour tous leurs chevaux des coutils de Canisy. On en voit encore quelquefois, mais rarement, ils chargent à la place du sel, du poisson frais, des huîtres et même des légumes.

La commune de Fleury a des carrières d'une pierre dont on fait de très-beau pavé pour les églises et châteaux.

Beauchamps a également des carrières de pierres dont on fait des meules à repasser, des pierres à aiguiser les faux, etc. On en exporte beaucoup dans les départemens de la Somme, de Loise et autres. On fait un grand commerce de fil de toiles et de coutils aux environ de Coutances. La manufacture de mégisserie qui est dans le faubourg du Pont-de-Soule, est très-ancienne, puisque dès le tems que César conquit les Gaules, il y avait déjà des mégissiers et parcheminiers en cette ville et cette fabrique, peut-être alors l'unique ou au moins la plus considérable des Gaules, était si fameuse qu'elle donna son nom à l'ancienne cité de Cosédia. On croit que Coutances avait anciennement une manufacture de draps, ce qui paraît assez vraisemblable, vu la quantité de laine qu'on trouvait dans

cette

cette contrée. Mais cette ville ayant été ruinée par Charles V, à cause de sa révolte, et ayant été privée de ses privilèges en 1378, les habitans dispersés, s'établirent en divers lieux. On croit que quelques uns s'étant réfugiés à Vire, y établirent la manufacture de draps qui existe en cette ville. Tandis que d'autres retirés à Villedieu, y exercèrent la mégisserie et la parcheminerie. C'est ainsi que les villes voisines s'enrichirent des dépouilles de la malheureuse Coutances. On fabrique en cette ville des toiles, des coutils et quelques droguets. Les femmes s'y occupent à la dentelle. On tire aussi de cette contrée des suifs et des laines. On pêche des moules à Bréhal qui sont très-estimées.

La foire d'Agon (1) établie par Jean San-Terre, comte de Mortain et roi d'Angleterre en 1201, était célèbre dans toute l'Europe. Elle fut depuis transférée à Montmartin (2), comme plus à portée de la rivière de Sienne et du port de Regneville; les vaisseaux des royaumes d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, d'Irlande, de Flandre, et de Hollande, y venaient à grandes flottes. Ceux des villes

(1) Elle se tenait à la Pentecôte et durait huit jours.

(2) On trouve dans cette commune une carrière de gros marbre très-estimé dans tout le pays.

anséatiques s'y rendaient aussi. Cette foire était comparable à celle de Beaucaire : mais ayant été pillée plusieurs fois par les Anglais, et sur-tout en 1451, pour prévenir de nouveaux pillages, et pour rassurer les étrangers qui n'osaient plus s'y rendre, on l'éloigna de la côte, et elle fut fixée à Guibray (1), où elle est encore très-renommée.

CHAPITRE VII.

De l'Industrie de la ville de Vire.

J'AI donné dans l'introduction une esquisse de l'histoire de la ville de Vire, ainsi je n'y reviendrai pas ici. L'Industrie seule m'occupera dans toute la suite de ce chapitre.

Puisse le peu que j'en rapporterai, être utile à mes concitoyens, réveiller et entretenir parmi les Virois, cette noble émulation qu'on vit régner autrefois chez nos ancêtres. Il en est des villes et des nations, comme des particuliers et des familles. L'autorité, les richesses et les honneurs quittent les unes pour se refu-

---

(1) Elle commence le 15 août et dure 15 jours.

gier chez les autres. Ainsi Etouvi qui était une bonne ville, au neuvième siècle, ayant été saccagée par les Normands ; on croit que les habitans échappés au carnage, se retirèrent dans le château de Vire, qui était une place très-forte. Etouvi ayant ainsi été ruinée, les malheureux Ituviens ne s'empressèrent pas de retourner dans leurs anciennes habitations, où il n'y avait pour eux aucune sureté, les Normands ne manquant guères de revenir dépouiller les pays qu'ils avaient déjà pillés. Ainsi il paraît que les Ituviens s'habituèrent à Vire, où ils commencèrent l'établissement de la ville, en bâtissant quelques maisons le long de la rivière, vers le Valhérel et le faubourg Acharel, aujourd'hui la rue Dupont, où ils s'occupèrent à la tannerie, la mégisserie et la pelleterie. Les pelletiers étant devenus nombreux, et leur fabrique ayant fait des progrès, ils formèrent un corps ou communauté qui avait pour patron St-Jean-Baptiste. C'était la première et la plus ancienne des confréries de Vire, celle qui a servi de modèle à toutes les autres, puisqu'on lui trouvait une fondation dès l'an 1388. Le nombre des pelletiers s'étant diminué, cette confrérie tomba : cependant elle se rétablit dans la suite et les mégissiers lui furent réunis. Elle continua depuis jusqu'à la

suppression des maîtrises et jurandes, par l'assemblée nationale.

Tous les ans la veille St-Jean-Baptiste, entre sept et huit heures du soir, on faisait une procession où les pelletiers et mégissiers assistaient en corps, la torche à la main. Les majeurs s'avançaient et mettaient le feu à un grand bûcher, qu'ils avaient eu soin de faire élever sur le milieu de la place publique. Cette cérémonie ancienne a existé jusqu'en 1790. La pelleterie est tout-à-fait tombée à Vire; mais il s'y trouve encore un certain nombre de mégissiers qui apprêtent des peaux de mouton en blanc pour des housses de chevaux, pour faire des tabliers et une grande quantité de pelettes. Les tanneurs étaient aussi en grand nombre à Vire, puisqu'ils formèrent également un corps de métier à part ; ils prirent la sainte Vierge pour leur patronne, dont ils faisaient la fête à la Chandeleur ou Purification. On trouvait un contrat de donation qui lui fut faite dès l'an 1400. Ils obtinrent du roi la confirmation de leurs statuts, ainsi que des droits et privilèges accordés à leur confrérie subsistant depuis un tems immémorial. Cette chartre fut donnée à Avignon, par Henri III, roi de France, le sept janvier mil cinq cent soixante-quinze. D'après ces témoignages, il est facile de conclure que les tanneurs étaient nombreux en cette

ville, et cette fabrique considérable. Cependant la tannerie est tombée depuis longtems. Ce fut, dit-on, à l'occasion de quelques droits auxquels on voulut assujettir les tanneurs, qu'ils se retirèrent dans les communes voisines, comme à Saint-Manvieux, Saint-Martin-de-Talvende, où il y a encore de bonnes tanneries, sur-tout au faubourg de Martilly, où il se trouve plusieurs habiles tanneurs et courroyeurs. On y apprête différentes sortes de cuirs pour les cordonniers, selliers; ainsi que des basannes qui sont vendues aux libraires, bourreliers, cardiers, etc.

Les bouchers étaient un corps de métier, ancien et très-priviligié à Vire, puisque personne ne pouvait vendre aucune viande dans la ville, s'il n'était fils de boucher, ou sans avoir été aggrégé à leur communauté, en payant ce qui leur aurait plu de taxer; mais leurs familles étaient assez nombreuses. Depuis long-tems ils n'admettaient plus personne dans leur corps de métier, qu'ils exerçaient seuls sans concurrens. Les fils de boucher qui n'auraient point exercé du tout le métier de leurs pères, n'auraient pu le transmettre à leurs enfans; aussi lors même qu'ils adoptaient un autre état, ils avaient grand soin de conserver leurs privilèges, en faisant enregistrer quelque veau ou mouton qu'ils

avaient tué et qu'ils vendaient exprès publiquement à la boucherie. Ils prirent la Sainte-Vierge pour patronne, dont ils faisaient la fête à l'Annonciation, à cause que cette fête tombe le plus souvent dans le carême, où ils avaient tout le tems de la célébrer, car la boucherie de carême appartenait exclusivement à l'hôpital-général. Les bouchers obtinrent du roi Charles VI, en l'année 1412, une chartre qui obligeait ceux qui voulaient exercer le métier de boucher à Vire, de payer le vin et la bienvenue aux taux et conscience des anciens: ainsi ils pouvaient taxer ceux qui demandaient à entrer dans leur corps de métier à la somme qu'ils jugeaient à propos: mais comme je l'ai dit plus haut, ils ne l'accordaient à personne, et pour les fils de bouchers, il ne leur en coûtait rien. Ils tenaient ce privilège de la nature ce qui était comme une espèce de noblesse héréditaire, peu honorifique à la vérité, mais très-profitable. On verra dans la suite que les bouchers n'étaient pas les seuls à Vire qui jouissent de semblables privilèges.

Les statuts de la confrérie des bouchers furent approuvés et enregistrés par devant Jean Fouquet, lieutenant du bailli de Caen, l'an 1548, et les bouchers de Vire en ont joui jusqu'à la suppression des maîtrises et jurandes, par l'assemblée constituante. Depuis cette époque il s'est établi en cette

ville un grand nombre de nouveaux bouchers ; ce qui a rendu ce corps de métier plus de moitié plus nombreux qu'auparavant ; mais comme la boucherie et tous les étaux qui s'y trouvent, appartenaient aux anciens, ils furent obligés d'étaler leur viande dans les rues et sous les porches où ils sont encore, aucun d'eux n'ayant jamais pu être admis dans l'intérieur de la halle occupée toute entière par les anciens bouchers. On voit par ce que je viens de dire, que les bouchers étaient un corps de métier très-privilégié et des plus anciens qui fussent à Vire.

On fait dans cette ville des cardes en grande quantité, indépendamment de l'immense consommation qui est faite de cette sorte d'outils dans le pays, pour le cardage des laines et cotons, il en est beaucoup plus exporté dans le ci-devant Cotentin, à Cherbourg, Valognes, etc. et dans la ci-devant Bretagne encore plus.

Depuis quelques années, plusieurs fabricants se sont procurés de petites mécaniques, avec lesquelles ils perçent le feuillet, coupent, doublent et donnent au fil de fer la forme toute prête à picquer ; ce qui rend les dents bien plus régulières, et accélère beaucoup le travail, puisque par ce moyen, une seule personne fait l'ouvrage de trois.

Les cardiers formaient anciennement un corps de métier qui eut pour patron Saint Léonard; mais depuis long-tems cette confrérie était tombée.

La passementerie de Vire, consiste dans la fabrique de la neige. C'est une espèce de dentelle ou neufile à jour, avec différens dessins. Elle se fait à la navette, avec le fil blanc. Ou y a compté, il y a un demi-siècle environ soixante métiers. Quoique ce nombre soit un peu diminué depuis quelques années, à cause du manque d'ouvriers, cette manufacture se soutient et la neige ou passement qui sort de cette fabrique, en assez grande quantité, est toute exportée hors du pays, dans les départemens de la Seine-Inférieure et de Leure, dans les villes de la Loire, à Saumur, Angers, Tours, Orléans, etc.; mais sur-tout dans les ci-devant provinces de Poitou, Saintonge, Angoumois, Gascogne et autres provinces méridionales, jusqu'aux Pyrennées, où s'en fait le plus grand débit. La ci-devant Bretagne en tire aussi beaucoup. Les passementiers de Vire tirent leurs fils des blanchiries de Gavray et des environs de Couterne et la Ferté-Macé. Ils formaient aussi un corps de métier qui a existé jusqu'à la révolution. La Sainte-Vierge était leur patronne, et la conception leur fête.

On fait à Vire des coiffes à perruque,

des mitaines, des bourses et autres ouvrages de cette nature.

Cette fabrique qui occupait une infinité de femmes et d'enfans, est un peu tombée depuis vingt ans. La plus grande partie de ces ouvrages en filet, était exportée dans les colonies. Cette branche d'industrie était très-considérable en cette ville.

La manufacture de tirtaine est plus considérable encore. Cette étoffe de laine tissue sur chaîne de fil, se fait au métier comme la toile. Cette sorte d'ouvrage est ancienne à Vire, et paraît avoir été anciennement le principal habillement du peuple et particulièrement des femmes de tout le Bocage. Aussi cette fabrique s'est bien perfectionnée depuis une trentaine d'années, que les Viroises, qui ont du goût et de l'industrie, ont inventé l'art des rayûres les plus piquantes et les plus variées : en sorte que les plus belles tirtaines ne cèdent guères en beauté aux calmandes d'Angleterre, qu'elles surpassent même en quelque chose, car on peut les laver autant de fois qu'on le juge à propos, sans qu'elles perdent ni de leur éclat, ni de leur qualité : aussi font-elle encore aujourd'hui l'habillement d'hiver de presque toutes les femmes, tant de la ville, que des campagnes.

La plus belle tirtaine, est celle qu'on

appelle tirtaine dégraissée. Il n'y a pas encore bien des années qu'on a l'usage de faire la tirtaine avec la laine ainsi dégraissée. On faisait tisser la laine avec l'huile, et on la faisait fouler et dégraisser par les foulons. Mais à mesure que l'art de la parure a fait des progrès, nos élégantes Viroises remarquèrent qu'en faisant fouler leurs tirtaines, les couleurs ternissaient, et comme le fil de la chaîne ne manquait pas de paraître au travers des rayûres, et d'en affaiblir la vivacité, on commença à faire ourdir les chaînes de plus beau fil, et de n'en mettre que le moins possible, pour qu'on ne puisse plus l'appercevoir du tout. On le fait teindre en gris, ou en petit bleu et on ne la foule plus, ce qui laisse aux couleurs tout leur éclat. Un grand nombre d'hommes, sur-tout à la campagne, ne s'habillent que de tiraine croisée, à quatre ou cinq lammes, ce qui fait que le fil de la chaîne, quoique très-serré, ne paraît que d'un côté et la laine de l'autre. Cette étoffe du beau côté ressemble exactement à du drap, et dure davantage. En général, la tirtaine est d'un excellent usage, dure longtems, est chaude et fait pour les femmes sur-tout, un habillement aussi agréable que commode.

Les mêmes ouvriers fabriquent une grande quantité de cotonnades rayées,

dont la chaîne est de très-beau fil, remplie de coton. On a aussi trouvé le secret de perfectionner cette branche d'industrie, en diminuant le fil de la chaîne, pour faire ce qu'on appelle cotonnade bas-ourdie, par ce moyen l'étoffe étant beaucoup plus remplie de coton, est épaisse et douce comme du velours, mais elle n'est pas d'un aussi bon usage, que celle qui est ourdie fort. On y a ainsi qu'à la tirtaine, poussé l'art de varier les rayûres presqu'à l'infini. Je remarquerai, à cette occasion, que la mode de porter des habits rayés, n'est pas ancienne au Bocage, qu'elle ne remonte pas à plus d'un demi-siècle. Les femmes ne s'habillaient que d'étoffe toute d'une même couleur, ce qui se pratique encore à Granville et en quelques autres endroits du Bocage. Leurs mouchoirs étaient seulement tissus de petites rayûres bleues, le plus ordinairement, et seulement d'un côté, ce qui ne formait point de carreaux.

Mais à peine cet usage fut-il connu, que non-seulement toutes les femmes, s'habillèrent d'étoffes rayées; les hommes même, après avoir été long-tems sans en porter, ont fini par s'y accoutumer, en sorte que les cotonnades et tirtaines rayées sont devenues d'un usage général. Outre la cotonnade et tirtaine, on fabrique encore à Vire et aux environs, beaucoup de mouchoirs, de la toile de coton, de l'œuvre

en différens dessins, en grande et petite laize, dont on fait des serviettes, tentures, doubliers, nappes d'autel, etc. Les toiliers qui fabriquent tous ces divers ouvrages formaient aussi un corps de métier nombreux, qui avait pour patronne Sainte-Marguérite, et a existé avec privilège jusqu'à la révolution.

Outre la grande consommation des étoffes dont je viens de parler, il en est exporté dans les départemens voisins; mais particulièrement dans les ci-devant Bessin et Cotentin, où on vend la cotonnade de Vire, qui est en estime, à cause de sa durée.

On fabrique encore à Vire une grande quantité de chapeaux, de la dentelle, des formes pour la papeterie et une espèce de castalogne en gros fil de mèche, dont les pauvres gens se servent pour couvrir leurs lits, mais la plus grande partie est exportée vers la ci-devant Bretagne.

La réunion des deux rivières de Vire et de Virêne, ainsi que de plusieurs ruisseaux, ont encore facilité en cette ville, l'établissement de deux autres belles manufactures, la draperie et la papeterie. La Virêne dont les eaux claires et limpides, roulent sur un sable doré, semble avoir été placée exprès par la nature pour l'emplacement des moulins à papier; car les

bords de la Vire étant couverts de moulins à fouler, et les eaux de cette rivière étant continuellement troublées par la crasse des degrais des draps et tirtaine qu'on y foule en grande quantité, elle ne serait guères propre pour la papeterie; cependant il s'y en est établi quelques-unes depuis la grande inondation de Vire, arrivée en 1782.

Plusieurs moulins foulons ayant été entraînés par les eaux, quelques fabricants de papier, achetèrent les emplacemens situés sous le château de Vire, et y bâtirent plusieurs moulins qu'on y voit. On en trouve aussi quelques-uns sur la petite rivière de Maisoncelles, qui se jette dans la Vire au-dessus de cette ville; mais le plus grand nombre des papeteries de Vire, et les plus belles de tout le Bocage, sont sur la Virêne. Au commencement du quatorzième siècle, le papier fut inventé par un citadin de Padoue en Italie. Auparavant on ne faisait usage que de parchemin. On ne commença à s'en servir en France qu'en 1342. Toute la vallée des Vaux de Vire est remplie de moulins à papier, de vastes magasins, tant pour loger le chiffon, la colle et les autres matières premières que pour le papier de toute espèce qu'on y fabrique en grande quantité. Toutes ces usines, ainsi que les maisons des manufacturiers qui les accompagnent, sont bâties presque toutes en pierre de taille et bien construites.

Quoique le nombre des papeteries soit considérable, il serait facile de l'augmenter encore, il serait même à desirer, comme très-utile à cette manufacture, que quelque fabricant fit l'acquisition des moulins de Canvi, situés au-dessus des papeteries, et qu'il changeât les moulins à blé en moulins à papier ; par ce moyen, les ouvriers ne seraient plus forcés d'attendre la commodité du meunier pour travailler ; alors on pourrait réformer la mauvaise coutume de travailler la nuit ; les ouvriers, au lieu de commencer leur journée dès deux heures après minuit et de finir dès dix heures du matin, pourraient travailler le jour et se reposer la nuit ; ils y gagneraient du côté de la santé, et les manufacturiers épargneraient la dépense de la lumière.

L'établissement des moulins à cylindre est un nouveau moyen d'augmenter cette fabrique, en ce qu'il faut un volume d'eau bien moins considérable pour faire marcher les moulins, et qu'ils font bien plus d'ouvrage. La papeterie de Vire a fait depuis vingt ans des progrès considérables ; c'est la fabrique de cette ville qui s'est la plus améliorée : elle se perfectionne encore tous les jours par le génie hardi et entreprenant de quelques-uns de ses manufacturiers, qui n'épargnent ni soins, ni dépenses pour lui donner toute la perfection dont elle est susceptible. Il est juste de citer ici le

nom du sieur Desétables, le plus habile manufacturier de Vire et de tout le Bocage, qui est parvenu par ses talens et son industrie à fabriquer toutes sortes de papiers. Quelques autres animés d'émulation, font des efforts pour parvenir à la perfection; ainsi on peut espérer que cette grande et belle manufacture marchera bientôt de pair avec les plus célèbres fabriques de France. Le sieur Desétables est même parvenu à fabriquer un papier avec de la paille. M. Durand, fabricant de papier, est le premier à Vire qui ait adopté l'usage des abavens en jalousies; ce procédé est plus économique que la toile, et met le sechoir à l'abri de la pluie et des tempêtes.

Quoiqu'on ne puisse fixer au juste l'établissement de la papeterie à Vire, il paraît pourtant que c'est dans le courant du seizième siècle puisque dès l'an 1600, il y avait déjà des moulins à papier bâtis dans les veaux de Vire; ainsi il y avait à peine deux siècles que cette invention était connue qu'on en fabriquait déjà à Vire. Les manufacturiers de cette ville tirent la plus grande partie du chiffon nécessaire, de la ci-devant Bretagne. Tout le papier de cette fabrique est exporté en différentes villes de l'intérieur, à Rouen, au Hâvre et sur-tout à Paris, où il en est vendu la majeure partie.

La famille Louvrier a beaucoup augmenté la papeterie de Vire, en faisant construire dans le dix-huitième siècle un certain nombre de moulins. Sainte Anne est la patronne des papetiers; le jour de sa fête, les travaux sont suspendus, les ouvriers se promènent et se divertissent.

Mais la plus grande et la plus considérable manufacture de Vire est la draperie.

L'art de faire du drap est très-ancien; les flamans sont les premiers qui aient excellé dans cet art en Europe. Les Anglais après l'avoir appris d'eux, les ont surpassés. Entre tous les genres d'industrie que cette île fameuse exerce, la draperie est une des principales.

La France a aussi un grand nombre de belles manufactures de draps, celles connues sous le nom de Van Robais, celles de Sédan sont très-célèbres. Dans notre ci-devant province de Normandie, les draps de Louviers, ceux d'Elbeuf sont renommés, la fabrique de Lisieux a aussi sa réputation méritée.

Quoiqu'on ne puisse guères déterminer au juste l'année de l'établissement de la draperie à Vire, il paraît qu'on pourrait la fixer un peu avant la fin du quatorzième siècle. La ville de Coutances ayant été en partie ruinée dans ce temp-là et privée de ses privilèges à cause de sa revolte, les

villes voisines reçurent ses habitans dont un grand nombre échappés au désastre de cette ville, se retirèrent à Vire, et y apportèrent, dit-on, l'art de la draperie, inconnu aux Virois avant cette époque. Il est certain que vers ce temps, la ville de Vire reçut une augmentation de population considérable.

Quoiqu'il en soit, cette manufacture, établie à Vire, ne tarda pas à y faire de grands progrès. Le cours tortueux de la rivière de Vire, sa rapidité, les rochers dont elle est remplie, formant auprès de cette ville une grande quantité de cascades et de sauts, a rendu facile la construction des moulins à foulon, et autres qui y sont en assez grand nombre. D'autre part, la terre qui sert à dégraisser les draps s'y trouve très à commodité dans la lande de Clermont; les foulons de Vire la vantent comme excellente et lui donnent la préférence sur toutes celles qu'on trouve ailleurs. Ces divers avantages naturels réunis, favorisèrent beaucoup l'établissement et les progrès de cette grande manufacture, une des plus considérables qui soit en France, au moins par le grand nombre d'ouvriers qu'elle occupe, puisque je ne crois pas exagérer de porter leur nombre à plus de cinq mille personnes, tant dans la ville qu'à la campagne.

Les plus beaux jours de la draperie de

Vire, furent, sans contrédit, le temps où le Canada appartenait à la France. Cette immense colonie, découverte en 1504, et peuplée vingt ans après par François Ier. roi de France, qui y envoya le Florentin Jean Varazzan avec une colonie de Français, devint un débouché inapréciable pour toutes les fabriques de France et serait devenue pour ce pays une source intarissable de richesses s'il avait continué de lui appartenir.

Les manufactures du Bocage y exportaient une immense quantité de marchandises fabriquées; la dinandrie de Villedieu, la quincaillerie du val de Grenne, les toiles de Barenton, les coutils de Canisi, les eaux-de-vie de Clécy, &c. étaient embarquées journellement dans les ports de St-Malo, Lorient, le Hâvre, Granville, &c. Tous ces objets étaient vendus ou échangés avec les Canadiens contre des peaux d'ours, d'élans, d'originaux, de loutres, de martres, et particulièrement des peaux de castors, dont le poil servait à faire des chapeaux. Cet échange ne pouvait être que très-avantageux, tant pour les négocians que pour la métropole, car les manufacturiers, outre le double bénéfice de cet échange, pouvaient assurer du travail à une infinité d'ouvriers dans l'intérieur de la France. L'état en retirait deux avantages considérables: les droits de douanes, et

le grand nombre de marins que cette navigation formait insensiblement.

La ville de Vire est une de celles qui a le plus ressenti la perte de cette belle colonie où elle exportait du papier, des coiffes à perruques et une prodigieuse quantité de gros draps de sa fabrique.

Comme c'était quelques années après son établissement que le Canada fut découvert et peuplé, la draperie de Vire, encore dans son enfance et peu connue dans ses commencemens, saisit avec empressement la voie que la fortune lui ouvrait. Pendant plus de deux siècles, ces exportations ont fait entrer à Vire des sommes considérables; c'est à ce commerce qu'un grand nombre de familles de Vire, doivent la fortune dont elles jouissent.

Comme la possession des richesees emporte toujours avec elle, non-seulement le désir de les conserver, mais encore celui de les augmenter, les drapiers de Vire, voulurent se procurer l'avantage exclusif de leur état: ils y réussirent.

Comme leur corps était nombreux, qu'un grand nombre d'entr'eux étaient fortunés, ils obtinrent de grands privilèges pour leur manufacture; ils formèrent une communauté, qui eut un bureau pour la marque des draps; ils établirent des jurés qui

avaient droit d'aller chez les divers ouvriers, comme chez les tisserands, compter le nombre des portées, voir si les fils étaient de la couleur voulue par les règlemens, et chez tous les autres ouvriers qu'on aurait soupçonné d'employer de mauvaise laine ou de la bourre qui était absolument proscrite. Cela n'empêchait pourtant pas qu'il n'en fût beaucoup employé, mais c'était la nuit et en cachette qu'on la faisait apporter chez soi, car les jurés auraient pu confisquer les draps. Tous ces règlemens qui étaient fort sages, tenaient les fabricants en respect, les empêchaient d'employer de mauvaise matière et faisaient connaître la qualité des draps par leur laize, le nombre des fils de la tresse, et la couleur de la lisière. Ce n'est que depuis 1669 que les draps ont une aune de laize, par autorisation de M. Foucault, intendant de Caen; avant cette époque, ils n'avaient que trois quarts et demi, mais à présent la plupart ont cinq quarts.

Ayant donc formé le dessein de faire confirmer leurs anciens usages et d'obtenir le privilège exclusif de faire des draps et de teindre leurs laines en certaines couleurs, le corps des drapiers présenta à cet effet, l'an 1750, une requête au sieur Louis Armand de la Briffe, intendant de Caen, qui approuva leurs statuts. Il fit défense à toutes personnes sans qualité, de fabriquer aucuns draps au préjudice des drapiers de

Vire, tant dans la ville qu'à la campagne aux environs, comme aussi aux tisserands de faire aucunes étoffes avec des laines teintes aux couleurs des drapiers, et à tous fabricants de draps de vendre leurs laines teintes à aucuns particuliers, et aux fileurs et fileuses d'en avoir pour d'autres; le tout à peine de confiscation et de vingt francs d'amende pour les étoffes et dix francs pour la laine, aux termes des règlemens de 1669 et 1734. Laquelle ordonnance signée dudit sieur intendant et de son secrétaire, fut publiée, lue et affichée, reçut sa pleine et entière exécution jusqu'à la suppression de tous les privilèges par l'assemblée constituante.

Munis de cette autorisation, les drapiers ne souffrirent que qui que ce soit fit du drap à Vire, à moins qu'il ne fût fils de drapier. Pendant quelques années, ils permirent à ceux qui épousaient leurs filles d'exercer ce métier et leurs enfans avaient la qualité. Mais étant devenus extrêmement nombreux, il fut résolu que cet usage n'aurait plus lieu; qu'il n'y aurait que les garçons qui jouiraient du droit de transmettre leurs privilèges à leurs descendans; mais il était permis à tout le monde d'être tisserand, tondeur, presseur, foulon, teinturier, &c.

L'art de la teintnre a fait de grands progrès à Vire depuis quarante ans; il n'y

avait auparavant qu'un ou deux teinturiers en cette ville : les sieurs Dubourg qui ne teignaient qu'en certaines couleurs, et qui ne pouvaient suffire à une si grande fabrique ; on était obligé d'envoyer les draps à Falaise ; il n'y a pas encore long-temps qu'on y en portait encore, sur-tout pour le gros bleu. Mais un habile teinturier du Languedoc, nommé Gilard, étant venu s'y établir, comme il teignait en toutes couleurs, les plus belles et les plus assurées, les Virois oublièrent peu à peu le chemin de Falaise, et donnèrent la préférence à leur nouveau concitoyen, qui se maria à Vire où il fit une fortune considérable par ses talens.

Comme il fit beaucoup d'élèves pendant le grand nombre d'années qu'il y exerça son art, il y a toujours eu depuis à Vire grand nombre d'habiles ouvriers dans cet état, qui teignent en toutes sortes de couleurs les draps, les tirtaines, les fils, les cotons, &c.

L'usage de la navette volante qui s'introduisit dans la fabrique, il y a environ cinquante ans, fut un nouveau moyen d'utilité pour la draperie en général ; avant cette invention, les tisserands étaient obligés d'être à deux pour s'entr'envoyer la navette aux deux bouts du métier. Ils ne faisaient pas plus d'ouvrage qu'un seul n'en fait à présent avec la navette volante,

aussi à peine cette invention fut-elle connue qu'elle fut généralement adoptée. Par ce moyen, l'art du tisserand fut accéléré, rendu plus facile, un ouvrier faisant le double d'ouvrage; et les personnes du sexe purent l'exercer seules, même aisément.

Depuis long-tems cette fabrique ne s'est point améliorée et n'a fait aucuns progrès vers la perfection dont elle serait susceptible; au contraire, il semble qu'elle a un peu rétrogradé, ce que quelques-uns attribuent à la suppression des règlemens, auxquels les fabricants étaient abstraints, et à l'absence des jurés qui surveillaient les ouvriers. D'autres prétendent qu'on doit attribuer la décadence de l'art, au grand nombre de nouveaux drapiers qui se sont faits depuis qu'il est libre à tout citoyen de faire le métier qu'il veut.

Sans prétendre juger lequel de ces deux raisonnemens est le plus spécieux, il me semble pourtant que si j'osais hasarder mon opinion, je dirais que ce n'est point à l'abolissement des statuts ni à la suppression des jurés, quoique ces institutions fussent très-sages, qu'on doit attribuer la décadence dans laquelle la draperie paraît tombée de nos jours, puisqu'il est certain qu'autrefois, dans le temps que les règlemens étaient en vigueur, que les jurés exerçaient leur surveillante autorité, il était

employé de la bourre et de mauvaise laine, même par les meilleurs fabricants ; il est vrai, ainsi que je l'ai déjà dit, que ce n'était qu'en cachette ; mais il n'en est pas moins vrai que dans ce temps-là quoiqu'on fabriquât de bon drap, il en était encore plus fait de médiocre. Quand à l'opinion de ceux qui accusent les nouveaux manufacturiers d'avoir retardé les progrès que pouvait faire la draperie, il est facile de faire voir la fausseté de cette imputation et de justifier ceux-ci. En effet, si leurs draps étaient défectueux, s'ils étaient faits de mauvaise matière, si leurs laines étaient mal filées, si leurs draps étaient plus mal tissus, plus mal foulés ; en un mot, s'ils étaient d'une qualité palpable plus mauvaise que ceux des autres, il est assuré que les marchands les rebuteraient ou ne les acheteraient qu'à un prix si bas, que ceux-ci, ne recueillant de leur ignorance que de la perte, seraient forcés d'abandonner un état qu'ils ne sauraient pas, et où ils ne feraient que ruiner leur fortune. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le contraire est arrivé, comme il ne pouvait être autrement, un grand nombre de nouveaux fabricants ont égalé au moins les anciens, quelques-uns les ont même surpassés et ont obtenu la préférence, puisqu'on a vu des draps de leur façon qui ont remporté le prix à l'exposition publique à Caen, en 1806. Cet

Cet exposé doit suffire pour démontrer que ce ne sont point les nouveaux fabricants qui ont retardé les progrès que la draperie aurait pu faire vers la perfection. Que sont en effet ces nouveaux drapiers ? Ce sont pour la plupart des ouvriers qui travaillaient à l'état, les uns depuis plusieurs années, les autres de toute leur vie; mais qui n'ayant point la qualité, ne pouvaient draper dans leur nom. Ils savaient donc le métier, puisqu'ils le faisaient pour le compte d'autrui, et si un grand nombre ne drapaient pas pour eux, c'était le barbare privilège des drapiers qui les empêchait. N'était-ce pas en effet une espèce de cruauté de tenir un ouvrier dans la servitude, en le forçant d'exercer, au profit d'un autre, un talent qu'il ne tenait que de Dieu et de la nature.

Heureusement ces entraves n'existent plus. Chacun peut donner à ses talens l'essor dont ils sont capables : il est vrai aussi que cette liberté a ses inconvéniens; mais mal pour mal, celui-ci est infiniment préférable au premier. Aussi à peine les métiers furent-ils libres, qu'on vit à Vire le nombre des drapiers doubler, et un grand nombre de familles riches établir de nombreuses fabriques chez eux qui ont parfaitement réussi.

D'après tout ce que je viens de dire, on peut juger, que si depuis long-tems,

l'art de la draperie, à Vire, est demeuré dans l'état, où il était sans se perfectionner, ce ne sont point les allégations que j'ai rapportées plus haut qui en ont empêché: je crois l'avoir suffisamment prouvé. Mais quelle pourrait donc être la cause qui, pendant que presque toutes les autres branches d'industrie font des progrès si considérables, la draperie seule à Vire, reste à peu-près dans le même état? La voici, et loin de la censurer, ou d'en faire un reproche aux drapiers, je suis presque tenté d'applaudir à leur routine.

Il ne me sera pas difficile en effet de faire voir que, depuis la stagnation générale du commerce, occasionnée soit par les guerres civiles qui ont déchiré la France, soit par la guerre maritime qui nous a presque fermé la mer, depuis dix-huit ans, que la fière Angleterre prétend en usurper l'empire exclusif, la manufacture de Vire, loin de perdre, est presque la seule qui a fait des profits immenses, et s'est accrue de moitié, (1) tandis que la plupart des

(1) On fabrique à Vire à présent plus de 24,000 pièces de draps par an, qui, à 15 aunes la pièce au moins, et au prix de 10 fr. seulement (quoiqu'on y en fabrique de 30 fr. l'aune) font entrer annuellement en cette ville 3,600,000 fr., sans compter les autres branches d'industrie qui sont très-considérables.

belles fabriques de l'empire ont beaucoup perdu et considérablement diminué.

La raison de cela, est que les manufacturiers de Vire, ne fabriquant que des draps d'un prix médiocre, ont été préférés par les fournisseurs pour l'habillement de nos innombrables armées : ce qui n'eût point eu lieu, s'ils n'avaient fait que de beaux draps, qu'ils n'auraient pu vendre que fort cher ; mais les Virois ont eu le bon esprit de ne point sortir de leur sphère, au lieu d'aspirer à une célébrité sérile, ils ont préféré le bénéfice, en quoi ils ont été imités depuis par quelques fabriques renommées.

Ainsi pendant plusieurs années de suite, sur-tout du tems des assignats, (2) ils profitèrent beaucoup. A peine les draps étaient-ils faits, qu'ils étaient vendus au prix qu'il plaisait au fabricant de demander. Je sais que la draperie, ainsi que tout le commerce de France, éprouva peu après quelque perte par le *Maximum* ; mais ce ne fut que quelques particuliers, et cela ne dura que quelques jours. Comme ce fut à cette époque qu'un certain nombre de manufactures devinrent presque nulles, la draperie de Vire fleurit plus que jamais. La plupart des fabricants, loin de

(2) Monnaie de papier.

thésauriser des assignats, avaient amassé une grande quantité de laine. Ils réalisèrent alors leur fortune en argent qui reparut aussitôt après la chûte du papier-monnaie.

Dans ce tems-là nos armées faisant de grands progrès en Italie, Vire fournit à cette armée une immense quantité de draps de bourre, de la plus basse qualité qu'il soit possible de faire. On les nomma cisalpins, du nom d'une république nouvellement fondée. Ces draps gris, bruns, et de toutes sortes de couleurs mêlées, semblaient être toujours trop bons, puisqu'on voyait des marchands, après les avoir achetés, les faire remettre à la ramme pour les faire allonger de plusieurs aunes: aussi le plus cher des cisalpins allait-il au prix de cinq francs l'aune; car les Virois ont le talent de faire du drap au prix le plus modique qu'on puisse désirer. Quoiqu'il en soit, ce talent, si c'en est un, a fait entrer dans Vire, des sommes immenses de numéraire, et les cisalpins ont enrichi bien des drapiers, qui auraient tout perdu, s'ils n'avaienr fabriqué que des draps fins et de haut prix.

Voilà, je crois, la vraie cause qui fait que la draperie de Vire est depuis longtems dans le même état, d'où elle ne peut guères espérer de sortir, parce que plu-

sieurs obstacles presqu'invincibles s'y opposent. Le premier est dans la qualité des laines qu'on y employe ; un second vient du trop peu d'attention de la part des fabricants.

La plupart des laines qui viennent des environs de Paris, des ci-devant provinces d'Ile-de-France, de Brie et de Picardie, sont grosses et communes. La plus belle vient du ci-devant Poiton ; mais il n'y a qu'un petit nombre de bons manufacturiers qui en employent et qui s'en trouvent bien. On employe aussi une grande quantité de laine du pays, qu'on tire de Condé-sur-Noireau, d'Aunay et du Cotentin ; et de la bourre qu'on tire de la ville de Tours, etc. Toutes ces laines sont grosses et pleines de crasse, par le peu de soin qu'on a au Bocage, du gouvernement qui convient aux moutons, quoiqu'ils n'y soient pas en aussi grand nombre qu'en bien d'autres pays.

Comme le lavage des laines est trop négligé, il serait avantageux pour les fabricants d'acheter leurs laines en toisons, et de les faire laver eux-mêmes, ils en tireraient deux grands avantages : l'un en ce qu'ils éprouveraient moins de déchet, l'autre en ce que la laine, entièrement dégagée du suint et des autres corps étrangers, serait plus blanche, paraîtrait plus fine, se filerait mieux, et donnerait un drap moelleux et uni.

Cette opération, une des plus intéressantes de la draperie, exige, il est vrai, quelques précautions : 1°, il faut laver les laines le plutôt possible après la tonte ; 2°. autant qu'il se peut, on doit choisir un tems clair, chaud, où le soleil paraisse disposé à se montrer plusieurs jours de suite, pour qu'on puisse la sécher entièrement. Quant à la qualité de l'eau, il me semble qu'on peut se servir de toutes indifféremment ; quoiqu'il y en ait de bien meilleure l'une que l'autre, ainsi que l'expérience l'a démontré.

Comme la ville n'a point d'endroits commodes pour laver et sécher les laines, il conviendrait de se servir de cuves, dans lesquelles on n'a point à craindre la vase, les sables et les autres ordures, que les rivières charrient continuellement. Il ne faut pas oublier qu'on doit se servir d'eau la plus claire qu'on puisse trouver, on dévrait même préférer, je crois, celle d'une mare ou étang, à celle de rivière ou d'une source qui serait trop vive.

Lorsqu'on a de la laine qu'on ne peut dégraisser autant qu'il est nécessaire, on peut faire un bain avec les deux tiers d'eau et un tiers d'urine, et y passer les toisons les unes après les autres, et les relaver après dans l'eau, le suint et les autres ordures se détacheront plus facilement. Quand la laine est bien lavée, on doit avoir soin,

en la mettant à sécher de ne pas l'étendre sur la terre nue, ni même sur l'herbe, sans avoir la précaution de mettre dessous de la toile ou des draps; autrement la laine ramassera la poussière et plusieurs autres malpropretés, d'autant plus aisément, quelle est mouillée. La laine ainsi préparée, serait bien plus facile à battre et à éplucher.

Le cardage et la filature sont encore plus négligés. La plupart des fabricants donnent tous les jours leurs laines à des ouvriers qu'ils ne connaissent pas, et ne leur payent que le plus bas prix possible; il arrive de-là, que ces malheureux ouvriers, ne pouvant gagner leur vie, ne cardent les laines qu'à moitié, en sorte qu'elles ne donnent qu'un fil inégal et plein de nœuds. Outre que le fil est plus massif, plus pésant et ne s'allonge par autant ni si facilement, que quand elle est bien cardée.

Pour remédier à ces deux abus, je proposerais 1°. de fournir des cardes aux ouvriers; le défaut de cardage venant encore plus souvent du manque de bons outils, que de la faute des cardeurs, qui n'ont pas le moyen d'en changer aussi souvent qu'il serait nécessaire: 2°. au lieu de payer les fileurs au poids, je voudrais au contraire qu'on ne les payât qu'à la longueur, ainsi qu'on le pratique dans quelques filatures de coton: par ce moyen, les fileurs

étant payés d'un fil fin comme d'un gros, il leur serait indifférent de filer fin ; au lieu qu'en suivant l'ancien usage, ils n'ont d'autre ressource que de filer gros, et de le tordre, pour l'empêcher de le paraître. Mais quand on vient à l'étendre sur l'ourdissoir, le fil se détord, grossit considérablement, et par conséquent ne peut faire qu'un drap gros et inégal. Mais une révolution prochaine se prépare dans la draperie de Vire, par l'établissement des mécaniques à carder et à filer la laine, à lanner les draps &c. Le sieur Durand-Bonnel est le premier à Vire qui ait introduit l'usage des mécaniques à lanner les draps. Mais comme je ne prétends point ici apprendre à personne, à draper; mais seulement à faire remarquer plusieurs abus, en indiquant quelques moyens de les faire cesser, en les remplaçant par des procédés simples et plus conformes aux règles de l'art, je ne ferai point une théorie complette de l'art de la draperie.

Quant aux autres parties de la fabrication des draps, tels que le tissage et le foulage, &c., on doit toujours se servir des meilleurs ouvriers. L'expérience suffit pour connaître ces deux parties du métier, aussi essentielles que les précédentes. Mais on peut dire que la manufacture a de bons tisserans, d'habiles foulons. Il en est de même des tondeurs et des presseurs.

L'usage de liter les draps, avant de les

teindre, n'est pas ancien, il serait même à désirer qu'il fût proscrit. Un usage qui ne sert qu'à tromper la bonne foi, ne devrait pas être toléré. Que sert-il en effet de conserver la couleur primitive des deux lis, différens de celui du fond, si ce n'est pour faire croire à l'acheteur que la laine a été teinte avant la fabrication, et par conséquent, beaucoup mieux assurée quelle ne l'est réellement ? Mais quand les habits viennent à être portés quelque tems, les draps n'étant teints que superficiellement, une quantité de petites taches blanches se manifestent, découvrent la fourberie et décréditent la manufacture. Bien des personnes en ont fait l'expérience. S'il en coûte quelque chose de plus pour la teinture, la dépense sera recompensée par la confiance ; d'ailleurs dans un siècle où tous les arts sont portés à un dégré de perfection vraiment prodigieux, il faut nécessairement s'attacher aux vrais principes de l'art et de la bonne foi. C'est le seul moyen de capter la confiance des acheteurs, et de prévenir ces mortes saisons, malheureusement trop fréquentes dans le commerce de la draperie.

Enfin un dernier moyen, qu'on pourrait proposer aux drapiers, pour conserver leur intérêt, et prévenir la chûte de cette intéressante manufacture, c'est d'être en garde contre leur propre confiance, en la refusant entièrement à ces aventuriers,

qui, sans les connaissances requises, et sans fortune, s'immiscent dans un commerce qu'ils ne connaissent nullement, et qui parviennent pourtant de tems en tems à séduire leur trop confiante bonne foi, quoiqu'ils la refusent quelquefois à des hommes honnêtes et connus. Mais les Virois ont toujours eu une prédilection toute particulière pour les étrangers, souvent au préjudice de leurs concitoyens, et c'est à Vire plus qu'ailleurs qu'on peut appliquer cette vérité : *Que nul n'est prophète dans son pays.*

Ce n'est pourtant pas que je blâme l'accueil qu'on leur fait ; je sais que ça toujours été l'usage des peuples les plus humains et les mieux civilisés, lorsqu'un étranger possède quelque talent, loin de le repousser, il faut au contraire lui aider à s'établir, l'accréditer même ; mais il me semble qu'il ne faut jamais tenter la cupidité jusqu'au point d'accorder une confiance sans bornes ; c'est cette confiance mal entendue et déplacée qui occasionne trop souvent ces banqueroutes immenses, trop fréquentes et toujours frauduleuses, comme il en est peu parmi nous qui n'en ait fait la fatale expérience. Tâchons qu'elle nous rende un peu plus sages.

Vire exporte ses draps dans presque tous les départemens de l'Empire ; mais particulièrement dans les foires de Troyes,

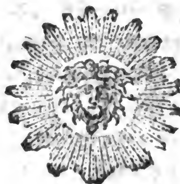
Rheims, Saint-Germain, Saint-Denis et sur-tout dans la capitale. Il en est fait un grand débit dans les ci-devant provinces de Bretagne, de Picardie et de Flandres, les villes de la Loire, &c., &c.

Saint-Laurent est le patron des drapiers. Tous les ans, le dix août ils célèbrent sa fête avec grand'messe, pain béni et festins. Ce jour-là est comme une réjouissance publique à Vire: des branches de chêne sont arborées à toutes les portes; ce ne sont que jeux, danses, chansons et promenades qui se prolongent toute la nuit, à la lueur de mille chandelles attachées aux pommiers, dans les plants et aux maisons.

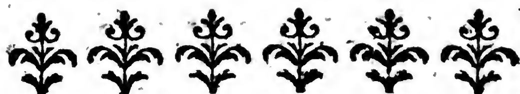
J'ai dit ailleurs que Vire était susceptible d'embellissement. Je proposerai ici quelques utilités. Si l'église Saint-Louis, qui sert aujourd'hui de théâtre, ne devait point être rendue à l'usage du culte, il serait facile d'en tirer parti en la partageant en deux appartemens, par le moyen d'un plancher; l'embas formerait une vaste salle, très-propre aux assemblées publiques; la chambre plus belle encore et bien éclairée, serait capable de loger la bibliothèque de la ville; et comme le local serait vaste, on pourrait y réunir les chefs-d'œuvres et les portraits des hommes qui ont illustré la ville et l'arrondissement, ce qui formerait une espèce de Musée, aussi utile à

l'instruction publique qu'honorable à la ville de Vire.

Un autre établissement plus utile encore, serait des bains publics. Je suis étonné que, parmi les Virois, si entreprenans et si ingénieux, il ne se soit encore trouvé personne qui ait eu l'idée de faire cette entreprise, qui deviendrait très-lucrative. Ils seraient placés à merveille à la Besnardière ou dans le Promenoir, où il y a de belles eaux.



SECONDE



SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VIII.

De l'Industrie des Bocains dans l'Agriculture, les Moulins à eau, la Mécanique, etc.

COMME la plupart des sujets d'industrie que je me propose de traiter dans cette seconde partie peuvent s'attribuer à tout le Bocage en général, à quelques légères nnances près, j'ai cru devoir en faire quelques chapitres à part, dans lesquels je rangerai distinctement chaque objet, en commençant par l'agriculture.

L'art de cultiver la terre est le plus nécessaire de tous; celui qui a été exercé le premier par les hommes; celui de qui dépend la richesse réelle d'un pays. On peut suppléer par le commerce et l'industrie au défaut de culture et à l'ingratitude du terrain; on pourrait même avancer qu'en

général les habitans des plaines les plus productives sont plus pauvres que ceux qui vivent dans des contrées montueuses et stériles, que le pays est moins peuplé, qu'il y a plus de misérables et moins de numéraire; que les beaux édifices y sont plus rares : cela provient de ce que les habitans contens des productions de leurs fertiles campagnes, vivent dans une sorte d'indolence, ne sont ni actifs, ni laborieux; au contraire, les peuples qui habitent une terre ingrate et qui produit peu, sont industrieux par nécessité. Ils sont ingénieux, entreprenans, voyageurs et manufacturiers. Tels furent les anciens Bocains. Au milieu d'une terre couverte de bois et de bruyères, sous un climat froid et humide, ils négligèrent l'agriculture et tournèrent leurs bras vers l'industrie. Au lieu de défricher des bois, de dessécher des marais, ils établirent des manufactures. Il est vrai que le négoce a quelque chose d'attrayant, et que c'est le chemin le plus court pour arriver à la fortune. Malgré tous ces avantages, l'agriculture sera toujours le premier et le plus nécessaire de tous les arts. Une simple comparaison peut le faire sentir. Lequel, par exemple, serait le moins embarrassé de deux hommes, dont l'un aurait sa grange remplie de blés, ses étables peuplées de bœufs et de brebis, et dont la cave et les celliers régor-

geraient de cidre et de vin ; ou bien d'un autre dont les vastes magasins seraient encombrés de marchandises, sans pouvoir s'en procurer un écu.

Assurément le cultivateur vivrait, tandis que le fabricant mourrait de faim auprès du produit de ses manufactures. Non-seulement le fait est possible, mais il n'arrive que trop souvent. C'est bien pire encore quand tout un peuple est obligé d'avoir recours à d'autres provinces pour se procurer une partie de sa subsistance; aussi dans les temps les plus reculés, l'agriculture a toujours été mise au premier rang. Elle a été en honneur chez les peuples les mieux civilisés. Les plus sages législateurs et les plus grands monarques l'ont protégée comme la base fondamentale de la prospérité de leurs états. Plusieurs, non-contens de lui décerner des récompenses et des encouragemens, lui ont encore donné des règles fixes. En Perse, on récompensait les satrapes dont les terres étaient bien cultivées; on punissait ceux dans les départemens desquels l'agriculture était négligée; Numa-Pompilius, le plus sage des rois de Rome, s'informait exactement de la manière dont chaque canton de son petit royaume était cultivé. Hieron, roi de Syracuse, composa exprès un livre et donna des règles stables pour la culture des terres, ce que firent encore Attale,

ou Philometor, roi de Pergame, et Archelaüs, roi de Cappadoce; Magon, fameux général des Carthaginois, écrivit un grand ouvrage sur cette matière. Jamais l'agriculture ne fut autant en honneur que dans l'ancienne Egypte. Les plus illustres d'entre les sénateurs romains cultivaient eux-mêmes leurs terres, et les consuls, en quittant les faisseaux, retournaient souvent à la charrue; c'était quelquefois pendant qu'ils s'occupaient aux travaux champêtres qu'on les nommait pour conduire les légions à la victoire. Ainsi l'industrie ne doit avoir que le second rang après l'agriculture, dont elle n'est que le supplément. D'ailleurs, combien le commerce n'est-il point sujet à d'alternatives qui le font sans cesse varier? Les corsaires, les banqueroutes, une guerre maritime, la perte d'une colonie, le manque ou la cherté excessive des matières; enfin la concurrence des autres manufactures occasionnent souvent de longues stagnations, des pertes considérables, d'où s'ensuivent la nullité des ouvriers, la misère et le désespoit d'un grand nombre de familles.

Je sais que les récoltes sont aussi sujettes à plusieurs inconvéniens : la gelée, les inondations, la sécheresse, la grêle, les orages, les chenilles, et plusieurs autres; malgré tous ces accidens, l'agriculture doit toujours être regardée comme le premier

et le plus utile de tous les arts. Une bonne récolte, pouvant réparer la disette de plusieurs années ; et s'il arrive quelque malheur aux biens de la terre, cela ne s'étend jamais par-tout ni à tous les genres de productions ; enfin une preuve, la plus forte qu'on puisse articuler en faveur de l'agriculture, c'est qu'on voit de vastes contrées, des royaumes et des peuples entiers, qui ne font aucun commerce et qui vivent des produits de la seule agriculture. Ainsi un peuple agricole peut se passer de ses voisins en se contentant des productions du sol qu'il habite.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, je crois ceci suffisant pour prouver que l'agriculture est le premier et le plus nécessaire de tous les arts ; qu'on devrait l'encourager, le perfectionner même par tous les moyens possibles. Cependant, il est si négligé en plusieurs endroits du Bocage, qu'il y est encore dans son enfance. Il est vrai que la terre y est ingrate, qu'elle ne produit qu'à force d'engrais et de travail; mais il est d'expérience qu'elle est susceptible d'amélioration, et qu'étant bien cultivée, il y a peu de sortes de blé, de légumes et de fruits qu'elle ne soit en état de produire.

Il ne faut pas s'attendre que je donne ici un traité complet d'agriculture, cette

entreprise demanderait un volume entier; d'ailleurs ce serait sortir des bornes que je me suis prescrites en entreprenant cet ouvrage. Je me contenterai de rapporter en général les procédés dont on se sert en ce pays pour cultiver la terre et les productions qu'elle donne; j'indiquerai quelques moyens de les augmenter et de fertiliser ses campagnes, en allégeant même le travail.

Comme le Bocage est rempli de bois, de marais et de bruyères, et que d'ailleurs la terre y est naturellement stérile, à l'exception des arbres, on n'y a jamais eu un goût décidé pour l'agriculture, et encore à présent, quoique tous les arts ayent fait des progrès, les cultivateurs suivent toujours la même routine.

C'est dans les mois d'octobre et de novembre qu'on laboure la terre et qu'on fait le seigle. L'année suivante, on séme du froment dans le même terrain; et la troisième on fait à la même place un second froment qu'on nomme froment-de-retour; mais ce n'est que dans les bonnes terres: dans bien des cantons il n'y viendrait pas; on y fait de l'avoine, on recueille encore de l'orge qui y réussit assez bien. L'hiver on coupe les bois, on relève les fossés, on fait les fagots; lorsque le printemps est de retour, on commence à bécher les genêts qu'on lie par gerbes, on les vend aux

boulangers pour chauffer les fours; les plus petits servent à faire des couches ainsi que les vignons pour faire le sarrasin qui précède toujours les trois blés dont j'ai parlé. Dans les cantons où il ne vient pas de genêts, après qu'on a tourné la terre, on ramasse le gazon par petits fourneaux; après les avoir fait sécher au soleil, on les brûle, ce qui achève de réduire en poudre cette terre déjà trop légère sur les côteaux; mais sans cette préparation, on ne récolterait point de sarrasin; on le sème dans les mois de juin et de juillet; on le récolte en septembre et octobre; il est cent jours dans la terre, c'est le grain qui produit le plus; quand il est bon, il donne ordinairement trente hectolitres par hectares, au moins; il fait la nourriture de plus de la moitié du Bocage. Dans les cantons de Mortain, St-Hilaire, Tinchebray, et dans presque toutes les communes des vaux de Sellune et de Grenne, on ne mange pour ainsi dire pas d'autre blé; on en fait du pain noir, rude et très-mauvais; pour le froment, il n'y a pas plus d'un siècle qu'on a commencé à en sémer; il y a encore des contrées où on n'en récolte point; les endroits où il vient le mieux sont les environs d'Aunay, de Villers, de Vire, de St-Lo et de Coutances, et dans tout le nord du Bocage; mais le midi n'en produit presque pas.

La préparation de la terre est la même qu'au seigle, à l'exception qu'on y passe le rouleau quand il est levé. Après avoir fait trois labours, on laisse la terre se reposer pendant trois ans et quelquefois jusqu'à cinq, durant lesquels elle sert de pâturages et pousse des genêts. On fait une grande quantité de chanvre qui vient bien quand il est engraissé et qu'on a eu soin de tomber la terre pour échauffer et pourrir le gazon. Le lin y vient difficilement; on en recueille encore quelque peu quand on sème de la graine de Flandres ou de Hollande, car en général on ne ramasse guères de graines au Bocage, parce que les étés y sont souvent pluvieux, et les gelées blanches qui commencent à la Saint-Michel, les empêchent de mûrir.

Depuis quelques années, on sème du trefle en faisant l'avoine : on tire la graine des départemens de la Sarthe et de la Mayenne. Ces prairies artificielles font bien au Bocage où elles produisent jusqu'à trois coupes les deux premières années; la troisième, elles font encore un bon pâturage pour les bœufs et les vaches, qui donnent du lait plus abondamment lorsqu'on les y fait pâturer. Les herbages sont très-estimées en ce pays, comme il s'y trouve une grande quantité de sources. Les prairies y sont communes; on les cultive avec soin; c'est dans les mois de janvier et de

février qu'on les abreuve: on dirige les eaux pour l'irrigation, par une infinité de petits canaux pratiqués exprès, et qu'on a soin de remplir en remettant le même gazon qu'on avait ôté, il reprend et pousse de l'herbe comme dans les autres endroits. On ferme les prés au commencement d'avril ; on fauche les foins à la mi-juillet; au mois de septembre, ils poussent un regain assez bon, où on fait pâturer les bestiaux, car toutes les prairies du Bocage ne donnent qu'une coupe; si elles étaient engraissées, il y en a beaucoup qu'on pourrait facilement faucher deux fois

On cultive en ce pays un grand nombre de pepinières de toutes sortes d'arbres, tels que hêtres, chênes, sapins, châteigniers, &c.; mais on néglige l'orme, quoiqu'il soit le plus utile pour les voitures. Tous ces jeunes arbres servent à remplacer sur les fossés ceux qu'on abat pour les bâtisses et le chauffage. Mais les pepinières de pommiers et poiriers sont plus considérables, le cidre et les fruits étant les principales productions du pays, sur-tout aux vaux de Sellune et de Sée. Le sieur *Leberriais*, prêtre, qui vient de mourir, mérite ici une mention honorable, pour avoir enrichi le Bocage d'arbres fruitiers de toutes espèces et de légumes, qu'il y a comme naturalisés. On cultive dans la commune de l'Ingréville et autres de

cette contrée, une grande quantité de plantes potagères, telles que choux, carottes, oignons, asperges, melons, &c. dont on fait un grand commerce. Depuis quelques années, on fait une grande consommation de pommes de terre et de navets très-gros, qui viennent très-bien au Bocage; la graine en a été apportée d'Allemagne, il y a une quinzaine d'années. Avant cette époque, on n'en faisait presqu'aucun usage. Ces racines sont une bonne nourriture pour les hommes et pour les animaux. En Hollande et aux Pays Bas, on les en nourrit presqu'au long des hivers; les vaches y donnent beaucoup de lait, et les cochons y deviennent très-gras. C'est dommage qu'on n'ait pas l'usage en ce pays de faire des choux-croûte, qui seraient d'un grand secours dans la mauvaise saison, où les légumes sont souvent extrêmement chers et rares. Comme la préparation en est entièrement inconnue au Bocage, je crois devoir l'insérer ici. Au mois de novembre, on prend des choux bien pommés, après les avoir laissés sécher quelques jours, on les coupe par petites tranches longues et fines, on les met dans un baril, ayant soin d'entremêler un lit de sel et un lit de choux; lorsque le baril est plein, on a soin de le couvrir avec une couverture qui s'enfonce dedans, sur laquelle on met plusieurs pierres qui foulent les choux et le

sel tout ensemble pendant un mois, après quoi on peut les manger. Il faut avoir soin de les mettre dans des caves qui ne gêlent point. Les choux-croûte ainsi préparés se conservent long-tems, sont un manger ragoûtant ; j'en ai mangé en Allemagne, où j'en ai vu servir sur les meilleures tables.

On se sert de fumiers pour engraisser la terre ; mais comme ils ne sont pas suffisans, on a trouvé le moyen de suppléer avec de la chaux, qu'on y emploie en grande quantité. Depuis 1795 qu'on en fait au Bocage, on la fait éteindre en la couvrant par grosses tombes avec de la terre dans les champs, où on la laisse plusieurs mois, après quoi on la coupe avec le terreau qui la couvre, et on la répand sur la terre ; mais pour faire le sarrasin, on l'enfouit par petites portions de trois ou quatre livres qu'on couvre de terre par petits fournaux, où elle se pulvérise promptement ; on la répand ensuite sur la terre, on passe la charrue, on sème et on herse. On se sert encore pour les engrais d'une grande quantité de cendre et de charrée de lessive. Depuis quelques années, on employe des poudres végétatives : elles font assez bien à la terre du Bocage qu'elles échauffent ; mais comme elles sont extrêmement chères, on en met si peu que la terre ne s'en apperçoit plus l'année suivante, et si on en mettait davantage, elle ne pro-

duirait pas pour payer l'engrais et les autres frais du labourage. Aussi on voit bien des laboureurs qui l'abandonnent et qui préfèrent la chaux, qui a l'avantage d'échauffer la terre aussi bien que les poudres et qui les surpasse en ce que les labours suivans la terre en est encore engraissée ; d'ailleurs cela coûte plus de moitié moins. On se sert de tangue jaune au val de Grenne, mais elle n'est bonne qu'au sarrasin.

Le meilleur engrais, après le fumier et la chaux, est le varech et le sablon qu'on tire de la mer, qui ont le double avantage d'être inépuisables et de ne coûter rien, aussi toutes les communes qui avoisinent les côtes à plusieurs lieues dans les terres, sont d'une fertilité singulière. On y nourrit un grand nombre de moutons, dont la chair est excellente ; et outre une abondance de blé, on y récolte une prodigieuse quantité de légumes.

On ne pourrait rendre un plus grand service au Bocage qu'en lui facilitant les moyens de se procurer la tangue et les autres engrais de la mer, ce qui serait facile en ouvrant une grande route qui partirait d'Avranches et se prolongerait par la Tournerie, Tinchebray jusqu'à Domfront. On pourrait y faire un embranchement qui, en passant par Cuve et Saint-Poix, viendrait aboutir à Vire, et faci-

literait aux communes du Gast, de Montjoie et à un grand nombre d'autres des vaux de Sellune et de Sée, qui ne produisent presque rien, les moyens de se procurer, à peu de frais, un engrais aussi abondant que nécessaire; cette route, d'ailleurs, serait très-utile à la manufacture de papier du val de Sée. Quand au nord du Bocage, on pourrait lui procurer un avantage plus grand encore, en rendant la rivière de Vire naviguable, chose nullement impossible, ainsi que j'espère le faire voir dans un autre endroit.

Si ces ouvrages étaient exécutés, il conviendrait encore de faire les trois lieues de route qui se trouvent entre Vire et Tinchebray, qui seraient d'une utilité inappréciable, tant pour le transport des engrais que des bois, dont toute cette contrée est couverte, et sur-tout pour la grande manufacture de quincaillerie, de clouterie, et de tout le fer des grosses forges qui s'y trouvent. Par ces moyens, tout l'argent qui sert à payer les poudres, resterait dans ce pays, où elles deviendraient superflues.

Le bénéfice le plus intéressant des cultivateurs du Bocage, est le bétail dont on nourrit une grande quantité; les bœufs, après avoir travaillé quelques années, se vendent aux herbagers du pays d'Auge et du Cotentin, où on les engraisse; les vaches

donnent du lait dont on fait le beurre, qu'on vend pour payer les impôts et subvenir aux petites nécessités du ménage. On élève une grande quantité de volaille et de cochons. On y trouve quelques chèvres; les ânes et les mulets n'y sont pas fort nombreux; il n'y a guères que les meuniers qui se servent de ces animaux, qui cependant sont d'une grande utilité, en ce qu'ils portent de très-lourds fardeaux, et qu'ils ont le pas très-sûr. On est peu curieux en ce pays d'avoir de beaux chevaux, qui y sont pourtant en grand nombre. Mais la chassse et la pêche y sont abondantes. Les forêts sont peuplées de bêtes fauves, comme cerfs, biches, sangliers, renards, bléreaux, martres, plusieurs sortes d'écureuils et une grande quantité de lièvres et de lapins. On y trouve une infinité d'oiseaux de toute espèce, sur-tout des perdrix très-grosses. Les rivières et les étangs y sont très-poissoneux. Ils abondent en truites, carpes, tanches, anguilles, brochets et plusieurs autres petits poissons, d'autant plus excellents que les ruisseaux sont pierreux et n'ont presque point de vase.

Les moutons pourraient être plus nombreux qu'ils n'y sont; mais il faudrait les parquer, le crotin et le suint engraisseraient la terre, et les toisons seraient plus belles; il est vrai que les nuits sont froides

en ce pays ; mais on pourrait discontinuer le parcage dans le fond de l'hiver, et le reprendre aussitôt que la saison le permettrait ; les loups seraient un autre obstacle, mais comme cet animal n'est pas alerte, on s'en mettrait à l'abri en se servant de claye de six pieds de haut qu'on lierait fortement ensemble, et le berger armé d'un fusil et ayant deux ou trois bons chiens, pourrait les mettre en fuite. Les moutons sont sujets à diverses maladies, dont la clavelée est la plus cruelle et se communique facilement. Aussitôt qu'on s'apperçoit que quelques-uns en sont atteints, il faut les mettre dans une étable à part, leur faire prendre une cuillerée de fleur de souffre par jour, mettre une poignée de sel ou de salpêtre dans chaque seau d'eau qu'ils boivent, les seigner au cou, les tenir dans la plus grande propreté possible ; ce traitement doit être continué jusqu'à parfaite guérison, ayant bien soin de leur nettoyer la peau et de leur couper la laine qui tombe. Il est dangereux de conduire les moutons dans des lieux humides et marécageux, parcequ'ils y broûtent certaines herbes qui leur engendrent des vers nommés douves, qui deviennent dans leurs entrailles d'une grandeur si extraordinaire, qu'ils les font mourir promptement. Peut-être même les avalent-ils tous formés dans les plantes qu'ils y mangent. Il vaut mieux

les conduire sur les bruyères et dans les bois.

Tout le territoire du Bocage est très-pittoresque. Ici l'œil n'est point fatigué de la vue monotone d'une campagne aride, brûlée par l'ardeur du soleil. Rien de plus riant que l'aspect d'une métairie du Bocage; le plant, toujours tapissé d'herbe verte, émaillé de margueritres, est planté d'arbres à fruit régulièrement alignés, au milieu duquel se trouve la rustique habitation du fermier, et la maison de maître, placée au lieu le plus apparent. Dans les divers recoins du plant, sont ingénieusement distribués, la bergerie, le pressoir, les étables, la boulangerie; et les autres bâtimens nécessaires à l'exploitation et au logement des récoltes. Les cochons, les poules, les canards, les dindons y divaguent sans cesse; les bœufs et les vaches y pâturent le soir et le matin. Le plant sert encore à déposer les bois, pailles et fumiers. Au printemps, les pommiers y ptésentent tous les charmes de la belle saison. Les chaleurs de l'été y sont tempérée ar la verdure des feuilles et des fruits, qui, dans l'automne, font pencher les branches jusqu'à terre, et forment le spectacle naturel le plus enchanteur. L'hiver, les pommiers sont encore un abri contre le froid et la bise glacés du nord. Toutes les pièces de terre closes de fossés

plantées d'arbres, représentent assez bien les carreaux d'un immense jardin. Le bord sinueux des ruisseaux et des rivières est tout en prairies, et le sommet des côteaux y est couvert de bois. Les chemins, peu praticables dans l'hiver, offrent en été, au voyageur, l'image des allees d'un immense bosquet, par les arbres dont les nombreux rameaux qui se donnent la main, modèrent la chaleur, et entretiennent partout une fraîcheur vivifiante.

La charrue est trop pesante en plusieurs endroits du Bocage, et n'entre point assez profond dans la terre; on pourrait en adopter une plus commode, qu'on pourrait choisir entre toutes celles qui sont d'usage dans les diverses parties de l'Empire. Au lieu de vans à genonx, il serait à désirer qu'on se servit de vans à vent.

La manière de scier les blés, en Flandres et Hollande, serait préférable à la nôtre. Le moissonneur, tenant de la main droite une espèce de petite faulx, emmanchée d'environ trois pieds de long, coupe le blé sans se courber, et le serre avec un petit crochet de fer, qu'il tient de la gauche, qui lui sert à le mettre en javelle ; ce procédé est bien moins fatiguant que la faucille et on fait bien plus d'ouvrage. Le fautrage du sarrasin est encore un travail aussi rude qu'ennuyeux; comme il n'y a point encore

d'instrument connu, propre à faciliter et accélérer ce travail, il serait à désirer que quelque mécanicien voulût en proposer quelqu'un. Ce pays a eu, en différens temps, divers hommes habiles dans cet art : le Roberger de Vaussenville, (1) inventa une machine à régler du papier à musique, qui avançait beaucoup plus le travail que les méthodes ordinaires. Un autre Virois, nommé Queillé, fit une voiture qui marchait par ressorts, sans le secours des chevaux. Le sieur Fleury, de Burcy et curé d'Avenel, est inventeur d'un moulin à vent horisontal, qui lui valut des éloges et de grandes récompenses du roi d'Angleterre, où il fut déporté.

La quantité des moulins à eau qui se trouvent au Bocage, au nombre de plus de 1500, est une preuve irrécusable que la mécanique y est connue depuis long-temps. On y trouve des moulins à papier, à blé, à sarrasin, à huile, à éguiser les divers outils, des mécaniques à filer du coton et de la laine, &c., &c., &c.

On ne doit point s'étonner du grand nombre de moulins que ce pays renferme, puisqu'il y a une infinité de ruisseaux : un petit détail fera sentir la possibilité de ce que j'avance. Comme il serait trop long de nommer ici tous les moulins du Bocage et que cela serait aussi difficile, qu'ennuyeux

(1) Il était Virois.

je compterai seulement ceux que la Vire fait tourner depuis sa source jusqu'au moulin de Neuville, sous la ville de Vire. Cet espace, qui n'est que d'environ deux lieues, en contient cent vingt-quatre, y compris les ruisseaux qui s'y perdent.

La Virêne en fait tourner 46; la Vire, 44; la Roullours 15; la Datée 11; la Maisoncelles 7; et la Marpiray un, sauf omission.

CHAPITRE IX.

De l'Industrie des Bocains dans l'art de boulanger.

L'ART de faire du pain est assurément de la plus haute antiquité, puisque c'est le plus nécessaire de tous. Mais si l'usage de faire le pain est ancien au Bocage, le talent de faire de bon pain y a été longtemps inconnu ou négligé.

Comme le terrain est naturellement stérile, qu'il ne produit qu'après avoir été arrosé des sueurs du laboureur, l'art de cultiver la terre a aussi été long-tems presqu'inconnu dans ce pays. On n'y recueillait guère que de l'orge, de l'avoine et du seigle avec le sarrasin; le froment

y était extrêmement rare. Il n'y a pas plus d'un siècle qu'on a commencé à en sémer; généralement, ce n'est que depuis qu'on emploie de la chaux pour les engrais ; auparavant, il n'y avait que quelques individus, répandus ça et là, plus ingénieux que les autres, ou ayant leurs terres dans une meilleure situation, qui en récoltassent, et toujours en petite quantité. Mais à mesure que les bois se sont trouvés abattus, la terre n'étant plus si couverte ni si humide, et l'agriculture faisant des progrès, on est parvenu, dans une grande partie de ce pays, à récolter du froment comme des autres blés.

Le seigle paraît avoir été celui dont le pain a fait, pendant long-tems, la base principale de la nourriture de nos pères, car ça toujours été sur le pain de seigle de quinze livres qu'on a assis la taxe; et encore à présent, quoiqu'il n'en soit presque plus fait de seigle pur, il continue à servir de fondement principal au prix du pain à Vire.

L'orge à toujours été d'un grand usage, sur-tout dans la campagne, où on a la coutume de la mêlanger avec le seigle. L'avoine a aussi été d'une grande ressource au Bocage, où on en faisait beaucoup de pain qui était bon, mais qui veut être mangé frais. Vire et ses environs en consommaient une

grande quantité ; mais depuis quelques années, que le froment est devenu très-commun, on ne fait plus de pain d'avoine.

Je ne peux m'empêcher de remarquer ici que ce pain a rendu à cette ville le plus grand service, en nourrissant le peuple pendant plusieurs mois, durant l'extrême famine occasionnée par les assignats, dans les années 1793, 1794 et 1795. Ce fut à l'occasion du passage des Bretons fédéralistes, qui allaient à Caen, comme ils séjournèrent à Vire, où la disette était très-grande, qu'ils s'apperçurent qu'on y faisait du pain d'avoine, dont sans doute quelques-uns mangèrent; ils indiquèrent aux Virois une grande quantité de ce grain dont leur pays était rempli; ils écrivirent même chez eux à ce sujet ; il en arriva en effet à Vire un grand nombre de voitures chargées. On en fit du pain pendant long-tems qui sauva la vie à un grand nombre de personnes, qui, sans ce secours, seraient peut-être mortes de faim, ou au moins, auraient extrêmement souffert, comme il arriva depuis, pendant plusieurs années qu'un boisseau de blé valut jusqu'à 1200 fr. en papier, et le pain 50 fr la livre, et même plus. La viande, le cidre, le beurre et toutes les autres denrées étaient chères à proportion. On fut forcé d'avoir rscours aux plus vils alimens et de se dépouiller de tout pour s'empêcher de mou-

rir. On voyait un grand nombre de gens des villes qui portaient aux laboureurs leur linge, hardes, bijoux, joyaux, jusqu'à leurs lits, pour se procurer une mesure de blé ou une tourte de pain, ainsi les bourgeois furent ruinés par les paysans et ceux-ci le furent à leur tour du temps de la chouannerie, qui s'éleva peu après; et tout le Bocage fut *désolé*.

Après cette petite, mais intéressante digression, je retourne à mon sujet, et je dis que le pain d'avoine entrait pour beaucoup dans la nourriture de nos ancêtres; il en est encore mangé en quantité au val de *Sellune*, dans les environs de Tinchebray, à Fresne, Chanu, Saint-Cornier et dans un grand nombre d'autres communes des environs. On fait aussi avec l'avoine du gruau, dont on fait une grande consommation dans tout le pays: on le met dans la soupe pour l'épaissir et l'engraisser; on en fait diverses sortes de bouillies: des pouts, de la grûlée, du coulis; tous ces alimens sont sains, très-nourrissans et légers; les personnes malades en font un grand usage. On fait encore avec l'avoine une espèce de farine que les gens du pays nomment *Pilêche*, dont on fait un bon potage. C'est particulièrement à St-Lo et aux environs que cet usage a lieu.

Mais le sarrasin est encore plus intéressant pour ce pays, à cause de l'immense

consommation qui en est faite par toutes les classes des habitans, sans exception.

Cette sorte de grain, que quelques-uns prétendent nous être venue d'Afrique, n'a été connue généralement que vers le quinzième siècle. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il n'y a point de pays en Europe où il soit mieux cultivé, et où on en recueille plus qu'au Bocage, soit que les laboureurs entendent mieux cette culture qu'en bien d'autres endroits, soit que le terrain de ce pays lui convienne davantage.

Il est vrai que la grande quantité de chaux qu'on met à l'engraisser est d'un grand secours pour la culture de ce blé, et qu'on n'a point par-tout ailleurs cette commodité, aussi produit-il considérablement quand les années sont bonnes, qu'il n'est point gâté par la gelée ou brisé par la grêle. Le sarrasin entre dans la nourriture des Bocains pour plus de moitié, sur-tout dans les campagnes. Il y a des cantons, comme au val de Sellune et de Grenne, à Saint-Hilaire, Mortain, Juvigny, Barenton, &c. où le peuple ne mange presque pas d'autre pain que de celui de sarrasin; il est ordinairement d'un noir tirant sur le roux. Ce pain est pesant, maigre et très-mauvais; quand il est cuit de plusieurs jours, il est rude et se frime comme du sable. On

fait dans cette contrée quelque peu de pain de seigle qui est très-brun; cependant, les habitans le nomment le pain de blé, comme étant le pain par excellence.

Par tout le Bocage, on mange de la bouillie et de la galette qui est fort bonne; on la fait avec le lait caillé, dont on a tiré la crême, qui sert à faire le beurre. Ces alimens sont très-agréables au goût; quand le lait est vieux et un peu acide, la galette n'en est que meilleure et plus tendre.

On a l'usage à Vire de faire du pain de sarrasin tous les matins, et dans le carême on le fait au soir. Un grand nombre de personnes en déjeûnent habituellement et en font la collation les jours de jeûne; quand il est tout chaud, et sur-tout quand on y fait fondre un peu de beurre, c'est un manger excellent.

Il ne faut pas oublier de dire que l'art de moudre le sarrasin au Bocage y est parvenu à un dégré de perfection inconnu ailleurs, et ce n'est point exagérer que d'assurer qu'il n'y a point dans toute l'Europe d'endroits où on en fasse d'aussi belle farine. Il y en a en effet qui est d'une finesse et d'une blancheur telle, qu'on la prendrait pour de la fluer de froment; c'est particulièrement à Vire et dans les environs qu'on fait la plus belle; aussi, indépendamment de la grande consommation qui en est faite, il en est exporté hors

du pays une grande abondance, à Caen, à Bayeux, dans les départemens de la Mayenne, de la Sarthe, vers Angers, à Rouen, et même jusqu'à Paris.

En résumant tout ce que je viens de dire, il est facile de connaître la différence de vivre entre nos aïeux et la nôtre, seulement par rapport au pain qu'ils mangaient, comparé à celui qu'on fait de nos jours. En effet, ils ne faisaient usage du pain blanc que quand ils étaient malades, et encore le seul dont ils faisaient usage, était le *garo*, qui est très-massif, parce qu'il est brié et poivré. On faisait aussi du pain *salé*; mais le véritable art de la boulangerie y était inconnu, il n'y avait même anciennement que peu de boulangers à Vire; une grande partie des habitans achetaient leur pain des boulangers de la Besnardière, village proche la ville, où il y avait quatorze ou quinze fours, où l'on ne cuisait que du pain d'avoine et de seigle, qui était tout vendu sous les porches, dans la rue qui porte encore le nom de Marché-au-Pain.

Mais depuis une quarantaine d'années, il y a toujours eu plusieurs bons boulangers à Vire, en sorte qu'on y fait à présent d'aussi bon pain que dans les plus grandes villes de l'Empire. Ce fut un boulanger de Vassi nommé *Lafosse*, qui vint s'y établir et qui

commença le premier à faire du pain *doux*, inconnu avant lui en cette ville ; aussi, pendant plusieurs années qu'il y exerça son métier, il eut un débit prodigieux et y fit sa fortune.

CHAPITRE X.

De l'Industrie des Bocains dans l'art de faire le Cidre, le Poiré, etc.

IL n'est guères possible de fixer l'époque où l'usage du cidre s'est introduit au Bocage. Il est à croire qu'il y a été connu, sinon avant, au moins aussitôt que dans les autres provinces de France qui en font leur boisson : mais cette époque nous est encore inconnue. Quelques-uns croient que ce furent les Sarrazins qui en apprirent les premiers le brassage, qu'ils l'établirent en Espagne ; d'autres l'attribuent aux Biscayens et disent que les peuples de la Bretagne, faisant commerce dans ce pays, l'apprirent d'eux, et l'apportèrent dans leur province, d'où il passa en Angleterre et en France. Il y a une troisième opinion qui fait honneur de cette découverte aux Croisés qui, en ayant bu et vu faire dans la *Thrace*, l'*Arménie* et autres provinces de l'Orient, en apportèrent plusieurs sortes

de pommiers qu'ils plantèrent ou greffèrent dans leur pays, et commencèrent ainsi à brasser le cidre.

De quelque manière que ce soit que la connaissance nous en soit venue, ceux à qui nous en sommes redevables nous ont procuré un des plus grands avantages dont jouisse ce pays, aussi y a-t-on beaucoup de soin des pommiers dont on cultive un grand nombre de pepinières. Il n'y a presque pas de laboureurs qui n'élèvent quelques-uns de ces arbres fruitiers, pour remplacer ceux qui périssent, soit de vieillesse ou que les tempêtes rompent ou déracinent. Quand à la situation des plants, il n'y en a point de particulière; les uns estiment une pente douce vers le midi, d'autres préfèrent une position au nord, à cause des coups de soleil qui sont très-dangereux aux fleurs lorsqu'il paraît subitement après une petite pluie, mais le nord a aussi ses inconvéniens à cause des gelées blanches qui surviennent souvent dans les mois de mai et de juin. Pour la nature du terrain, il est d'expérience qu'un fond argilleux ne donne pas d'aussi bon cidre qu'un sol rocailleux ou sabloneux; mais les pommiers viennent par-tout et produisent abondammenr dans toutes les positions. Dans les bonnes années, qui ne manquent guères tous les trois ou quatre

ans, c'est-à-dire, les années abondantes; car il y en a presque toujours de deux an en deux ans un quart ou demi-année, quelques fois plusieurs de suite; mais il n'arrive presque jamais d'avoir pleine année de pommes deux années consécutives.

Ce qui est essentiel dans les plants, c'est que la situation des maisons, granges, étables, écuries, pressoir et autres bâtimens, soient distribués de telle sorte, que le plant soit fréquenté par tout par les bestiaux qui ne peuvent que l'engraisser; On a encore soin de laisser divaguer la volaille et sur-tout les cochons, qui, de tous les animaux, sont ceux qui contribuent le plus à l'amélioration des plants, en ce qu'ils fouillent la terre au pied des pommiers, et ne broutent point le tendrin des branches et le bourgeon, comme font les bœufs et les vaches, ce qui est très-préjudiciable aux pommiers.

Il y a des cultivateurs qui bèchent la terre pour découvrir la racine des pommiers au pied desquels ils mettent du marc de pommes, du bois, des ronces, des épines et autres broussailles qui, en pourissant, échauffent la terre, engraissent les racines des arbres et les défendent de l'approche des animaux, qui, en s'y frottant, les écorchent.

Les pommiers entrent généralement en

fleurs au mois de mai, et les pommes sont assurées à la Saint-Jean. Les poiriers fleurissent auparavant; mais les poires étant un fruit plus tendre, elles ne sont certaines que plus tard que les pommes, qui, lorsqu'elles sont bien nouées, tiennent, pour la plupart, au lieu que les poires tombent quelquefois toutes, quoique déjà parvenues à la grosseur d'une noisette. On dit ordinairement au Bocage que, *quand le vent d'août a souflé sur les pommes, elles sont bonnes à ramasser*; mais il n'y a que dans les années de disette qu'on le pratique.

C'est dans les mois de septembre et d'octobre que se fait la vendange; c'est un véritable agrément que la promenade à travers les villages dans cette saison, où l'on entend de tous côtés le carillon des tonneaux qu'on relie; d'autre part, l'aspect des plants, qui sont souvent si remplis de pommes, qu'on a peine à y poser le pied sur l'herbe qu'elles couvrent par leur multitude, outre d'immenses monceaux rassemblés ça et là, qui toutes répandent une odeur très-agréable et qui, en fixant les yeux du voyageur satisfait, sont encore pour lui une substance et un rafraîchissement.

C'est dans les mois de novembre et de décembre qu'on pile les pommes et qu'on brasse le cidre. A mesure que les pommes

entrent en mûreur, on commence par les premières tombées qui, le plus souvent, ont été abattues par les vents d'automne qui ne manquent guères de souffler et de répandre beaucoup de pluie aux environs de la Saint-Michel; ils en font quelquefois tomber une grande quantité qui ne se garde pas long-tems; on en fait du cidre qui a ordinairement un goût d'amer et qui veut être bu de suite, aussi on ne le cave point; il est vendu aux cabaretiers qui le vendent sans différer; mais les pommes de la seconde et troisième pilaison sont meilleures; elles donnent un jus d'un rouge jaunâtre, épais, gras, d'une saveur douce et miellée très-délicate. Dans les années abondantes, on fait le cidre tout pur, du seul jus de la pomme; mais quand il n'en est guères, au lieu de 30 hectolitres qu'il en faut pour faire un tonneau contenant 12 hectolitres de cidre, on n'en met que quinze, on supplée le reste avec de l'eau, cela fait du cidre de ménage fort bon, qui, par cette économie, diminue le prix de moitié, est plus sain et désaltère mieux.

Dans ces années, les gens de la campagne repilent le marc une seconde et troisième fois avec de l'eau, pour achever d'en tirer tout le suc et le dégraisser entièrement, cela leur procure du petit cidre qui ne laisse pas d'être fort sain et rafraîchissant pour le moissonneur au temps de la récolte.

Quoiqu'on puisse boire, sans danger, le cidre presqu'aussitôt qu'il est brassé, il est meilleur de le laisser parer pendant deux ou trois mois qu'il employe ordinairement à cuire ensemble ; mais après la lune de mars, le temps de la bouille étant à-peu-près passé, on doit commencer à le boire, car c'est dans les six premiers mois du brassage qu'il est le meilleur, étant d'une douceur un peu piquante extrêmement agréable. Cette liqueur peut se garder jusqu'à trois ou quatre ans ; mais passé les deux premières années où il est bon, si on le conserve plus longtemps, il devient rude et quelquefois acide. Quiconque veut boire de bon cidre, doit faire sa provision tous les ans.

Quand au poiré, on le fait, le plus souvent, avant le cidre, la mûreur des poires précédant toujours celle des pommes. On le vend aussitôt qu'il est fait. Dans les bonnes années où il y a abondance de pommes, les tonneaux sont déjà vidés lors du brassage du cidre dont on les remplit, car on boit le poiré aussitôt qu'il est brassé, principalement à Vire. Mais aux environs de Mortain, aux vaux de Grenne et de Sellune. à Condé, Tinchebray, Domfront, Clecy, Barenton, &c., où il croît plus de poires que de pommes, on le conserve pour la boisson d'une ou même de plusieurs années.

Le meilleur cidre du Bocage est aux environs d'Aunay, Villers, St-Lo, Granville, Vire ; celui des environs de Mortain, Avranches, Tinchebrai, Condé, Domfront, des vaux de Sée et de Sellune sont plus clairs et plus maigres, ce qu'on attribue à la grand quantité de fruits que les arbres de ces deux dernières contrées produisent sans cesse, qui, en outre leur nombre prodigieux, sont très-gros et nourris.

Comme le cidre et le poiré sont deux liqueurs qu'on ne transporte point, elles sont toutes consommées dans le pays, aussi dans les années abondantes, qui sont assez fréquentes, le cidre ne vaut quelquefois que trente à trente-six francs le tonneau; en l'année 1808, il ne valait que ce dernier prix et le poiré presque moitié moins. Aussi il est peu de pays où on boive davantage.

Avant que le cidre fût connu dans le Bocage, on croit que la bière en était la boisson ordinaire. Cela paraît assez probable, car les Normands, qui s'y établirent au neuvième siècle, venaient des pays septentrionaux où on ne connaissait point d'autre boisson. On trouve encore, à peu de distance du faubourg de Martilly près Vire, un village nommé la *Brasserie*, où on tient qu'il y avait plusieurs brasseries de bière, d'où ce hameau a retenu le nom.

On distile beaucoup de cidre et encore plus de poiré en eau-de-vie ; quoiqu'on en bouille dans beaucoup d'endroits, c'est principalement à Clecy, au val de Noireau, au Teilleul, au val de Sellune et à Pont-Farcy, au val de Vire qu'on en fait le plus; celle de Clécy sur-tout est renommée à cause de la délicatesse de son poiré. Outre l'embarcation qu'on en fait en temps de paix, il en est bu dans tout le Bocage en très-grande quantité, car les Bocains aiment beaucoup cette liqueur, qui, en 1808 et 1809, ne valait qu'un franc le double litre. Le cidre, le poiré et l'eau-de-vie ont été, pendant bien des siècles, les seules liqueurs connues en ce pays. Il n'y a pas plus d'une trentaine d'années que l'usage du café s'y est introduit, auparavant il y était presque inconnu, et les gens les plus honnêtes et les plus fortunés, offraient à leurs amis leur part d'un pot de cidre ou d'un verre d'eau-de-vie, aussi poliement qu'un onvrier ou un paysan propose aujourd'hui à son compagnon une bouteille de vin ou une demi-tasse.

Il y a quelques années, on a vu s'établir successivement à Vire plusieurs brasseurs de bière. Dans les années où le cidre était cher, parce que les fruits avaient manqué, ils avaient quelque débit, mais aussitôt qu'une abondance de pommes venait réjouir les Bocains, ils méprisaient

la bière, pour savourer de nouveau leur boisson naturelle et chérie, le cidre et le poiré: aussi les brasseurs de bière, au lieu de profiter, ont souffert de la perte. Tel sera encore le sort de ceux qui tenteraient cette entreprise.

CHAPITRE XI.

De l'Industrie des Bocains dans le commerce du Miel et de la Cire.

LES abeilles, quoique nombreuses au Bocage, pourraient le devenir davantage encore par la variété et la multitude infinie des fleurs de toute espèce qui s'y succèdent pendant tout l'été. Ce pays agreste est partagé en une infinité de pièces de terre, séparées les unes des autres par des fossés plantés d'arbres à haute tige, à des distances peu éloignées, lesquelles sont garnies d'une infinité d'arbustes, qui, en fleurissant, fournissent aux abeilles une ample moisson. Les prairies sont très-communes au Bocage où il n'y a aucun hameau qui n'en ait quelqu'une, à cause de la fréquence des sources qui découlent des monticules couronnées de bois le long des côteaux. Ce grand nombre de ruisseaux, semblables

à un beaume bienfaisant, arrosent et fertilisent les vallons. Pendant les mois du printemps, ils sont émaillés de mille fleurs où les abeilles recueillent un suc précieux, qu'elles vont ensuite déposer dans la rûche. D'autre part, les plants de pommiers et de poiriers, semblables à de vastes jardins couverts de roses, dont ils imitent les plus vives couleurs, exhalent une odeur enchanteresse, en même temps qu'elles tapissent le gazon où elles tombent d'une blancheur de neige. Aussi distingue-t-on facilement de loin les hameaux, d'entre les chênes et les hêtres verds et touffus, par la diversité et le grand nombre d'arbres fruitiers, groupés autour des habitations; mais c'est sur-tout sur les fleurs du sarrasin que les mouches font un butin très-riche.

Les vastes champs de genêts, couverts de fleurs de couleur d'or, tombent sous le hoyau pendant le jour, et lorsque sur le soir quelque nuage semble présager une pluie bienfaisante, les cultivateurs s'empressent d'allumer les couches et les fourneaux de gazon desséché. Alors se manifestent en un moment de tous côtés, de noirs tourbillons de fumée; bientôt de vastes champs couverts de flammes semblent rouler comme la lave des volcans, qui, prolongeant le jour après le coucher du soleil, paraissent être d'immenses et nombreux

feux de joie, ou un hommage solennel que la nature entière rend à son Auteur.

C'est ainsi que les fleurs se succèdent pendant tout l'été, et que le cultivateur sème pour les abeilles, mais les abeilles moissonnent pour lui.

En effet, les champs de sarrasin fleuri d'une blancheur éblouissante, semblent distiller le miel, dont ils répandent une odeur très-douce. On voit les abeilles, empressées à le recueillir, voltiger légèrement sur les sillons que le vent fait moutonner, humant au fond du calice de ces fleurs argentées, le nectar dont elles doivent enrichir la main diligente qui les gouverne, et semblent par leur bourdonnement regretter ce que leurs efforts ne peuvent recueillir.

Mais pour récompenser leur diligence et leurs travaux, l'ignorance, en les vouant à une mort cruelle, se prive encore des fruits certains que leur industrieuse activité pourrait lui procurer pendant plusieurs années. Un peu d'attention et d'industrie suffisent pour éviter cette perte, ainsi on peut changer les abeilles de rûches fort facilement, sans les faire mourir. Il faut pour cela choisir un temps chaud et sec où le vent soit calme, vers les mois de juin ou de juillet, lorsqu'on voit que les abeilles n'essemeront plus dans l'année, et que le couvain

est

est assez bien formé, cette opération est fort simple : il faut prendre une rûche un peu plus grande que celle d'où on veut les changer, afin que celle où elles sont puissent s'y emboîter un peu. On a soin de boucher le vide qui se pourrait trouver à la jonction, afin que les abeilles ne puissent s'évader. On couche les ruches sur le côté et on les laisse quelques heures en cet état; on redresse doucement la ruche neuve où les abeilles sont entrées, et on tire la vieille de dessous, qui est pleine de cire et de miel. Ce procédé, qui ne présente aucune difficulté, serait bien plus profitable que d'étouffer les abeilles avec de la fumée de souffre, comme on a la mauvaise coutume de faire au Bocage.

Si cet usage était adopté, les mouches à miel deviendraient bien plus nombreuses qu'elles n'y sont, rapporteraient davantage au cultivateur, et augmenteraient cette branche d'industrie si intéressante, puisque sans travail, mais seulement avec un peu de soin, on peut gagner jusqu'à cent pour cent; plusieurs en ont fait l'expérience. Je connais des cultivateurs au val de Sée qui en ont jusqu'à cinquante ou soixante essains, dont ils tirent un grand profit.

Le miel du Bocage est bon. Il est grenu, d'une couleur rousse et d'un goût excellent. Quand on veut lui donner le goût du

miel de Narbonne. „ Il faut, dans le temps qu'on écrâse les plus beaux rayons, les parsémer de fleurs de romarin, elles lui impriment leur goût. „

Tout le miel du Bocage est exporté en divers départemens, par des marchands qui viennent l'acheter en ce pays. Les Bocains en exportent eux-mêmes en différens ports de mer, tels qu'à Granville, Saint-Malo, Cherbourg, Lorient, &c., d'où une grande partie est embarquée pour la Belgique et la Hollande, où il sert à faire de l'hydromel, liqueur fort estimée dans les pays du nord.

Quant à la cire, le surplus de ce qui en est brûlé dans les églises, est exporté en divers endroits, une bonne partie est vendue dans les départemens de la Sarthe et de Mayenne et Loire où on en blanchit beaucoup. Il y avait à Vire, il y a quelques années, plusieurs bonnes blanchiries de cire, particulièrement à l'hôpital-général; mais les sœurs ayant été chassées, par suite des orages révolutionnaires, et l'hôpital transporté dans la maison des Ursulines, cette précieuse branche d'industrie s'est perdue au préjudice de cette maison. Il serait pourtant facile de la rétablir; les sœurs ont été rappelées, et l'hospice possède un vaste enclos dans la plus heureuse situation; il a également l'eau nécessaire très à proximité.

CHAPITRE XII.

De l'Industrie des Bocains dans l'art de faire le Beurre, les Andouilles, etc.

LA grande quantité de prairies qui sont au Bocage, fait qu'on y nourrit beaucoup de bétail. On y fait un grand commerce de bœufs qui sont conduits dans le ci-devant Cotentin et le pays d'Auge, pour engraisser, d'où on les envoye à Paris. Comme le pays est distribué en une infinité de petites métairies, chaque fermier ou propriétaire a une ou plusieurs vaches, dont il tire le lait nécessaire pour l'usage de sa maison. On effleure la crême pour faire le beurre, le dessous sert à faire la bouillie et la galette de sarrasin. Comme les vaches sont en grand nombre, on fait beaucoup de beurre; celui qu'on fait du lait des vaches qui paissent dans les prairies est jeaune, mais le goût n'en est pas aussi délicat que de celles qui pâturent dans les bois, les bruyères et autres terrains maigres ou en friche. Le beurre d'un jeaune clair est d'un goût délicieux ainsi que le lait.

Les communes de Vengeons, Gathemot, Champ-du-Boult, le Gast, Montjoie, Chaulieu, et plusieurs autres de cette contrée, en fournissent d'excellent.

La manière de baratter le beurre est difficile et trop fatiguante; on pourrait en adopter une plus commode, qui est inconnue dans le Bocage. Elle consiste dans une espèce de baril, où est une roue à plusieurs aîles qu'on tourne par le moyen d'une manivelle. Ces aîles battent la crême et amènent le beurre très-promptement. Rien n'est plus simple et moins fatiguant que ce procédé, au lieu que celui de la baratte debout, dont tout le monde se sert, lasse souvent plusieurs personnes et quelquefois le beurre ne se fait pas encore.

On ne fait point de fromage en ce pays; ceux qu'on y mange viennent de Livarot, au pays d'Auge. C'est dommage qu'on n'ait point cette coutume, qui empêcherait de sortir du Bocage des sommes assez considérables et fournirait un aliment de plus; on en pourrait tirer tous les ans un certain bénéfice, sur-tout dans les grandes fermes des communes éloignées des villes.

Comme il y a dans toutes ces fermes un assez grand nombre de vaches et qu'elles donnent beaucoup de lait, sur-tout en été, après en avoir tiré la crême et pris ce qui est nécessaire pour la dépense de la

maison, on fait peu de cas du reste ; on le donne ordinairement aux cochons ; quoi que cela leur soit bon, cela leur profite peu, tant parce qu'on ne leur en donne pas tous les jours, que parce que c'est le temps où on les laisse courir. D'ailleurs, c'est dans cette saison que les choux, les pommes, les châtaignes, le glan abondent et se scccèdent pour leur nourriture. Sans faire moins de beurre, il serait facile de se procurer une abondance de fromage, du lait écrémé, car le fromage, quoique plus délicat lorsqu'il est fait de lait pur, est pourtant bon, quoique fait avec du dessous de lait.

Quand on veut faire du fromage, on doit faire cailler le lait, le saler avec du sel bien menu : on le verse ensuite dans des moûles de fer-blanc ou d'osier, jusqu'à ce qu'il soit un peu ferme ; alors, on a soin de le retourner tous les jours pendant huit jours et de le saler dessus et dessous. On le met dans un lieu frais sur des planches enduites de vinaigre, d'huile ou d'eau salée, dans laquelle on peut même le mouiller si on veut. Les fromages ainsi préparés sont délicieux et se conservent long-temps.

J'ai cru devoir insérer ici cette méthode de faire le fromage, en faveur des gens de campagne, qui, pour la plupart, ignorent comment on le fait, quoiqu'il y ait

peu de pays où cette branche d'industrie convinsse mieux. Je passe maintenant à l'art de faire des andouilles, plus connues dans le Bocage.

Quoique la manière de les faire soit si connue en ce pays qu'il n'est presque personne qui l'ignore, j'ai pourtant cru qu'il ne sera point hors de propos de la placer ici, en faveur des étrangers entre les mains desquels cet ouvrage pourrait tomber.

Les boyaux de cochon étant bien lavés et dégraissés dans l'eau chaude, on les salle et poivre dans une terrine pendant un ou deux jours, après quoi on les assemble et on les lie par le bout avec un osier ou une ficelle, ensuite on les chausse dans un des plus grands boyaux et on les pend dans la cheminée où on les laisse sécher et enfumer pendant le temps qu'on juge à propos, même pendant plusieurs années. J'observerai pourrant que le vrai temps de les manger, est l'été qui suit après qu'elles sont faites, c'est-à-dire cinq ou six mois après, quoique plus vieilles elles ne laissent pas d'être bonnes.

Quand on veut les faire cuire, on a soin de les faire tremper dans l'eau quelques jours auparavant, tant pour les amolir que pour en tirer la crasse de fumée qui les rend noires et les fait paraître semblables à un tison. Après cette précau-

tion, on les lie avec une ficelle, à-peu-près comme une carotte de tabac, ensuite on les fait cuire dans l'eau, qu'on jette, car elle n'est bonne à rien. Les andouilles ainsi préparées, sont un manger très-ragoûtant et sur-tout très-commode dans le temps des grandes chaleurs, des voyages, &c., car elles peuvent se garder cuites jusqu'à un mois et plus, sans se corrompre. On les vend ordinairement dans les fêtes des paroisses, les foires et autres assemblées. Mais, outre la consommation, il en est exporté une grande quantité vers Rouen, Paris, Orléans et autres villes de l'intérieur, outre celles qu'on embarque. On exporte aussi du beurre salé et une grande quantité d'œufs pour la capitale.

CHAPITRE XIII.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans l'Architecture, l'art de tailler la pierre, la Charpenterie, la Menuiserie et la façon de se meubler, etc.

Le Bocage a un grand nombre d'ouvriers très-habiles dans l'art de bâtir; une

partie est occupée dans les villes du pays, et les autres se répandent en divers départemens, sur-tout dans les ports de mer, tels que Granville, St-Malo, Cherbourg et Brest.

L'art de tailler la pierre est ancien en ce pays ; quoiqu'elle soit difficile et très-dure, il y a long-temps qu'on en fait de fort beaux ouvrages ; on en peut juger par les antiques monumens qui existent, les églises de Vire, d'Avranches, de St-Lo, de Savigny, du Mont-Saint-Michel, de Mortain, de Saint-Sever, les ruines du donjon de l'ancien château de Vire, le Pont-au-Baut, les restes magnifiques de l'ancien aqueduc de Cosédia à Coutances, &c.

Il est facile de juger par les temps où ils ont été construits, des progrès et du goût de l'art de bâtir dans les différens siècles. On y remarque, outre la solidité que les anciens donnaient à leurs édifices, une patience vraiment admirable, quand on considère combien il a fallu de temps et de travail à façonner, avec la pointe du marteau, les différentes figures d'anges, d'hommes, d'oiseaux, de poissons et d'animaux de toutes espèces qu'on voit aux aqueducs, porteaux, bas-réliefs, armoiries, tombeaux, &c., &c.

Pour la maçonnerie, il fut un temps où, au lieu de placer les pierres à plat comme

on fait à présent, on les posait sur la pointe en forme de glacis. On voit encore des murailles d'anciennes églises ainsi construites; partie de celle de Vaudry et de Neuville, près Vire, est bâtie de cette ancienne manière. Les ouvriers travaillaient très-solidement et gagnaient fort peu, ainsi qu'on le trouvait dans un ancien registre du trésor de l'église Notre-Dame de Vire, sous la date de l'an 1530. On y voyait les comptes des trésoriers du temps par lesquels on peut juger de la valeur de la journée des ouvriers et du prix des différens matériaux propres à bâtir. Les maçons n'avaient que 2 sous par jour; c'étaient les bons ouvriers, car il y en avait qui n'avaient que 6 liards.

En 1530, un nommé Julien Sommier, pour avoir plombé le croisillon de dessus le chœur de l'église Notre-Dame, reçut 33 livres 12 sous pour payement convenu. Ce fut un architecte de St-Lo qui donna le plan du chœur de l'église Notre-Dame.

En 1530, pour faire tirer un cent de carreau dans la commune du Gast, où est le plus beau du Bocage, il n'en coûtait que 14 sous; on payait 15 sous par charretée pour l'apporter à Vire, parce que les chemins étaient presqu'impraticables. (1) Une

(1) Il y a 4 lieues de distance.

somme de chaux valait 10 sous. Les bons ouvriers gagnaient 15 sous par semaine. Le grand chœur de l'église Notre-Dame de Vire, bâti dans les années 1533, 1534 et 1535, ne coûta que la somme de 3853 liv.

En 1534, les marguilliers firent prix avec un charpentier nommé Heurtault de la charpente nécessaire pour recevoir la voûte du chœur de l'église Notre-Dame, à la somme de 35 liv.; pour peindre la voûte et fournir toutes choses, 22 liv., et pour faire la trappe par où on monte les cloches et la peindre en or et azur, 1 liv. 12 sous 6 deniers. Ce fut un nommé François Godard menuisier qui la fit. Un forgeron nommé Drouet fournit les barreaux des fenêtres pour 12 écus, qui ne valaient que 45 sous pièce. On trouvait encore dans les comptes des trésoriers de l'année 1535, qu'un vitrier de Rouen, pour être venu à Vire prendre les mesures des vitres du chœur de l'église Notre-Dame, avoir donné le plan du maître autel, ainsi que pour son voyage qui était de 80 lieues, reçut 39 s.

En 1557, les trésoriers de ladite église alouèrent avec un ouvrier pour tirer l'ardoise au Pont-Féron et la rendre toute prête à employer, au prix de 1 liv. 2 sous 6 deniers le mille. L'orgue fait dans le même temps coûta 168 liv. Le premier organiste nommé Duchesne avait 20 liv. de gage par an. L'horloger avait 4 liv. par an.

En 1569, 1570 et 1571, Jean Groult, curé de Rampan, Jean Doublet et Richard Meguet, trésoriers, firent fondre la grosse cloche; pour la descendre du clocher, il en coûta 12 sous 6 deniers, et comme ce fut dans le château qu'elle fut fondue et qu'il était fermé alors, ils payèrent 11 sous au portier pour ouvrir et fermer la porte aux fondeurs pendant la façon du moûle; lorsqu'il fut question de remonter la cloche, la trappe se trouva trop petite; on fut obligé de la faire croître par un habile piqueur de carreau nommé Hervieu, qui reçut 17 sous pour cinq journées de travail.

Les curés qui ne voulaient pas résider dans leurs cures, n'étaient tenus qu'à payer 15 livres tournois par an au vicaire desservant, qui vivait mieux dans ce temps-là avec cette somme qu'on ne pourrait faire à présent avec 300 livres. (1)

On peut dire que les Bocains n'étaient pas moins industrieux dans la charpenterie en général. Il faut pourtant avouer que les anciens étaient prodigues de bois dans leurs édifices; mais il ne leur coûtait presque rien. Comme il est plus cher à présent,

(1) Statuts du dioc. de Cout., faits en 1294.

sans diminuer de la solidité des ouvrages, on est parvenu à simplifier la charpente, qui, en épargnant la dépense, charge moins les bâtimens.

Il n'y a point d'ouvrages en bois qu'on ne fasse au Bocage; mais les tonneaux, les moulins, les pompes, le charronage et la saboterie, occupent la plus grande partie des charpentiers.

La menuiserie et même la sculpture y sont également anciennes et ont toujours été du goût des anciens habitans du Bocage; il est encore facile de s'en convaincre, en examinant les morceaux qui en restent dans les anciennes églises, les châteaux, les meubles, &c.

L'usage des armoires à deux grands volets, des buffets de service, des commodes, des secrétaires, sont très-modernes et n'étaient point de mode chez les anciens; c'etait chez le plus grand nombre des coffres en beau bois de chêne. Les personnes aisées, en mariant leurs filles, leur en donnaient où étaient sculptés sur le devant diverses fleurs et figures d'oiseaux et d'animaux, ou quelque fait d'histoire. On en voit encore dans d'anciennes maisons où sont représentés très-ingénieusement quelques sujets tirés de la bible, comme le jugement de Salomon, la mort d'Abel, le sacrifice d'Abraham, &c., &c.

L'art du tourneur y était en perfection, les colonnes des couches de lit étaient tournées en spirale, de même que les pieds de leurs tables rondes qui, en général, étaient plus belles que celles qu'on fait aujourd'hui; mais cet état a rétrogradé depuis qu'on ne tourne presque plus. On fait à présent tout au plus simple et au plus prompt, en sorte qu'il est assez rare de trouver des ouvriers qui sachent tourner de cette ancienne manière.

L'usage de la faïence et de la verrerie n'est pas ancien dans ce pays puisqu'en 1335 on fut obligé de faire venir un vitrier de Rouen, pour vitrer le chœur de l'église Notre-Dame de Vire: cela fait connaître qu'on ne se servait guères de vitres en cette ville, puisqu'il n'y avait point de vitrier dans le pays. On ne faisait guères usage que de poterie de Ger. Toute la vaisselle était d'étain; elle y était en grand nombre. On jugeait volontiers de l'aisance d'une maison, quand on disait: il y a quatre-vingt, cent livres de vaisselle, etc. Tous les présents de noces se faisaient en vases de cette matière; et cette coutume est encore d'usage. La classe du menu peuple ne se servait pour boire que d'écuelles ou de tasses de terre, car les anciens Bocains, ainsi que tous les peuples Celtiques, aimaient à boire de grands coups. Les gens riches ou aisés se servaient de

tasses ou de gobelets d'argent ; et quand ils allaient se divertir, il était du bon ton de porter son gobelet ou sa tasse pour boire en compagnie.

CHAPITRE XIV.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans l'art de faire les habits et sur quelques autres usages.

Les modes changent tous les jours, dit-on, et cela est vrai ; ce qui est nouveau aujourd'hui, demain sera déjà vieux, telle est la mode. Il est pourtant facile de remarquer que ces prétendues modes nouvelles ne sont que les anciennes qui, oubliées depuis quelque temps, sont réchauffées et remises en vogue par les ouvriers, en y ajoutant ou changeant quelques petits accessoires

Combien, en effet, depuis vingt ans, n'a-t-on point vu changer la manière de tailler les habits ? Une année ce sont de longues tailles, la suivante au contraire, ce sont des basques fendues jusqu'au milieu du dos; l'hiver ensuite amène des redingotes, dont le rabat imite le manteau des capu-

cins, (1) et qui descend jusqu'au-delà des coudes. Enfin ce sont des gilets qui descendent à peine au creux de l'estomac, et des culottes qui montent jusqu'aux essailes, et qu'on porte péniblement avec des bretelles sur les épaules, aux risques de paraître bossus.

La manière de se chausser et de se coiffer n'a pas moins éprouvé de changemens. Il y a une vingtaine d'années, les chapeaux à hautes formes n'étaient d'aucun usage; on n'en voyait qu'à quelques matelots, depuis quelques années, ils sont devenus si à la mode, qu'il n'y a presque personne qui n'en porte; mais comme aussitôt qu'une mode est adoptée par le grand nombre, elle cesse d'être rare, on a bientôt inventé les chapeaux à la souvarou et à la claque, dont le rebord, d'une énorme hauteur, en cachant la forme et n'ayant aucune corne par devant, semble être la coiffure de certains peuples barbares de la Tartarie chinoise, les chapeaux verts, les chapeaux bleus, &c. (2)

---

(1) Les grands rabats eurent lieu en 1807.

(2) Ce fut, dit-on, Tristan de Salazar, archevêque de Sens, qui apporta en France l'usage des chapeaux en 1449, connus en Espagne plus de quatre siècles auparavant. On portait en France de riches ornemens de tête, nommés chaperons.

Mais ce n'est point encore tout. Aux bonnets de peaux ont succédé différentes sortes de casquettes; les casquettes de cuir, celles de maroquin, les fourrées, celles de diverses couleurs, les jeaunes, les vertes, les violettes, enfin les blanches, que les chapeliers indignés de ce qu'ils n'allaient bientôt plus coiffer personne, ont été forcés d'inventer.

L'art du perruquier a aussi éprouvé ses variations. Aux tresses, aux boucles, aux catogans, ont succédé des perruques (1) courtes et lutinées; les rouges ont remplacé les blondes; celles-ci les noires et les brunes, etc. Enfin on a jeté les perruques pour se faire tondre à la *Titus*

Le métier de cordonnier a également subi la réforme, et la manique a été forcée de s'accommoder aux caprices de nos élégans et d'enfanter de nouveaux chefs-d'œuvres. De-là sont nées les bottes molles, les bottes à la husarde, les bottes à retroussis, les bottines; celles-ci on engendré les brodequins, les guêtres, les souliers carrés, les souliers pointus, les souliers à l'esclave, les souliers sans talon, etc. etc.

Quelle énorme différence entre le goût frivole et changeant de notre siècle, et

(1) L'invention des perruques, n'est que du commencement du dix-septième siècle.

la constante imperturbabilité de nos ancêtres. Dans ce bon vieux temps, on distinguait aisément, par leur costume, les diverses classes de citoyens. La soie, le velours, les pierrreries, les galons d'or et d'argent étaient pour la noblesse et les grands seigneurs. La classe bourgeoise se contentait des habits de drap et autres étoffes de laine ou de coton. Quant à la forme, elle était la même pour tous. Il suffit de jetter les yeux sur quelques vieux tableaux de famille qu'on voit encore dans les galeries de quelques anciens châteaux, pour s'assurer que pendant plusieurs siècles elle était la même, aussi grave et ample, que la notre est étroite et mesquine.

Les grands seigneurs et les gentilshommes portaient les cheveux en bourse et crépés sur le front. Comme nos anciens preux, ils tenaient cet usage de leurs ancêtres. " Car tous les peuples celtiques " étaient glorieux de leurs chévelures. Ils " les arrangeaient avec dextérité. On " trouve rarement la description d'un bel " homme ou d'une belle femme parmi eux, " sans qu'il soit fait mention de leurs che- " veux. Ils étaient regardés non-seulement " comme une grande beauté, mais en- " core comme une marque de noblesse et " de dignité.,, (1) Une veste de soie avec un

(1) Oderic Vital. Pelloutier, page 521.

galon, un chapeau bordé en or, à point d'Espagne, des bas de soie, des boucles à pierreries. Tel était en général le costume des grands. Des *Pigaces* (1) distinguèrent pendant long-temps leurs chaussures de celles des bourgeois.

Ceux-ci loin de chercher à rivaliser les premiers, s'en tenaient à une distance respectable. Au lieu de porter les draps d'Angleterre ou de Silésie, ils se contentaient de ceux d'Elbeuf et de Louviers, outre ceux de nos manufactures. La diversité des formes n'était nullement de leur goût ; aussi leurs habits étaient encore de mode, après trente ans de façon. Un chapeau à trois cornes, en forme de goutières avec un large bouton et une gance tressée était leur coiffure. Les cheveux longs et flottans sur le dos, ont toujours été la marque distinctive des Français libres, d'avec les serfs. Une large cravatte pendant jusqu'au nombril, un habit carré, court et très-ample, garni de boutons du haut en bas avec deux volumes nombreux de plis sur le derrière et de larges paremens pendant, par où sortait une manchette qui s'avançait jusqu'au milieu de la main,

(1) Espèce de souliers extrêmement longs qui se terminaient en pointe recourbée, en forme de queue de Scorpion, garnie en dedans avec des étoupes. Oderic, Vital.

était l'habillement général des habitans des villes, des citoyens aisés. Quant aux paysans du Bocage, leurs vêtemens étaient d'une simplicité étonnante. La plupart n'étaient vêtus que de toile, en été, qu'ils remplaçaient, l'hiver, par d'autres de droguet ou de tirtaine bège, de la couleur de la brebis. Un petit bonnet de laine à une feuille, une veste courte, des bottines de toile et des sabots ferrés, était la coutume ordinaire de s'habiller des habitans de la campagne où il n'était pas rare de trouver des hommes qui n'avaient jamais porté de bas. On croit que le métier à faire des bas a été inventé par un Bocain, au commencement du 17e. siècle. Ils étaient si peu d'usage en ce pays, que les hermites de St-Sever, ayant acheté plusieurs métiers, vers 1750, et s'étant mis à en faire, ils n'en purent ni trouver leur débit, ni se procurer du travail. Ils furent obligés de vendre leurs métiers et de se mettre à faire de la toile. Les paysans les plus à leur aise, portaient des chausses de tirtaine. Il n'y eut, pendant long-tems que les gens très-riches et distingués qui portassent des parapluies et des montres. Quant aux carosses, ce n'était que pour les seigneurs et les plus riches gentilshommes. Ce qui contribuait encore à les rendre plus rares, était, outre la difficulté des chemins, que chacun se tenait dans

son rang, crainte de se faire hausser à la taille. On ne voyageait guère qu'à cheval, et le chevalier le plus galant, offrait à la dame la plus qualifiée, la croupe de son bidet, avec la même courtoisie qu'on présente aujourd'hui une place au fond de la voiture.

On n'a commencé à se poudrer les cheveux au Bocage, que vers le milieu du 18e. siècle.

L'habillement des femmes du Bocage était très-simple anciennement ; il consistait en une camisole à large taille avec des manches, au dehors desquels étaient deux épais volumes de plis qui prenaient depuis l'épaule et aboutissaient à de grands paremens plats, semblables à des ailes au derrière des coudes, de grandes manchettes festonnées à deux ou trois rangs s'ouvraient en éventail et couvraient une partie de l'avant-bras, mais ce n'était que pour les femmes riches. Leurs jupes de tirtaines ou de serge étaient d'une seule couleur, sans rayûres; mais vers le commencement du siècle passé, l'usage des justes-au-corps d'étamine, s'introduisit parmi les Bocaines, avec la callemande d'Angleterre. Ce furent les premières rayûres qu'on vit dans ce pays; c'est à Torigni que cet usage a été le plus en vogue. Ce n'est que depuis le milieu du même siècle que

l'usage des mantelets s'est établi, particulièrement à Vire et à Granville. Les premiers furent de tirtaine ; on en fit ensuite d'indienne et de taffetas. Auparavant, les femmes ne portaient que des capots de camelot noir. Les dames riches avaient des capes ou grands manteaux qui leur descendaient jusqu'aux talons. Ce n'était guères que pour les femmes mariées, car les jeunes filles laissaient voir toute l'élégance de leur taille ; mais sitôt qu'elles avaient un mari, persuadées sans doute qu'elles ne devaient plus plaire qu'à lui seul, tous les charmes et la beauté des formes étaient ensevelies sous le voile de la cape.

Les colinettes ne sont à la mode que du même temps. Avant l'invention de cette coiffure, les femmes ne portaient que des cornettes de toile de batiste ou de coton dont les barbes tombaient des deux côtés sur la poitrine comme le rabat des gens de justice. Peu à peu on les releva sur la tête, de-là sont venus les frisons, les coiffes montées, les bonnets ronds, les bonnettes, &c., &c. Mais l'ancien usage se maintint encore long-temps parmi les femmes dévotes, et nulle personne du sexe n'osait approcher de la table sacrée qu'elle n'eût abaissé sa coiffe à la manière antique.

Ce fut la piété qui autrefois décora la gorge des femmes de croix et de petits

reliquaires. Mais bientôt les riches, sous prétexte d'en avoir de plus précieuses, en firent un objet de luxe. Depuis le commencement du 18e. siècle, on vit succéder aux croix d'or et d'argent diverses sortes de colliers, les perles, les pierreries, les saint-esprit, les maintenons, les jeannettes, les portraits, les esclavages, &c., &c.

Quant au costume des femmes d'aujourd'hui, comme il faudrait un volume entier pour le décrire, je n'ai pas le courage de m'engager dans ce labyrinte de ridicules et de frivolités. Ce que j'en dirai seulement en général, c'est qu'autant les femmes du temps passé, étaient décentes et chastes, et se faisaient gloire d'être graves et modestes, autant celles de notre siècle, mettent tout en œuvre pour paraître cyniques et voluptueuses. Nous ne sommes plus au temps où les plus grandes dames se faisaient honneur de porter la cordélière, (1) Leurs habillemens étaient aussi larges et fermés, que celui des femmes de nos jours sont ouverts et légers et d'une finesse que les formes du corps, au moindre mouvement,

---

(1) Ceinture alors regardée comme le symbole de la continence. La reine de France en décorait les femmes titrées dont la conduite était irréprochable. Hist. de la réun. de Bretagne à la France par l'abbé Iraïl.

se dessinent, de manière à ne laisser rien ignorer. A peine se couvrent-elles le sein d'un voile transparent très-léger ou de je ne sais quelle palatine qu'elles nomment point-à-jour qui, en couvrant tout, ne cache rien ; en sorte que si elles n'étalent pas tous leurs charmes à découvert, c'est que les hommes les moins scrupuleux, qui se contentent de les persifler, en seraient révoltés tout-à-fait. D'ailleurs, c'est que ce n'est pas encore la mode ; plusieurs poussent même l'impudence jusqu'à venir dans nos temples sans coiffure, les cheveux hérissés comme des furies ; d'autres, par une bizarrerie qu'on ne peut expliquer se dépouillent, autant qu'il est en leur pouvoir, des marques de leur propre sexe, semblent rougir d'être femmes, et deviennent ridicules en voulant paraître demi-hommes.

Après avoir déshonoré l'habit de femmes, elles ont encore voulu prostituer celui des hommes. On les a vues adopter successivement les chapeaux, les redingotes, les vestes, les gilets, les bottes et jusqu'aux boutons. Enfin si, au lieu de jupons, elles avaient pu s'accommoder de l'usage de la culotte, la métamorphose était complette; mais elles ont préféré les robes traînantes ; c'est dommage que la nature ne leur ait donné une troisième main, qui leur serait nécessaire pour tenir cette

longue queue, qui souvent patrouille la boue ou balaye la poussière. Plût à *Dieu* que les anciennes lois fussent encore en vigueur, où ceux et celles qui portaient des habits indécents étaient obligés d'aller à Rome pour en obtenir l'absolution, qui ne pouvait leur être accordée que par le souverain pontife. (1)

En effet, le pape Eugène ne permit, en 1435, aux Cordeliers, d'absoudre les femmes qui portaient des habits indécens et des robes à queues, que dans le cas où elles n'auraient fait que suivre la coutume du pays et non à dessein de séduire ; et s'il permit également d'absoudre les tailleurs et couturières qui faisaient de ces habillemens, ce ne fut qu'à condition qu'ils n'imagineraient plus de nouvelles modes. O antiques et sages ordonnances, que vous seriez utiles de nos jours!

Mais après m'être ennuyé à découvrir la turpitude de quelques folles à qui la fureur des modes tourne la tète ou dont la toilette fait toute l'occupation, il est doux de se reposer sur un sujet plus agréable, en essayant de tracer le tableau des vertus et des talens du plus grand nombre des femmes du Bocage, où l'on peut dire que les bonnes

(1) Voyez l'hab. des eccl. séculiers par l'abbé Boileau. Récréations historiques par M. Dreux-Duradier, tome II.

mœurs et l'honnêteté sont encore en honneur, malgré le débordement des vices qui ont inondé la France pendant l'absence de la Religion. Mais comme les Bocains y sont très-attachés et que la plupart lui sont restés fidèles, même durant son exil, on doit espérer que l'air hagard et les reparties fières de quelques femmes (assaisonnées d'un b. ou d'une f.) disparaîtront entièrement. On voit déjà avec plaisir que la saine morale reprend son empire de jour en jour, sur-tout parmi les femmes, qui ne devraient jamais oublier que la sagesse et la modestie sont les deux plus beaux ornemens de leur sexe.

Les femmes du Bocage, et sur-tout les Viroises, joignent à un esprit vif et enjoué les qualités du corps les plus estimables. Blondes et brunes pour le plus grand nombre, elles sont de la moyenne taille, mais bien formées : elles ont le teint frais et fleuri, l'œil vif, le visage vermeil, la démarche leste, un air étoffé et très-élégantes dans tout leur maintien. Si on dit avec raison que les Bayeusines sont belles, les filles du Bocage, qui sont leurs voisines, ne leur cèdent en aucune manière, car en général le sang est très-beau en ce pays.

Quand aux talens spirituels, elles les possèdent à un dégré éminent, elles parlent avec aisance, ont la repartie prompte, et

outre les soins du ménage, où elles excellent de telle sorte qu'il n'y a point de contrées où il y ait plus de linge, elles entendent à merveille, et font avec succès tout le détail du commerce.

CHAPITRE XV.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans la Peinture, la Sculpture et l'Imprimerie.

La Peinture et le dessin sont non-seulement des arts d'agrémens, ils sont encore des moyens faciles de transmettre à la postérité les faits les plus intéressans et les plus mémorables de l'antiquité. Combien en effet de merveilles de l'art, nous seraient inconnues, sans le secours de la peinture ? Quelle multitude de monumens anciens auraient été perdus, si le pinceau ne nous en eût conservé l'image.

Les écrivains peuvent bien nous donner une idée de la magnificence d'un temple, de la sumptuosité d'un palais ou de l'opulence d'une cité. Il leur est facile de décrire la taille d'un héros ou la majesté d'un

prince; mais le peintre seul, peut nous le représenter parfaitement, en nous retraçant jusqu'au moindre de ses traits, le ressusciter, pour ainsi dire à nos yeux, ou plutôt l'immortaliser.

Aussi les peuples les mieux civilisés, les conquérans les plus fameux ont protégé cet art, qui, autant que la poésie et l'histoire, devait les faire vivre dans la mémoire des hommes. Les peintres ont même eu l'honneur de partager la gloire avec les héros, les législateurs, les poëtes et les orateurs de leur pays, et la Grèce et l'Italie ne s'honorent pas moins d'avoir donné naissance aux Appelle et aux Michel-Ange, qu'aux Démosthène aux Cicéron, aux Alexandre et aux César.

On a vu dans tous les siècles les plus grands princes, leur accorder des priviléges, des dignités même. Plusieurs de nos rois accordèrent aux peintres, qui étaient aussi vitriers, les mêmes privilèges qu'à la noblesse. Léon X, François I, Louis XIV, les accablèrent pour ainsi dire, de bienfaits. Le grand empereur Charles-Quint, prenait souvent plaisir à voir travailler le *Titien*, il en faisait tant de cas qu'un jour le peintre ayant par hasard laissé tomber son pinceau, l'empereur ne dédaigna point de le relever et de le lui remettre. Ce grand prince qui aimait les arts, entendant

dire, à quelques gentils-hommes qu'il s'était trop abaissé. Il leur répondit: *Je peux, dans un jour faire vingt grands seigneurs comme vous; mais il faut des siècles pour faire un artiste comme celui-ci.* Des témoignages aussi illustres, sont bien capables d'encourager les jeunes artistes qui cultivent cet art aussi utile qu'agréable.

Mais ce n'est point l'histoire de la peinture que j'écris. Il s'agit seulement de faire connaitre l'industrie des Bocains dans cet art.

Comme le Bocage ne renfermait que de petites villes, on n'y trouvait guères de peintres. Ces artistes ne trouvant à employer leurs talens que dans les grandes cités, ne se fixent le plus souvent que dans la capitale ou dans les principales villes des provinces, à cause des temples, des hôtels des grands seigneurs et des théâtres. Ainsi ce pays a cela de commun avec les autres contrées éloignées de la résidence du gouvernement.

Ce fut un vitrier de Rouen qui, en venant prendre les mesures des vitres du chœur de l'église Notre-Dame de Vire, en 1335, dessina le plan du maître-autel. Cela paraîtra peut-être surprenant; mais si on fait attention que les vitriers de ce temps-là étaient peintres sur verre, et que toutes les fenêtres des églises étaient autant

de tableaux transparens, on cessera d'être étonné et on concevra aisément qu'un vitrier de ce temps-là put donner le plan d'un autel. (1)

Le grand nombre d'anciens tableaux qu'on voyait dans les églises et les monastères du Bocage, peuvent faire croire que cet état y était en estime; sans doute que la plupart de ces tableaux n'avaient pas été faits en ce pays, ou du moins n'avaient été exécutés que par des étrangers, puisque ce fut un peintre de Rouen qui vint peindre la voûte de l'église de Vire en 1534, cela prouve qu'il n'y avait point de peintre en ce pays, puisqu'on fut obligé d'en faire venir un de si loin et à si grands frais. Entre tous les anciens tableaux qui se voyaient dans l'église Notre-Dame de Vire, on remarquait l'adoration des bergers qui était autrefois au maître-autel; il est actuellement placé dans la chapelle Neuve, au côté de l'épître. Quoiqu'il soit vieux, il porte encore des marques de son ancienne beauté. Le coloris en était éclatant, il formait un bel ensemble, on y remarquait sur-tout un bel ange qui paraît dans l'admiration, ainsi qu'un berger tenant sa houlette, ayant un agneau couché à côté de lui.

(1) Voy. Essai sur la peinture en mosaïque, par M. Viel, maître vitrier.

L'adoration des mages était représentée à l'hôtel des rois, cet ancien tableau était d'un bon goût et d'une belle exécution ; on en voit la copie parfaitement semblable au chœur des Ursulines, actuellement l'hospice, la Vierge et une autre femme qui tient un enfant sur ses genoux fixent particulièrement les yeux des amateurs. Le tableau de la Trinité du maître-autel des Cordeliers de Vire, qu'on voit actuellement à la contretable de la chapelle St-Jean, est estimé des connaisseurs ; on remarque particulièrement la tête et le bras droit du Père Eternel et le Sauveur qui tient sa croix.

On remarque encore à Vire, un ancien tableau représentant l'embrâsement de Sodôme. Deux anges conduisent Lot et ses filles qui paraissent désolées, comme regrettant leur mère qu'on voit derrière elles, à quelque distance changée en statue de sel; Lot paraît occupé à les consoler ; mais les anges lespressent de s'éloigner, et semblent les diriger vers une ville qui est devant eux dans le lointain, malgré les efforts qu'un jeune homme semble faire pour les retenir.

Mais le plus parfait de tous les anciens tableaux du Bocage, est celui qui décore le chœur de l'église de l'ermitage dans la forêt de Saint-Sever ; c'est, dit on, l'ouvrage d'un habile peintre italien. Cet artiste

malade s'étant égaré dans la forêt, arriva par hasard à la porte de ce monastère, les religieux le reçurent et lui donnèrent l'hospitalité ; il en fut si pénétré, que par reconnaissance il leur envoya de Rome, quelque temps après, cette belle assomption de la sainte Vierge, qui était la patrone du couvent. Cette église existe encore.

Quoique ce magnifique tableau soit d'une exécution heureuse, qu'il réunisse un coup-d'œil charmant, cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que l'attitude de plusieurs des apôtres n'est point naturelle, puisque loin d'être dans un espèce de ravissement à la vue de l'admirable assomption de cette Vierge Mère, au lieu d'avoir les yeux vers le Ciel, plusieurs paraissent occupés à regarder le fond du sépulchre, d'autres semblent s'entretenir de ce grand miracle. Je crois que tout homme qui serait témoin d'une telle merveille, serait moins capable de raisonnement que d'admiration.

On voit dans l'église Notre-Dame de Vire, l'ancien tableau de l'église Saint-Thomas, qui représente l'apparition de Jesus-Christ à ses disciples, le Sauveur y est représenté debout au milieu des apôtres étonnés, Saint-Thomas à genoux touche le côté de Jésus-Christ qui le regarde d'un œil d'affection. Quoique le peintre n'eût alors que dix-huit ans, ainsi qu'il est écrit au pied du tableau, il est

parfaitement exécuté ; cela dénotait dans le jeune artiste le talent précoce dont il fit preuve dans la suite. Ce tableau était ci-devant à l'église Saint-Thomas à Vire ; il est maintenant à l'autel Sainte-Geneviève à Notre-Dame. Les tableaux de l'annonciation actuellement au Rosaire, et le St-Augustin et la Magdeleine qui sont dans le chœur, furent faits pour l'église des dames de L'hôtel-Dieu; mais pendant la révolution ils furent apportés dans l'église Notre-Dame où ils sont encore.

Il y a dans l'église de Talvendes-le-Grand un beau tableau représentant une descente de croix, et dans l'église de Vire, l'ensevelissement de J.-Ch. par Joseph d'Arimathie et Nicodême. Ce tableau fut donné pour en remplacer un autre qui représentait l'apparition de Saint-Michel à Saint-Aubert, évêque d'Avranches. Ce saint prélat y était représenté endormi à demi-couché sur son lit, la tête appuyée sur une de ses mains ; l'archange dans un nuage éclatant tenait le bout de son doigt sur le front de l'évêque, pendant lequel il songeait faire bâtir la fameuse église du Mont Saint-Michel. On voyait dans le fond du tableau ce célèbre monastère bâti sur un grand roc au milieu de la mer. Mais il a aussi disparu pendant les orages révolutionnaires.

L'église de Vaudry est ornée d'un tableau où Jesus-Christ âgé de douze ans est représenté au milieu des docteurs de la loi dans le temple. On voit encore dans l'église de Vire un tableau nouvellement fait, représentant la séparation de Saint-Pierre et Saint-Paul allant au martyre. Dans l'église des religieuses de l'Hôtel-Dieu, nouvellement reparée, se trouvent plusieurs tableaux, l'un représentant la Magdeleine au pied de la croix cherchant le Sauveur. Celui qui est au milieu de l'autel représente la sainte famille.

Tous ces tableaux sont de MM. Lavente père et fils, de Vire. J'en pourrais citer plusieurs autres; mais je crois que ceux-ci peuvent suffire pour faire connaître les talens de ces artistes.

M. Turpin, de Vire, habile dessinateur, est auteur conjointement avec M. Poiteau, de la Flore parisienne, qui contient la description des plantes qui croissent aux environs de Paris, ornées de figures, dessinées par lui-même. Il a aussi dessiné les plus beaux fruits du Bocage.

Un des plus magnifiques monumens de peinture du Bocage, était la représentation au naturel de saint François d'Assise, mort, étendu dans le cercueil, entouré de ses religieux, lui rendant les derniers devoirs de leur piété filiale. Rien n'était

au-dessus de ces tableaux transparens, qui faisaient tout le tour du vaste cloître du Mont-Saint-Michel. Les amateurs des beaux arts ne peuvent se lasser de regretter ces admirables chefs-d'œuvres tombés sous le fer révolutionnaire.

Entre les plus célèbres peintres du Bocage, on distingue le moine de Courcy, de St-Lo, qui devint peintre du roi par ses talens, Coypel qui fut peintre de Louis XIV. Ce prince voulant envoyer en Espagne le portrait du duc de Bourgogne, le fit faire par Coypel, et voulant en garder un pour lui, il en fit faire deux; mais ils étaient si ressemblans, qu'il était impossible de distinguer lequel était l'original; ce qui ayant été rapporté au roi, il dit à Coypel: *Comme il ne serait pas décent que je me trompasse lorsque j'irai voir ces tableaux, donnez-moi quelque signe auquel je puisse les reconnaître.*

M. d'Arclais-Montamy nous a laissé un traité des couleurs pour la peinture en émail et sur la porcelaine, précédé de l'art de peindre sur l'émail, et suivi de plusieurs mémoires sur différens sujets intéressans, tels que le travail de la porcelaine, l'art du stucateur, la manière d'exécuter les camées et les autres pierres figurées, la composition du verre blanc et le travail des glaces.

Le Bocage a surement produit plusieurs autres peintres célèbres; mais leurs noms me sont inconnus.

Ce pays a produit quelques sculpteurs. Cet art y a toujours été très-estimé, au moins, c'est ce qu'il nous est permis de croire, en considérant tous les anciens monumens, soit publics ou particuliers. Un des plus remarquables du Bocage, était l'ancien calvaire de Vire, érigé sur la place du château, dans les ruines du donjon qu'on y voit encore.

Sous une des voûtes, dans l'endroit le plus élevé, était une petite chapelle où était représenté en sculpture le tombeau de *Jesus-Christ*. Le Sauveur mort était couché dans le sépulchre, environné de Joseph d'*Arimathie* et de *Nicodème*, tenant une boîte de parfum; la *sainte Vierge* et plusieurs autres saintes femmes, dans l'attitude de la tristesse, versaient des larmes et tenaient dans leurs mains quelques instrumens de la Passion, comme les cloux, la couronne d'épines, &c.

Cette décoration, qu'on voyait au travers d'un verre, était dans l'autel et très-ingénieusement conçue, bien exécutée et faisait un bel effet. Mais un bataillon de révolutionnaires, qui passa par Vire à la fin de l'année 1793, animé de cet esprit destructeur, qui en peu d'annés a ruiné tant de

chefs-d'œuvres dont la France faisait gloire, brisèrent ce pieux monument, un des plus beaux qu'il fût possible de voir, par sa grandeur, par le nombre des statues de hauteur d'hommes, qui étaient artistement distribuées dans des niches pratiquées exprès dans les murailles.

Des diverses terrasses de ce vaste jardin, planté d'une infinité d'arbustes rares et parsémé de fleurs de toutes espèces, quantité de beaux escaliers de pierre de taille, conduisaient à chaque station de ce lieu de piété, qui était une des merveilles du Bocage.

Quelques-unes des figures du Calvaire de Vire avaient été faites par Duhamel Lanièce, de Vire, sculpteur-statuaire, ainsi que le Christ qui était très-beau. On peut encore juger des talens de cet artiste par plusieurs de ses ouvrages qui ont échappé à la révolution. On remarque entre autres un Saint-Joseph et un Saint-Joachim au maître-autel de l'église Sainte-Anne de Vire. M. de Luines, évêque de Bayeux, ayant eu occasion de voir les talens du jeune Duhamel, devint son Mécène. Il lui procura une place dans la capitale où il se perfectionna et y exerça son art avec succès.

Un sieur Roger, très-habile sculpteur, fut envoyé à Rome pour se perfectionner dans

dans son art, où il devint si habile que le roi lui accorda la médaille ainsi qu'une pension dont il jouit jusqu'à sa mort, qui arriva à Paris, vers 1783.

Le grand nombre de beaux édifices qui existent au Bocage est une preuve vivante que l'architecture y est connue depuis long-temps; mais les noms des célèbres et anciens architectes qui les ont construits, ne sont point venus jusqu'à moi; ainsi je ne puis les transmettre à la postérité.

Quant à l'Imprimerie, on sait que cet rt n'est pas ancien, puisqu'il n'a été in- enté qu'au quinzième siècle. Pendant tout e siècle suivant, il n'y eut guères que les grandes villes qui en eussent. Ainsi il n'est pas étonnant qu'il n'y en eût pas au Bocage.

Le premier Imprimeur dont on ait con- naissance, pour la ville de Vire, fut un nommé Jean *Decesne*, vers le commen- ement du 17e. siècle. Quelques exem- plaires de son impression, font voir que, non-seulement il était habile dans l'art typographique, mais qu'il était savant t possédait les langues anciennes : car ans quelques livres sortis de ses presses, u trouve, outre le *Latin*, du *Grec* et même de l'*Hébreu*. Il y a entr'autres un ivre de controverses contre les Calvi- nistes, que *Decesne* imprima en 1670. Les exemplaires en sont très-rares.

Depuis sa mort, jusqu'en 1790, Vire n'eut aucune Imprimerie, mais à cette époque, la révolution étant arrivée, M. *Malo* frère-quêteur cordelier, du couvent de cette ville, se fit Imprimeur. Mais M. *Malo* osa aspirer à une plus haute fortune. On a vu bien des fois, sous la haire et le froc, le même courage, que sous le casque et la cuirasse. M. *Malo*, sentant pétiller le feu martial au fond de ses entrailles, se fit soldat, et la fortune le servit si bien qu'il devint général.

Ce grade valait infiniment mieux que de faire gémir la presse; aussi il la vendit et le sieur *Lebel* lui succéda.

Un an après, le sieur *Adam* en établit une nouvelle à Vire. Ainsi cette ville possède actuellement deux Imprimeries. En 1808, le premier janvier, le sieur *Adam* entreprit de publier un nouveau journal, qu'il continue sous le nom de *Journal de l'arrondissement de Vire.*

La ville d'Avranches est une des premières du Bocage où il y ait eu une Imprimerie. Le sieur *Lecourt* s'est distingué par son érudition et ses connaissances dans l'art typographique.

Saint-Lo a les Imprimeries des sieurs *Gomont*, *Helie* et *Marais*. On trouve pareillement à Coutances, celle de M. *Joubert* et autres.

Quant à l'art de la reliûre des livres, quoiqu'il fût connu dès anciens, on ne le partiquait plus depuis bien des siècles : ainsi il était perdu. On se contentait de coller des feuilles de papier ou de parchemin les unes au bout des autres, qu'on n'écrivait que d'un côté. On les roullait sur un morceau de bois attaché à la première feuille et chaque roulot formait un livre. La reliûre actuelle, n'a commencé à être en usage qu'au commencement du 15[e]. siècle.

CHAPITRE XVI.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans l'art Militaire et la Navigation.

SI les plus petites Républiques de la Grèce ont produit les Alcibiade et les Thémistocle, nous ne devons pas être étonnés que le Bocage ait donné naissance à plusieurs grands capitaines.

Les anciens Bocains, ainsi que tous les peuples celtiques (1), ont toujours été d'un caractère hardi et intrepide. Cette humeur guerrière était entretenue parmi

(1) Pellontier, Hist. des Celtes.

eux par la chasse où ils étaient presque toujours occupés. Ils méprisaient le travail et l'industrie, toute autre profession que celle des armes était regardée comme indigne d'un homme courageux. Ils croyaient qu'il n'y avait que les ames des guerriers qui s'élevassent dans les airs, mais que celles des autres descendaient dans les régions basses et rampaient dans les marécages.

Lorsque les guerriers n'étaient point occupés à se battre, ils passaient le temps à boire et à piller les laboureurs. Voici comme s'exprime à cet égard un ancien guerrier celtique. „ Ma lance pointue, " mon épée tranchante sont ma fortune " et mes richesses ; c'est avec eux que je " laboure et que je moissonne, que je " cueille du vin et que je me procure un " hommage et une soumission universelle. " Que tout être qui n'ose pas résister à ma " lance pointue, à mon épée tranchante et à " mon brillant bouclier, tombe à mes ge- " noux, se prosterne devant moi, et m'a- " dore comme son seigneur et son roi. „

Tel fut sans doute le caractère des anciens Bocains. L'histoire nous en a conservé un exemple mémorable dans la personne de *Virodovix* et de son armée, composée de Gaulois, où il n'y a pas à douter qu'il n'y eût un grand nombre de Bocains. Ce qui peut donner une idée de leur courage et

de leur bravoure, c'est qu'étant mal armés et n'ayant nulle connaissance de la discipline, ni de la tactique militaire, ils eurent bien l'audace et la fierté d'attendre les Romains et de leur présenter la bataille que ceux-ci acceptèrent; elle se donna, comme l'on croit, auprès du village nommé aujourd'hui *Champrepus*, l'an 56 avant Jesus-Christ. Mais Sabinus, lieutenant de César, remporta la victoire, et l'armée de *Virodovix* fut mise dans une entière déroute.

Ce ne fut pas le seul combat que les Bocains soutinrent ou livrèrent aux Romains, au moins c'est ce qu'il est permis de présumer, car outre les traces des camps des deux armées, de leurs citernes et de leurs retranchemens, dont on voit encore des marques, on trouva il y a peu d'années dans des champs auprès de *Campeaux*, plusieurs coins de bronze, dont les Romains se servaient, soit dans leurs campemens, soit pour l'attaque ou la défense dans les combats.

D'après ces indices, il est à penser qu'ils ont campé en ce lieu, qui d'ailleurs était de défense, ayant une haute montagne (d'où on découvre une partie du pays), presque entourée de la rivière de Vire qui coule au pied, où elle forme d'excellens et vastes pâturages. Ce canton est également fertile et le bois s'y trouvait en abondance. On sait que les Romains n'avaient

coutume d'établir leurs campemens que dans des endroits avantageux pour la subsistance de leurs armées. Le nom est encore une forte présomption ; comme il était situé sur les bords de la Vire, on l'aura nommé camp-sur-les-eaux, *Campeaux*. Ainsi les Bocains ont eu l'honneur de résister aux Romains, et d'avoir été vaincus par l'armée de César.

Ces maîtres du monde, une fois établis dans les Gaules, l'histoire ne me fournit plus aucun trait des Bocains que je puisse citer, jusqu'à *Corbécénus* qui vivait au cinquième siècle. Il faisait sa résidence dans un château, à deux lieues de Vire, au bord de la forêt de St-Sever où il chassait souvent, selon le génie des guerriers de ce temps-là. Il y faisait élever un grand nombre de chevaux dont *Saint-Sever*, depuis évêque d'Avranches, était le gardien. Il n'est pas facile de fixer au juste quelle était la dignité de *Corbecénus*. Etait-ce un ancien gouverneur *romain* ? Etait-ce un seigneur français ou un *prince tributaire* ? c'est ce que je ne peux décider. On peut toujours croire que c'était un guerrier, car dans ce siècle tout était gouverné militairement.

Dans l'onzième siècle, les fils de *Tancrède de Hauteville*, qui naquirent au Bocage, se signalèrent par leur valeur et leurs exploits ; ces vaillants guerriers sont com-

parables aux plus grands capitaines que la Grèce et Rome aient produit. On les vit à la tête de quarante Normands du Bocage, vaincre et mettre en déroute une armée entière de Sarrazins. Dans la suite, ils conquirent et fondèrent les royaumes de Naples et de Sicile, et firent trembler les Empereurs Grecs jusques dans Constantinople, en s'emparant d'une partie de leurs provinces. Ils instituèrent l'Ordre de la Toison-d'Or, que tant d'Empereurs et de Rois ont fait et font encore gloire de porter, comme l'ordre de chevalerie le plus illustre qui soit en Europe. On voit que les Bocains ont eu part à l'établissement de tout ce qu'il y a de plus grand et de plus glorieux en Europe.

Le fameux *Tancrède* eut l'honneur de délivrer Saint-Louis roi de France, des mains des Sarrazins qui l'emmenaient prisonnier en Barbarie. Le célèbre Robert le *Guichard* et ses frères remplirent l'Univers de la gloire de leurs noms, par les belles actions qu'ils firent dans l'Orient à la conquête de la Terre-Sainte. Dans le même siècle, un autre héros aussi illustre et plus puissant encore, prit également naissance sur les confins du Bocage, dans le château de Falaise; duc de Normandie par héritage, et roi d'Angleterre par droit de conquête, il fut dans son siècle, le plus grand roi de la Chrétienneté. Une quantité de Bocains

étaient sous ses drapeaux, lorsqu'il passa en Angleterrre. (1) A cette époque le Bocage fournit une foule de braves guerriers qui se distinguèrent dans les Croisades et dans les différentes guerres que le conquérant entreprit; aussi les Bocains de ce tems étaient-ils intrépides; car la chasse (2) et la pêche étaient presque leur unique occupation. Un auteur du temps, (3) parlant des Bretons des environs de Sainte-James, Dol, etc., dit qu'ils étaient encore tous barbares; que la polygamie y était permise comme chez les Maures, et la multiplication si grande qu'un soldat, en produisait cinquante, ayant, à la manière des barbares, jusqu'à dix femmes et même davantage. Ce pays, quoique très-populeux, n'en était pas mieux cultivé. On y aimait guères que les armes et les chevaux. La terre était presque toute en pâturages;

(1) La fameuse bataille de Hasting, se donna le 14 octobre 1066. Plus de 50 mille Anglais y périrent.

(2) Les Gaulois avaient une telle passion pour la chasse, que celui qui volait le chien d'un chasseur, était sévèrement puni; quelquefois il était condamné à lui baiser le derrière, en présence de tout le peuple. Pell. Hist. des Celtes, L. 2, Pag. 462.

(3) Guillaume Pict. pag. 192.

aussi ces peuples ne mangeaient guères de pain. La charrue y était peu connue. Ils faisaient grand usage de lait dans leur nourriture. La guerre semblait être leur élément; ils étaient furieux aux combats et ardens au pillage.

Il faut convenir que ce sont des Bretons que parle cet écrivain; mais comme les habitans du Bocage, qui étaient leurs voisins, vivaient pèle-mêle avec eux, puisqu'ils n'étaient partagés par aucune rivière ni montagne, que le pays couvert de bois était absolument le même, produisant les mêmes fruits, et passant fréquemment sous la puissance des mêmes seigneurs, (1) il est à penser que les mêmes usages et les mêmes mœurs leur étaient à peu-près communes. On remarque encore aujourd'hui, dans les habitans des environs de Mortain, St-Hilaire, Fougères et Saintes-James, à-peu-près la même façon de parler, de se nourrir, de s'habiller, &c., &c. De toutes

---

(1) Raoul, comte de Fougères, était seigneur d'une grande partie du Bocage. Ce fut lui qui donna la forêt de Savigni à Saint-Vital, ainsi que le portait la chartre qu'on conservait en cette abbaye avant sa suppression. Elle était datée du 25 janvier 1112; et la confirmation par Henri Ier. roi d'Angleterre, duc de Normandie, était du 2 mars de la même année.

ces preuves, j'en conclus que les Bocains du temps dont parle cet auteur, n'étaient ni plus policés, ni moins guerriers que leurs voisins, et formaient un peuple robuste et courageux, capable par conséquent des plus périlleuses et des plus nobles entreprises.

Entre tous les Bocains qui passèrent en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, était Robert, comte de Mortain, frère utérin du duc Guillaume. Il commandait la flotte qui porta en Angleterre les princes anglais *Alfred* et *Edouard* en 1042. Il accompagna le duc son frère à la célèbre bataille de Hasting, qui décida du sort de l'Angleterre en 1066, où il fut tout le jour dans le plus fort de la mêlée avec un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes du Bocage, entre lesquels on remarque Onfroy, seigneur du Teilleul; les seigneurs de Brecey, de Beauchamps, de Fontenai, de Saint-Jean, de Verdun; d'Avenel, de Saint-Pair (que je crois être Saint-Poix); de Saussay, de Troesgots, de Saye, de Malle-mains, de Piron, de Bohon, de Moyon, de St-Denis. Robert de Neuville, Achard de Domfront, Robert de Montbray, Géoffroy de Montbray, évêque de Coutances, &c. Tous ces vaillans hommes aidèrent beaucoup à remporter cette importante victoire, une des plus célèbres par ses résultats que l'histoire nous fournisse. Guillaume-le-

Conquérant reconnaissant ces grands services, les récompensa royalement, en leur donnant de grandes terres. Robert fut fait pair d'Angleterre et baron. Il eut les grandes terres de Dorset, Sutrey, Sutssey, Wytsii, Sommerset, Rochester, Devon, Cornwaillis, Mildesex, Hereford, Bukingham, Oxford, Glocester, Kent, Nortampton, York, Norfolk, &c. Il y bâtit plusieurs châteaux entr'autres celui de Montaigu.

Geoffroy Montbray reçut de grands biens pour son église.

Robert de Montbray, son neveu, seigneur très-puissant au Bocage, le devint également en Angleterre où ayant rendu de grands services au roi Guillaume, il devint comte de Northomberland, et posséda dans ce pays jusqu'à deux cent quatre-vingt fiefs. Il défendit vaillamment sa province et tua de sa main Malcome, roi d'Ecosse, qui voulait assiéger un de ses châteaux.

Guillaume de Mortain, surnommé *Taille-fer*, n'était pas moins brave que Robert son père. Henri Ier., roi d'Angleterre, ayant résolu de dépouiller son frère Robert du duché de Normandie, passa dans cette province, avec une armée et une flotte qui débarqua à Harfleur, au mois d'avril 1106. Guillaume, à qui Henri avait ôté les grands biens qu'il avait dans son royaume, voyant que Hugues de Cestres

comte d'Avranches, s'était ligué avec le roi d'Angleterre et trahissait son pays, il lui fit une cruelle guerre; mais plusieurs grands vassaux de la province ayant lâchement abandonné leur prince légitime pour se joindre à l'Anglais, le duc Robert n'eut point de sujet plus fidèle que Guillaume, qui l'assista et le défendit de toutes ses forces. Comme il apprit que le roi d'Angleterre, ayant échoué devant Falaise, venait pour s'emparer de Tinchebray, Guillaume, à la tête de ses braves Bocains, s'enferma dans le château, et, fidèle au duc Robert, il y attendit l'armée du roi qui le bloqua et y fit construire un fort; mais le duc de Normandie étant venu au secours du comte, le roi lui livra, le 27 septembre 1106, *in campo famelico*, une grande bataille que le duc perdit, et où il fut fait prisonnier avec le comte de Mortain et 10,000 hommes d'infanterie. Le château de Tinchebray fut rasé.

Ces deux illustres guerriers étaient dignes d'un meilleur sort; mais ayant été trahis par les comtes du Mans, d'Evreux, de Meulan, de Conches, de Monfort et autres qui prirent le parti de l'Anglais, le duc Robert fut accablé et le pays envahi. Bayeux fut pris et saccagé, Falaise ne put être emporté; mais les Canais livrèrent leur ville. Après avoir chassé Enguerrand qui y commandait la troupe normande qui

tenait le château. Quatre des principaux bourgeois reçurent pour récompense une terre en Angleterre, nommée Alington. Mais on la nomma la terre des Traditeurs, nom qu'elle retint toujours, depuis même qu'ils ne la possédèrent plus. Ils n'en jouirent pas long-temps, car " l'historien contemporain, qui écaivait ceci, dit que de son temps, ils n'en jouissaient déjà plus. (1) ,,

Je scais que quelques historiens ont cherché à diminuer l'odieux de la trahison des vassaux du duc Robert, sous prétexte de son mauvais gouvernement; mais outre que rien ne peut justifier la révolte contre son souverain, le roi d'Angleterre qu'ils favorisèrent dans son injuste prétention, ne gouvernait pas mieux son royaume, où il se rendit odieux à tout le monde par la persécution qu'il exerça contre Saint-Anselme, archevêque de Cantorberi, et par ses exactions insupportables sur les peuples à qui on saisissait les meubles et à qui on enlevait jusqu'aux portes de leurs maisons pour leur faire donner de l'argent.

Dans cette extrémité, 200 prêtres en habits sacerdotaux se présentèrent devant lui; mais quelque supplication qu'ils lui fissent, ils ne purent le toucher. Ce n'était

(1) Trigan, hist. Eccl. de Norm. t 2, p. 467.

guères la peine de livrer le duc Robert, leur prince légitime, pour se ranger sous la domination d'un prince aussi avare et aussi cruel qu'était Henri.

C'est ainsi que la Normandie passa sous la domination des Anglais. Mais les Bocains et le brave Guillaume de Mortain eurent la gloire de défendre leur souverain et leur patrie jusqu'à la dernière extrémité.

L'illustre famille des Matignons comtes de Torigni, a produit plusieurs célèbres généraux. Jacques II de Matignon se signala aux journées de Jarnac et de Moncontour. Il fit des prodiges de valeur à la bataille de St-Denis en 1567, où, avec 2000 hommes qu'il avait sous ses ordres, il anulla 5000 hommes que Dandelot commandait, en les tenant en échec. Aussi humain que brave, il sauva à Alençon et à St-Lo les Protestans du massacre de la St-Barthelemi. En 1574, il enleva Falaise aux Huguenots ainsi qu'Argentan; il les chassa de St-Lo, dont ils prétendaient faire leur place d'armes et les chassa de tout le Bocage. Il fut maréchal de France en 1578, et depuis il vainquit le prince de Condé en Picardie où il prit la Fère, pacifia cette province et contint les Huguenots. Victorieux à Courtras, il poursuivit le roi de Navarre jusqu'aux portes de Nérac, fit rentrer dans le devoir les Bourdelois,

révoltés en 1587, et s'empara du Château-Trompette.

Odet de Matignon comte de Torigni, commandait l'avant-garde contre l'armée des Ligueurs, conduits par le comte de Brissac, et contre les révoltés, nommés *Gauthiers*, qu'il défit au nombre de plus de douze cents à Vimoutier et à Bernai; il fit paraître son grand courage à la bataille d'Ivri, et sauva la vie à Henri IV auprès d'Yvetot; &c., &c.

Charles de Matignon, comte de Gacé, seigneur d'un grand courage, commandait la brigade du roi à la bataille de Senef. Il mourut des blessures qu'il y reçut, le 5 août 1674.

Raoul de Vassi, connétable de la gendarmerie de Normandie, prit Falaise de vive force ainsi que le château, en présence du duc Guillaume le bâtard, en 1037.

M. de la Forêt-Auvray, seigneur de Vassi, aida puissamment au roi de France à prendre Falaise, après onze jours de siége, en 1449.

Gabriel-Henri, de Vassi-Brécé, combattit vaillamment à la bataille de Leuse, à la tête de sa brigade en 1691, le 9 septembre, où il perdit la vie. Il fit preuve de 64 quartiers de noblesse lorsqu'il fut reçu chevalier de l'Ordre de St-Lazarre.

Le Bocage s'honore encore d'avoir donné naissance à Gaston-Jean-Baptiste de Renti, qui naquit au château du Beny en 1611. Il fut très-considéré de Louis XIII. Il se signala dans ses armées et se fit estimer des plus grands capitaines, entr'autres du duc de Weimar. Dans la guerre de Lorraine, il eut le commandement d'une compagnie de cavalerie de cent-vingt maîtres, dont la plupart étaient de grande naissance. Il était lui-même d'une famille très-noble et des plus illustres des Pays-Bas. Il sut allier la valeur à la piété la plus solide. Il mourut l'an 1638, aussi fidèle à son Dieu qu'à son roi; ses éminentes vertus lui méritèrent l'honneur d'être inscrit au catalogue des saints, preuve que la Religion n'est point incompatible avec les vertus guerrières.

Je sortirais des bornes que je me suis prescrites, si je voulais rapporter ici la foule des braves que le Bocage a produits; je pourrais citer un sieur de Tracy, qui, en 1073, fit rentrer la ville du Mans révoltée sous l'obéissance du roi. Un seigneur de Sourdeval, qui contribua beaucoup à arracher des mains des Huguenots la ville et le château de Vire, le 4 septembre 1562, où il accompagna le duc d'Etampes qui leur livra un combat très-sanglant où ils furent entièrement défaits. Un chevalier d'Enferney, surnommé *le Chevalier-d'Enfer*, à cause de sa valeur. Un baron de Rouvrou,

qui partagea la gloire et les dangers du duc de Guise dans son incomparable expédition de Naples en 1647. Un baron de Coulonces, qui, en 1422 et 1423, servit beaucoup au combat de la Gravelle et à faire lever le siége du Mont-Saint-Michel. Un seigneur de Neuville, jeune homme plein de courage, qui défendit deux fois la ville et le château de Vire contre le trop fameux Mongommery en 1562 et 1563. Enfin, un terrible comte de Montgommery, qui fut pendant si long-temps le fleau du Bocage; et une infinité d'autres dont le détail me conduirait trop loin.

Jusqu'ici je n'ai cité que des héros et des faits anciens. L'histoire moderne m'en fournirait d'aussi éclatans et de plus nombreux; mais il me suffira d'en rapporter un trait, pour prouver que les Bocains d'aujourd'hui ne sont pas moins vaillans que leurs ancêtres. C'est du siége de Granville que je veux parler.

Cette ville ayant été assiégée par les Vendéens révoltés au nombre de plus de 50,000 hommes, en 1793, avec une artillerie formidable, ils ne purent jamais l'emporter, quoiqu'ils lui donnassent plusieurs assauts, pendant plusieurs jours de suite, et qu'elle n'eût qu'une faible garnison, et aucune fortification du côté de la terre qu'une simple muraille. Mais les braves Granvillais étaient là. Ils se défendirent avec une intrepidité héroïque.

La manière dont les anciens Bocains livraient combat à leurs ennemis serait sans doute très-curieuse et intéressante à savoir. Mais l'histoire ne nous en apprend rien non plus que des armes offensives et défensives dont ils se servaient. Il est à croire qu'ils suivaient la même tactique que les autres guerriers Celtiques, (1) dont la coutume était de combattre avec un pareil nombre de cavaliers et de piétons, entremêlés de telle sorte que chaque fantassin suivait son cavalier dans toutes ses évolutions, même les plus rapides, car ils étaient extrêmement légers à la course. Les cavaliers étaient aussi très-lestes à monter et à descendre de cheval. Ils combattaient également à pied et à cheval, selon le besoin, et leurs chevaux étaient si bien faits à cette manœuvre qu'ils ne bougeaient de la place jusqu'à ce que le cavalier revint. Leurs armes étaient des lances ou de longues épées, qui ne coupaient que d'un côté et qui n'avaient pas de pointe. Ils se servaient aussi de diverses sortes de charriots armés de longues pointes de fer recourbées, de crocs et de faux tranchantes. Les guerriers les conduisaient avec une vitesse et une dextérité surprenante. Ils se précipitaient avec ces terribles machines au milieu des bataillons ennemis, les dé-

(1) César liv. 4, chap. 2. Tacite traduc. fran. Dablancourt.

chiraient et les mettaient en déroute en un moment. On n'avait d'autre moyen de s'en défendre qu'en creusant de larges tranchées pour les faire s'y précipiter, ou de tuer leurs chevaux.

Pour jeter la terreur dans l'ame de leurs ennemis, ils peignaient leurs cheveux en rouge et les portaient crêpés sur le haut de leur tête avec de larges moustaches, ce qui, selon un ancien, les faisait ressembler à des satyres effroyables. Ils étaient très-agiles, car outre la chasse, où ils étaient presque toujours, ils marchaient presque entièrement nuds ; quelques-uns portaient seulement de petites cuirasses de peaux de mouton ; mais d'autres, comme les habitans du Cotentin, se peignaient le corps en diverses couleurs; d'où on peut juger qu'ils étaient presque sans vêtemens, et toujours prêts à passer les rivières à la nage. Les anciens Bocains se servaient aussi du bâton à deux bouts qu'ils faisaient tourner avec une vitesse surprenante. L'usage de se servir de cette arme, qui était très-dangereuse, pouvait leur être venu des Bretons dont ils étaient voisins, et quelquefois sujets. On connaît le courage du fameux *Folissoit*, (1) qui, à la bataille de Vire en 1450, se défendit si vaillamment avec cette arme, à la porte de cette ville, et qui ne put être

(1) On peut consulter les mémoires de M. Lefèvre et le mercure de France, nov. 1807.

vaincu qu'après qu'Olivier de Clisson le lui eût brisé dans les mains d'un coup de hache, avec une adresse qui tenait du prodige et un péril extrême de sa vie.

Je n'entrerai pas dans un plus long détail. En voilà assez pour remplir mon sujet qui est de faire connaitre l'industrie des Bocains dans l'art militaire, je passe maintenant à la navigation.

Cette carrière ne sera pas à beaucoup près, si brillante que celle que je viens de parcourir, n'ayant que peu de traits remarquables à citer de la part des Bocains dans cet art. Ce n'est pas, sans doute, qu'un grand nombre de marins de ce pays ne se soient distingués dans plusieurs occasions : mais le détail de ces faits n'est point parvenu à ma connaissance. D'ailleurs la navigation du Bocage se réduit à peu de chose, ce pays n'ayant que le seul port de Granville, qui n'est pas ancien, puisque cette ville n'a été bâtie qu'au quatorzième siècle.

Elle fut fondée par un seigneur Anglais, à qui cette place appartenait. Le roi d'Angleterre l'acheta ; et voyant qu'elle était de défense par l'importance de sa position, il la fit fortifier.

Ainsi la navigation se réduit presqu'à rien au Bocage, quoiqu'il soit à demi entouré par la mer, et qu'il soit traversé par

plusieurs grandes rivières, dont quelqu'unes pourraient devenir navigables.

Mais je me bornerai à faire voir la possibilité de rendre la rivière de Vire (1) maritime, jusqu'à la ville de ce nom, comme étant la plus considérable, la plus au centre du Bocage ; et les grands avantages que ce pays en retirerait.

La rivière de Vire, ainsi que les autres principales du Bocage, prend sa source au pied de la butte ou montagne de Brimbal. Son cours est d'environ dix-huit lieues. Elle passe à Vire, Etouvy, Campeaux, Pont-Farcy, à peu de distance de Thorigny. Elle arrose Saint-Lo, le Pont-Hébert, et se jette dans la mer de la Manche, à Isigny, auprès de Carentan où elle forme un golfe considérable qui sépare le Bessin et le Bocage du Cotentin.

Cette rivière qui est forte, peut être rendue navigable jusqu'à Vire. Deux seuls obstacles s'y opposent. Les cascades qui sont très-rares, et les moulins. Le premier est facile à lever, au moyen de quelques petites écluses placées au-dessous des endroits où le cours de l'eau est trop rapide;

(1) Ce projet n'est pas si difficile que beaucoup d'autres qui sont en pleine exécution dans plusieurs départemens.

le second est plus considérable à cause des moulins qu'il faudrait payer aux propriétaires. Quant à leur suppression, elle porterait peu de dommage, à cause du grand nombre d'autres qui s'y trouvent de toutes parts. D'ailleurs rien n'empêcherait d'établir des moulins à vent. Il serait même à desirer qu'il y en eût quelques-uns de construits, ils seraient très-utiles dans les tems de sécheresse où on est obligé d'aller quelquefois fort loin pour faire moudre les blés. Mais si on voulait les conserver, cela n'est pas absolument impossible. Comme il faudrait nécessairement qu'il y eût un chemin de hallage de chaque côte de la rivière, il serait à propos qu'il fût soutenu par un talus de gazon qui s'éleverait en glacis du fond de la rivière, jusqu'au niveau du chemin. Il servirait également à contenir et resserer les eaux. Arrivé au-dessus de chaque moulin, il serait facile d'ouvrir une baie qui se fermerait avec des palles ou une espèce de petit batardeau qui s'ouvrirait au passage des bateaux qui passeraient périodiquement à jour fixe; mais il serait plus simple de les supprimer et de donner à la navigation toute la liberté possible. La dépense une fois faite, ce serait pour toujours.

Dans les endroits où le courant est trop rapide, il conviendrait de creuser un peu et de construire des écluses au-dessous,

afin de faire régorger les eaux. On pourrait adopter l'usage de celles qu'on voit en Flandres et Hollande qui sont fort simples et peu dispendieuses, soit dans leur établissement ou dans leur entretien. Deux murailles en pierre de taille, s'élèvent du fond de l'eau jusqu'à la hauteur du chemin du hallage, les deux talus viennent y aboutir. Entre ces deux pilliers qui sont assez rapprochés l'un de l'autre pour ne laisser que l'espace nécessaire au passage des bateaux, est une espèce de forte barrière ou grille de bois qui ouvre sur des gonds, au moyen d'un moulinet établi à un des côtés du pont-tournant qui est auprès de chaque écluse. Il y a une maison et un garde qui a soin de l'ouvrir et de la fermer selon qu'il est nécessaire. Cette opération est aussi simple que facile. La grille ou barrière se ferme d'autant plus aisément, qu'il suffit de la laisser aller au gré du courant qui la ferme seul. Quant au vide qui se trouve entre chaque barreau, on le remplit avec une quantité suffisante de petites palles qu'on place dans des coulisses pratiquées exprès. On les glisse les unes sur les autres, par le moyen d'un manche qui est à chacune; ainsi on fait refluer les eaux aussi loin qu'il est nécessaire pour le passage des bateaux au-dessus des courants de cascades qui, étant comblées par l'affluence des eaux, ne sont

plus sensibles. Tous les bateaux passent à la file. Arrivés auprès de l'écluse qui est pleine, le concierge ou éclusier, commence par retirer les palles qui, laissant écouler les eaux peu-à-peu, baissent insensiblement, ainsi que les bateaux, alors on ouvre la grille ou barrière et les barques passent les unes après les autres et voyagent sur les mêmes eaux qui viennent de s'écouler qui se trouvent arrêtees par l'écluse qui est au-dessous, plus ou moins loin, selon qu'il est utile. Tous les bateaux doivent être plats et de la même largeur, qui n'est pas de plus de trois mètres et demi, à cause du passage des écluses où ils ne pourraient passer, s'ils étaient plus larges, et de la rencontre des autres barques qui montent ou descendent en sens contraire. Quant à la longeur, elle peut être arbitraire. Il y en a qui ont jusqu'à douze ou quatorze mètres; il n'y a qu'une seule personne pour la conduite dans le bateau, les autres sont occupés au hallage. On y voit même des femmes attelées avec des cordes et des courroyes de cuir; mais il serait meilleur de se servir de chevaux ou de bœufs.

Si ce projet était jamais exécuté, on pourrait ouvrir un canal au travers de l'herbage de Neuville, qui commencerait au-dessous du moulin, et viendrait aboutir à la grande route, au petit pont qui

se trouve à l'extrémité de la rue du Calvados, où les bateaux viendraient débarquer Les eaux des ruisseaux de Chauli eu et du Noe-Davy, serviraient à remplir le canal, et en cas d'insuffisance, on y ferait réfluer les eaux de la rivière, au moyen d'une écluse placée au confluent. La lande de Martilly, déviendrait un terrain précieux, aussi vaste que commode, soit pour l'établissement d'un chantier pour la construction des barqnes et bateaux ou pour le dépôt des bois, denrées et marchandises de toutes espèces.

Le Bocage en général, et la ville de Vire en particulier, retireraient de très-grands avantages de cette navigation. Ce pays exporterait par cette voye les beaux arbres des vals de Sée et de Sellune; les planches, les sabots, le charbon et tous les bois à merrain et à chauffage, si rares dans les plaines de Caen et du Bessin. La dinanderie, et tous les ouvrages en cuivre et en airain de la fabrique de Villedieu, la quincaillerie, le clou, le fer en barres, les meubles et ustensiles en fonte du val de Grenne, la poterie de Ger, les toiles de Barenton, les cuirs de Condé, les eaux-de-vie de Cléci, les châteignes et tous les fruits, trouveraient un débouché facile; enfin, les draps et le papier des immenses manufactures des vaux

de Vire et de Sée s'exporteraient avec autant de facilité que d'économie.

Les bateaux, à leur retour, reviendraient chargés de pierres à chaux, de poudres végétatives, de charrée, de varech, de plise et autres engrais et plantes marines, propres à fertiliser la terre ; et comme la ville de Vire deviendrait l'entrepôt du commerce de tout le Bocage, il y débarquerait des laines, des cotons, des lins de Flandres, des vins, des huiles, du poisson sec, des tabacs, des indigots, du savon de Marseille, des bois de teinture, du chiffon, de la faïence, de la verrerie, et généralement toutes les matières et drogues nécessaires aux manufactures du pays.

Duquesne, (1) fameux marin d'auprès de St-Lo, s'est distingué dans la navigation. Accompagné du duc de Vivone, il battit les flottes d'Espagne et de Hollande réunies devant Palerme, brûla douze vaisseaux et sept galères, leur fit perdre 5000 hommes et 700 pièces de canon. Les villes de Messine et de Catane se rendirent avec une grande partie de la Sicile, en 1676.

---

(1) Hist. universelle, tome II, page 323.

CHAPITRE XVII.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans les Sciences et Belles-Lettres.

Les Bocains ne se sont pas moins rendus célèbres dans les sciences et les lettres que dans les arts.

Ce pays a produit des savans presqu'en tous genres, qui ont laissé des ouvrages immortels, qui transmettront leurs connaissances avec leurs noms à la postérité. Quelques-uns ont eu l'honneur de professer en présence de nos rois; plusieurs ont mérité d'être associés aux plus fameuses académies de l'Europe.

Comme il faudrait un volume entier pour rapporter seulement l'intitulé de tous les ouvrages composés par des Bocains, je me contenterai de donner ici le titre des principaux pour faire connaître leur industrie, dans les diverses parties des connaissances humaines. (1)

(1) On connaît combien les sciences et les belles-lettres sont en honneur dans un pays, par la considération dont y jouissent ceux qui les cultivent. Labr. tome II, chap. 12.

Jean, évêque d'Avranches, qui vivait dans l'onzième siècle, composa le livre *des offices*, qui est un des plus beaux monumens de l'antiquité ecclésiastique de ce pays.

Gabriel Boivin, de Vire, cordelier, donna au public une *Somme de Théologie*, en 1664, et un *Cours de Philosophie*.

Le fameux *Dictionnaire* de Pontas, de Saint-Hilaire-du-Harcouet, est aussi généralement connu qu'il est estimé.

Etienne le Torquetil, de Beaulieu près Vire, publia un livre intitulé : *De la difformité de l'Eglise prétendue Réformée*.

Pierre Leroussel de la Coquerie, de Vire, oratorien, a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres un *Dictionnaire apostolique*.

Jean Durand, de Vire, a composé *Le véritable caractère des Saints, pour servir aux prédicateurs qui veulent faire leurs éloges*.

Michel Mauduit oratorien, de Vire, s'est rendu recommandable par l'*Analyse du Nouveau-Testament* et par son *Traité de la Religion Chrétienne*.

Le fameux père Letellier jésuite, de Vire, de l'académie des sciences, et confesseur du roi Louis XIV, a donné au public plusieurs écrits célèbres dont voici les titres, selon le père Oudin de la même société, et tels qu'ils se trouvent imprimés parmi

les éloges de MM. de l'académie des belles-lettres in-8°. 2 *Réponses aux principales raisons de la nouvelle défense du Nouveau-Testament de Mons*, à Rouen 1672, in-8°. *Avis important et nécessaire aux personnes qui lisent les traductions françaises des saintes Ecritures, et particulièrement celles du Nouveau-Testament*, imprimé à Mons, Lion 1675 in-8°. *Observations sur les nouvelles défenses de la nouvelle version française du Nouveau-Testament*, imprimé à Mons, Rouen 1684 in-8°. *Défenses des nouveaux Chrétiens et Missionnaires de la Chine et du Japon, contre deux écrits intitulés: Morale-Pratique des Jésuites et l'esprit de M. Arnaud.* Paris 1687. La même, 2e. édition in-12 avec une addition sur la *Prophétie de sainte Hildegarde*, à Paris 1688, in-12. Lettre à M. l'abbé Brisacier *Sur la révocation qu'il avait faite de son approbation donnée au livre des defenses des nouveaux Chrétiens*, à Paris 1699 in-12. *Réflexions sur le libelle intitulé: Véritable sentiment des jésuites touchant le péché philosophique*, in-12 1691. *L'erreur du péché philosophique combattue par les jésuites*, à Liége 1691 in-12. *Avis à M. Arnaud sur sa quatrième dénonciation et sur la nouvelle censure de ses erreurs, qui viennent encore d'être condamnées*, Rouen 1691 in-12. *Lettre pour servir de réponse aux remarques sur la lettre du père Vaudripont jésuite*, 1693,

in-12. *Recueil historique des bulles, brefs, constitutions, décrets et autres actes concernant les erreurs des deux derniers siècles tant dans les matières de la Religion que dans les mœurs, depuis le saint concile de Trente,* in-8°., imprimé à Mons et à Rouen en 1697 et 1710. Ce recueil a été supprimé par ordre du ministère public. *Défense du mandement de Monseigneur l'évêque d'Arras*, du 30 décembre 1677, à Cologne, Paris 1698. Le père Quesnel, hérétique dans ses *Réflexions sur le Nouveau-Testament* 1702 in-12. *Diverses homélies au pape Clément XI, traduites en français* et imprimées en plusieurs volumes, dont le premier parut en 1697 et le deuxième en 1703.

Le père Letellier ayant été choisi pour continuer les dogmes du père Peteau, s'attacha au *Traité de la pénitence* qui est achevé, mais non imprimé. Je ne me permettrai aucunes réflexions sur tous ses ouvrages qui, pour la plupart, furent très-célèbres dans leur temps, ainsi que leur fameux et infatigable auteur.

L'immense ouvrage de la *Bibliothèque des Pères*, est de Marguerin de la Bigne, de Monchamps près Vire, prêtre, docteur et doyen de Sorbonne. Il fut un des plus savans hommes de son siècle. Il fit imprimer sa *Bibliothèque* en huit volume in-folio. En 1579, il y en ajouta un neuvième sous le titre d'*Appendix*.

Depuis, on l'a souvent réimprimé à Paris. La deuxième édition fut faite en 1589, en neuf volumes in-folio. Ce grand ouvrage a été continué et augmenté par plusieurs savans, entre lesquels sont Melchior Hittorpius, Henri Canisius, le père Fronton, Morel, le père François Combesis; mais Marguerin est celui qui y a travaillé avec le plus de succès, il y rapporte les ouvrages de plus de deux cents auteurs.

Jean Gosselin, de Vire, bibliothécaire des rois Charles IX et de Henri III, dans le seizième siècle, était savant mathématicien. Il fit imprimer l'histoire des *Constellations des éphémérides pour cent ans* et une *Table pour la réformation de l'année* 1582. Il traduisit en français *le Calendrier grégorien perpétuel.* Il a aussi écrit sur la *Musique ancienne et moderne.*

Guillaume Gosselin de Vire, très-habile mathématicien, donna au public une *Arithmétique* et un *Traité des nombres et des mesures.*

Jean-Baptiste Duhamel, de Vire, fut le premier secrétaire de l'académie des sciences, dont il écrivit l'histoire. Il a publié un grand nombre d'ouvrages qui ont rendu son nom célèbre, et lui ont acquis la réputation d'être un des plus savans hommes de son temps. Le nombre de ses écrits en est un illustre témoignage, en

voici les titres : *Astronomica physica*, 1659. *De Meteoris et Fossillibus* en 1659. *De Consensu veteris et novæ Philosophiæ*, 1663. *Reginæ Christianissimæ Jura inductatum Brabantiæ*, *etc.* C'est une traduction du latin en français, en 1667. *Dissertation contre les privilèges de Saint-Germain-des-Prés*, en 1668. *De corporum affectionibus*, en 1670. *De Mente Humanâ*, en 1673. *De corpore animato* 1673. *Philosophia vestus et nova*, en 1678. *Theologia speculatrix et practica*, *juxtà Sanctorum Patrum dignatu pertractata*, 1691. *Theologia clericorum Seminarii accommodata sommarium*, en 1694. *Institutiones Bibliæ seu Scripturæ sacræ Prolegomena*, en 1698. *Regiæ scientiarum Academiæ historiæ*, 1698. *In psalmos Commentarium*, 1701, *In libros Salomonis et Ecclesiasticum annotationes*, 1703. *Biblia sacra vulgata editionis et versiculis distincta*, *una cum electis et optimis quibusque interpretibus prologomenis novis tabulis chronologeis historicis et geographicis illustrata*, 1706.

Les *Expériences de Physique*, en deux volumes in-12, sont de Pierre Polinière, de Coulonces, près Vire. Il fut le premier demonstrateur de la Physique expérimentale, en l'université de Paris. (1) Il eut l'honneur d'en faire un cours de-

(1) Hist. des phil. mod. par M. Saverien.

vant le roi. Elles furent imprimées en 1709, et réimprimées, pour la quatrième fois, avec une augmentation, en 1734. Mais rien ne lui fit plus d'honneur que l'invention des baromètres lumineux.

Le parfait Géographe, ou l'art d'apprendre facilement la géographie et l'histoire, imprimé en 1687. Ce livre est de Renaud Lecoq, de Vire. Il augmenta cet ouvrage et en donna une nouvelle édition, qu'il dédia à Monseigneur le chancelier en 1695.

Un autre ouvrage plus célèbre en son temps, est la *Quadrature définie du cercle*, dont la consultation fut imprimée et envoyée par le fameux Roberger de Vausenville, de Vire, aux plus célèbres et savans hommes de son temps, pour les inviter à la censure de cet ouvrage, entre autres à MM. Dalembert, Delalande, Mauduit, Anthelmi, Delatourette; en Italie, les RR. PP. Lesueur et Jaquier, de Rome; le père Frisi, barnabite à Milan; en Espagne, dom George-Juan, directeur du collége des nobles; en Portugal, le père Lechevalier, de l'oratoire, et dom Juan Lebaron, &c. Cet ouvrage fut approuvé. Depuis long-temps, cette découverte faisait le sujet de la recherche d'un grand nombre de savans. L'ouvrage de M. de Vausenville (1) reçut l'approbation de M. Pingré

(1) Voy. journal de Verdun, nov. 1774.

dans un rapport fait en faveur de cet ouvrage à l'académie royale, qui fut imprimé avec approbation, à Paris chez Dhoury, rue de la Vieille Boucherie, malgré la jalousie de quelques académiciens. Le travail et l'heureuse réussite du sieur le Roberger était cependant l'objet qui avait le plus exercé le genre humain. On y trouvait entre les anciens : *Hypocrate*, *Anaxagore*, *Antiphon*, *Apollonius*, *Archimède*, &c. Parmi les modernes : *Vietti*, *Descartes*, *Adrianus Romanus*, *Ludolphe* de Cologne, *Snellius*, *Gregoris*, *Vallis*, *Neuwton*, *Gregoire de Saint-Vincent*, *Lagni*, *Sharp*, *Machin*, *Simpson*, *Metius*, *Bernouilly*, &c. tous génies du premier ordre, qui, malgré la supériorité de leur esprit et de leurs talens, n'ont pu vaincre la résistance du cercle. Cet ouvrage fut encore approuvé par M. Dalembert de l'académie française, par sa lettre du 5 janvier 1771.

Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, a écrit une *Histoire de Normandie*.

L'Histoire de Bretagne a été composée par Antoine Paul Legallois, bénédictin de la congrégation de St-Maur.

L'Histoire de l'académie des sciences a été faite par Jean-Baptiste Duhamel, jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Mr. Huet, évêque d'Avranches, a écrit

l'Histoire du commerce et de la navigation des anciens, &c.

Le fameux Guillaume Postel, de Barenton près Mortain, devint si savant qu'il remplit l'Univers de sa réputation. Il fut professeur royal en l'université de Paris, où il fit admirer la vivacité de son esprit, son éloquence et sa mémoire presque miraculeuse. On eût dit qu'il eût reçu du ciel le don des langues. Il parlait l'hébreu, le syriaque, le chaldéen et toutes les autres langues soit d'orient ou d'occident lui étaient aussi familières que sa langue naturelle. Enfin on peut dire en un mot qu'il savait toutes les langues mortes, un grand nombre de vivantes; il voulut parier devant le roi Charles IX qu'il voyagerait dans les quatre parties du monde sans truchement. Il fut les délices de François Ier. La reine de Navarre le combla d'honneur. A Rome, il fut l'admiration du sacré collége et de toute cette capitale du monde chrétien. Les Espagnols lui élevèrent des statues dans quelques-unes de leurs universités; et presque toutes leurs académies conservent encore son portrait. En Allemagne, en Angleterre, en Suède et même en Turquie, il fut considéré des princes et des peuples comme le plus beau génie de son siècle. Il est vrai que sur la fin de sa vie, son grand savoir brouilla une partie de ses idées, qu'il donna dans les *Ré-*

veries du Rabbinisme et de *l'astrologie*. Mais après avoir beaucoup voyagé, il revint à des pensées plus saines, en sorte qu'on remarqua que ses cheveux, qui étaient tous blancs, devinrent noirs, ce qui fit observer que son esprit était en quelque sorte rajeuni. Il mourut âgé de 100 ans.

Ses écrits, qui sont en assez grand nombre, attestent l'étendue de ses connaissances.

Antoine-Adolphe Lechevalier, de Monchamps près Vire, fit imprimer en 1572, une *Grammaire Hébraïque*. Il avait étudié cette langue sous Vatable. Comme il était calviniste, il fut obligé de se refugier dans l'île de Grénésey où il mourut la même année, agé de soixante-cinq ans.

Le livre intitulé : *Esprit de la coutume de Normandie*, est l'ouvrage de Bertrand-Hubin Palière, de Vire, qui mourut en 1675.

François-Perrard Castel de Vire, avocat au grand-conseil, a fait imprimer deux volumes de *Questions notables sur les matières béneficiales, les définitions du droit canon, les règles de la chancellerie romaine, l'usage de la cour de Rome, pour l'expédition des bulles et autres provisions pour l'expédition des bénéfices de France.*

L'explication de la coutume de Normandie, imprimée en deux volumes in-folio, est

est de Jean-Baptiste Flaust, de Vire, syndic des avocats au parlement de Rouen, Il mourut à St-Sever, près Vire.

Duboscq de la Roberdière, fit imprimer plusieurs ouvrages sur la *médecine*. *Un sur les maladies vénériennes* et un autre sur la *Scarlatine angineuse*, fièvre qui régna à Vire.

Le Bocage a également produit plusieurs poëtes célebres. Olivier Basselin, de Vire, est un des plus anciens, celui qui a joui de la plus grande réputation. Comme il vivait au quinzième siècle, où la poësie Française était encore au berceau, Olivier a le mérite de l'invention. Il a créé son genre. C'est lui qui est l'inventeur des *Vaudevilles*, nom que ces charmantes poësies retinrent du lieu d'habitation de cet illustre poëte, trop peu connu (1) et trop négligé. Comme il était foulon et qu'il demeurait dans les Vaux, sous la ville de Vire, où il chantait ses vers, en étendant ses draps le long du vallon qui cotoye la rivière de Vire, ces chansons furent nommées *Vaux-de-Vire*. Depuis elles se répandirent en divers endroits, et comme le peuple les répétait le long des rues, elles prirent depuis, par corruption, le nom de *Vaudevilles*, qu'elles ont retenu, ainsi que beaucoup d'autres, qui depuis ont été faites à l'imitation de celles d'Olivier Basselin.

(1) Voy. l'anthol. franç.

Ces poësies furent depuis corrigées, quant au style, et mises en meilleur ordre par Jean Lehoux, avocat à Vire, où la poësie était si peu en vogue, qu'il fut, dit-on, excommunié pour ce sujet, et obligé d'aller à Rome, pour obtenir l'absolution, d'où il fut surnommé le romain.

Ces chansons n'ont point été publiées. Nous les devons au zèle de quelques amateurs qui nous en ont conservé une partie dont quelques antiquaires possèdent encore quelques recueils. Je donnerai plus bas quelques-uns de ses vaudevilles. On peut comparer Olivier à Marot et St Gelais.

Les œuvres d'Horace et de Virgile ont été traduites *en vers français* en 1580, par les sieurs Robert et Antoine Lechevalier de Monchamps, près Vire. Cette traduction, qui est la première qui ait été faite de ces ouvrages, en français, est à peine intelligible à présent. Leurs autres poësies ont été recueillies et imprimées à Caen en 1591, in-12. Elles consistent 1°. en une *Elégie sur la mort de Henri de Valois, roi de France*, 2°. une *Ode à la France sur l'avénement au trône de Henri IV.* Quatre-vingt-sept *Sonnets sur la foi*; des *Prières chrétiennes*, recueillies par André Lechevalier, avec plusieurs *Sonnets sur la mort de ces deux célèbres Poëtes.*

Thomas Sonnet de Courval de Vire, a

fait imprimer des *Satyres en prose et en vers contre les médecins empiriques et charlatans*, et quelqu'autres *Satyres* qu'il dédia à la *reine mère*, en 1620.

Les lamentations de Jérémie, en vers français, ont été données au public, ainsi que quelques autres ouvrages, par François Boivin de la Blanquaire, de Vire.

Asselin de Vire, ancien proviseur du collège d'Harcourt, a composé le *Poëme de la Religion*, avec un *Discours pour disposer les Déïstes à l'examen de la vérité et des réflexions pour ceux qui ne connaissent et ne goûtent pas encore la vérité de la Religion*. Une ode sur la *Foi*, une autre sur *le mépris de la fortune*, et une troisième sur *la paix du cœur*, sur *la vérité et sur l'état de l'homme*, une *Epitre à un ami attendu à la campagne*; de plus une *Ode sur un sujet donné par l'Académie française*, en 1709: *que le roi, au milieu des armes, fait toujours fleurir les lettres et les arts, par la protection qu'il ne cesse de leur accorder*. Il composa encore une *Idylle*, intitulée: *La mort de Palémon*, *dont les acteurs étaient Tyrcis et Lycidas*, et une autre sur la *mort d'un ami*, sous les noms de *Damon et Lysandre*. Asselin était docteur de Sorbonne. Il mourut vers 1770.

Le Poëme intitulé: *Les Plantes*, est de M. Castel, de Vire, ainsi qu'un autre

sous le nom de *La Forêt de Fontainebleau*. Ces deux Poëmes sont éstimés. Le fameux journal des Débats en parle avec éloge.

Le Génie de l'homme, *poëme*, a été composé par le sieur Lioult de Chenedollé (1) ainsi que l'Ode intitulée *Michel-Ange*, pièce qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux Floraux, à Toulouse en 1808, et a mérité à son auteur une amaranthe d'or qui lui a été décernée par cette illustre Académie.

Le petit Poëme de la *Fête-Dieu dans un Village* est du sieur Lanon de la Renaudière (2)

Le sieur Leberriais (3) de Brécé, près Avranches, est auteur du *Nouveau la Quintinie* et de quelqu'autres *Traités*, particulièrement sur les poiriers et pommiers à cidre et autres arbres fruitiers. Cet estimable auteur est mort l'année dernière.

M. Lemonnier de Saint-Sever, a publié

---

(1) Voy. le journal de l'arrondissement de Vire, année 1808.

(2) Voy. le nouv. mercure 1808, et le journal des curés, juin 1809.

(3) Voy. le rapport général de la société d'agriculture et de com. de Caen, par Aimé Lair, en 1805.

plusieurs ouvrages, entr'autres un volume in-folio, intitulé : *Observations de la lune, du soleil et des étoiles fixes, pour servir à la Physique céleste et aux usages de la navigation, où l'on voit le mouvement de la lune en ascension droite, déterminé, indépendamment de la paralaxe, et les nouvelles recherches pour constater l'inclinaison de l'orbite lunaire, au plan de l'écliptique.* Cet ouvrage fit un honneur infini à M. Lemonnier. Il était membre et astronome ordinaire de l'Académie royale des sciences et fut un savant du premier ordre.

Julien Pouchard, né auprès de Domfront, en 1656, associé à l'académie des inscriptions et belles-lettres, professeur royal en langue grecque, eut la direction du journal des savans. Il a laissé une *Histoire universelle, manuscrite, depuis la création du monde, jusqu'au règne de Cléopatre.* Il mourut le 12 décembre 1705.

Roussel, docteur médecin, né à Saint-Bomer, près Domfront, professeur de chymie et de physique expérimentale à Caen, a publié plusieurs ouvrages, dont voici les titres: 1°. *Dissertatio de Herpetum variis speciebus causis*, 1773. 2°. *Reflexion sur la nutrition des corps organiques* 1776. 3°. *Tableau des maladies épidémiques qui ont régné en France, depuis plusieurs siècles*, 1776. 4°. *Dissertation sur la na-*

ture du gaz inflammable, 1778. 5°. *Observation sur l'épidémie d'Amfreville*, 1779. 6°. *Observation sur la dyssenterie*, 1779. 7°, *Dissertation sur le scorbut*, ouvrage couronné par l'académie royale de médecine de Paris, en 1781. 8°. *Recherches sur la petite vérole*, 1781. 9°. *Tableau des Plantes usuelles*, 1792. 10°. *Flore du Calvados.* 11°. *Elémens de chymie et de physique expérimentale.* 12°. *Observation sur la nature de l'atrabile*, en 1800.

Dom Tassin, bénédictin, né à Labasoche, le 19 novembre 1697, a laissé divers ouvrages très-savans. 1°. *Dissertation d'Hymnologie.* 2°. *Notice des manuscrits de la Bibliothèque de l'eglise de Rouen*, par l'abbé Saas, revue et corrigée en 1747. 3°. *Le Traité de la nouvelle diplomatique*, en 6 volumes in-4°. Cet ouvrage fit un honneur infini à son auteur. 4°. *l'Histoire littéraire de la congrégation de St-Maur*, en 1770. Dom Tassin mourut à Paris, le dix septembre 1777. Il a encore composé plusieurs autres ouvrages.

J. H. Roussel, né à St-Bomer, professeur en droit à l'université de Caen, membre de l'Académie de Mantoue, est auteur de plusieurs savants ouvrages, entr'autres, *une Institution au Droit.* 2°. *Plan de législation générale.* 3°. *Dissertation sur les crimes et les moyens de les detruire*, pièce qui remporta le prix à l'aca-

démie de Caen, en 1773, et fut imprimée en plusieurs langues, avec quelques autres Dissertations du même auteur qui a de plus laissé en manuscrit *le Traité de la vieillesse de Ciceron*, et quelques autres ouvrages. Cet auteur mourut à St-Bomer; 1801.

Michel de Saint-Martin, sieur de la Mare-du-Dezert, naquit à St-Lo, le premier mars 1614, d'une famille noble. Il parut en naissant, si difforme, qu'on délibera si on lui donnerait le baptême. Il eut pour parrain Mr. Dubois premier écuyer du roi et vicomte de St-Lo (qui donna plus de cent mille écus de bien à cette ville, pour fonder diverses utilités publiques). Monsieur de Saint-Martin était si singulier qu'on lui donna le nom d'*abbé Malotru*: cependant ses parents ayant reconnu un esprit vif et pénétrant dans cet enfant, si disgracié de la nature, prirent grand soin de son éducation. Ils lui donnèrent un gentilhomme pour précepteur. Après ses premières études, ils l'envoyèrent à Paris pour s'y perfectionner. Il y fit connaissance de M. Nicolas de Bagny, marquis de Montebello, archevêque d'Athènes et nonce du pape en France. Les belles choses que M. de St-Martin lui entendit raconter de Rome, l'engagèrent à en faire le voyage. Il y fut ordonné prêtre, et reçu docteur en Théologie, en l'université de cette ca-

pitale du monde chrétien. Il fut honoré du titre de protonotaire apostolique. A son retour dans son pays, il se fit incorporer dans la faculté de Théologie de l'université de Caen. M. de St-Martin se forma à Rome dans les exercices d'une piété solide. Il était doué d'une ame sensible et compatissante. Il aimait la gloire et à faire le bien qui dépendait de lui. On est tenté de croire qu'il s'aimait beaucoup, par les soins qu'il prenait pour conserver sa santé, jusqu'à se rendre ridicule; mais on l'excuse, en faisant attention qu'il ne faisait que suivre les avis que donnait à ses malades Monsieur Delorme, docteur en médecine de la faculté de Paris. Ce fut conformément à sa méthode, qu'il se fit faire un pantalon de futaine, qui prenait de la tête aux pieds, qu'il prit plusieurs culottes les unes sur les autres, qu'il portait un collier de futaine, plusieurs paires de bas et des bottines de maroquin bien doublées. Ses habits étaient aussi doublés de peaux de lièvres ou de lapins, afin de les rendre plus chauds, selon lui, ce qu'il disait tenir de M. Delorme, il n'est rien de plus dangereux que les vents coulis. Ce fut pour s'en préserver qu'il se fit faire un lit de briques, et qu'il se tenait chaudement, afin d'éviter le froid de la tête et des pieds. Il se faisait saigner et purger quatre fois par an, au changement de

saisons. Il suivait exactement les avis de M. Delorme, dont il nous a laissé un recueil des recettes qu'il avait coutume d'ordonner.

On profita de la simplicité de M. de St-Martin et de l'idée qu'il avait de son mérite pour lui persuader que l'empereur de Siam lui envoyait des embassadeurs, pour le féliciter en qualité de recteur de l'université. Cela donna lieu à une farce qui amusa beaucoup toute la ville de Caen. A cette occasion il fut titré de *marquis de Miscou*.

On peut dire que, ses singularités à part, il a fait beaucoup de bien à Caen, soit pendant qu'il a été recteur de l'université, soit après. Il fit rebâtir les écoles de théologie. La place royale fut dressée et ornée par ses soins. Il fit placer plusieurs statues en différentes places de Caen pour les embellir. Il fit refaire la belle croix d'un très-bon goût. Il fit orner et embellir la chapelle de St-François dans l'église des pères cordeliers de Caen. Il fonda un diner pour douze pauvres, le jour Saint-Pierre et Saint-Paul, un sermon et des prières publiques tous les mois dans la chapelle de l'Oratoire de Caen; et dans l'église Notre-Dame de St-Lo, une lampe ardente, des prières publiques avec plusieurs cierges allumés. Il fonda un prix

de musique à Caen. Le grand nombre de livres et de *factum* qu'il a fait imprimer, prouvent son esprit et sa facilité à écrire, La description des voyages qu'il a faits, prouve qu'il était bon observateur. On a de lui les ouvrages suivans :

Le Gouvernement de Rome, dans lequel il traite de la religion, de la justice et de la police, in-12 d'environ 500 pages, imprimé à Caen en 1652.

L'Histoire des Pays-Bas, dans laquelle il rapporte ce qui s'y est passé de plus considérable, depuis César, jusqu'à François I.

L'entrée solennelle de Monseigneur de Nesmond dans son diocèse et son éloge.

La vie de Monsieur Dubois procureur du roi à St-Lo.

Un Traité de la noblesse et de ses privilèges.

Un Livre de 6 grandes statues élevées à ses frais sur six colonnes dans les différentes places de la ville de Caen.

La vie d'un bon chanoine.

La vie de M. Guerville, Curé de Notre-Dame de Caen.

Un Livre sur le respect dû aux églises et aux prêtres.

Le voyage au Mont-St-Michel avec M. de Chamboi, fils du Gouverneur de Caen,

qui fut nommé capitaine de 200 jeunes gens qui furent du voyage. M. de St-Martin fut nommé roi du pélerinage.

Un Factum contre l'abbesse de Caen, touchant le chemin de St-Giles.

Un Almanach contre les bonnes mœurs.

Le Carnaval de Rome.

Discours sur l'ordre que l'on tient à Rome pour empêcher les mauvais livres.

La Cérémonie du Mans, ou description de la Cavalcade qui se faisait au Mans en certains jours.

Description de la ville de St-Lo.

Factum contre Jean Gon, père et fils.

Factum contre un bourgeois de Caen qui estimait plus les habitans originaires de cette ville, que les gentilshommes qui, étant étrangers, venaient y habiter, et y apporter leurs biens. Ce bourgeois paraît avoir écrit contre M. de Saint-Martin qui se défendit.

Un Livre contenant les noms de quelques habitans de Caen qui avaient voyagé dans les pays étrangers.

Moyens dont M. Delorme, médecin du roi, s'est servi pour vivre près de cent ans.

Mr. de Saint-Martin décrit sa vie dans l'histoire de ce livre, et les soins qu'il prenait de sa santé. Il mourut le 14 novembre 1687, après avoir demeuré 38 ans

dans l'université de Caen. Il faut voir sur cet homme original et singulier, une brochure intitulée *la Mandarinade*. Je finirai son histoire par les quatre vers qu'on lit au bas de son portrait qui font ingénieusement connaître son caractère.

« Afflubé de huit bonnets gras,
« Botté de huit paires de bas,
« D'un vent coulis la sourde atteinte
« Me fait encor frémir de crainte.

L'illustre cardinal *Duperron*, archevêque de Sens, naquit au Bocage. Il fut élevé et instruit à Vire où son père était ministre protestant. Le cardinal Duperron eut la gloire de convertir Henri IV à la foi catholique. Il fut ambassadeur à Rome avec *Dossat*, où il reçut, pour le roi, l'absolution du souverain pontife. Il a composé un grand nombre de beaux ouvrages assez bien connus, sans en mettre ici les titres.

CHAPITRE XVIII.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans l'art de guérir les Maladies.

LA Médecine était très-simple chez les anciens Bocains; et, comme j'ai déjà eu oc-

casion de le remarquer, plusieurs maladies très-communes de nos jours, leur étaient inconnues. Les hommes y étaient robustes et bien constitués, les femmes vigoureuses et très-fécondes. Ils étaient sans doute redevables de ce bienfait à leur nourriture simple et frugale ; car ils ignoraient ou du moins ils faisaient peu d'usage des ragoûts, des épices, etc. (1)

Cependant comme le corps humain est naturellement sujet à une infinité de maux, il y a toujours eu au Bocage un grand nombre de gens qui s'y sont occupés de l'art de guérir les maladies. Comme la santé est le premier et le plus désirable de tous les biens ; que le plus grand service qu'on puisse rendre à quelqu'un, est de la lui conserver ou de la lui rendre quand il l'a perdue, les médecins étaient en grande estime en ce pays. Les plus anciens furent les *Druides*, qui, étant les prêtres de la religion, étaient révérés comme des oracles. Ils furent pendant plusieurs siècles, les seuls qui exerçassent la médecine parmi les Gaulois ; mais depuis leur destruction par l'empereur Tibère, un grand nombre d'hommes se livrèrent à cette science et prétendirent posséder des remèdes infail-

(2) Les paysans font encore à présent peu d'usage des sauces.

libles pour la guérison de diverses maladies, ensorte que ce fut presque comme dans l'ancienne Egypte, où il y avait autant de médecins que de genres de maladies. Ainsi au Bocage les uns guérissaient du mal des yeux, les autres du mal des oreilles. Ceux-ci de la toux, ceux-là de la galle. Un grand nombre avait divers spécifiques contre la dyssenterie, les douleurs des membres, le scorbut, les panaris, etc. etc.

La chirurgie était encore plus répandue, quoique la plupart fussent médecins, chirurgiens et même pharmaciens, tout ensemble, ordonnant et appliquant eux-mêmes les remèdes qu'ils avaient composés. Ils étaient sur-tout très-habiles dans la partie des os qu'ils remettaient en perfection, étant tous les jours occupés à rétablir les membres soit des hommes ou des animaux ; car presque tous traitaient les uns et les autres. Cet art s'est perpétué jusqu'à présent dans nos campagnes où on trouve en bien des endroits des hommes et même des femmes très-habiles dans cette partie de l'anatomie, qu'on nomme *Ostéologie*.

Les remèdes étaient fort simples dans ces tems anciens, au lieu d'aller en Arabie ou aux Indes chercher des drogues et des aromates, ils se contentaient des herbes de leurs champs ou de leurs jardins et des

simples qui croissaient dans leurs forêts. Quelques purgations, quelques pillules composées d'herbes, de fleurs ou de racines qu'on croyait avoir certaines vertus salutaires, faisaient tous leurs médicamens, soit pour les appliquer à l'extérieur, sur les diverses parties du corps, soit pour prendre intérieurement. Mais ces remèdes étaient en petit nombre, relativement à la multitude infinie qu'on employe à présent. Ils s'appliquaient sur-tout à la *botanique*; car l'unique étude de la médecine, était la connaissance des plantes.

Entre toutes celles dont les *Druides* composaient leurs médicamens, le *Gui* de chêne avait, dans leur opinion, des vertus merveilleuses; ils le regardaient comme une espèce de panacée capable " de guérir toutes sortes de maux, comme une antidote contre les effets du poison, comme un spécifique contre la stérilité, comme un émolliant et un dissolvant propre à adoucir et dissoudre les tumeurs, comme bon à guérir les diverses ulcères, l'épilepsie,, &c aussi ils ne le coupaiant qu'avec de grandes cérémonies où *l'archi-druide* présidait seul, après le sacrifice de deux taureaux blancs, il montait sur le chêne et coupait le *gui* avec un couteau d'*or*, d'où il était reçu dans le *samuget blanc*, espèce de manteau militaire qu'ils regardaient comme sacré; enfin ils avaient une telle confiance dans

le *gui*, qu'ils le nommaient à peu près *guérit tout*. (1)

Le *Selago*, herbe à peu près semblable à de la bruyère, était administré pour les maladies des yeux. Ils le cueillaient aussi avec plusieurs cérémonies superstitieuses. Celui qui le coupait devait être vêtu de blanc, avoir les pieds nuds et lavés; il offrait un sacrifice de pain et de vin; il le coupait ensuite de la main droite enveloppée d'un bout de sa robe, avec un couteau d'*argent* ou d'un autre métal précieux.

La *Pulsatille*, la *Samole*, la *Vervcine* et quelques autres, étaient également célèbres dans la médecine des *Druides*; mais presque tous leurs remèdes étaient préparés et appliqués avec diverses pratiques bizarres dont se servirent depuis ceux qui prétendaient déjouer les tours, les devins, les devineresses, ceux qui guérissaient par artifices avec quelques changemens que les temps, l'ignorance et la superstition y avaient mêlés. Je rapporterai quelques-uns de ces derniers remèdes, pour la curiosité du lecteur.

Les uns guérissaient de la brûlure en appliquant quelques emplâtres et marmotant certaines prières. Les autres appliquaient le nombre de neuf fers à cheval sur

(1) Pline, Histoire nat., traduc. fran.

: ventre pour soulager de la colique. .illeurs, c'etait une couronne de fleurs u'ils suspendaient au ciel du lit pour ;uérir les érésipèles et autres maladies des ambes; celui-ci coupait la fièvre en ognant les ongles du malade et les faisant manger à un chien; et celui-là faisait passer le mal des dents en les touchant avec un clou qu'il fichait ensuite dans une des poutres de la maison. Pour faire cesser le transport, on appliquait du sel gris sous la plante des pieds du malade. Pour les pâles-couleurs, ils mettaient du tan dans les sabots ou souliers de la jeune personne. Pour l'hydropisie, on levait l'écorce d'un jeune chêne et on l'appliquait sur le ventre. Tous ces remèdes, qui provenaient du bois de chêne, étaient surement des restes de la vieille superstition des *Druides*, et de leur vénération pour ces arbres. Pour guérir les hémoroïdes, ils mouillaient leurs doigts de salive étant à jeûn, et en frottaient le mal en disant: *Broche, va-t-en, Dieu te maudit*, &c.

Je pourrais citer une multitude de ces remèdes merveilleux; mais ceux-ci sont suffisans pour faire voir le ridicule de tous ces jongleurs, qui prétendent guérir par secret, en observant certaine cérémonies extraordinaires et puériles.

C'est avec une sorte de honte que je suis forcé d'avouer que ce pays n'est pas

encore tout-à-fait purgé de ces charlatans, qui font encore bien des dupes parmi nos villageois.

Mais il y avait au Bocage un grand nombre d'autres médecins *naturalistes*, qui, sans avoir étudié *Hypocrare* ni *Galien*, étaient pourtant habiles. Ils tiraient toutes leurs connaissances de la *nature*, de l'expérience et de la tradition de leurs prédécesseurs, car ils n'écrivaient rien. Leurs ordonnances étaient verbales; ils composaient et administraient eux-mêmes leurs remèdes. Tous les termes scientifiques dont se servaient les disciples d'Esculape leur étaient inconnus. Mais la connaissance des plantes et de leurs vertus leur était familière; plusieurs avaient réussi à composer diverses portions qui avaient des succès surprenans. Ils préparaient, avec le suc des herbes et des plantes, des onguents qui opéraient des cures étonnantes sur les plaies, les tumeurs, et les ulcères les plus invétérées; des fleurs, des racines et des autres simples, ils exprimaient des essences qu'ils employaient contre les contusions, les meurtrissures, les douleurs de rhumatismes. Ils n'ignoraient ni l'usage des bouillies, ni des cataplasmes; plusieurs de ces remèdes étaient excellents; quelques-uns sont encore connus, mais sont devenus le secret des familles qui les possèdent. Ils opèrent

encore journellement la guérison de divers maux, abandonnés des plus habiles praticiens. (1)

Sans doute les charlatans doivent être réprimés; mais les hommes que des connaissances profondes et une longue expérience ont rendus habiles dans le traitement de certaines maladies, méritent la confiance et ne doivent point être traités d'empiriques, par cela seul qu'ils n'ont point endossé la robe de Rabelais. Les formes et les règles sont bonnes pour faire éviter

(1) Je sais que certains docteurs s'en moquent; mais de quoi l'esprit de prévention n'est-il point capable? Un auteur célèbre ne s'est-il pas lui-même moqué de la médecine en général? Il n'y a, dit-il, nul accord entre les docteurs médecins. Les uns, comme *Hiérophilus*, placent la cause des maladies dans les humeurs; les autres, comme *Erasistrates*, au sang des artères; *Asclepiades*, s'en prend aux atômes invisibles, qui s'introduisent en nous par les pores; *Alcméon*, au défaut de nos forces; *Diocles*, en l'inégalité des élémens du corps et dans la qualité de l'air; *Strato*, dans la corruption des alimens; *Hypocrate*, la place dans les esprits, etc., etc. Outre une infinité d'autres, tels que *Fioravanti*, *Argentarius*, *Paracelse*, etc., etc., qui tous ont eu des opinions différentes, et qui, en changeant entièrement la médecine, ont traité d'ignorans et de jongleurs tous les plus célèbres médecins de l'antiquité. Mont. essai, liv. II, chap. 37.

quelques écarts, et réprimer la licence de certains ignorans téméraires. Mais le génie ne connaît point de bornes, c'est toujours dans ses élans hardis qu'il produit le beau et l'utile.

Les anciens avaient une grande confiance dans la saignée. Ils se faisaient saigner périodiquement en certaines saisons. Il n'était pas rare de trouver des personnes qui l'avaient été des 20 ou 30 fois. (1)

La sueur était encore un de leurs remèdes favoris, sans doute qu'ils en avaient éprouvé des effets salutaires. Il est connu que les sauvages de l'Amérique septentrionale (2) se guérissent de toutes leurs maladies en se faisant suer abondamment dans une étuve, il est vrai que les anciens Bocains étaient d'une plus forte constitution que nous, non-seulement par la pureté de leurs mœurs, mais encore naturellement.

Ils ne se mariaient guères avant l'âge de 30 ans, et les filles avant 25 et même

---

(2) On sait que les anciens médecins saignaient par-tout, persuadés que la saignée doit toujours être faite le plus près du mal qu'il est possible. Voir le traité des principaux objets de médecine, par M. Robert.

(2) Voyage de Lahontan, tom. II.

plus; il en résultait les plus heureux avantages. Leurs enfans étaient forts et vigoureux, la mère les nourrissait de son lait, il n'y avait que des infirmités considerables qui en dispensassent. Cette pratique, conforme à la nature, avait les plus heureux effets, tant pour la mère que pour les enfans, car, sans être médecin, la seule expérience suffit pour connaître qu'un grand nombre de maladies qui accompagnent ou suivent les couches, proviennent souvent du lait qui, n'étant point tiré par les voies naturelles, passe dans le sang, se mêle à la bile, engendre diverses maladies souvent longues et aiguës, qui conduisent au tombeau un grand nombre de femmes, qui, pour s'épargner quelques veilles, s'attirent un déluge de maux. Il est d'expérience, que les enfans nourris du lait de leurs mères, sont toujours plus sains que ceux qui sont allaités d'un lait étranger.

Mais une coutume barbare s'est établie de nos jours, elle est même déjà très en vogue, c'est de ne plus laisser têter du tout les enfans. On les nourrit avec je ne sais quelle panade nouvellement inventée; mais nous sommes dans le siècle des lumières, il faut que tout ce qui est vieux subisse la réforme. Malgré toutes ces merveilleuses inventions, on demandera toujours pourquoi donc la nature donne du lait aux femmes qui deviennent mères, et

qu'elle ne leur en accorde jamais dans aucune autre circonstance ? j'en conclus que c'est pour allaiter leurs enfans, et que, si elles suivaient ce conseil, que la nature semble leur inspirer, elles se porteraient mieux et leurs enfans aussi. Les femmes du temps passé, loin d'être blêmes et langoureuses, comme un grand nombre de celles d'aujourd'hui, étaient fraîches et vigoureuses ; la plupart, après avoir alaité dix ou douze enfans, étaient encore plus vermeilles et plus aimables que beaucoup de celles d'à-présent après avoir donné le jour à un ou deux. (1)

Chez les anciens Bocains, il n'y avait que les sages-femmes qui accouchassent ; elles traitaient toutes les maladies des enfans et des femmes, qui se rétablissaient plus promptement avec le lait bouilli et l'eau miellée, qu'aujourd'hui avec les restaurens les plus recherchés ; et au lieu de douze francs et un louis qu'un chirurgien prend pour accoucher une femme, il n'en coûtait que douze sous, même dans le 17e. siècle, et l'ouvrage était aussi bien fait, preuve qu'il ne faut pas toujours juger des choses par leur prix.

(1) J'ai connu une femme qui, outre un grand nombre d'enfans dont elle était mère, en avait nourri 32. Elle se portait à merveille.

Tel a été l'art de guérir dans la plus grande partie du Bocage, jusqu'au commencement du seizième siècle, où la médecine moderne commença à s'y établir ; ce n'est pas qu'auparavant il n'y eût quelques docteurs, mais c'étaient des étoiles errantes qui ne paraissaient que de temps en temps; nos médecins villageois ne se mettaient guères en peine de prendre leurs licences; ils n'aspiraient ni aux dégrés ni aux honneurs du doctorat, le plus grand nombre même n'était pas riche ; mais plusieurs, malgré leur rustique simplicité, ne laissaient pas d'avoir des connaissances profondes. Ils traitaient un grand nombre de maladies avec autant de succès que les docteurs modernes, quoiqu'ils ignorassent une infinité de découvertes et de méthodes aussi savantes qu'ingénieuses, composées depuis un demi-siècle, et qui, à mesure qu'elles parurent, excitèrent l'admiration et même l'enthousiasme. Les uns croyant avoir découvert les plus secrets ressorts du corps humain, les autres prétendant avoir rencontré l'art de conserver la santé sans altération, et faire vivre l'homme pendant un ou plusieurs siècles. (1) Ce qui prouve que les plus beaux jours des sciences ne sont pas exempts de nuages; mais est-il

---

(1) Condorcet.

malheureusement d'expérience que la nature humaine va toujours en s'affaiblissant, que nous sommes en proie à une infinité de maux inconnus à nos pères ; qu'en général, on vit bien moins long-temps que par le passé, et que le seul moyen de conserver sa santé et de vivre long-temps, est la tempérance et la sobriété.

Les épidémies sont rares au Bocage ; lorsqu'il s'y en manifeste quelques-unes, elles n'y durent pas long-temps ; il est vrai que la peste fit quelques ravages à Vire, dans les années 1620, 1629 et 1647 ; mais elle y dura peu, quoiqu'on n'y apportât aucunes de ces précautions qu'on prend aujourd'hui, avec tant de raison, contre ce fléau. Nous apprenons que les Virois eurent recours à Dieu, en faisant bâtir dans les Monts, en l'honneur de St-Roch, une chapelle qui subsiste encore. Mais à mesure que les marais se sont trouvés desséchés, et qu'un grand nombre de bois ont été abattus, la circulation de l'air a été plus active ; et le terrain généralement plus cultivé a fait disparaître ces eaux croupissantes, d'où s'élevaient les vapeurs malignes.

Mais le Bocage possède naturellement, je crois, un *moyen* efficace pour l'extirpation des épidémies, dans le grand nombre de *fourneaux* et de *couches* qu'on y fait

tous

›us les ans lors du labourage du sarrasin. : suis étonné que personne ne se soit en- ›re avisé de ce préservatif. Pourquoi la ımée de plusieurs millions de fourneaux : de couches qu'on brûle dans tous les hamps du Bocage, n'auraient-ils pas le ıême effet dans tout le pays en général, ue les fumigations qu'on emploie avec ant de succès dans les appartemens infectés ar la contagion ? Je soumets cette obser- ation à MM. les médecins et physiciens, ıe prétendant la donner ici que pour ce ıu'elle vaut ; j'ajouterai pourtant que j'ai oigneusement remarqué que l'épidémie errible (1), qui se manifesta à Lagraverie, u commencement du mois d'avril 1809, oin d'augmenter par les grandes chaleurs, :ommença à diminuer sensiblement quand ›n brûla les couches et fourneaux, en ;orte qu'au commencement de juillet, :emps ou les derniers sarrasins sont finis, :lle avait entièrement cessé. On sait d'ail- eurs qu'*Hypocrate* chassa anciennement a peste de la ville d'Athènes, en faisant ›rûler dans les rues et devant toutes les ›ortes des maisons, des herbes balzamiques.

---

(1) Les malades étaient pris par une douleur riolente dans un des membres ; le mal se portait ı la tête, ils expiraient dans d'horribles con- vulsions. Plusieurs ne durèrent qu'un jour.

CHAPITRE XIX.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des anciens Bocains, pour conserver les bonnes mœurs.

Comme les anciens Bocains en général voyageaient peu, et que leurs hameaux étaient séparés par des terres et des bois, (1) ils ne se réunissaient guères que les jours de fêtes ou dans les foires et marchés; et comme, avant la confection des grandes routes, il venait peu d'étrangers en ce pays, les habitans étaient fort pauvres; mais comme ils ignoraient un grand nombre de besoins devenus nécessaires aujourd'hui, leur frugalité leur tenait lieu de fortune. La douceur et la simplicité de leurs mœurs, étaient de beaucoup préférables à l'esprit rafiné de

(1) On voit par le 14e. canon du concile tenu par St-Ouen, du temps de St-Hulderic, évêque de Coutances, que les prêtres étaient obligés d'avertir les paysans d'aller à la messe les dimanches et les fêtes, parce qu'ils vivaient dans les bois comme des bêtes.

notre tems. Un des grands avantages qu'ils retiraient de leur vie simple, était la santé Ils vivaient fort long-tems. Plusieurs maladies très-fréquentes parmi nous, étaient ignorées parmi eux et particulièrement ce mal honteux, fruit d'une vie débauchée. Il était si inconnu, qu'on en ignorait absolument le remède. Aussi on avait grand soin de n'y souffrir aucunes femmes de mauvaise vie, et s'il s'en trouvait quelques-unes on les chassait. Dans les villes on les enfermait à l'hôpital; à la campagne, les paysans, dans la crainte d'être obligés de contribuer à nourrir les bâtards qui auraient été trouvés dans leurs communes, avaient grand soin de les chasser et de n'en souffrir aucune.

Lorsque quelque fille se trouvait enceinte, elle était obligée d'aller le déclarer au curé qui avait exactement soin de s'informer de ce qu'étoit devenu l'enfant. En plusieurs endroits, après ses couches, une fille qui s'était déshonorée, n'osait entrer dans l'église; mais elle était obligée de rester dans le portail à genoux, durant les offices, (1) et cela pen-

(1) Ce qui paraît être un reste du décret du Concile de *Pistres*, tenu en 861, qui obligeait les filles de mauvaise vie à apporter leurs enfans à la porte de l'église, et condamnait à dix ans de pénitence celles qui les faisaient périr.

dant plusieurs mois, ce qui était une mortification extrême, les autres voulant à peine lui parler. La pénitence était rude à la vérité, mais c'était la sauve-garde des bonnes mœurs; aussi avait-on coutume de dire qu'elle était mariée, ce qui signifiait qu'elle ne trouverait personne qui la voulût épouser; car les hommes étaient extrêmement délicats sur cet article, et s'il s'en trouvait quelqu'un qui prît en mariage une fille qui avait manqué, il en était bien puni par les insultes qu'il recevait. L'un l'apellait *Jean*, l'autre lui montrait les *cornes*; enfin il ne pouvait guère se trouver en compagnie, sans courir les risques d'être molesté. Ils n'avaient pas moins de soin de ne s'allier qu'avec des personnes de famille honnête. Si quelqu'ancêtre avait commis un crime et qu'il eût été puni par la justice, quelque grande que fût la fortune de sa maison, on regardait à déshonneur de s'y allier même après plusieurs générations, et le temps qui efface tout, était ici presqu'impuissant; il en était à-peu-près de même des infirmités. Une maladie était-elle héditaire dans une famille, personne ne voulait de son alliance. Il serait bien à désirer que cela existât encore, pour ne pas étendre et perpétuer un *virus* corrompu; mais on n'est plus si difficile à présent, pourvu qu'on ait de l'argent, on est satisfait. Il

n'est plus rien qu'on ne fasse pour s'enrichir. Les anciens, sans dédaigner la fortune, étaient très-réservés sur les moyens de se la rendre favorable. On ne voyait point parmi eux ces usures énormes, si communes de nos jours. Ils obligeaient leurs amis gratuitement, et s'il s'en trouvait quelqu'un qui prêtât à intérêt, il était désigné par les sobriquets les plus odieux, (1) tels que *Fesse-Mathieu, Frappe d'abord, etc.* Aussi étaient-ils fort charitables. Dans presque toutes les métairies, on logeait et on donnait à souper aux pauvres qui se présentaient tous les jours. Il semble même qu'ils outraient la vertu dans certaines circonstances, en sorte que quelqu'un qui livrait un coquin à la justice était mal regardé; ils croyaient même qu'il ne pouvait lui arriver aucun bonheur, parce qu'il avait été la cause de la mort d'un homme, quoiqu'il l'eût méritée. Ce préjugé peut faire connaître combien ils étaient humains. Ce peuple était amateur de la justice; voici quelques faits qui font voir qu'elle y était très-sévère. Les juges de Vire (2) avaient condamné à mort un nommé *Lecoix*, par

---

(1) Si je me sers ici d'expressions familières et même triviales, c'est pour conserver à ces termes anciens toute leur énergie.

(2) Beraut, au titre de juridiction.

arrêt donné en la chambre, le 20 janvier 1606. Comme ils eurent avis qu'un sieur *de Crux de Belle-Fontaine*, son complice, homme puissant, voulait le soustraire par violence, ils le firent pendre sur-le-champ, quoiqu'il eût appelé de leur sentence, d'où vint le proverbe : *Faire pendre par provision.* A Domfront, le sieur de Matignon, ayant pris un rebelle nommé Lehéricé, (1) le sieur Pitard l'ayant demandé et obtenu pour faire un exemple de ce fameux chef de révolte, comme il était coupable de rebellion contre le roi ; de notoriété publique, il fut pendu une heure après son arrivée ; de-là est venu cet ancien dicton : *Domfront, ville de malheur, arrivé à midi, pendu à une heure, seulement pas le temps de dîner.* A Villedieu, les habitans firent, dit-on, anciennement, élever

(1) Lehéricé, dit Pissot, à la tête d'une troupe de Calvinistes, ravagea le pays sept lieues à la ronde autour de Domfront, ruina et incendia un grand nombre d'églises et en particulier l'abbaye de Loulay, située entre Domfront et Tinchebray, le 15 mars 1574. Comme on le menait sur le tertre de la Grisière, ayant apperçu de loin la potence, il s'écria : *Ah ! Domfront ville de malheur, arrivé à midi et pendu à une heure*, d'où cet ancien sobriquet est resté à Domfront. Voy. ess. sur les antiq. de la ville de Domf. par M. Caillebote.

une potence en pierre, pour contenir les méchans par la vue de ce perpétuel et terrible instrument de justice. Comme elle devait durer long-temps, quelque plaisant dit : *Ceux de Villedieu ont planté une potence pour eux et pour les leurs.* On se sert encore de ce terme aujourd'hui, quand on veut dire que quelqu'édifice est bâti solidement. (1) A Mortain et à Condé-sur-Noireau on portait toujours une épée nue dans les cérémonies publiques, pour faire entendre aux malfaiteurs que le glaive de la justice était toujours prêt à punir leurs crimes, et à défendre le faible et l'homme de bien contre la violence et l'oppression. A Avranches, le roi d'Angleterre Henri fut condamné, par un concile qui se tint en cette ville, à une pénitence publique, pour avoir été la cause de l'assassinat de Saint-Thomas, archevêque de Cantorbery ; il fut fustigé en cette ville quelque temps après, le 12 juillet 1174, car plusieurs œuvres penales lui avaient été imposées. (2)

---

(1) C'est comme la potence de Ville-Dieu : *Pour nous et pour les nôtres.* Je ne garantis pas ce fait, car, comme les Sourdins sont les *Gascons* du Bocage, on a fait mille quolibets sur leur compte ; celui-ci pourrait bien en être un.

(2) Hist. Eccl. de Fl., liv. 72, p. 327 et 347.

Telle était la rigueur de la justice des anciens Bocains. Il est certain que dans tous les temps elle y a été rigoureuse et rendue avec intégrité. Comme nous venons de le voir, elle n'épargnait ni les riches, ni les puissants, lorsqu'ils étaient sous sa main. Elle étendait même son autorité jusques sur les animaux malfaisans. Voici un fait (1) qui prouve combien la sureté des citoyens exerçait sa sollicitude : à Falaise, aux confins du Bocage, le vicomte *Régnant Rigaut* fit pendre, en 1396, une *truie*, qui avait *mangé* l'enfant d'un nommé *Jonnet* le *Maçon*, qui était au berceau. Cette sentence, dans un siècle comme le nôtre, poraîtrait ridicule ; mais dans ces temps-là, nos ancêtres étant simples et encore à demi-barbares, cela faisait impression sur leur esprit ; d'ailleurs, si une *bête* pendue à un *gibet* par la main d'un bourreau est un spectacle capable d'inspirer plus de curiosité que de terreur, la négligence de celui à qui elle appartenait était punie, en ce qu'il perdait son animal. Ainsi le but principal de la justice était rempli, et le vrai coupable atteint et châtié.

Ce peuple simple aimait beaucoup la vérité ; le mensonge y était en horreur, il était puni avec sévérité par les pères et mères dans les enfans. Il en était de même

(1) Dict. des tit. orig. par M. Bloud. t. II.

u parjure, car ils étaient religieux ob-
ervateurs de leurs sermens. La plupart oussaient la délicatesse jusqu'au point u'ils aimaient mieux perdre que de jurer n justice; et quand quelqu'un se servait le ce moyen pour faire perdre à ses créanciers, il était banni de la société. *Il a levé i main*, disait-on, *il a abattu les araignées.*

Les jureurs du saint Nom de Dieu taient obligés de rester à la porte de 'église durant la messe, pendant sept imanches de suite, nuds pieds, et la orde au cou le dernier, et de jeûner sept ours au pain et à l'eau. (1)

Il en était de même des banqueroutiers, on les méprisait généralement, ils ne recouvraient la confiance qu'en payant leurs lettes. On disait d'eux ordinairement : *Il est déhenné*, vieux mot normand qui signifiait *perdre l'autorité*, qui venait surement de ce qu'anciennement, celui qui faisait cession était obligé de paraître en personne à l'audience où, étant debout la tête nue, devant le Tribunal, il lâchait sa ceinture et la jetait à terre, pour marquer qu'il saisissait ses créanciers de tous ses biens. (2)

---

(1) Statuts de Géof. évêq. de Cout. en 1481.

(2) Voyez cout. de Bret., art. 681; cout. de Bourb., art 72; cout. d'Auv., titre 20, etc.

Si on peut juger de la piété d'un peuple par les monumens religieux qu'il a consacrés au culte, nous ne pouvons que porter un jugement favorable aux anciens Bocains sur cet article. En effet, une prodigieuse quantité d'objets religieux s'offrait de toutes parts à nos yeux. Dans les villes et dans les campagnes, des *images*, des *croix*, des *inscriptions* décoraient la façade de leurs maisons, aux champs et jusque dans les chemins et les carrefours, elles servaient de guide, et étaient exposées à la *vénération* du voyageur.

L'amitié, dans un peuple pieux et humain, devait être sincère et durable, aussi y voyait-on rarement ces scandaleux divorces, si fréquens aujourd'hui. Ils la manifestaient même après la mort ; à genoux sur la tombe de leurs parens, ils versaient des larmes, et adressaient publiquement au ciel des vœux pour leur repos. Une épouse portait ordinairement toute sa vie le deuil de son époux, le mari de même, le portait plusieurs années de son épouse ; et nul ne se remariait qu'il n'y eût un an entier qu'il fût veuf. Si, par hasard, il s'en trouvait quelqu'un qui osât enfreindre cette coutume, il en était puni sur-le-champ d'une façon exemplaire.

Pour cet effet, dès le soir du jour des nôces, une foule de jeunes gens se réu-

nissait, c'étaient ordinairement les écoliers qui donnaient le branle, les compagnons et ouvriers de divers états s'y rendaient et tous les autres à la suite, les filles et femmes, assises sur les boutiques, y allaient pour rire ; enfin il n'était pas jusqu'aux hommes les plus graves dont le front ne se déridât et qui ne s'en divertissent.

Le lugubre cortége, semblable à un ouragan ou à un orage furieux, s'avançait, précédé d'une populace effrénée, poussant des cris effroyables, les uns marchant à la tête, cornant avec des cornes, semblaient être les trompettes de ce noir escadron. Ils étaient accompagnés d'un grand nombre d'autres sonnant des *clochettes*, *grelots*, *chaudrons* et autres instrumens de cette nature ; ensuite il en suivait d'autres portant des têtes de *mort* au bout des bâtons d'où on voyait sortir de la lumière par les yeux, par le nez, par la bouche, grinçant les dents. Quatre autres marchaient portant un cercueil couvert d'un drap mortuaire noir, entourés d'une multitude dont les uns portaient de grosses boujies de résine allumées; les autres, faisant semblant de pleurer, et de s'arracher les cheveux, se battaient la poitrine comme des désespérés, ils criaient, hurlaient, et faisaient mille contorsions, en affectant de regretter le défunt ou la

défunte, dont ils ne cessaient de répéter le nom.

Arrivés à la porte des nouveaux remariés, le cortège s'arrêtait. Alors les cris, les plaintes, les clameurs recommençaient au bruit de toute cette musique *infernale*, et des huées de la populace, ce qui faisait un si horrible tintamarre, que la terre en tremblait.

Enfin après vingt allées et venues, jusqu'à minuit, le long de la rue et devant la porte des nouveaux époux, cette lugubre sérénade cessait, par la fatigue des acteurs, pour recommencer le lendemain, et ainsi de suite, pendant une huitaine ou quinzaine de jours que durait ce bruyant *Charivari*.

Mais après avoir raconté l'ingénieuse industrie des anciens Bocains pour la conservation des mœurs publiques, je dois à la vérité de l'histoire, quelques superstitions auxquelles ils étaient adonnés. Ils croyaient fort aux sorciers, aux diseurs de bonnes aventures, aux prédictions, aux almanachs,&c. ; en sorte que s'ils étaient attaqués de quelque longue maladie, ou que leurs bestiaux frappés de quelque épisotie vinssent à crever, ou s'ils étaient volés, ils allaient promptement consulter quelque devin ou devineresse, qui, leur donnant toujours quelque réponse équivoque, fomentait des haines en faisant naître

des soupçons souvent mal fondés et toujours inutiles, puisque les effets volés, se retrouvaient rarement et que s'ils les recouvraient; c'était par hasard, et non par les opérations du devin ou de la devineresse. Ceux-ci pour les mieux persuader de la réalité de leur science imaginaire, leur faisaient voir le prétendu malfaiteur dans un sceau d'eau.

Les sorciers ont depuis long-tems cessé d'être en vogue au Bocage; cependant on connaît encore plusieurs endroits fameux où on prétend qu'ils s'assemblaient et faisaient leurs sabbats. Les principaux sont les Monts-Bonnets à Tallevende, et les Mont-Marguentin, proche Domfront où il y a une quantité de grosses perdrix qui portent encore le nom de sorcières du Mont-Marguentin.

Les Bocains étaient grands observateurs des astres et de certains jours. Ainsi s'ils voyaient un cercle autour de la lune, c'était signe de maladie; s'il paraissait quelques feux dans l'air, cela présageait une cruelle guerre; il en était de même pour les temps. Si le vent était du nord le dimanche des Rameaux, il ne devait point être de pommes cette année. S'il pleuvait le jour Saint-Médar, il devait tomber de l'eau pendant quarante jours. La rosée de la veille Saint-Jean, guérissait de la galle

ceux qui allaient se rouler nuds sur l'herbe. Les simples qu'ils cueillaient le jour de cette fête, avaient dans leur imagination des vertus singulièrement merveilleuses.

Il avaient même la bonté de croire que le soleil dansait ce jour-là en se levant. J'ai encore vu, étant jeune, des troupes de filles et garçons et même des personnes avancées en âge qui passaient dehors une partie de la nuit pour voir pirouetter ce bel astre et qui se croyaient sincèrement privés d'un spectacle curieux, si quelque nuage était sur l'horizon, au lever de l'aurore.

Dans plusieurs endroits on n'aurait pas voulu manger treize à la même table, parcequ'il en devait mourir un dans l'année. Dans d'autres cantons les hurlemens d'un chien présageaient quelque malheur à la maison; s'il y avait quelque malade et qu'une pie vint criailler, elle agaçait sa mort. Enfin s'ils s'égaraient dans quelque chemin, ils avaient pilé sur mauvaise herbe. Je pourrais multiplier à l'infini ces citations; mais en voilà assez pour faire connaître combien est susceptible d'erreurs un peuple simple et ignorant.

Comme ils étaient naturellement railleurs et sententieux, qu'ils aimaient fort les distinctions, il n'est point de pays où les sobriquets fussent plus communs. Il

y en avait pour tous les particuliers, pour les villes et les bourgades et même pour des contrées toutes entières. Ainsi les *Virois* étaient appelés *Purains*, soit à cause de la grande quantité de bouillie d'avoine nommée *Poust* qu'on y mangeait et qu'on était sans cesse occupé à faire épurer ; ou de l'immense quantité d'ouvrages en laine qu'on fait en cette ville.

Les habitans de *Ville-Dieu*, étaient communément nommés *Sourdins* de la dinanderie qu'ils fabriquent; car tout le monde en cette petite ville travaille à fondre ou à battre le cuivre, ce qui fait un tintamarre si continuel, qu'un grand nombre parmi eux en deviennent sourds ; d'où leur est venu le nom de *Sourdins*. Aussi n'est-il pas très-sûr d'aller dans quelque atelier demander l'heure qu'il est, sans courir les risques de recevoir quelque mauvais compliment et peut-être quelque chose de pire, car ils jettent le marteau à la tête.

Ceux des environs de Mortain, Brécé, Saint-Poix et Juvigny sont encore connus sous le nom de *Ventres pelés*, qu'on leur donne, à cause de la grande abondauce de cerises qui croissent dans cette contrée et qu'ils cueillent en les mettant dans leurs chemises, tout autour d'eux, autant qu'il y en peut, ou à cause du grand nombre

de trippes et de fraisures (1) de bœufs et de vaches, qu'ils mangent et dont ils font un déjeûner délicieux tous les dimanches en buvant de l'eau-de-vie. Les habitans de Domfront et des environs, ceux de Beauchêne, Larchant et Lonlay, se nommaient *clos-de-reilles*, c'est-à-dire *soults-de-bouillie*, parce que cet aliment était presque leur unique nourriture.

Les *Avranchinais* étaient appellés *Bouiderots* à cause de la quantité de fourneaux où on bout l'eau de la mer pour faire du sel blanc, près de cette ville, tout le long de la côte du Mont-St-Michel. Cette fabrique était si considérable autrefois, et les *Bouiderots* si nombreux, qu'ils eurent bien l'audace de se révolter en 1630. Ils s'enfermèrent dans *Avranches*, où ils soutinrent un siège qui dura plusieurs jours, contre une armée de 1500 fantassins et de 1200 chevaux, commandés par *Garcion*, maréchal de France, et n'auraient peut-être pas été sitôt vaincus, si ce n'est qu'ils furent trahis par le gouverneur qui livra secrètement une des portes au maréchal. Cette révolte fut nommée le *Bouidrotage*.

Les anciens Bocains en général, avaient l'imagination vive; ils étaient aussi fort crédules. Voici un article où ils avaient

(1) Tous les samedis les cabaretiers viennent les acheter à Vire.

beaucoup de foi. Je veux parler des reve-nans, des lutins, des spectres, etc. L'un s'imaginait avoir vu sa femme ou ses en-fans, l'autre assurait que son père ou sa mère lui étaient apparus depuis leur décès; enfin dans ces temps anciens, la plupart des morts révenaient voir leurs parens ou leurs amis, ensorte qu'on ne parlait que de revenans. Il revenait en certains temps, comme la veille des bonnes fêtes, en cer-tains lieux, comme au Tourneur où il y en avait un fameux (1) pendant un grand nombre d'années. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y avait des châteaux et de belles maisons en divers endroits que per-sonne ne voulait habiter, et qui demeu-raient vagues pour ce sujet. Mais leur es-prit fertile en expédiens se servait encore de ce moyen ingénieux pour conserver les mœurs, pour punir après leur mort les personnes puissantes, qui avaient abusé de leur pouvoir pendant leur vie. Ainsi un bailly haut-justicier, qui recevait des présens et jugeait par faveur; un procureur qui ruinait ses parties en prenant triple salaire, étaient ordinairement vus après

(1) C'était une certaine dame qu'on nom-mait * * * Les personnes les plus graves as-suraient l'avoir vue plusieurs fois.

leur mort tout en feu, s'agitant et faisant diverses contorsions, en tenant dans leurs mains des liasses de papier. Ailleurs, c'était un prêtre négligent qui revenait dire les messes dont il avait reçu l'argent sans les avoir acquittées. D'autres fois c'était un usurier qui tourmentait ses héritiers pour leur faire rendre un bien mal acquis, qu'il n'avait pas voulu rendre de son vivant. Enfin, c'était un acquéreur de mauvaise foi qui avait usurpé le champ de son voisin par vingt chicanes et procès injustes.

On les voyait le plus souvent enveloppés d'un linceul, boulverser tout, traîner des chaînes et faire vacarme au long des nuits, pour obliger, disait-on, leurs enfans ou leurs héritiers à remettre aux légitimes propriétaires les biens qu'ils leur avaient arraché injustement durant leur vie.

Mais malgré cette morale, il est à présumer que souvent on méprisait l'ombre, pour garder la réalité.

Cependant ces bruits répandus dans le public et répétés de bouche en bouche, molestaient extrêmement les parens et rendaient la famille odieuse pendant longtemps, par la persuasion où l'on était de l'injustice du défunt, et dont souvent on avait des preuves que trop réelles.

Telle était l'ingénieuse industrie des anciens Bocains pour la conservation des bonnes mœurs et retenir un chacun dans le devoir.

CHAPITRE XX.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans leurs Fêtes particulières, leurs Mariages, leurs Festins, etc.

Il n'y a point de peuples qui n'ait ses coutumes et ses usages particuliers.

C'est ordinairement par les mœurs et la vie domestique, qu'on juge du dégré de civilisation ou de la grossiereté des peuples, en les observant dans le temps qu'ils sont, pour ainsi dire, livrés à eux-mêmes. Tout nous intéresse à cette recherche, et rien de ce qui concerne nos ancêtres ne doit nous être indifférent, d'autant que cela peut servir à nous faire connaître l'origine ou au moins l'ancienneté de certaines pratiques et cérémonies dont quelques unes s'observent encore de nos jours. Je commence par le mariage qui, pour la plupart des hommes, est leur entrée dans le monde et pour ainsi dire leur naissance civile.

Lorsqu'un garçon recherchait une fille en mariage et qu'il était question d'écrire le contract, les plus proches parens du garçon se rendaient au domicile des parens

de la fille qui leur faisaient un festin nommé les *Accordailles*. Là, les pactions du futur mariage étaient solennellement arrêtées et signées par les assistans et les parens de chacun des futurs époux, étaient saisis d'un original de l'acte.

La veille du mariage, le garçon se rendait chez les parens de la fille et recevait le trousseau qui lui était livré par les parens en présence des voisins et compagnes à qui la mère faisait voir les linges et les hardes qu'elle donnait à sa fille. Celles-ci ne manquaient pas de faire l'éloge de son bon ménage et de faire des vœux pour que sa fille lui ressemblât. Arrivés au domicile de l'époux, le trousseau était reçu par sa mère, qui, pareillement en présence de ses amies et voisines invitées tout exprès, plaçait, en leur présence les hardes et le linge dans le coffre ou armoire, et recevait de celles-ci leurs félicitations sur la bonne fortune de son fils, les grâces et les talens de sa bru espérée.

Le jour des épousailles arrivé, les parens de l'époux, se rendaient avec lui chez sa future épouse, d'où le cortège partait pour se rendre à l'église; la fille était conduite par son père ou son frère, et à leur défaut par son tuteur ou plus proche parent. Après la cérémonie du mariage, le père, le frère ou le plus proche parent du nouvel époux, s'avançait au pied de l'autel,

prenait la jeune mariée par la main et suivis de toute la nôce, soit à pied, ou en cavalcade, la conduisait à son nouveau ménage, il l'a plaçait au haut de la table et s'asseyait à côté d'elle. Tous les assistans portant des rubans de diverses couleurs, attâchés à leurs habits, étaient plaçés par le nouvel époux, chacun selon son rang de consanguinité, leur fortune, ou leur condition; ce n'était quelquefois pas sans mécontentement, l'un prétendant qu'il devait être plaçé plus haut, l'autre devorant son dépit en secret, voyant qu'on faisait plus d'honneur à un autre qu'à lui, parcequ'il était plus riche, quoiqu'il ne fût parent que de loin. Tout le monde placé à la table, le nouveau marié, la tête nue, la serviette sur l'épaule, servait la compagnie qui, souvent pour se divertir, l'occupait si bien, qu'à peine pouvait-il manger un morceau à la hâte. Sa place était à côté de sa belle-mère. Au dessert, le père de la fille payait à son gendre la dote de sa nouvelle épouse. Celui-ci après avoir ramassé les pistoles, donnait une quittance à son beau-père, en présence de toute la compagnie. Après le souper, lorsqu'il était temps de coucher les époux, le lit nuptial était solennellement béni par le curé; la nouvelle mariée était déshaillée par ses compagnes et déchaussée par la couturière qui avait fait le trousseau; les jarretières ordi-

nairement d'un large ruban, mis à dessein, lui appartenaient.

Après que les jeunes époux étaient couchés et qu'on leur avait fait quelques niches, comme de défoncer leur lit, ou autres de cette espèce, il était d'usage de leur présenter une rôtie de cidre ou de vin, selon la fortune de la maison, mais pour divertir la compagnie on en faisait deux, l'une desquelles n'était que d'eau, étant couvertes de deux assiettes parfaitement semblables; on les portait au lit du jeune marié qui en prenait une et laissait l'autre, si, par bonheur, il attrapait la bonne, il la mangeait avec sa jeune épouse, et en offrait aux principaux de la nôce, qui venaient respectueusement en recevoir de sa main une cuillerée qu'il leur mettait dans la bouche.

Mais si le sort voulait qu'il se trompât en prenant la mauvaise, alors la compagnie s'égayait aux dépens des jeunes époux, en mangeant l'autre à leur barbe, et si à la fin on leur en donnait un petit morceau, ce n'était qu'après le leur avoir fait acheter par un grand nombre d'espiégleries.

Le Dimanche suivant, les plus proches parens et amis se rendaient à la maison des nouveaux mariés, la jeune épouse richement parée, était conduite à l'église et introduite en cérémonie dans le banc

de la famille de son nouvel époux, où, ayant fait sa prière, elle déposait au pied de l'image de la Sainte-Vierge une quenouille chargée d'*étoupes* ou une pièce de *fil*. De retour à la maison, cette cérémonie, qu'on nommait *la menée*, était terminée par un festin que les nouveaux époux donnaient aux assistans.

Le dimanche d'après, les jeunes mariés, également accompagnés de quelques parens et amis, allaient rendre visite aux parens de la jeune épouse; et là, il y avait encore un régal qui s'appelait *manger la paille du lit*. Quelques dimanches après, le nouveau marié jetait une *pelote garnie de rubans* par sur le haut du clocher de l'église de la paroisse, les garçons couraient après; le plus subtil ou le plus diligent l'attrapait et c'était pour lui; il l'emportait comme en triomphe; cela était encore suivi de quelques divertissemens.

Quand on nommait un enfant, il était d'usage que le parain fit présent d'un bouquet à sa commère, et celle-ci lui donnait une paire de gants. A la sortie de l'église, on jetait quelques pièces d'argent aux jeunes gens qui se trouvaient à la porte et qui, après s'être escrimés à qui en aurait le plus, allaient annoncer, par le son des cloches, l'arrivée au monde du jeune néophite. Les parrains et marraines ayant

eu soin de se munir de dragées, les distribuaient gracieusement aux voisines et autres personnes de connaissances qui se trouvaient sur leur passage. La cérémonie était terminée par un festin nommé *Baptistaire*. Les *relevailles* étaient encore suivies d'un régal où la nouvelle accouchée distribuait aux personnes conviées et à ses voisines un pain qu'elle avait fait bénir, en faisant des vœux pour qu'elles puissent bientôt lui en rendre de même. La mère de la jeune mariée donnait les linges et drapeaux nécessaires pour le premier enfant de sa fille, ainsi qu'un bonnet garni de rubans, et en général ce qu'on nommait *le petit trousseau*, qui comprenait tout ce qui était nécessaire pour l'enfant nouveau né. La première robe était donnée par le parrain ou la marraine, selon le sexe.

C'est dans les assemblées ou fêtes des paroisses que les familles se réunissent (1) Là, les enfans mariés reviennent voir leurs parens, amenant avec eux leurs petits enfans, que quelquefois leurs aïeux n'ont point encore vus. Le vieillard satisfait,

---

(1) Si je mets ceci au présent, c'est que ces fêtes ont toutes été rétablies depuis la rouverture des églises, et que les peuples en beaucoup d'endroits, continuaient les assemblées, quoique le culte fût aboli.

après avoir prodigué ses caresses à ses petits-fils et cherché à reconnaitre en eux quelques-uns de ses traits, leur fait ses petits présens, et tous ensemble, après le dîner, s'acheminent à pas lents vers le lieu de l'assemblée, où le carillon de la cloche annonce la solemnité. Après avoir rendu leurs hommages dans le temple et fait leur offrande au patron, c'est sur la tombe de leurs ancêtres que les parens s'embrassent et se complimentent; là, les frères et les sœurs, les pères et les enfans réunis rient et pleurent alternativement, s'affligent et se réjouissent au récit qu'ils se font mutuellement de leurs pertes ou de leurs chances. Là; les anciennes compagnes et voisines se racontent leurs grossesses, leurs couches, le nombre de leurs enfans, leurs richesses ou leurs misères, sans oublier le chapitre de leurs maris.

Mais après avoir resté long-temps debout dans le cimetière, le cliquetis des pots, les chansons et le caquet de cinq cents échos assis sur l'herbe tapissée de violette et de marguerites, à l'ombre des pommiers dont les fleurs tombent dans les tasses, les invitent à s'y réunir. Là, formant un grand cercle, chacun, en mangeant l'andouille et le garo, avale à traits redoublés le nectar dont les arbres couverts de roses promettent encore un nouveau fleuve.

Dans ce doux enchantement, le jour s'é-

coule avec rapidité. Il faut se séparer. On se lève, on trinque, on s'embrasse : on pleure, on boit, on se rassied; on se relève, on boit, on monte à cheval, on remet pied à terre, on boit encore un pot; la brune arrive, les enfans s'ennuyent, les femmes tourmentent, les hommes sont gris, alors quelquefois les reproches succèdent aux complimens, les anciennes jalousies se réveillent, les injures, les menaces, les coups suivent; les tasses sont cassées, les pichets sont renversés, les femmes pleurent, les enfans jettent les hauts cris, les chiens se mettent de la partie et veulent défendre leur maîtres. Enfin le calme renaît; alors plus doucement chacun accuse son adversaire d'avoir commencé; le plus ancien ou le plus sage arrange tout cela en donnant raison à tous; on fait venir un pot, celui-ci est suivi de plusieurs autres, on boit, enfin ayant ramassé sa coiffe ou son chapeau, on se sépare, et chacun, comme il peut, regagne son village à la faveur des étoiles.

C'est dans les foires Saint-Clair et la Madeleine, à Danvou, Caumont, St-Lo, &c. que les domestiques se louent ordinairement. On y voit arriver à la file les belles fermières, richement parées, en cavalcade avec leurs maris en grosses bottes, suivis de leurs dogues.

Dans un vaste champ où se font entendre les vendeurs de chansons et les diseurs

de bonne aventure, entourés de jeunes filles et garçons qui, impatiens d'apprendre leurs destinées, font tirer leurs planettes, se trouvent rassemblés un grand nombre de valets, attendant pour se loüer. Là, auprès de cent tonneaux de cidre rangés le long d'un fossé, à l'ombre des coudres et des saules, ils chantent et boivent, en attendant que quelqu'un les demandent. L'un armé d'un fleau, d'un air fier et vigoureux, ressemble à ces anciens guerriers frisons du temps des guerres des Croisades. Un autre, un gros fouet noué en écharpe, a l'air d'un cocher du Cirque; celui-ci, un chien couché à côté de lui, sa houlette à la main et jouant de la flûte, serait aisément pris pour Apollon, lorsque chassé de l'Olympe, il fut obligé de garder les troupeaux du roi de Thessalie.

Mais plus loin est un gros bataillon en corset, ressemblant à une armée sans chef, abandonnée à elle-même et prête à se rendre au premier qui se présentera. Ici, plusieurs groupes de jeunes filles, armées d'un gros bouquet, avouent avec ingénuité qu'elles sont toutes neuves et n'ont encore servi personne. Là, quelques bonnes d'un âge plus mûr, d'un extérieur modeste, vantent leur patience et leur dextérité dans l'art d'élever des enfans. A côté, une autre d'une taille gigantesque, les épaules larges, le visage enflammé, les bras

nerveux, annonce avec simplicité qu'elle sait tirer les vaches, faire le beurre, et qu'au besoin elle tiendrait la charrue comme un domestique. Un peu plus loin, quelques autres, d'un visage délicat, vêtues d'un habillement leste et d'une coiffure élégante, louent leur adresse à tenir le linge dans une grande propreté, et sur-tout leur bon goût dans l'art de parer à la mode une femme du bon ton. Comme un plus long détail serait inutile, je dirai, en abrégeant, qu'il y en a pour tous ceux qui en veulent de belles, de laides, de grasses et de maigres de blondes et de brunes et à toutes sortes de prix, comme dans les vastes basands d'Ispahan et de Constantinople, à la différence que là, ce sont des maîtres inhumains qui vendent ou achètent des esclaves, au lieu qu'ici, ce sont des personnes libres qui se louent à prix d'argent, pour un temps déterminé. La convention conclue, le maître donne le vin et emporte la quenouille ou la faucille. Alors les anciens maîtres et domestiques se retrouvent. Chacun raconte combien il gagnera plus que l'an passé, le maître quelquefois regrette un domestique fidèle et diligent; le serviteur un maître humain et généreux; la servante pleure la douceur et l'affabilité de son ancienne maîtresse, et quelquefois un mariage commencé avec le domestique de la maison, que la séparation et l'é-

loignement rompent pour toujours. Enfin après avoir noyé tout cela dans un déluge de cidre, et s'être dit adieu et embrassé vingt fois, en pleurant, chacun va rejoindre son nouveau domicile.

Les Bocains ont des régals et des fêtes particulières pour toutes les circonstances de la vie. S'ils bâtissent une maison, lorsqu'ils doivent jeter les premiers fondemens, les maçons ont grand soin de faire venir le propriétaire pour placer la première pierre; celui-ci, après avoir frappé quelques coups de marteau, tire de sa poche quelques pièces d'argent qu'il donne aux ouvriers, alors l'ouvrage va à merveille, pourvu cependant qu'il ait encore soin de donner l'eau-de-vie et quelques pots de cidre de temps en temps, cela s'appelle donner la *pièce tapée*. La maçonnerie achevée, il faut, en payant les maçons, les régaler amplement, en leur donnant à boire jusqu'à satiété, c'est ce qu'on appelle *le vin d'arras* (1).

La charpente levée et bénie, le maître

(1) On trouvait dans un vieux registre de l'église Notre-Dame, qu'en l'an 1535, le dîner du *vin d'arras* des maçons qui avaient bâti le chœur, coûta la somme de 4 liv. un sou 3 den. qui fut dépensée en la compagnie de gens notables; ce qui fait voir combien cette coutume est ancienne, et que ces festins étaient considérables, puisqu'ils coutaient de si grandes sommes.

charpentier prend la croix, ornée d'une couronne de fleurs et de rubans et va la placer sur le faîte. Alors le maître de la maison va en cérémonie y attacher une toilette de quelques aunes de mousseline qui, comme un etendart, flotte au gré du vent, pendant un ou deux jours, après quoi le maître charpentier la retire, et elle lui appartient. Cette cérémonie est suivie d'un régal.

Mais c'est sur-tout dans le temps du carnaval que les parens et les voisins se traitent alternativement. Comme tous les fondeurs, chaudronniers, rémouleurs sont rentrés dans cette saison, qui est le temps de tuer les porcs, ils salent le lard, épicent la graisse et font les andouilles. Quelques jours après, ils invitent leurs parens, leurs amis, leurs voisins. On mange quelques ossailles, des crétons, le sang et la fraisure du cochon, qu'on arrose copieusement avec du cidre, devant un grand feu, jusqu'au lendemain matin; cela s'appelle *manger l'ame du cochon*.

Les enfans même ont leurs divertissemens périodiques, sur-tout en cette saison. Un chapon gras décoré de rubans, est porté publiquement, par un des écoliers, le *jeudi ango*, qui précède le *Mardi gras*; là, en présence du maître d'école, qui préside, la proie est lâchée au milieu d'une vaste prairie. Les combattans, armés de pelotes,

et rangés sur deux files, attendent avec impatience le signal du combat, on voit pétiller dans leurs yeux le feu martial qui les anime. Enflammés de l'espérance de vaincre, comme jadis aux jeux olympiques, ils s'élancent sur la faible victime qui est immolée en un moment; alors mille cris de joie et d'applaudissemens accompagnent le triomphateur, qui, portant dans ses mains victorieuses le volatile vaincu, rentre au village couvert de gloire, suivi de ses camarades.

A la fin de chaque blé qu'on moissonne, il y a un divertissement; mais le plus ample et le plus bruyant est quand on a battu le sarrasin. Les filles et garçons du hameau s'assemblent et viennent aider à finir, même sans invitation; les uns apportent les binots, les autres écouent la paille, plusieurs, le van à la main, le nettoyent, tandis que deux longues files de batteurs accordent avec le fléau. Ils luttent, courent et folâtrent, en agaçant par leurs cris et leurs chansons les moissonneurs du hameau voisin, qui leur répondent sur le même ton. Le soir arrivé et l'ouvrage fini, on fait la galette, on boit, on chante, alors le berger prend sa lourre ou son hautbois, celui-ci sa vielle, celui-là sa mouche; on danse toute la nuit, on joue à différens jeux, on se fait des niches: le jour seul et la fatigue mettent fin à ces plaisirs purs et innocens qu'on nomme la *Ripaille*.

Mais c'était sur-tout à la Toussaint qu'on appelait la *fête à la galette*. C'etait un régal universel, il n'y avait ni riche ni pauvre qui n'en soupât ce jour-là. Le jour de Pâques, c'était le régal des œufs ; tout le monde en mangeait dans du lait bouilli à son déjeuner : cela se nommait les *Pâquerels*.

Nous avons vu que les Bocains avaient des fêtes et des festins pour les diverses époques de la vie, tels que la naissance, le mariage, &c. Nous allons voir qu'ils en avaient également pour son dernier terme.

L'usage de faire des testamens était très-rare chez les anciens Bocains; la plupart en mariant leurs filles, les dotaient de leur vivant. La loi donnait tous les biens-fonds aux garçons, et le choix à l'aîné ; ainsi un père qui avait bâti une maison, planté des arbres, mourait dans la certitude que l'héritage que ses aïeux lui avaient laissé, et dont souvent il portait le nom, passerait à son fils qui perpétuerait son nom et sa mémoire.

Cependant si quelque vieillard, sans enfans, voulait donner à quelque Benjamin chéri un préciput dans sa succession, il invitait ses parens et ses amis avec le curé. Là, après leur avoir donné un grand festin, le moderne patriarche dictait au notaire, de sur son lit, ses dernières volontés.

Mais c'était principalement à la mort

qu'ils manifestaient une pieuse et louable amitié. Loin de faire comme aujourd'hui, sous prétexte d'une fausse sensibilité, la femme se faisait un devoir d'accompagner religieusement, jusqu'au tombeau, le cher objet de sa tendresse; le mari de même y suivait son épouse, les enfans, leur père; les parens, les amis, les voisins, se rendaient volontiers ce dernier office. Le chapeau rabatu et couvert d'un long manteau, ils s'assemblaient au domicile du défunt d'où ils suivaient le corps, marchaient deux à deux; les femmes vêtues de noir suivaient dans le même ordre; là, dans un profond silence qui n'était interrompu que par le chant lugubre du ministre, ou par les cris et les sanglots de la piété filiale, de la tendresse paternelle ou de la fidélité conjugale, tous, le cierge à la main, assistaient à la cérémonie funèbre, jetaient de l'eau bénite et versaient quelques larmes sur la tombe de leur parent ou de leur ami. Ils reconduisaient ensuite la famille désolée jusqu'à son domicile, en disant aux parens quelques paroles de consolation. Ceux-ci les ayant fait entrer, tous étaient invités au repas funéraire, qui suivait immédiatement; triste festin, dont chaque morceau était entrecoupé de plaintes et de regrets, et chaque verre de cidre mêlé de pleurs et de larmes. Pour se consoler les uns les autres, chacun dissimulant les défauts du défunt, vantait ses talens et racontait ses vertus en faisant

son panégyrique. Ces usages, qui étaient très-anciens, venaient surément des Gaulois et des autres peuples Celtiques, car chez ces nations il n'y avait point d'assemblées publiques (1) régulièrement tenues, soit pour des objets civils, soit pour des objets religieux (2). Il n'y avait point de mariage, de convoi ni de jour de naissance célébré convenablement, ni enfin de traité de paix ou d'alliance bien cimenté, sans un grand repas.

CHAPITRE XXI.

RECHERCHES

Sur l'Industrie des Bocains dans la Musique, dans leurs Jeux et leurs Divertissemens.

Les jeux et divertissemens des anciens Bocains étaient peu variés. Leurs plaisirs étaient simples et innocens comme leurs mœurs. Chaque canton avait ses amusemens

---

(1) Pell., hist. des Cel., liv. II, ch. 12, p. 463.

(2) Les évêques de Normandie étaient obligés anciennement, avant leur installation, de donner un grand repas aux chanoines de la métropole de Rouen, à peine d'interdit. Rouault p. 269

et ses récréations particulières. Il y en avait de familiers dans chaque métier, qui s'y perpétuaient pour ainsi dire héréditairement; mais au fond ils se ressemblaient tous, et paraissent avoir une même origine. Tout, jusqu'à leurs plaisirs, nous annonce que nos ancêtres étaient robustes et vigoureux. Ils se plaisaient sur-tout à faire courir ceux aux dépens de qui on voulait s'égayer ; ces sortes de courses étaient fréquentes dans les différentes manufactures. Les maitres et les ouvriers employaient volontiers ces petits stratagêmes, pour suspendre leurs fatigues et charmer les ennuis du travail. Les compagnons nouvellement arrivés dans le pays et les apprentifs, encore novices dans l'état, devaient sur-tout payer ce tribut joyeux.

Telle était sans doute l'origine du *poisson-d'avril* et des *anguillettes de la mi-Carême*. C'était la *corde à reculer le four* et à *détourner le vent* chez les boulangers et les meuniers. Parmi les passementiers et les tisserans, c'était *la pierre à afiler la navette* ; et dans les papeteries ce qu'on appelait *court la poule*. La ronde se faisait de boutique en boutique ou dans les différens ateliers, jusqu'à ce que l'individu s'apperçut qu'on le jouait, en l'envoyant demander un outil imaginaire et quelquefois ridicule, qu'on supposait toujours s'être prêté les uns aux autres. Enfin quand

il était exténué de fatigue et qu'il avait servi de risée dans toutes les fabriques, quelqu'un des ouvriers lui promettait de lui donner ce qu'il cherchait pourvu qu'il voulût payer à boire; celui-ci harassé et confus, quelquefois les larmes aux yeux, promettait tout: alors on lui découvrait le secret, il riait à son tour, comme les autres, de sa docile simplicité, et tout cela était enseveli dans un fleuve de cidre, aux dépens du pauvre dupe, qui, par cette espèce d'iniciation, était admis au rang des compagnons, et devenait le portier et le balayeur de la boutique, jusqu'à ce qu'il en vint un autre à qui on fit la même cérémonie.

Les Bocains aimaient particulièrement la musique, quoiqu'ils ignorassent l'harmonie et toutes les règles de cet art d'agrément.

Si on s'en rapporte au témoignage de quelques anciens, qui assurent que ce sont des oiseaux (1) que les hommes ont appris la musique et le chant, il n'est point de pays plus favorisé de la nature pour ce sujet que le Bocage. La quantité de bois dont le pays était couvert, y attirait une multitude d'oiseaux de toute espèce. On y entendait de tous côtés le ramage de la linote et de la fauvette, les soupirs de la plaintive tourterelle et le chant mélodieux du rossignol.

(1) Lucrèce poëte et philosophie.

Ce fut sans doute ce chant original et naturel que les anciens Bocains prirent pour modèle. Ils chantaient encore quelques anciennes chansons du pays, qu'ils avaient entendues frédonner.

Les joueurs d'instrumens étaient très-nombreux au Bocage. Il n'y avait guères de hameau où il n'y en eût. On les entendait dans les champs assis sous les agrestes berceaux. Dans les bois en gardant leurs vaches, leurs moutons et leurs chèvres, les échos répétaient au loin leurs sons aux autres pâtres, qui, lorsqu'ils n'avaient point de flûte ou de hautbois, répondaient en aloitant d'une manière singulière, et faisaient presque de leur gozier un instrument de musique.

Mais la vielle, qu'on croit être la lyre renversée des anciens, paraît sur-tout avoir été l'instrument favori des anciens Bocains. On l'entendait raisonner de tous côtés; les cabaretiers en jouaient devant leurs portes pour attirer les buveurs; d'autres, pour les divertir, allaient au travers des plants, portant une tasse de bois pendue à leur boutonnière, jouant des airs et buvant des coups qu'on leur versait, en contant quelques bons mots aux filles et femmes pour égayer les écots.

Le premier jour de l'an, ils allaient chan-

ter le *Huguinanez*. (1) Aux fêtes de Pâques, ils s'assemblaient en grand nombre, l'un apportait son fifre, un autre sa lourre, celui-ci sa flûte, celui-là sa vielle; le joyeux cortége se mettait en marche la nuit qui précédait la fête, en chantant le cantique de la résurrection, au bruit de cette discordante musique. Tout le monde était sur pied sitôt qu'ils entraient dans un village, les vieillards semblaient rajeunir, les garçons versaient à boire aux chanteurs-musiciens, et les jeunes filles, à demi-vêtues, couraient chercher des œufs pour leur donner, après quoi ils allaient chanter à une autre porte.

Mais c'était sur-tout le soir, après les travaux de la journée, qu'on s'amusait au son de la vielle ou de la mouche. Là, couchés sur l'herbe, à la faîche sous les pommiers, le vieillard racontait des histoires; il rapportait les voyages qu'il avait faits, les villes qu'il avait vues, les singularités qu'il y avait remarquées, les mœurs, le commerce des habitans, les dangers qu'il avait courus, les profits qu'il avait faits, les aventures qui lui étaient arrivées; et s'il avait été soldat, il leur faisait le récit des batailles et des combats où il s'était trouvé.

---

(1) Mosant de Brieux, dans son livre des origines de parler, imp. à Caen 1672.

Tous avaient les yeux fixés sur ses lèvres, immobiles et silencieux, ils paraissaient suspendus entre l'admiration et l'étonnement. Ces entretiens familiers étaient presque toujours suivis de quelque moralité que les enfans retenaient à merveille.

Le dimanche on jouait à différens jeux, dont quelques-uns sont encore d'usage, d'autres sont presqu'oubliés. Comme ils étaient en trop grand nombre pour être tous rapportés ici, je décrirai seulement quelqu'un de ces derniers, parce qu'ils ne sont plus guères connus.

Entre tous les jeux d'été, celui du *tiers* était très-célèbre. Il consistait en ce que tous les joueurs groupés deux à deux, formaient un grand cercle, en laissant une distance entre chaque groupe, un desquels était de trois individus. Il devait toujours y avoir une personne de plus, qui était destinée à courir autour du cercle en dehors : elle était tirée au sort. Alors un des joueurs du groupe où ils étaient trois, passait au groupe voisin éloigné de quelques pas, aussitôt qu'il y était arrivé, un autre du même groupe partait pour l'autre et ainsi de suite avant que celui qui courait arrivât, car si on manquait de diligence, le coureur prenait la place de celui qui n'avait pas changé assez vîte, et celui-ci était obligé de courir à son tour jusqu'à

ce qu'il en surprît un autre. Ce jeu était très-divertissant; on y pouvait jouer en grand nombre, et quelquefois le coureur ou la coureuse trottait long-temps.

Parmi les jeux d'hiver, on distinguait celui de la *vérité*. (1) Il consistait à se démentir mutuellement, sans aucun respect. Pour cet effet, chacun des assistans, assis autour d'un large foyer, auprès d'un grand feu, prenait un nom de guerre; les plus singuliers étaient les plus piquans. On avait soin d'entremêler les jeunes gens entre les anciens. Alors le premier commençait en disant à son voisin qu'il avait été chez lui, que ne l'ayant point trouvé il lui dit où il était: celui-ci répondait qu'il était chez un tel, qui le démentait, et lui demandait où il était donc qu'il ne l'avait point vu, il répoudait qu'il était chez un autre qu'il nommait, qui le dementait sur-le-champ et répondait à son tour où il était donc puisqu'il ne l'avait point vu, en démentant toujours son interrogateur. Ainsi se faisait le tour du cercle, qui pouvait être aussi nombreux qu'on voulait. Comme les demandes et les réponses se succédaient rapidement, il arrivait sou-

(1) Ce jeu était nommé de diverses manières, selon les contrées.

vent que quelqu'un ne tutoyait ou ne démentait point celui qui l'interrogeait, alors il donnait un gage et celui qui présidait lui imposait une pénitence, qui consistait ordinairement à embrasser la plus jolie ou la plus laide de la compagnie, quelquefois d'aller sonner la crémaillée et autres semblables niches, alors il recouvrait son gage, et le jeu tournait en risée. Ce jeu semblait être un reste des anciens jeux des Romains, nommés la *Saturnale*, où, dans certains jours, les maîtres et les esclaves jouaient et mangeaient ensemble, sans aucune distinction, en prétendant représenter les jours de l'âge d'or.

C'est ainsi que les anciens Bocains passaient la soirée en buvant et mangeant les châtaignes. Ces jeux étaient particulièrement en vogue aux environs de Vire et de Mortain. Les Virois jouaient aussi beaucoup à la *longue paume*.

Du côté de Tinchebray, Condé, Domfront, on s'amusait à un jeu, qu'on nommait *la Trachie*. Les joueurs formant un grand cercle, étaient armés de chacun un bâton qu'ils tenaient, le bout fiché en terre, dans un petit trou pratiqué exprès devant chacun, alors un des joueurs, hors du cercle, roulait une petite boule avec le bout de son bâton jusque dans le milieu, et chacun frappait à volonté sur la

trachie ou boulette et la chassait hors du cercle, avec la précaution de remettre promptement son bâton dans son trou, car si celui qui conduisait la trachie était assez subtil pour y placer le sien, pendant que quelqu'un frappait, il restait au cercle, et celui qu'il avait débusqué courait la trachie.

A St-Lo et aux environs, le jeu du *Coq* était très en vogue; voici en quoi il consistait. On creusait un trou dans une avenue où dans un champ; on y attachait un coq de manière qu'il n'y eût que la tête qui s'élevât au-dessus du niveau du sol; on tendait deux cordes pour servir de guide aux joueurs, afin qu'il ne s'écartassent pas trop du but. Celui qui commençait était armé d'un sabre nud; on lui bandait les yeux de façon qu'il ne pût y voir ; il marchait ensuite vers le coq, dont il devait couper la tête pour gagner la partie. S'il ne réussissait point, un autre prenait la place, et chacun à son tour s'amusait jusqu'à ce que le coq eût été tué. Ce jeu était extrêmement agréable.

On remarquait à Avranches un divertissement singulier, auquel toute la ville prenait part. On l'appelait la *Crosserie.* Pour cet effet, le jour du mardi gras, l'évêque, les chanoines et autres du bas chœur, s'armaient de chacun un bâton,

ayant une masse au bout comme au jeu de *Mail*. Ils se rendaient sur la grève de la Saudière, auprès du Pont-Gilbert. Là, on formait une partie de joueurs, divisés en deux bandes et à une certaine distance de chaque côté, on plaçait deux pierres, par entre lesquelles celui qui était assez adroit pour faire passer le *jax* ou boule de buis avec la massue, gagnait la partie. Le signal, pour commencer le jeu, était donné par le son de la grosse cloche de la cathédrale. Alors l'évêque donnait le premier coup de crosse; les chanoines continuaient la partie jusqu'à ce que quelqu'un l'eût gagnée. Ils cédaient ensuite la place au bas chœur, qui se divertissait à son tour, et tout le monde à la suite. Quand il était temps de finir les jeux, on sonnait la grosse cloche, et chacun rentrait à la ville.

On dansait peu au Bocage; ce n'était guères qu'aux nôces que ce divertissement avait lieu. Comme on était peu exercé dans cet art, chacun était libre de figurer à son gré, sans craindre de choquer les règles, aussi celui qui sautait le plus haut, passait pour le meilleur danseur. Ils affectaient diverses postures singulières; les femmes tenant leurs tabliers ouverts avec leurs mains ou les poings sur les hanches, pirouettaient avec une légèreté et une

vîtesse surprenantes; les hommes cabriolaient en affectant diverses contorsions, hochant la tête, ouvrant les jambes, ou contrefaisant le niais; enfin celui qui faisait les farces les plus ridicules était le plus applaudi, comme ayant le plus de talent.

Les anciens Bocains aimaient beaucoup à chanter, et le Bocage a aussi eu ses *Bardes*. Le long des chemins, aux champs, dans les rues, on entendait par-tout répéter les flons flons d'*Olivier Basselin*. On les chantait dans tout le val de Vire, et ces chansons devinrent si célèbres qu'à leur imitation toutes les chansons les plus piquantes et les plus gaies, que le peuple avait coutume de chanter publiquement, en retinrent le nom de *Vaux de Vire*, parce qu'elles y furent composées. J'en vais donner quelques-uns ci-après. Tels étaient les amusemens de nos ancêtres, où la joie et la gaieté régnaient seules sans aucune contrainte.

Nota. Le chant actuel du diocèse de Bayeux, a été composé par un Virois nommé *Voisvenel*. On sait combien ce chant est sublime et majestueux.

VAUX-DE-VIRE,

OU

VAUDEVILLES,

*Chansons originales d'*OLIVIER-BASSELIN,

Poëte Virois,

Qui vivait au commencement du 15e. *siècle*

Les Chants Libérons, ou les Regrets des beaux jours du commerce. *Vaudeville* Ier.

VOYANT en ces vallons Virois
De ces moulins fouleurs la ruine,
Où nos chants prirent origine,
Regrettant ce tems, je disais,
Où sont ces moulins aux Vallons,
Source de nos chants Libérons.

Le trafic de nos pères vieux,
Etait jadis en draperie ;
Le bon *Basselin*, lors en vie,
Se réjouissait avec eux,
Où sont ces Moulins aux Vallons,
Source de nos chants Libérons.

Aux Moulins qui foulaient leurs draps,
Sur cette rivière jolie,
Buvaient d'autant en drôlerie
Cidre qui vallait *Hyppocras*.
Où sont ces Moulins aux Vallons
Source de nos chants Libérons.

Basselin faisait leurs chansons,
Qui de là sont restés Vaux-de-Vire,
Et leur apprenait à les dire,
En mille gentilles façons.
Où sont ces Moulins aux Vallons,
Source de nos chants Libérons ?

Or bien le bon tems est passé ;
De toutes choses une pause,
Va dans mon corps et y repose.
Béni-soit-il qui t'a versé,
Bon vin si nous ne t'avallons,
Se perdaient nos chants Libérons.

LE VIN PRÉFÉRABLE A L'AMOUR,

Vaudeville IIe.

A L'AMOUR ne suis adonné ;
Mais j'aime encore moins les armes ;
Mais le vin dès que je suis né,
C'est de quoi je fais tous mes charmes.

Le sujet en est-il pas beau ?
Je ne veux être rimeur d'eau,
Suivre Cupidon et son flambeau,
Cela sent bien son maquereau.

Suis en table avec mes amis,
Il ne faut parler que de boire.
Ce grand Alexandre jadis
Et plusieurs rois en firent gloire.

On peut bien trois fois ou quatre,
Sans vergonis boire d'autant,
Si quelqu'un n'en est consentant,
Je m'en vais le combatrre.

Il ne m'est plus resté de quoi
Me défendre en cette bataille.
Versez de rechef, armez-moi,
De peur que quelqu'un ne m'assaille.

Si le roi sa faveur donnait,
A celui qui le mieux boirait,
Comte ou marqnis il me ferait.
De voir comme il m'aviendrait.

LES CHOUX MORTS,

Vaudeville IIIe.

FAUTE d'humeurs nos choux sont morts,
En nos jardins par sécheresse.
Faute d'abreuver bien mon corps,
Si j'allais mourir que serait-ce ?

Sans quoi je ne m'y fierais pas,
Mourir sec à faute de boire,
C'est un très-malheureux trépas
Et de très-funeste mémoire.

3

A boire, à boire vitement,
Je veux tenir ma gorge humide,
De peur de mourir pauvrement,
Comme nos choux secs et arides,

Toutefois moi et mon jardin,
Nous différons en une chose:
Je me veux abreuver de vin
Et d'eau notre courtil (1) s'arrose.

LA STAGNATION DU COMMERCE,
à l'occasion de quelqu'incursion des Anglais.
Vaudeville IV.

Disons adieu aux gentils Vaux de Vire,
Le tems n'est plus qu'on les doive chanter,
Las! on nous fait tant de maux supporter,
Nos dévanciers n'avaient tant de martyre.

La paix était, et nous avons la guerre,
Celle-là donnait du cidre à bon marché.
Mais du depuis que s'est cru le péché,
Presqu'ont failli tous les biens de la terre.

Chacun faisait à Vire, marchandise,
Et les marchands étaient à grand honneur:
Mais chacun est devenu grand seigneur,
Aimant l'orgueil, paresse et friandise.

Des bons bourgeois les anciennes races
Réduites sont toutes à pauvreté,
Les étrangers leurs biens leur ont ôté,
Et leurs maisons pillées par ces rapaces.

Nous ne tenons plus rien de nos grands pères,

(a) Jardin potager.

Sinon

Sinon la soif, et boire tout d'autant,
Mais nous n'osons, quand il nous coute tant
Buvons de l'eau qui ne nous coute guères.

LE VIN REND L'HOMME ÉLOQUENT.

Vaudeville V°.

CERTES *hoc vinum est bonus*
Du mauvais latin qu'on nous chaille,
Si bien congru était ce jus,
Le tour ne vaudrait rien qui vaille;
Ecolier, j'appris que bon vin,
Aide bien au mauvais latin.

Fi du latin, parlons français,
Je m'y reconnais davantage,
Je veux boire une bonne fois,
Car voici un maître breuvage
Certes si j'en buvais souvent,
Je deviendrais fort éloquent.

Pendant que ce vin j'avallais,
Qui me chatouillait sous la langue,
Il me semblait que je faisais
En cour quelque belle harangue,
J'avais bien du contentement,
Mais il s'est passé vitement.



LE PLAISIR DE BOIRE,

Préférable à la gloire des guerriers.

Vaudeville VIe.

HARDI comme un *César*, je suis à cette guerre,
Où l'on combat armé d'un pot et d'un grand verre,
Plutôt un coup de vin me perce et m'entre au corps
Que le boulet cruel, rend les gens sitôt morts.

Le clicquetis que j'aime, est celui des bouteilles,
Les pipes et les tonneaux pleins de liqueurs vermeilles,
Ce sont mes gros canons qui battent sans faillir
La soif qui est le fort que je veux assaillir.

Je trouve quant à moi que les gens sont bien bêtes,
Qui ne se font plutôt au vin rompre la tête,
Qu'au coup du coutelas en cherchant du renom,
Que leur sert étant morts, si l'on en parle ou non?

De trop boire frappée une tête réchappe,
Sent bien un peu de mal lorsque le vent la happe;
Mais quand on a dormi le mal s'en va soudain.
A ces grands coups de sabre tout remède y est vain.

Il vaut bien mieux cacher son nez dans un grand verre,
Il est mieux assuré qu'en un casque de guerre.
De cornette ou guidon, suivre plutôt on doit
Les branches de lierre ou d'if, qui montrent où l'on boit.

Il vaut mieux près beau feu boire le muscadelle,
Qu'aller sur un rempart faire la sentinelle.
J'aime mieux n'être point en taverne en défaut
Que suivre un capitaine au plus rude assaut.

Néanmoins tous excès que n'aime et ne procure,
Je suis buveur de nom et non pas de nature.
Oh vin! qui nous fais rire et hanter nos amis,
Je te tiendrai toujours ce que je t'ai promis,

IL VAUT MIEUX BOIRE BIEN

Que philosopher mal.

Vaudeville VIIe.

C'est ici que je veux chercher
La pierre philosophale ;
C'est ici que je veux souffler,
Mon fourneau sera ma falle.

Mon soleil, c'est le vin sans eau;
Le bon cidre, c'est mon mercure;
Je les mettrai dans mon fourneau
Tous purs comme ils sont de nature.

Y dussè-je employer mon bien,
Je ne veux point d'autre alchymie,
Encore n'y perdrais-je rien,
Car boire contente ma vie.

O ! quintessence de pommier,
Si toujours j'en buvais de telle,
Serait-ce sujet pour juger
Qu'il me faut mettre en curatelle ?

LES REMERCIMENS.

Vaudeville VIII.

Louons notre hôtel,
Bibimus satis,

Et l'hôte lequel
Nos facit gratis ,
Et sans rechigner
Onerat mensas
De mets délicats.

Il nous aime bien ,
Hoc patet nobis ,
Car son meilleur vin
De promptu cadit ,
Et nous en a fait
Usque ad oras
Remplir nos hanaps.

Les frais ne sont grands
Coram amicis
Faut s'entr'hanter
Sumptibus paucis :
Mais toujours le vin
Favet inquias ,
Après le repas.

Qu'on en donne donc
Cunctis convivis
A l'hôte boirons
Pateris plenis
Le remerciant.
A vingt ans d'ici ,
Puissions faire ainsi.



L'ELOGE DU VIN.

Vaudeville IX[e].

Se trouvent trois lettres en vin
Qui sont vigueur, joie, nourriture,
Et dénotent bien sa nature,
Ainsi que le dit mon voisin.

Le bon vin donne la vigueur,
Et force au corps qui est malade,
Et chasse la tristesse fade,
Nourrit le corps, purge le cœur.

Fait de la bile éjection,
Le sang épais il subtilise
Et notre appétit il aiguise
Et aide à la digestion.

Bref le vin pris sobrement,
Est toujours une bonne chose,
Je n'en prendrai que cette dose,
Prenez la vôtre mêmement.

Je me sens bien reconforté,
O belle et bonne créature,
Tu as de ce corps je t'assure,
Ma toux et mon rhume emporté.

LES SANS SOUCI.

Vaudeville X.

Eh ! qu'avons-nous affaire
Du Turc ni du Sophi,
Pourvu que j'aye à boire,
Des grandeurs je dis fi,
Trinque, Seigneur, ce vin est bon,
Hoc acuit ingeniнm

Qui songe en vin ou vigne,
C'est un présage heureux,
Ce vin à qui rechigne,
Rend le cœur tout joyeux.
Trinque, Seigneur, ce vin est bon,
Hoc acuit ingenium.

Méchant est qui le brouille,
Je parle au taverniers,
Le breuvage à grénouille
Ne doit être aux celliers.
Trinque, Seigneur, ce vin est bon,
Hoc acuit ingenium.

Que de ce vin on ne coupe,
Ainsi qu'on boive net,
Je prie toute la troupe
De vider ce godet,
Trinque, Seigneur, le vin est bon,
Hoc acuit ingenium.

LE LEVER DE TABLE.

Vaudeville XIe.

C'EST assez, troupe honorable,
De ces gentils chants Virois,
Il faut se lever de table,
Le reste à une autre fois;
Car peut-être
Que le maître
Qui nous assemble séans,
N'ose dire
Le martyre
Du mal que lui font les dents.

Mais il est trop volontaire
Pour avoir le cœur marri,
D'avoir vu la bonne chère
Que nous avons fait chez lui,
Monsieur l'hôte,
Voyez j'ôte
Mon bonnet honnêtement.
On me prie
Que je die
Qu'on vous rend grâces humblement.

Mais si le vin reste au pot,
Qui est encore de l'écot,
Faites-en laver la bouche
A quelqu'un d'entre nous

Je ne cure,
Je vous jure
Jamais ma bouche autrement.
Notre hôtesse
Je vous laisse
Mille merci en payement.

J'ai oui dire à ma grand-mère,
(Toujours des vieux on apprend,)
Que de la goutte dernière
La bonne chère dépend,
Bonne femme
Que ton ame
Puisse être aussi en repos
J'ai envie
Si je vie
De suivre bien tes propos.

Fin des Vaudevilles d'Olivier-Basselin.



CHAPITRE XXII.

RECHERCHES

Sur quelques anciens usages religieux, particuliers au Bocage.

Les premiers apôtres du Bocage, furent Saint-Leoncien et Nepus à Avranches; Saint-Ereptiole à Coutances, Saint-Exupère à Bayeux; Saint-Sever et Saint-Orthaire au val de Virè; Saint-Pair, Saint-Gaud, Saint-Scubillion près Granville; Saint-Evroult à Mortain; Saint-Front à Domfront et plusieurs autres, qu'on croit avoir été précédés par le grand Saint-Martin-de-Tours, dont tant d'églises ont retenu le nom, et en particulier une petite chapelle située à Sept-Frères, qu'on croit être la plus ancienne du Bocage.

Il ne faut pas s'attendre à trouver ici la description entière des solennités sacrées que chacun peut voir célébrer dans sa paroisse. Mon dessein est seulement de rapporter quelques cérémonies singulières qu'on pratiquait anciennement en divers endroits du Bocage, qui, étant abolies depuis long-tems, ne sont plus guères connues, et sont conséquemment du domaine de l'histoire.

Une des plus curieuses, est celle qu'on pratiquait à Vire dans une ancienne confrérie (1), établie vers le treizième siècle. Elle était gouvernée par un échevin et un prévôt, nommés devant le juge du bailliage. Cette confrérie célèbre avait neuf chapelains, et douze frères servans qui assistaient aux processions de l'octave du saint Sacrement. Ces douze frères de la passion précédaient le clergé, vêtus de longues robes, avec des écharpes. Ils représentaient les douze Apôtres, ayant au derrière de la tête une couronne de rayons et portant dans leurs mains les divers instrumens de leur martyre.

Leurs statuts portaient expressément que si quelqu'un des confrères tombait malade, l'échevin ou le prévôt était obligé de le visiter, lui faire dire une messe sèche, lui donner du pain béni et de l'eau bénite. Ils devaient de plus lui donner cinq sous pour se procurer les secours nécessaires. Si, par quelque malheur imprévu, un des confrères venait à perdre son bien, on lui donnait vingt sous pour

(1) Charles d'Humières, évêque de Bayeux, approuva une copie des statuts de cette Confrérie en 1618, et les confirma pour remplacer l'original, brûlé par les Calvinistes.

aider à le relever, et s'il avait des filles qu'il n'eût pas moyen de marier, il lui était donné la somme de dix sous tournois, pour doter chacune d'elles. Si un des confrères mourans était excommunié, et n'avait pas de quoi se faire relever, on lui donnait cinq sous; cela donnerait à entendre que les excommunications étaient plus fréquentes qu'à présent, et que pour de l'argent on pouvait se faire absoudre.

Mais la cérémonie la plus remarquable, c'était lorsque quelques-uns des membres de cette pieuse société partait pour aller à la Terre-Sainte, à Saint-Jacques en Gallice ou à Rome; pélerinages fameux et très-fréquents dans les 12e. et 13e. siècles; le jour du départ arrivé, tous les confrères se rendaient à l'église de Vire où la messe était célébrée, après quoi le pélerin se mettait en marche, conduit et accompagné par l'échevin, le prévôt, les chapelains et tous les confrères, processionnellement avec la croix et la bannière jusques hors de la ville.

Une autre cérémonie singulière se faisait remarquer à Sainte-Anne. Comme cette chapelle appartenait à l'Hôtel-Dieu d'où dépendait un certain fief, le possesseur était obligé d'apporter à l'église, le jour Saint-Jean, durant vêpres, un chapeau de roses, qu'on mettait solennellement sur

la tête de la sainte, pendant qu'on chantait l'hymne.

A Vire, les processions de la Fête-Dieu étaient au nombre de huit. Tous les corps de métiers y assistaient; ils précédaient le clergé, marchant deux à deux, portant à la main une torche de cire où était attachée l'image du patron de la confrérie dont ils étaient, et les majeurs portaient le chaperon sur l'épaule. Cette réunion de trois ou quatre cents des principaux bourgeois, s'avançant dans un bel ordre avec leurs torches, donnaient à ces augustes cérémonies un coup-d'œil aussi grave que majestueux.

Cette ville avait encore quelques autres cérémonies particulières: les congrégations d'hommes séculiers, au nombre de quatre, érigées en faveur des gens de lettres, des écoliers, des bourgeois et artisans. Ces pieuses sociétés, qui étaient nombreuses, faisaient un grand nombre de processions en divers lieux de piété: à l'Ermitage dans la forêt de Saint-Sever, à Saint-Guillaume de Mortain, à la Délivrande, et jusqu'au Mont-Saint-Michel.

L'image de la Sainte-Vierge, élevée sur un arc de triomphe magnifique, surmonté d'un dais très-riche, était portée solennellement, au milieu de quatre étendards, tenus aux quatre coins par de jeunes congreganistes; plusieurs drapeaux où était

peinte l'image de Marie, marchaient à la tête et au centre de la procession, portés sur l'épaule par les hommes les plus graves et les plus modestes; les anciens accompagnaient le dais, le cierge à la main; tous les autres marchant sur deux longues files, s'avançaient comme une armée rangée en bataille, en chantant des hymnes et des cantiques en l'honneur de la reine des Vierges.

Dans quelques églises anciennement, on avait la coutume, le jour de la Pentecôte, de faire descendre de la voûte une image représentant le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, attachée au bout d'un ruban, tandis que quelques autres jetaient du haut du lambris des flocons d'étoupes enflammés, pour figurer les langues de feu. Voici une autre cérémonie bien plus singulière. On avait l'usage autrefois à la messe de Minuit, de faire paraître au pied de l'autel quatre personnes, dont l'une représentant le coq, disait: *puer natus est nobis*; l'autre, représentant le bœuf, disait: *ubi*; la troisième, représentant l'agneau, disait: *Béthléem*; la quatrième, représentant l'âne, disait: *Adéamus*.

Dans les 11e. et 12e. siècles, il existait au Bocage, ainsi que dans plusieurs endroits de la province de Normandie, (1) une

(1) Hist. de Damon, abbé de St-Pierre-sur-Dives. Robert du Mont. hist. lit. de France.

fameuse confrérie, dans laquelle s'engageaient une infinité de personnes, sous l'invocation de la Sainte-Vierge. Le but de cette association était de rebâtir les églises ruinées. Aussitôt que quelqu'un des confrères avait connaissance qu'il y avait quelque part une église ou chapelle à bâtir ou à reparer, il assemblait ses associés, alors une grande troupe se mettait en chemin pour aller aider à sa construction. On voyait travailler en silence les roturiers à côté des gentilshommes et des seigneurs les plus distingués ; les dames de la plus haute condition s'atelaient elles-mêmes avec des cordes aux charrettes, et voituraient les pierres, le bois, la chaux, le sable et les autres matériaux nécessaires à la construction de l'édifice, et supportaient avec plaisir la chaleur brûlante du soleil, le froid, la pluie et les autres incommodités des saisons. Pour être admis dans cette société, il fallait auparavant se confesser et se reconcilier avec ses ennemis; si quelqu'un conservait quelque haine, on le dételait du charriot, et on le renvoyait comme indigné d'une compagnie aussi pacifique que bienfaisante. C'est ainsi que furent rebâties un grand nombre des églises de la province, après les ravages des Normands.

Il serait bien à désirer que cette pieuse société existât encore, non-seulement dans

ce pays, mais par toute la France, pour réparer ou reconstruire tant d'églises, de superbes monumens et de lieux de piété, tombés sous les coups d'une philosophie destructive.

Voici d'autres cérémonies qu'on observait autrefois à la messe de Minuit; elles sont tirées de l'extrait analysé du livre des offices de Jean, évêque d'Avranches (1).

„ Le *Te Deum* étant fini, on faisait l'office
“ des bergers en cette sorte : on préparait
“ derrière l'autel une crèche, on y mettait
“ une image de la Sainte Vierge, un en-
“ fant en forme d'ange annonçait devant
“ le chœur, en un lieu élevé, la naissance
“ du Seigneur. Les bergers entraient par
“ la principale porte du chœur, passant
“ par le milieu et s'avançaient vers la
“ crèche, en chantant le verset : *Pax in*
“ *terris*, &c., saluaient la Vierge et ado-
“ raient l'Enfant. Lorsque la messe était
“ dite, le prêtre qui l'avait célébrée se tour-
“ nait vers les bergers et leur disait : *Quem*
“ *vidistis pastores dicite, annuntiate nobis*
“ *in terris quis apparuit*. Les bergers ré-
“ pondaient : *Natum vidimus*, &c. Le
“ *Benedicamus* était chanté par les pasteurs
“ et ensuite l'antienne *Ecce completa*
“ *fuit*, &c. „

---

(1) Hist. eccl. de Normand. Trigan, observations, tome III.

Ce devait être un spectacle charmant que cette troupe de bergers, sans doute vêtus à l'antique, comme aux premiers âges du monde, venir d'un cœur droit et avec des paroles simples offrir leurs présens et rendre leurs hommages à Jesus naissant, il semblait aux Chrétiens de ce temps qu'ils assistaient réellement à la naissance du Messie à Bethléem. Cette auguste cérémonie avait quelque chose de tendre et de touchant.

Cet usage avait apparamment lieu dans toute la province. On ne voit point en quel nombre étaient ces bergers, ni comment ils étaient costumés; mais ces cérémonies étaient curieuses et surement très-brillantes.

Mais l'office de l'Etoile ou des trois Rois devait être plus magnifique encore, par le superbe appareil dont cette cérémonie était accompagnée. On voyait les Mages y paraître avec une magnificence et une pompe toute royale, si on en juge par les richesses et la majesté avec laquelle les princes orientaux paraissent en public, et qu'on tâchait sans doute d'imiter dans ces temps anciens, où on pouvait encore en avoir une idée qui s'était perpétuée dans ces grandes solennités.

Le jour de l'Epiphanie, trois ecclésiastiques, habillés comme des rois „ c'est-à-“ dire avec des chappes précieuses et des

" couronnes sur la tête, entraient en
" même temps par trois côtés avec leurs
" officiers en amicts et tuniques, portant
" leurs présens : le premier venant du
" côté de l'orient, c'est-à-dire de derrière
" l'autel, et montrant avec son bâton
" l'étoile, chantait ces paroles : *Stella fulgore nimio rutilat.*

" Le second, entrant par le côté droit,
" répondait par ces autres : *Quæ regem regum natum demonstrat.*

" Le troisième, entrant par le côté
" gauche, ajoutait : *Quem venturum olim*
" *Prophetæ signaverunt.* Alors les trois
" Rois mages réunis devant l'autel, s'em-
" brassaient, puis chantaient ensemble :
" *Eamus ergo & inquiramus eum offerentes*
" *ei munera, aurum thus & mirrham.* Alors
" le chantre commençait le répons : *Magi*
" *venerunt*, et la procession se mettait en
" marche ; lorsqu'elle entrait dans la nef,
" une couronne suspendue devant l'autel
" de la croix représentait une étoile. On
" avait placé sur cet autel une image de
" la Vierge, et la procession étant au
" milieu de la nef, y faisait une station,
" alors les Mages, montrant avec leurs
" bâtons l'étoile et s'avançant vers l'autel
" où était l'image, chantaient : *Ecce stella*
" *in oriente prævisa iterum procedit nos*
" *lucida. Hæc inquam stella natum demonstrat, de quo Balaam cecinerat dicens*

" *orietur stella ex Jacob, & exurget homo*
" *de Israel, & confringet omnes duces alie-*
" *nigenarum & erit omnis terra possessio*
" *ejus.*

" Ici deux autres du haut du chœur,
" revêtus de dalmatiques et placés des deux
" côtés de l'autel chantaient avec douceur
" ces paroles : *Qui sunt hi, qui stellâ duce*
" *nos adeuntes inauditâ ferunt?* Les Mages
" répondaient : *Nos sumus quos cernitis*
" *reges Tharcis & Arabum & Saba, dona*
" *ferentes Christo regi, nati Domino, quem*
" *stella deducente adorare venimus.* Alors
" les deux chanoines ou prêtres, en dal-
" matiques ouvraient le rideau qui cachait
" l'autel, et chantaient : *Ecce puer adest*
" *quem quæritis jam properate odorare quia*
" *ipse est redemptio mundi.* A ces paroles
" les Mages se prosternant adoraient l'en-
" fant, en disant : *Salve princeps sæculo-*
" *rum*, après quoi le premier recevait l'or
" des mains de celui qui le servait, et
" l'offrait en chantant : *Suscipe Rex au-*
" *rum.* Le second de même offrant l'en-
" cens : *Tolle thus tu verè Deus.* Le troi-
" sième offrant la myrrhe. *Myrrham si-*
" *gnum sepulturæ.* Alors le clergé et le
" peuple faisaient l'oblation, et les Mages
" demeuraient en oraison. Un enfant en
" aube avec la mitr sur la tête, chan-
" tait du pupitre : *Impleta sunt omnia quæ*
" *Prophetica dicta sunt, ita per viam re-*

" *meantes aliam, ne delatores tanti regis*
" *puniendi eritis*. Les Mages, à ces paroles,
" se retiraient par l'aile de l'église du côté
" des fonds et rentraient au chœur par le
" côté gauche pendant que la procession
" rentrait par la voie ordinaire, en chan-
" tant le répons *Tria munera*.

" A la messe, les trois Rois chantaient
" *Kyrie fons bonitatis*, l'*Alleluia*, le *Sanc-*
" *tus* et l'*Agnus*, et ceux qui les avaient
" servis, le *Graduel*. "

Tel était la pompe et la magnificence, avec laquelle nos ancêtres célébraient *l'Epiphanie*. Rien n'était plus beau et plus majestueux que ces cérémonies augustes, et cette procession royale.

Le jour de Pâques au matin, on faisait l'office du sépulchre en cette manière.
" Trois diacres en dalmatiques et l'amict
" sur la tête, à la façon des femmes,
" portant à la main de petits vases,
" venaient par le milieu du chœur, et
" s'avançant vers le sépulchre, chantaient
" ces paroles : *Quis revolvet lapidem ab*
" *ostio monumenti ?* Un enfant en aube et
" en amict, représentant l'ange, chantait
" ces autres : *Quem quœritis in sepulchro,*
" *ô christicole !* Les femmes répondaient :
" *Jesum Nazarenum crucifixum, ô cœlicola !*
" L'ange ouvrant le sépulchre chantait :
" *Non est hic, surrexit enim sicut dixit ;*

" *venite & videte locum ubi positus fuerat*
" *Dominus & euntes dicite discipulis ejus*
" *& Petro quia surrexit.* Ici l'ange dispa-
" raissait et deux prêtres en tunique au
" dedans du sépulchre, chantaient : *Mulier*
" *quid ploras ?* L'une des femmes répon-
" dait: *Quia tulerunt Dominum meum & nes-*
" *cio ubi posuerunt eum.* Les deux prêtres:
" *Quem quæritis viventem cum mortuis non*
" *est hic, sed surrexit, recordamini qualiter*
" *locutus est vobis dum adhuc in Galilæâ esset*
" *vobis dicens quia opportet filium hominis*
" *pati & crucifigi & tertiâ die resurgere.* Les
" femmes, c'est-à-dire les diacres qui les
" représentaient, baisaient le tombeau et
" sortaient du sépulchre. A ce moment un
" prêtre du haut chœur en aube et en étole,
" tenant une croix, se présentait à leur
" rencontre au bout de l'autel, du côté
" gauche et chantait : *Mulier quid ploras ?*
" *quem quæris ?* Un des diacres représen-
" tant Marie-Magdeleine, répondait : Do-
" *mine, si tu sustulisti eum, dicito mihi &*
" *ego tollam.* Là, le prêtre montrant le
" crucifix chantait ce seul mot: *Maria.*
" Magdeleine se jetant à ses pieds répon-
" dait : *Rabboni*, et le prêtre se reculant
" disait : *Noli me tangere non dùm enim*
" *ascendi ad patrem meum & patrem ves-*
" *trum, Deum meum & Deum vestrum.*
" Après ces paroles chantées, le prêtre
" représentant le Sauveur reparaissait à

" l'autre bout de l'autel et les femmes
" passant devant l'autel, il chantait : *Avete,*
" *nolite timere, ite, nuntiate fratribus meis*
" *ut eant in Galilæam, ibi me videbunt.* Le
" prêtre, après ces paroles, disparaissait
" et les trois diacres, se tournant vers le
" chœur, chantaient : *Alleluia, surrexit*
" *Dominus, surrexit leo fortis Christus fi-*
" *lius.* „

Tel était l'office du Sépulchre, représentant la Résurrection triomphante du Sauveur. Toutes ces pieuses cérémonies qui se faisaient aux flambeaux étaient aussi curieuses que brillantes.

C'est au Bocage que la formule dont se servent les évêques (Par la miséricorde divine et l'autorité du Saint Siége Apostolique,) a pris naissance. Ce fut Louis *Derquery*, évêque de Coutances qui l'employa le premier, par reconnaissance pour le pape Clement VI, en 1348. En 1294, Robert de Harcourt, évêque de Coutances fit des statuts qui fixaient à 15 livres tournois par an, la pension des desservans. Il permit aux prêtres de dire 3 messes à Pâques comme à Noel ; mais il leur défendit de prendre l'ablution. Ils la donnaient au répondant, qui la prenait avec révérence.

Dans le quatorzième siècle, ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, n'étaient tenus qu'à se présenter le mercredi des

quatre-tems à l'examen qui n'était pas long. Celui qui demandait l'ordre de prêtre n'était obligé qu'à savoir le nombre des sacremens et leur définition, et d'avoir un bréviaire qui lui appartint en propre. (1) et certes, il ne fallait pas de longues études pour acquérir cette sience.

On mangeait de la viande tous les samedis, depuis Noel, jusqu'à la purification, dans le diocèse de Coutances, parce que cette église était spécialement consacrée, sous la protection de la Sainte-Vierge. On y jouissait de ce privilège, de toute antiquité. Dans quelques autres diocèses de France, aux Pays-Bas, en Espagne, etc. cette permission se réduisait à pouvoir manger la fraissure, les entrailles et les pieds des animaux; mais au Bocage, toutes sortes de viandes étaient permises les samedis andouillés. Aussi voyait-on souvent nos gourmets passer la rivière de Vire, pour manger de la viande, et sur-tout pour faire le carnaval *Pontdadin* qui avait lieu le dernier samedi d'avant la chandeleur. Le jour des trépassés, on voyait dans tous les cimetières du Bocage une grande quantité de jeunes filles et de garçons à genoux sur les tombeaux, priant pour les morts. A mesure que le peuple arrivait à l'église, ils

---

(1) Statuts de Syl. évêq. de Cout. en 1372.

se jetaient au-devant d'un chacun, l'invitant à faire dire une paire *de Sept-ciaumes*(1) dont le prix était de deux liards. quelques-uns en reçeuillaient tant, qu'ils en avaient pour dire pendant plusieurs mois.

La coutume de jeter de l'eau bénite sur les morts, est aussi originaire du Bocage, d'où elle se répandit ensuite dans tout l'occident. Ce fut Gilles *Deschamps*, évêque de Coutances et cardinal, qui l'institua en 1412. L'acte qui ordonnait cette cérémonie, était encore conservé dans les archives de l'église de Coutances, avant la révolution. (2)

La prise de possession de l'évêché d'Avranches, était une cérémonie singulièrement curieuse. Elle se faisait très-solennellement, ainsi qu'il est rapporté dans un vieux titre que l'on conservait dans le chartrier de l'église Saint-Gervais de cette ville. " Selon ce titre du 8e. siècle, *Robert Porte*, nommé à l'évêché d'Avranches, se reconnaît tenu et sujet à venir à la porte de ladite chapelle et y descendre de dessus son mulet ou sa mule sur lequel ledit sieur évêque est monté, accoutré de sa robe et *sayon*, comme la plus antique chapelle,

(1) Les Sept-Speaumes.

(2) Rouaut vie des évêq. de Cou. p. 268.

de

de long-tems jadis fondée par messire Gervais *Renault* et Prothais *Renault*, *sous-Judicaël*, roi de Bretagne, l'an 638, prédécesseurs de Henri *Renault* (à qui ledit évêque fit cette reconnaissance), écuyer, pour être reçu ledit *Porte* à faire sa réception pour prendre possession de sondit évêché, et est sujet ledit *Porte* partir les pieds nuds sortissant de ladite chapelle, d'enpuis icelle à venir jusqu'en l'église cathédrale de Monsieur *Saint-Andrien*, où tous ses prédécesseurs évêques d'Avranches ont de tous tems et toujours accoutumé faire ainsi qu'avait fait Monsieur *Saint-Aubert*, évêque d'Avranches en 708, et autres évêques du depuis auraient ainsi fait comme il est or et déclaré par lesdits droits, enseignemens de ladite chapelle, et à laquelle réception ledit *Renault* et ses prédécesseurs, comme fondateurs, sont sujets et tenus y assister présence du curé et aider à descendre audit évêque, et ladite monture doit demeurer au profit et trésor ou bien payer trente livres d'or pour cette monture et ladite robe et *sayon chausse* et *housse* et *diguards* doivent demeurer au profit singulier dudit recteur. Monsieur de Froulay de Thessé est le dernier des évêques d'Avranches qui ait observé cette cérémonie en 1669.

On voyait au bas du chœur de l'église Notre-Dame de Vire, deux beaux jubés

ou pupitres. C'était en ce lieu que le diacre et le sous-diacre chantaient solennellement l'Epitre et l'Evangile les jours de grandes fêtes. On sait quelle vénération les Chrétiens des premiers siècles avaient pour ce livre divin : il était enferme dans un étui précieux, et scellé du sceau de l'évêque; on le baisait avec respect; dans tous les conciles il était placé sur un coussin très-riche, au milieu de ces illustres assemblées. On ne le portait que processionnellement et avec le plus grand appareil. La lecture s'en faisait dans un lieu éminent, c'est-à dire, sur l'ambon ou pupître. Le respect des anciens était si grand pour les saintes Ecritures, qu'ils avaient élevé ces tribunes sacrées où la parole de Dieu paraissait comme dans son trône. Mais la manie de réformer s'étant introduite, les jubès furent abattus an 1784.

La cérémonie du petit évêque n'était pas moins remarquable. Elle avait lieu en bien des églises, mais particulièrement à Avranches : voici en quoi elle consistait. On revêtait un enfant de chœur des habits pontificaux, la mythre en tête, &c. On le conduisait solennellement le long de la nef et par devant les fonds baptismaux, précédé de la croix, des acolistes et des turiféraires, jusqu'à la sacristie. Il était ensuite introduit dans le chœur ; alors quatre enfans de chœur chantaient une hymne ana-

logue à la cérémonie. Le chantre portait l'antienne de *Magnificat* au petit évêque. La solennité terminée, on le reconduisait chez lui processionnellement avec la croix, les acolites et l'eau-bénite.

Le Petit-Sacre de Ville-Dieu était très-renommé ; un grand nombre de reposoirs, magnifiquement ingénieux, s'y faisaient remarquer de loin, par leur hauteur et l'elégance de leur construction. L'un représentait un arc triomphal, celui-ci un dôme, celui-là une pyramide, un autre figurait un ermitage ; cette riche et charmante variété donnait à cette auguste cérémonie un coup d'œil admirable. Mais ce qui était extrêmement piquant, c'était une multitude de petits enfans très-richement parés et représentant des anges, l'un couronné d'épines portait une croix sur son épaule, l'autre vêtu d'une peau de mouton d'une blancheur de neige, conduisant un agneau, représentant Saint-Jean-Baptiste ; à la tête de cette nombreuse troupe, en était un d'une taille haute et majestueuse, tout étincelant d'or, ayant deux grandes aîles déployées, le casque en tête et l'épée à la main, semblait être le défenseur de la gloire de Dieu.

Je serais trop long si je voulais raconter ici la variété des personnages que cette troupe de jeunes gens représentait, je dirai

seulement en général, qu'il y en avait de vêtus des différens habits des ordres religieux. Quelques-uns, les cheveux épars, figuraient la Magdeleine ; plusieurs imitaient les douze apôtres ; quelques autres, tenant de petits enfans par la main, avaient l'air des anges gardiens ou de Raphael conduisant le jeune Tobie ; outre un grand nombre d'autres tous vêtus de blanc et de ceintures très-riches, couronnés de roses, portant dans leurs mains des corbeilles pleines de fleurs qu'ils répandaient sans cesse sur le passage du Saint-Sacrement.

Une autre particularité remarquable, était le grand nombre de paroisses qui venaient en procession ce jour-là de tous côtés, le son des clochettes, les croix, les bannières, les marguilliers, le petit clergé de chaque paroisse, le chant de ces diverses processions, arrivant à la fois de toutes parts, la multitude du peuple que les rues pouvaient à peine contenir ; tout cet ensemble donnait à cette auguste solennité un air de grandeur et de majesté aussi curieux que vénérable. Aussi il s'y trouvait une très-grande et nombreuse assemblée. On y venait des bourgs et des villes voisines (1)

(1) Il venait tant de monde à Vire et à Ville-Dieu pour voir les processions de la *Fête-Dieu*, que les parens, que bien souvent on n'avait jamais vus, venaient exprès voir leur famille, et comme on ne les connaissait que peu ou point du tout, on les nommait *cousins du sacre*.

et le Petit-Sacre de Ville-Dieu était célèbre dans tout le Bocage.

Il est vrai que depuis le rétablissement de la Religion, on continue, autant qu'il est possible, à faire cette procession très-solennellement; mais, outre que le clergé est extrêmement diminué, il n'y vient plus tant de processions qu'autrefois; d'ailleurs l'église, ayant été dépouillée de tous ses biens, n'a plus ni ces meubles précieux, ni ces riches ornemens, qui donnaient à ces cérémonies sacrées un appareil si imposant.

Mais le pélerinage du Mont-Saint-Michel était plus célèbre encore; on y venait de toutes les provinces de France, d'Angleterre, d'Espagne et des autres pays étrangers. Deux cents jeunes gens des plus distingués de Caen, étudiant à l'université, ayant à leur tête Mr. de Chamboy, fils du gouverneur de la ville, vinrent en pélerinage au mont St-Michel. Ils nommèrent un roi, selon l'usage. Ce fut Mr. de Saint-Martin, recteur de l'université. Il en écrivit la relation. Ce voyage fut très-célèbre; les pélerins rentrèrent à Caen en grande cérémonie.

En 1698, la congrégation de Vire, fut au Mont St-Michel, au nombre de 300 hommes avec une musique et plusieurs chapelains. Ils furent reçus à Avranches

par l'évêque et le chapitre, dans la cathedrale avec grand honneur. A leur retour ils y chantèrent le *Te Deum* en musique. L'orgue fut touché par un Virois nommé *Deschamps*. Cette pieuse phalange nomma un roi, selon la coutume des pélerins. Ce fut un sieur *Duval* du *Maupas*, à qui ils mirent la couronne sur la tête, avec toute la pompe et les cérémonies d'usages en pareilles occasions. Ils rentrèrent à Vire en triomphe. Toute la ville fut au-devant d'eux. Les bourgeois, sous les armes, firent quelques décharges de mousquéterie. Le roi pélerin, la couronne en tête, portait un riche drapeau qu'il avait donné, où était peint l'image de la mère de Dieu. Marchant dans un bel ordre, ils arrivèrent à l'église, en chantant les litanies et des cantiques, au milieu d'un peuple immense, accompagné du clergé, au bruit des divers instrumens de musique, des tambours, de la fusillade et au son de toutes les cloches; en sorte que ce jour fût un jour de fête et d'alégresse publique en cette ville. (1)

---

(1) *Nota*. La congrégation avait déjà été au Mont-Saint-Michel en 1602. En 1604 elle fut à Notre-Dame de la Delivrande; et à Saint-Guillaume à Mortain en 1654. Elle allait tous les ans à l'ermitage de St-Sever.

C'était sur-tout aux fêtes de la Pentecôte et proche la fête du patron des paroisses qu'on voyait s'y rendre de tous côtés des troupes de jeunes hommes à cheval, armés de piques, ayant un prêtre avec eux qui leur servait d'aumônier. Après avoir fait leur offrande, et gravé leur nom sur l'aire de plomb, ils s'en retournaient, leurs habits et leurs chapeaux chamarés de plumets, de coquilles, de reliquaires et d'images de Saint-Michel en plomb, &c. Mais avant de repartir, ils nommaient entr'eux divers officiers; le premier était roi, les autres ayant acheté un couronne la lui mettaient sur la tête, attachée sur le haut de son chapeau, en criant *vive le roi*; il était défrayé à son retour, tout le long du chemin, par les autres qui partageaient entr'eux les dignités d'écuyer, d'échanson, de pages, &c., &c. et portaient un drapeau (1)

Mais le plus brillant était lorsqu'ils rentraient dans leurs villages, parés de leurs plus beaux habits, garnis de rubans et de cocardes, criant: *vive le roi*, faisant des

---

(1) Quand on allait en pélerinage pour des enfans, l'usage était de porter un petit coq, lorsque c'était pour un garçon; mais si c'était une fille, on portait une poulette qu'on laissait aller dans un petit bosquet voisin du monastère.

décharges de pistolets, et chantant le cantique de St-Michel. Au son de la flûte et du haut-bois, ils marchaient vers l'église, suivis des femmes et des filles, qui, regardant leurs fils et leurs frères avec une joie mêlée d'admiration, les embrassaient après quelques jours d'absence avec la même tendresse qu'un navigateur qui vient des Indes, serre dans ses bras une épouse fidelle et des enfans chéris (1).

Comme c'était souvent la fête de la paroise le lendemain, ils se rendaient en cérémonie à l'office, en habits de pélerins, assistaient dans le même ordre à la procession à la suite du Saint-Sacrement: la foule du peuple était immense.

La solemnité finie, ils se rendaient à un grand festin qui leur était donné par leur roi et qui durait pendant deux ou trois jours. Pour cet effet, une tente était dressée sous les pommiers au milieu du plant, le curé et les principaux y étaient invités. Alors le cantique de Saint-Michel et les cris de *vive le roi* étaient répétés mille et mille fois, suivis de décharges de mousquéterie. Après le repas, suivaient

---

(1) J'ai encore vu, dans mon enfance, ces cérémonies, qui n'ont été délaissées que par la ruine de ce lieu de piété, lors de la révolution.

la danse et autres divertissemens ; le tout aux frais du roi pélerin, qui payait chèrement cette dignité passagère. Mais c'était ordinairement le plus riche qu'on choisissait, ce qui ne laissait pas de lui attirer une certaine considération.

Mais cet illustre monument de la piété de nos pères n'existe plus, et le fameux pélerinage du Mont-Saint-Michel, autrefois visité par les rois et célèbre dans toute l'Europe, est détruit ; à peine est-il visité par quelques Bocains des environs, qui ne peuvent retenir leurs larmes, en jetant les yeux sur les ruines de ce religieux monument, un des plus anciens et le plus vénérable de tout le Bocage.

Mais c'est assez regretté ces antiques cérémonies, il est temps de détourner nos regards de ces tristes objets, tombés sous les coups du Vandalisme ; la tourmente révolutionnaire est passée. Grâces immortelles en soient rendues à cette Providence infinie qui sait toujours tirer le bien du mal même.

Un jour calme et sérein a succédé à l'orage, et sous l'empire du Grand-Napoléon, tout nous présage un avenir tranquille ; les églises réparées, les autels relevés, les prêtres rendus à leurs augustes fonctions, pénètrent tous les cœurs de la joie la plus vive.

Ce fut un spectacle ravissant, que cette résurrection de l'eglise de France. Les temples rouverts de toutes parts, le son des cloches qu'on n'avait entendu depuis dix ans, les ministres sortant de leurs retraites ou arrivant de leur exil; les fêtes des paroisses, les solennités des nôces, les processions, le peuple accourant en foule aux divins mystères, la majesté des sacrées cérémonies, la gravité des prêtres, la douce éloquence des orateurs chrétiens et le chant des divins cantiques, remuant les diverses facultés de l'ame, la joie, la crainte, l'étonnement, l'admiration, faisaient couler des tortens de larmes délicieuses; en sorte que le plus grand nombre n'exprimait son alégresse que par ses soupirs. Avec quel enthousiasme ils élevaient leurs mains vers le ciel, pour rendre grâces à l'Eternel d'un si grand bienfait! Ce concours d'intérêts et de circonstances réunies formait un spectacle touchant, plus facile à concevoir qu'à exprimer.

En effet, si on compare à ce temps celui qui venait de s'écouler, quelle énorme différence! Les prêtres incarcérés ou cachés dans de sombres réduits, les enfans sans baptême (1) les mariages sans bénédiction

---

(1) On voyait des enfans de dix et douze ans qui n'avaient point été baptisés, et des époux

nuptiale, les mourans sans viatique, les defunts sans prières, la jeunesse sans éducation, tout le peuple sans instruction, n'ayant plus personne pour lui rompre le pain de la parole divine; les Dimanches abolis, les jours d'abstinence defendus; enfin un culte *prophane* substitué à celui de la vraie Religion. Ce contraste etait si frappant, qu'à peine pouvait-on en croire à ses propres yeux.

Je crois ne pouvoir mieux terminer ce chapitre, qu'en rapportant les circonstances de ce grand événement: je veux dire le rétablissement de l'eglise de Vire par Monseigneur *Charles Brault*, évêque de Bayeux, qui vint en cette ville, à la fin de septembre 1802. Conduit en procession sous un dais magnifique entouré de plus de cent ecclésiastiques, dont quelques-uns portaient des marques honorables des combats qu'ils avaient soutenus contre les ennemis de la foi. Le pontife ne cessait de répandre des bénédictions sur le peuple

---

qui vivaient ensemble, et qui avaient déjà plusieurs enfans, sans être mariés. Il fut défendu, sous des peines très-griêves, de chomer les Dimanches et de vendre du poisson les jours d'abstinence. Des soldats et des espions allaient même jusques dans les maisons voir si on travaillait les jours de décades; dans ce cas, on était emprisonné, etc., etc, etc.

incliné sur son passage, le clergé chantant des hymnes et des cantiques de joie. Arrivé à l'église et placé sur son trône, le prélat, après avoir paru méditer un moment, prononça un discours fort sage, dans lequel il exhorta les prêtres et les peuples à l'union et à la concorde. Ses paroles furent écoutées comme des oracles. La douce éloquence du pontife réunit tous les esprits si long-temps divisés. Semblable à un ange de paix, il rétablit une parfaite harmonie parmi les prêtres et les peuples, et sa douce aménité lui gagna tous les cœurs. Plusieurs venaient déposer à ses pieds leurs anciennes haines et le funeste bandeau qui leur avait fasciné les yeux pendant si long-temps. Ils s'en retournaient pleins d'admiration pour sa vertu. Aussi voyait-on ce prélat infatigable pendant les jours qu'il passa à Vire, se livrer sans relâche aux sacrées fonctions de son ministère. Tantôt comme un autre *Néhémie*, il s'occupait du rétablissement des autels, de la consécration des vases qui servent aux saints mystères; et tantôt occupé à pourvoir l'église de ministres, il donnait la tonsure et l'habit clérical à de jeunes lévites.

D'autres fois c'était un immense concours de peuple de tout sexe, de tout âge et de toute condition qui, conduits par leurs pasteurs, venaient religieusement courber

courber leurs têtes aux pieds du prélat, et recevoir dans la Confirmation le caractère sacré que le doigt du pontife imprimait sur leurs fronts. Pendant plusieurs jours ces assemblées furent si nombreuses, qu'on était obligé de s'assembler dans des plants et dans des jardins pour prendre ses repas avec le curé. Toute la paroisse ensemble semblait faire revivre ces anciens agapes en usage au temps de la primitive église. Ils s'en retournaient ensuite processionnellement en chantant des cantiques d'actions de grâces.

Enfin Monseigneur *Brault*, après avoir rempli une si heureuse mission, après avoir tout pacifié, tout réparé, s'en retourna comblé des bénédictions d'un peuple qu'il venait de ramener à l'antique religion de ses pères. Mais avant de partir, il lui accorda toutes ses indulgences ; étant ensuite descendu de son trône et monté à l'autel, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, la crosse à la main, après avoir invoqué à haute voix le secours du Tout-Puissant, il donna à tous sa bénédiction épiscopale, comme le dernier gage de son amour. Des larmes d'attendrissement coulaient de tous les yeux, semblable aux enfans d'Israel après une longue et dure captivité, chacun croyait entendre sortir de la bouche du pontife, comme autrefois de celle *d'Esdras*. ,, Allez, ne pleurez

plus ; mais *réjouissez-vous*, mangez des viandes grasses et buvez du vin nouveau, car ce jour est le jour saint de Seigneur.,,

Je peux dire avec vérité que jamais la ville de Vire ne manifesta une alégresse aussi vive et aussi universelle, que dans cette circonstance mémorable.



NOTICE

DES HOMMES

Qui se sont illustrés par leur industrie et leurs talens, soit dans les sciences ou dans les arts, au pays du Bocage.

COMME il ne m'a point été possible de citer les noms d'un grand nombre d'hommes qui ont illustré le Bocage par leurs connaissances et leur industrie en tous genres, j'ai cru devoir y suppléer en les présentant ici de suite, sous un seul point-de-vue (1), persuadé que ces noms, célèbres par de grands talens, ne peuvent être que très-agréables au lecteur. Ce tableau sera également flatteur pour beaucoup de personnes:

(1) Plusieurs savans dont les noms se trouvent dans cette notice, auraient pu trouver leur place dans le chapitre des sciences et belles-lettres; mais, outre que le chapitre se serait trouvé trop long et aurait détourné l'attention du sujet principal, cette longue nomenclature aurait été ennuyeuse. J'ai donc cru devoir les renvoyer à la fin de mon ouvrage.

chacun y verra les hommes industrieux que son canton a produits, et chaque famille y lira avec plaisir le nom de ceux de ses ancêtres qui se sont signalés dans le monde par leurs connaissances et leur savoir.

Achard, évêque d'Avranches, mort en 1172. Voici son épitaphe : *Hic jacet Achardus episcopus caritate dictata est paupertas nostra.*

André, de Coutances, médecin ordinaire du roi et Auteur.

Adam, de Vire, habile sculpteur, du roi Louis XIV.

Archange (le père), ermite de St-Sever, composa l'histoire de son ordre dans le 17e. siècle.

Auguste (le père), de St-Lo, capucin, Auteur d'une réfutation contre le *Prêt de commerce.*

Anger (Michel), né à Vengeons en 1620, établit à Brouains le premier séminaire du diocèse d'Avranches en 1667.

Bohineult (Pierre), né à Firmiers, le 12 juin 1720, auteur d'une *Traduction des Speaumes*, un vol. in-8°.

Benoît, historien de Mortain.

Benoît, graveur très-fameux.

Bedel, de St-Lo, Poëte.

Boudier, de Treilli, Poëte.

Berlier, secrétaire du conseil, d'auprès Domfront.

Bertot, curé de St-Louet, Poëte.

Bertaut, abbé d'Aunay, Savant.

Boucard, de St-Lo, évêque d'Avranches, mort en 1484.

Bourdeaux (François de), fut ambassadeur à Berlin et à Cologne. Il fut fait premier président du parlement de Normandie, en 1519. Son magnifique tombeau, qu'on voyait dans l'église de Coulonces, a été détruit à la révolution.

Bouvier, de Montbray.

Boivin de la Blanquaire, de Vire, Poëte.

Barrassin, de Vire, médecin du roi de Portugal, au seizième siècle.

Berthes, de Vire, frères, fameux professeurs à Paris.

Berrier, de Domfront, secrétaire du grand conseil.

Boisyvon, auteur d'un *Portrait de géographie*.

Bouret, curé de Mont-Martin, près Ville-Dieu, célèbre traducteur.

Bonnet, évêque de Bayeux, en 1306, fondateur du collége de Bayeux, à Paris.

Bigot de Husson, théologien fameux.

Champion (Pierre), né à Avranches, en 1631, mort en 1701, historien.

Chauvelle (Jacques), auteur d'une *Philosophie*, mort en 1680.

Clouet, de Coutances, prêtre, Auteur d'un *Dictionnaire de Mineralogie*, et d'un

Atlas Géographique, mort à Paris, en juin 1810.

Capréole-Chevreuil de Coutances, Professeur fameux au collège royal.

Cotentin, vicomte de Coutances, habile Jurisconsulte.

Chrysostome de St-Lo, pénitent, mort en 1646.

Cardonnel, Avocat au présidial de Coutances.

Chalmé (Guillaume), ancien Libraire, fit imprimer, pendant plusieurs années, un *Almanach pour la ville de Vire*, dans lequel il donna un abrégé de l'Histoire de cette ville. Comme il possédait encore quelques pièces qu'il voulut bien me communiquer, je veux lui en témoigner ici ma reconnaissance.

Castel, abbé de St-Pierre, Auteur.

Champion de la Mahaire, de Tallevende, près Vire, Jésuite, mort en 1694.

Conalis, évêque d'Avranches, en 1532, Historien. Il fit un *Traité sur les poids et mesures*, &c.

Crestey, fameux curé de Barenton, dont la vie est imprimée.

Clavigny, de Sainte-Honorine, célèbre Auteur.

Caillebote, négociant, est Auteur d'une *Histoire des antiquités de Domfront*.

Chemin, de Vire, prêtre, missionnaire, mort en 1809, est Auteur d'un Cathéchisme estimé, imprimé en Angleterre.

Des Nolresterres, abbé de la Luserne, Poëte.

Dom Cholet, religieux du Mont-Saint-Michel, Auteur.

Dom Bellaise, né à Avranches, le 1er. mai 1653, mort le 23 mars 1711; son ouvrage sur les *Conciles de Normandie*, fut publié par dom Bessin en 1717.

Dinot, de Coutances, Auteur.

Dubosq, de Coutances, savant Professeur à Paris.

Deslandes de la Huberdière, Avocat au présidial de Coutances.

Dubosq, évêque d'Avranches, Savant.

Dumont, lieutenant général au bailliage de Coutances, Auteur.

Davy, Théologien et savant Médecin.

Dupré de St-Germain, jésuite, bibliothècaire à Louis-le Grand.

Dufort, Eudiste célèbre en 1713.

Denons, lieutenant-général à Coutances, Historiographe.

Desrues, de la Lande--Dairou, Auteur en 1732.

Dumont, de Tallevende-le-Grand, près Vire, Poëte, en 1732.

Duhamel de Nicorps, Mineralogiste.

Daller, Poëte, mort en 1775.

Duhamel, Curé de St-Nicolas de Coutances, Conseiller-clerc au présidial,

Dubosq, Cordelier, mort en 1660

Durand, de St-Lo, Poëte, en 1743.

Dynot de Coutances, auteur protestant.

Decourson, près Vire, Auteur, en 1720.

Duhamel (Georges), de Vire, Avocat au grand-conseil, fameux par ses plaidoyers.

Durand (Guillaume), de Vire, Avocat au parlement se rendit recommandable.

D'Entremont, de St-Pierre, Poëte, Littérateur et Académicien, mort en 1735.

Degros-Parmi, de Flers, de la maison de Pelvé, évêque.

Dagobert, de St-Lo, Général d'armée.

Delavente, curé près Torigni, Controversiste.

Deharcourt, évêque de Lisieux, mort en 1533.

Dirois (François), du diocèse d'Avranches, a écrit en faveur du *Formulaire des preuves et préjugés pour la Religion Chrétienne, contre les fausses Religions*, un vol. in-4°. et l'*Histoire ecclésiastique de France, à la suite de l'abrégé de Mézérai.*

Evremont (de St.), de Saint-Denis-le-Gast, Auteur.

Enguerrand (Signard), de Condé, Médecin et Professeur à Paris, fut fait évêque d'Auxerre, confesseur de Charles, duc de Bourgogne. Il mourut en 1473.

Firmin (Nicolas), carme, sous le nom de père Pascal, né à Avranches, est Auteur de plusieurs *Traités de Théologie*, imprimés à Angers. Il y mourut en 1704.

Frey, de Neuville, de Coutances, Panégyriste célèbre.

Feu-Ardent, cordelier célèbre, né à Chaussey, mort en 1596.

Fleuri (Jean), né le 21 août 1627, mort en 1705, est Auteur d'un livre intitulé: *Pratique et Instruction, sur les devoirs de la vie chrétienne*, en 1691.

Garoby, sieur de la Luserne, Prefesseur au collége royal, mort en 1779.

Gentil, de Coutances, jésuite, célèbre Orateur et Astronome.

Gautier, de Coutances, archevêque de Rouen, mort en 1687.

Gilbert, de Ville-Dieu, Médecin à Paris.

Gilbert, frère du précédent, fut Prédicateur de la reine Marie de Médicis.

Gosselin (Nicolas), du Pont-Farcy, Bibliothécaire de Henry IV.

Gonfrey (Michel), de St-Lo, Professeur en droit à l'académie.

Garnier de St-Cornier, Auteur.

Garnier, né auprès de Domfront, vers 1726, succéda à Villaret en qualité d'Historiographe de France. On a de lui un *Traité de l'origine du Gouvernement français. L'Homme de lettres. L'Histoire du comté de Toulouse*, &c., &c.

Harambourg, Inspecteur du commerce à St-Lo, mort en 1720.

Haurd Hervé, de Coutances, Auteur en 1651.

Hinard, de Coutances, Avocat au parlement de Rouen.

Haurd, de St-Lo, Avocat au grand-conseil; il était très-renommé.

Hue, de la Haye-Pénel, a fait plusieurs ouvrages contre les Protestans.

Housteville, de Sainte-Marie-du-Mont, Auteur, vers 1552.

Havard, de Granville, évêque de Bayeux, mort en 1431.

Houël Duhamel, de Vire, Auteur du *Juris compendium*, en 1750.

Jourdan (Jean), de Coutances, savant Professeur à Caen.

Jourdan (Adrien), de Coutances, jésuite et Professeur célèbre.

Jobard, de Coutances, jésuite et savant Professeur.

Laurent, de Mortain, Auteur en 1590, donna une édition de l'*Apologétique de Tertulien.*

Larchevêque, d'auprès de Granville, docteur Médecin à Montpellier.

Lami, de Coutances, Docteur et Auteur médecin.

Lalonde, de St-Sauveur, Auteur d'une *Grammaire hébraïque.*

Langlois, évêque de Sèes, en 1379, assista au Concile de Constances, en 1414. Il fonda à Paris, un collége en 1427.

Louvtes (Jacques), de Coutances, Philosophe.

Lallemand, de Vire, Poëte.

Le Reks (François), de Domfront, a publié une *Philosophie* en 3 vol. in-8°.

Letimonier-Desartons, né à Avranches, le 19 avril 1743, est Auteur du Poëme de la *Louisiade*, en 1774; de celui de *Constantin-le-Grand*, ou de *l'Etablissement du Christianisme*, dédié à sa mère en 1776.

Lemare (Guillaume), de Coutances, frère de la croix du Maine, mort en 1520.

Lemoine (Guillaume), né à Ville-Dieu, mort en 1535, est Auteur d'une *Gammaire.*

Lechartier (Pierre), de l'oratoire, a composé plusieurs pièces d'éloquence en vers et en prose; il est mort en 1690.

Lechartier (Adam), de Vire, Savant, protégé par la reine.

Lechartier (François), frère du précédent, a écrit en vers et en prose, il est mort en 1701.

Lebourgeois de Heauville, abbé de Chanmerle, grand-doyen d'Avranches, Poëte, mort le 30 septembre 1780.

Lechevalier, moine d'Aunay, Auteur de la *Vie du frère Elzéar et de son épouse.*

Legrand, de Torigni, Historien.

Legrand, de St-Lo, fameux Critique.

Louvel (Nicolas), de Granville.

Lepelletier, de Clinchamps, près Vire, jésuite, mort en 1668.

Leroyer (de la Tournerie), Historien et Jurisconsulte, de Domfront.

Le Breton, de Coutances, savant Avocat au parlement de Rouen.

Lebrun, de Saint-Sauveur, traducteur de plusieurs ouvrages.

Leclerc (Nicolas), de Condé, Auteur d'un savant *Traité sur la Grâce*, imprimé en 1777. Il mourut à Paris en 1712. Il fit plusieurs autres ouvrages.

Lefrançois, de Sainte-Marie-Laumont, près Vire, Recteur de l'université de Paris.

Lefèvre, de Coutances, grand-vicaire de Bourges, mort en 1716.

Lefranc, de Vire, a fait imprimer la *Lettre à un maître Maçon*, et un plus grand ouvrage, intitulé : *La grande Conjuration contre l'Eglise et les Souverains*. Il fut massacré aux Carmes à Paris, le 2 sept. 1792.

Lami (Guillaume), de Coutances, Médecin, Auteur, mort en 1682.

Letourneur, de Coutances, savant Traducteur.

Lemaire (Pierre), de Cerisy, savant Professeur en droit.

Michel, de Coutances, prieur des chartreux, vers 1594.

Masure (Nicolas) Docteur de Sorbonne, né à Subligni, diocèse d'Avranches.

Michel-Chan, fondateur du collége de Coutances.

Michel, de St-Sauveur.

Morand (Jean), Aumonier du Roi, en 1662.

Mariette, Géographe.

Morel, Conseiller au présidial, Auteur du *Triomphe de l'Eglise de Coutances*.

Moine-des-Essauts, de Coutances, Auteur.

Marie, prêtre, de Condé, Historien très-savant.

Morel (Guillaume), né au Tilleul, fut Imprimeur royal. On le compare aux *Etienne* aux *Plantin*, aux *Vascosan*. Comme il était savant dans les langues anciennes, il a donné plusieurs ouvrages au public, dont le plus fameux est un *Dictionnaire grec et latin*, qu'il imprima lui-même en 1564, à Paris.

Nicolle (Julien), né à St-Laurent-de-Cuve, le 14 mars 1629, est Auteur d'une *Histoire chronologique du Gouvernement ecclésiastique et politique*, imprimée à Rennes, en 1669.

Nusé, cordelier au diocèse de Coutances, mort en l'année 1609.

Parrain (Jacques), d'Avranches, Auteur d'une *Traduction de Lucrèce* en 2 vol. in-12. *De la vie de la Sainte-Vierge*, en 1691. *La morale d'Epicure*, *l'Esprit familer de Socrate et d'Apulée*, en 1702, *l'Esprit de l'Ecriture-Sainte*, en 1682, *la Genèse avec des Notes*, 4 vol. in-12, en 1787 et 1788,

Pade, de Coutances, Professeur au collége-royal.

Pouchard, Antiquaire.

Pigeon Poëte, mort en 1660.

Pitard, de Domfront, né en 1533, a laissé un *Journal de la prise de Domfront*.

Pacori, auteur *de vl Journée et des Pensées Chrétiennes*, mort à Paris, en 1730.

Quatremaire (Dom), auteur d'une *Histoire du Mont-St-Michel.*

Quesnel, de Coutances, Professeur de Langue Grecque au Collège-Royal.

Raoul de Grosparmi, cardinal, évêque d'Evreux, mort en Syrie en 1270.

Boyer (Jacques), de la Blinière, né auprès de Mortain, a composé les ouvrages suivans: *l'Art des Arts et des Sciences, dédié au Dauphin, le Mouvement perpétuel par le moyen d'une Machine hydraulique, dédié au roi, avec cette incription originale.*

Regi, RR, RR, R.R.R. Royerius.

S. P. Q. R.

Dico opera mea Regi, Reginæ Regnanti, Reginæ Regenti, Rem Rejectam, Restituens Royerius, salutem pacem que requirit. Pour entendre cette Dédicace, il faut savoir que l'auteur avait présenté 2 fois son Invention inutilement, et il ne réussit à faire agréer son ouvrage qu'à la troisième, à la faveur de cette Dédicace énigmatique. Il a encore fait un *Traité sur l'influence des astres et des cieux et un autre Traité sur l'influence des êtres terrestres, spécialement de l'aimant, de l'inclinaison des arbres vers les métaux, les minéraux et les eaux*, avr. 1677 in 8°.

Raphaël, Capucin, auteur d'un savant ouvrage sur le *Sacrement de l'Eucharistie.*

Roupnel de Chmilly (Jacques-Henri),

né à Mortain, le 3 mars 1721, est auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie*.

Richard, de Coutances, évêque d'Avranches, mort en 1191.

Robert de Tomblaine; mort en 1099, a fait un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, publié en 1684, etc.

Richer (Adrien), né le 15 septembre 1724, à Avranches, a composé un *Abrégé chronologique de l'Histoire des empereurs*, 2 vol. in-8°., avec des *Notices des savans qui ont paru sous chaque règne*, *la vie des Hommes illustres comparés avec les autres* 2 vol. in-12; *la suite de l'Histoire moderne depuis le 13e. vol. jusqu'au 30e.*

Robert David de St-Lo, savant Professeur de mathématiques.

Royer (André de la Paluelle), curé de Clinchamps, auteur d'un *Commentaire sur la Coutume de Normandie*.

Ruault de Coutances, Recteur de l'université de Paris.

Rosette de Bruncourt, de Granville, mort en 1755.

Roussel, médecin, auteur d'une Brochure intitulée *Topographie du Bocage*.

Roger de la Palluelle, curé de Clinchamps, Casuite.

Raoul, de Domfront, Patriarche d'Anthioche, mort en 1142.

Robert, de Domfront, grand-doyen du Mans en 1258, a laissé plusieurs Ouvrages.

Rouaut, curé de Saint-Pair, Auteur de la *Vie des évêques de Coutances.*

Richer (François), né à Avranches, le 24 avril 1718, a publié un *Traité de la Puissance civile et ecclésiastique*, 2 vol. in-12. Il est éditeur des *Lois ecclésiastiques d'Héricourt*; *des Arrêts d'Aujar*; et de la nouvelle édition des *Causes célèbres*, en 25 vol.

Sache, d'Azéville, Eudiste, mort en 1678.

Soudier, Docteur de Sorbonne.

Sorein, de Lessey, Jurisconsulte et Poëte, en 1552.

Soudain, Avocat à St-Lo, Auteur.

Thébault, de Champassais, donna en 1776 un *Mémoire historique de Domfront.*

Ursin, de Tallevende, près Vire, fameux Théologien, député de la nation de Normandie au Concile de Constances.

Vieilliard, de St-Lo, Avocat à Rouen.

Vannes, du Pont-Farcy, savant Auteur.

Vaullegeard, de Vire, Auteur.

Vitelle (Jean), d'Avranches, a laissé un Poëme sur la *Prise du Mont-Saint-Michel.* Il mourut en 1580.

Ybert, de St-Lo, Poëte.

Je n'ai donné ici les noms que des hommes qui ont rendu leurs Ouvrages publics. Un grand nombre m'aura échappé sans doute, mais je prie les personnes dont les noms auraient dû y trouver leur place, et qui s'y trouvent omis, d'être persuadées que, si je ne les ai point citées, c'est que j'ignore l'existence de leurs ouvrages.

FIN

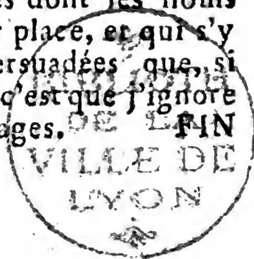




TABLE
DES CHAPITRES
Contenus en cet Ouvrage.

PRÉFACE. *Page* 3.

INTRODUCTION. *p.* 10.

CHAPITRE I. De l'Ind. du Val de Vire, *p.* 113.

CHAP. II. De l'Ind. du Val de Noireau, *p.* 121.

CHAP. III. De l'Ind. du Val de Grenne, *p.* 125.

CHAP. IV. De l'Ind. du Val de Sellune, *p.* 130.

CHAP. V. De l'Ind. du Val de Sée, *p.* 133.

CHAP. VI. De l'Ind. du Val de Sienne, *p.* 135.

CHAP. VII. de l'Ind. de la ville de Vire, *p.* 145.

CHAP. VIII. De l'Ind. des Bocains dans l'Agriculture, les Moulins à eau, la Mécanique *p.* 181.

CHAP. IX. De l'Ind. des Bocains dans l'art de Boulanger, *p.* 199.

CHAP. X. De l'Ind. des Bocains dans l'art de faire le Cidre, le Poiré, etc, *p.* 206.

CHAP. XI. De l'Ind. des Bocains dans le commerce du Miel et de la Cire, *p.* 214.

CHAP. XII. De l'Ind. des Bocains dans l'art de faire le Beurre, les Andouilles, etc., *p.* 219.

CHAP. XIII. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans l'Architecture, l'art de tailler la Pierre, la Charpenterie, la Menuiserie, la façon de se Meubler, etc., *p.* 223.

CHAP. XIV. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans l'art de faire des Habits et sur quelques-autres Usages, *p.* 230.

CHAP. XV. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans la Peinture, la Sculpture, l'Imprimerie, *p.* 242.

CHAP. XVI. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans l'art Militaire et la Navigation, *p.* 255.

CHAP. XVII. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans les Sciences et Belles-Lettres, *p.* 279.

CHAP. XVIII. Recherches sur l'Ind. des anciens Bocains dans l'art de guérir les Maladies, *p.* 300.

CHAP. XIX. Recherches sur l'Ind. des anciens Bocains pour conserver les bonnes mœurs *p* 314.

CHAP. XX. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans leurs fêtes particulières, leurs mariages, leurs festins, etc., *p.* 331.

CHAP. XXI. Recherches sur l'Ind. des Bocains dans la Musique, dans leurs Jeux et leurs Divertissemens, *p.* 346.

CHAP. XXII. Recherches sur quelques anciennes Cérémonies religieuses, pratiquées autrefois au Bocage, *p.* 370.

NOTICE des Hommes qui se sont illustrés par leur Industrie et leurs Talens au pays du Bocage, *p.* 399.



ERRATA.

Pages	*lignes*	*au lieu de*	*lisez*
11,	4,	Gwygnelli	Gwynelli
22,	3,	1000 à 1186	1100 à 1186
22,	18,	1540	1544, en exécution de la déclaration du roi de 1540.
73,	10,	surnommé dit de Blois	surnommé de Blois
89,	8 et 9	d'où sorti Jean de Vassy	fut père de Jean en 1367
112,	6,	six	sept
120,	*dernière*	1540	1544
191,	12,	1795	1775
210,	1ere.,	mûreur	maturité
211,	19,	mûreur	maturité
229,	14,	1335	1535
244,	27,	1335	1535
303,	30,	samuget	sagum
348,	*dernière*	philosophia	philosophe
360,	*dernière*	patager	potager
370,	15 et 16	petite chapelle située à	léglise de

OMISSIONS.

Pages	*lignes*	*on trouve*	*ajoutez*
80	30	275.	et 628
id.	20	*brûlèrent.*	en 1172.

E R R A T A.

Pages	lignes	on trouve	ajoutez
176	16,	*draps*	M. Queillé-Châtel est le premier fabricant à Vire qui se soit servi d'une mécanique à filer la laine.
253	4,	1783	Vesnier-Desgranges, frères, de Vire, sculpteurs en bas-relief et en ornemens. L'aîné, sur-tout, jouit de la réputation d'être, dans cet art, le plus habile du pays. On peut voir les ouvrages de ces artistes dans l'hôtel-de-ville de Vire, au château de Tallevende et dans un grand nombre d'églises du Bocage.
280	11,	*Harcouet*	et plusieurs autres savans ouvrages de Theologie et de Morale, au nombre de 13 vol. imprimés en divers formats et traduits en plusieurs langues depuis sa mort, arrivée à Paris, en 1728.
285	23,	*Normandie.*	Il continua la chronique de Sigebert depuis 1100 jusqu'à 1186; il fit des additions à à cette chronique. Il écrivit l'histoire du Bec, celle de Henri Ier. roi d'Angleterre, duc de Normandie, et celle de ses prédécesseurs. Il composa un si grand nombre d'écrits, que quelques-uns les ont portés jusqu'à 140 vol.
298	7,	*rajeuni.*	Ses ouvrages connus sont au nombre de 44, dont plusieurs sont très-estimés des savans. Il mourut en 1581.
350	5,	*Haguinanez*	qui était un reste de la vieille superstition des Druides au gui-l'an-neuf.

